This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00055940 5

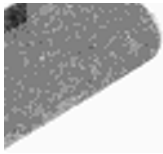

Laporte

KAM

Porte, Joseph de.

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE.

VOYAGE DE FRANCE,

*Mis au jour par Monsieur D***.*

TOME XXXIII.

Prix 3 liv. relié.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

M. DCC. XC.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CDXXX.

Suite du Languedoc.

Le diocèſe d'*Aleth*, que je viens de parcourir, Madame, a été démembré, comme je l'ai dit dans la lettre précédente, du diocèſe de Narbonne. On le diviſe en deux parties. *Aleth* eſt la capitale de l'une, & *Limoux* celle de l'autre qu'on appelle comté de *Razès*. Ce diocèſe eſt borné à l'eſt par celui de Narbonne; au nord par les diocèſes de Saint-Papoul & de Carcaſſonne; à l'oueſt par celui de Mirepoix & le comté de Foix, & au ſud par le Rouſſillon.

La partie méridionale de ce diſtrict eſt un pays de montagnes qui produiſent peu de blé, mais de fort bons pâturages pour les beſtiaux. Ce ſont les baſſes Pyrénées, où l'on eſt dans la neige la moitié de l'année. On prétend que du temps des romains ces montagnes renfermoient des mines d'or; & l'on prouve cette aſſertion, non-ſeulement par les ouvertures & les cavités que l'on voit dans les rochers, mais encore par les paillettes qu'on trouve dans les ruiſſeaux qui en ſortent. Mais il faut, ou que ces mines aient été épuiſées, ou qu'on ignore l'art de les trouver. Colbert forma en 1672, une compagnie qui ſe donna beaucoup de ſoins pour découvrir ces mines : on avoit même attiré des ſuédois habiles en ce genre de recherches. Mais tous ces travaux ſe terminerent à la découverte de quelques rameaux de cuivre qui diſparurent preſqu'auſſitôt, & qui à beaucoup près ne payerent pas les frais.

Dans le territoire de Limoux, on recueille des vins blancs de très-bonne qualité, mais qui ne ſe tranſportent pas. Il ſe fabrique auſſi dans ce can-

ton des draps & des ratines; & la ville de Limoux eſt l'entrepôt où l'on tranſporte les fers de toutes les forges voiſines. La riviere d'*Aude* qui vient des Pyrénées, traverſe ce diocèſe, & abonde en excellent poiſſon. On y pêche auſſi de temps en temps quelques paillettes d'or, mais en très-petite quantité.

C'eſt ſur la rive droite de cette riviere, & dans une vallée aſſez fertile qu'eſt ſituée la ville épiſcopale d'*Aleth*. Elle n'étoit autrefois qu'une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît. Les maiſons qu'on y bâtit tout auprès, formerent inſenſiblement une petite ville. Le pape Jean XXII y transféra en 1318, l'évêché qu'il avoit voulu établir quelque temps auparavant à Limoux. L'abbé étoit alors ſeigneur temporel de cette petite ville; & c'eſt ſur cette ſeigneurie qu'eſt encore fondé le revenu de l'évêque. L'égliſe & le couvent étoient très-beaux. Mais les calviniſtes détruiſirent entierement l'égliſe au ſeizieme ſiecle; & lorſque les évêques ſont rentrés en poſſeſſion du couvent, on a été réduit à faire la cathédrale

de l'ancien réfectoire des moines. On voit dans le cimetiere les tombeaux de MM. *Pavillon & Taffoureau*, l'un & l'autre évêques d'Aleth, & tous deux fort célebres, le premier ſurtout pour avoir défendu avec la plus grande vivacité les écrits de Janſenius.

A une lieue d'Aleth, on trouve ſur la riviere d'Aude la ville de *Limoux*, dont les environs ſont très-agréables. Elle eſt à préſent le chef-lieu du comté de *Razès*, dont le nom latin eſt *Redæ*. Ce pays avoit autrefois une capitale qui portoit ce même nom, & qui n'exiſte plus. Les archevêques de Narbonne s'y refugierent, lorſqu'ils furent chaſſés de leur ville par les ſarraſins. Ces prélats reſterent même aſſez long-temps les maîtres du Razès. Les comtes de Carcaſſonne, qui l'étoient en même temps de Beziers, les en dépoſſéderent; & ce pays devint l'appanage des ſeconds fils de ces comtes. Durant les guerres des albigeois, il paſſa à Simon de Montfort, & fut enfin réuni à la couronne en même temps que Carcaſſonne.

Le village de *Rennes* eſt à une demi-lieue d'Aleth. Il y a une fontaine d'eau minérale appellée *le Tuberon*, dont les vertus médicinales ſont en grande réputation. Ces bains étoient fréquentés par les romains puiſqu'on y trouve beaucoup d'inſcriptions & de médailles du temps de ce peuple.

Les autres lieux les plus remarquables ſont *Quillan*, *Saint-Paul de Fenouilledes*, & *Caudiés*, ſitués au midi.

L'extrémité du diocèſe d'Aleth, qui avoiſine le comté de Foix, eſt le pays de *Sault*, dont la longueur eſt d'environ cinq lieues, & la largeur de deux. Il eſt arroſé à l'orient par la riviere d'Aude, & plein de montagnes & de bois. Le bourg d'*Eſcouloubre* en eſt le chef-lieu. Il y a un bailliage royal, qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Limoux. Ce pays avec titre de vicomté étoit anciennement compris dans le Razès. Il fut réuni au domaine des comtes de Barcelonne, & enſuite à celui des comtes de Toulouſe.

En ſortant de ce diocèſe, je ſuis remonté vers le nord pour parcourir

celui de *Carcaſſonne*, borné au ſud par le dioceſe d'Aleth & celui de Narbonne; à l'eſt par ce dernier; au nord par celui de Lavaur, & à l'oueſt par celui de ſaint Papoul. Il eſt rempli de montagnes, de coteaux & de petites plaines. Le terroir n'en eſt pas des plus fertiles, quoiqu'il produiſe de l'huile, d'excellens vins & de bons fruits. A peine donne-t-il autant de denrées que les habitans peuvent en conſommer. Cependant ils ſont riches, ou du moins vivent dans l'aiſance. Leur activité & le grand commerce qu'ils font, les dédommagent amplement de certains avantages qu'il ſemble que la nature leur a refuſés. Dans preſque tous les lieux de ce diocèſe, les perſonnes qui n'ont point d'occupation particuliere, en trouvent dans les manufactures de draps du pays. On y eſt par-tout occupé à carder, à filer & à preparer la laine. La ville de Carcaſſonne n'eſt, à proprement parler, qu'une manufacture de draps, qui ſont les plus eſtimés de toute la province.

Cette ville dont l'évêché eſt ſuffragant de Narbonne, ſiege d'une ſé-

néchauſſée & d'un préſidial, eſt ſituée ſur la riviere d'Aude, à une demi-lieue du canal royal, dans la partie la plus agréable & la plus fertile de tout le dioceſe, & qu'on appelle le *Carcaſſés*. Céſar en parle dans ſes commentaires, mais ſeulement comme d'un château ou d'un poſte de guerre. Ce furent les viſigoths qui érigerent Carcaſſonne en cité, & qui y établirent un évêque dans le ſixieme ſiecle.

Malgré la certitude de ces faits, quelques hiſtoriens de cette ville ont cru devoir l'illuſtrer, en inventant des fables concernant ſon origine. S'il faut les en croire, elle fut fondée par des troyens, qui, de la Phrygie vinrent s'y établir. Suivant les uns c'eſt un géant, ſuivant les autres c'eſt une amazone, qui conquit & fonda Carcaſſonne. Une preuve que cette derniere opinion a été en vogue, c'eſt qu'au ſeizieme ſiecle, on voyoit au-deſſus de la porte de la cité une figure de femme armée, groſſierement ſculptée & repréſentée à mi-corps avec cette belle inſcription au-deſſous, *Carcas ſum* (*je ſuis Carcas*). On fait

partager aux *Carcaſſois* tous les exploits vrais ou prétendus des tectoſages. Enfin Belleforêt voudroit nous faire croire qu'il y a eu dès les premiers ſiecles de l'égliſe neuf ſaints évêques de Carcaſſonne. On voyoit leurs peintures à freſque très-mal faites, & leurs noms mal écrits ſur les murs de la cathédrale. On prétend même avoir des reliques de *ſaint Gimer*, le premier d'entr'eux, & de *ſaint Lupin*, le dernier. Mais aucun acte authentique ne parle des évêques de Carcaſſonne, avant ceux d'un concile tenu au ſixieme ſiecle ſous les rois goths.

Il paroît conſtant que ces peuples ſe fortifierent dans cette ville, & que pendant un temps ils y garderent leurs tréſors. Attila, roi des huns, ne put les y forcer, & fut même battu aſſez près de là. Alaric roi des goths ſortit de Carcaſſonne pour combattre Clovis; mais il fut vaincu & tué de la propre main de ce monarque. Cependant les francs ne purent s'emparer de la cité, très-forte par ſa ſituation; & elle reſta aux viſigoths juſqu'au huitieme ſiecle, que les ſarra-

ſins de concert avec *Eudes* ou *Hunault*, due d'Aquitaine & de Gaſcogne, s'en rendirent les maîtres. Ils en firent leur place principale d'armes, & s'y maintinrent juſqu'au règne de Charlemagne. Cet empereur acheva de punir les gaſcons rébelles, & pourſuivit les ſarraſins juſques ſous les murs de Carcaſſonne. Il défit le roi ou ſeigneur mahométan de cette ville, qui étoit venu au-devant de lui avec quelques troupes & le fit pendre.

Balaac (c'étoit le nom de ce Sarraſin) laiſſa une veuve qui étoit une héroïne. Elle défendit la place pendant cinq ans contre Charlemagne. Quoiqu'elle portât un nom ſarraſin, elle n'eſt connue dans le pays que ſous celui de *la dame Carcaſſe*; & c'eſt ſous ce nom qu'on lui attribue toutes ſortes d'aventures, que Belleforêt convient n'être fondées que ſur des traditions populaires, qui ont paſſé des nourrices aux enfans, & de ceux-ci, quand ils ont été vieux, à leur poſtérité. La dame *Carcaſſe* eſt la méluſine de ce canton. Elle mourut apparemment à la fin du ſiege, puiſque ce fut un roi ſarraſin, nommé

Anchiſe, qui remit la place à Charlemagne.

Cet empereur étant parti pour aller aſſiéger Narbonne, trouva ſept hermites dans une forêt du Carcaſſès, & y fonda une abbaye que l'on appelle aujourd'hui *Notre-Dame la Graſſe*. J'ai entendu dire qu'il exiſte un vieux & précieux manuſcrit qui contient un poëme en langue catalane ou ancienne languedocienne, ſur la priſe de Carcaſſonne & la fondation de l'abbaye de la Graſſe en 791, accompagnée des circonſtances les plus miraculeuſes, ou pour mieux dire, les plus étranges. On prétend que l'auteur s'appelloit *Philomena*, & qu'il étoit ſecrétaire de Charlemagne même.

Nos rois de la ſeconde race établirent des comtes à Carcaſſonne au commencement du neuvieme ſiecle. Ceux-ci ſe rendirent héréditaires comme tant d'autres. Le premier que l'on nomme dans l'hiſtoire, s'appelloit *Roger*. Sa poſtérité maſculine finit à la troiſieme génération, *Ermengarde* ſœur & héritière de Roger, troiſieme du nom, avoit épouſé *Raymond Trincavel*, vicomte de Beziers. Elle &

ſon mari prétendirent être comtes de Carcaſſonne. Mais ils eurent des guerres à ſoutenir contre Raymond Berenger, comte de Barcelonne, qui parvint à partager le Carcaſſès avec eux.

Au commencement du douzieme ſiecle, les Trincavel rentrerent dans Carcaſſonne, mais avec l'obligation d'en faire hommage aux comtes de Barcelonne, & de ſe contenter du titre de vicomtes. Les comtes de Barcelonne étant devenus rois d'Arragon, les vicomtes de Carcaſſonne continuèrent de ſe reconnoître leurs vaſſaux. Moyennant cette ſubordination, ils conſerverent Carcaſſonne, Beziers & Nîmes juſqu'aux premieres années du treizieme ſiecle.

A cette époque Raymond Roger ayant eu l'imprudence de ſe déclarer pour Raymond, comte de Toulouſe, qui favoriſoit les albigeois, fut aſſiégé par l'armée des croiſés dans Carcaſſonne, fut fait priſonnier, & mourut quelques jours après. Simon de Montfort fut inveſti du comté de Carcaſſonne, comme de tant d'autres grands fiefs du Languedoc. Il le poſ-

ſéda juſqu'à ſa mort; & ſon fils aîné, Amauri, en jouit après lui pendant quelques années. Mais bien-tôt celui-ci le céda à Louis VIII, & fut fait en récompenſe connétable de France. Cependant cette ceſſion ne fut parfaitement conſommée que ſous le regne de ſaint Louis. Il y avoit encore un deſcendant des Trincavel avec qui il falloit s'accommoder: d'ailleurs le roi d'Arragon ſoutenoit toujours ſes prétentions de ſuzeraineté ſur Carcaſſonne. Mais ſaint Louis s'arrangea enfin avec l'un & l'autre de ces prétendans; & le comté fut abſolument réuni à la couronne.

La ville de Carcaſſonne ſe diviſe en haute & baſſe. La haute que l'on appelle *la Cité*, eſt ſituée ſur un grand plateau & entourée de tous les côtés par la ville baſſe & le fauxbourg qu'elle domine. La riviere d'Aude traverſe la ville baſſe, tourne autour du plateau de la cité, & lui ſert en partie de foſſés. A l'extrémité de la cité, eſt le château, qui s'éleve & commande les deux villes. C'eſt dans la cité, qui n'a qu'environ deux mille habitans, qu'on voit la cathédrale,

le palais épiſcopal,
vieux édifices, & une
ligieuſes Bernardines
treizieme ſiecle.

Dans la ville baſ
toutes les manufactur
grande richeſſe de Ca
la ville haute eſt-elle p
tandis que celle-ci eſt bi
renferme environ dou
& le faubourg deux n
cité; ce qui fait en t
habitans. Cette ville
percée; les rues y ſor
maiſons bien bâties. C
tout le Languedoc la
ment conſtruite. La
grand carré long. Au
marque une fontaine fa
ſur le haut de laquell
tune. Quatre chevaux
à demi-corps de cette
rocher. La principale
d'un double rang d'ar
de la juſtice, l'hôtel de
vens, les égliſes & juſ
les, ſont de jolis éd
manufacture de draps,

là du pont, on voit en tout temps plus de mille perſonnes qui y ſont employées.

Ce diocèſe, le dernier du Bas-Languedoc, dont j'avois à vous parler, renferme quatre-vingt-ſeize paroiſſes ou villages. A l'une des extrémités près de l'abbaye de *la Graſſe*, on en trouve un nommé *la Cannette*, où l'on dit qu'il y a une mine d'argent.

Je ſuis, &c.

A Carcaſſonne, ce 20 décembre 1760.

LETTRE CDXXXI.

SUITE DU LANGUEDOC.

Nous voici, Madame, dans le Haut-Languedoc, où le climat eſt comme dans le bas, doux & tempéré. Les fréquentes pluies qui y tombent, empêchent que les chaleurs n'y ſoient exceſſives, & contribuent beaucoup aux récoltes qu'on y fait de toutes ſortes de fruits. Les terres, d'ailleurs, y ſont très-fertiles en grains, & ne fruſtrent que rarement les eſpérances du cultivateur. Mais il n'y croît ni mûriers, ni oliviers, ni ſalicot; & les vins rouges, les ſeuls qu'on y recueille, ne ſont pas à beaucoup près auſſi bons que dans le Bas-Languedoc.

Pour faire une deſcription exacte de la partie haute de cette province, je la diviſerai en deux grands pays, connus anciennement, l'un ſous le nom d'*Albigeois*, à l'orient; l'autre ſous le nom de *Toulouſain*, à l'occi-

dent. Le premier comprend deux autres petits pays, le *Lauraguais* au midi, & l'*Albigeois*, proprement dit, au nord. Le Lauraguais, le premier que l'on voit en ſortant du diocèſe de Carcaſſonne, par l'occident, va faire la matiere de cette lettre.

Ce pays avoit autrefois pour capitale *Laurac*, ville qui fut ruinée dans le temps des guerres des albigeois. Celle qui l'eſt aujourd'hui eſt *Caſtelnaudarry*, qu'on éleva dans le voiſinage de l'ancienne. Il obéit d'abord aux comtes de Carcaſſonne, & fut enſuite ſoumis aux comtes de Barcelonne & aux rois d'Arragon. Ces derniers le donnerent, à charge d'hommage, aux vicomtes de Beziers, qui le céderent au roi ſaint Louis en 1258. Cette même année, Jacques, roi d'Arragon, céda auſſi au monarque français tout le droit qu'il avoit ſur le Lauraguais, qui depuis dépendit du domaine de la couronne juſqu'en 1477. A cette époque, le roi Louis XI l'érigea en comté pour Bertrand de *la Tour II* du nom, comte d'Auvergne, en échange du comté de Boulogne, ſur lequel ce ſeigneur

avoit des droits, & dont le roi s'étoit ſaiſi après la mort de Charles *le Téméraire*, duc de Bourgogne.

A Bertrand de la Tour ſuccéda Jean III, ſon fils. Celui-ci ne laiſſa que deux filles, Anne mariée à Jean Stuart, duc d'Albanie, & Magdeleine, femme de Laurent de Médicis, duc d'Urbin. Anne étant morte ſans poſtérité, Magdeleine recueillit toute la ſucceſſion de Jean ſon pere. Cette derniere fut mere de Catherine de Médicis, ſon unique héritière, qui épouſa le roi Henri II. Charles IX, fils de ce monarque, & un de ſes ſucceſſeurs, donna le comté de Lauragais à Charles de Valois, comte d'Auvergne, ſon fils naturel. Mais celui-ci en fut dépoſſédé en 1606, par arrêt du parlement de Paris, parce que le contrat de mariage du roi Henri II & de Catherine de Médicis portoit ſubſtitution. Ce comté fut adjugé à la reine Marguerite, fille de Catherine de Médicis, qui dans la ſuite en fit donation au dauphin qui régna depuis ſous le nom de Louis XIII, à condition qu'il le réuniroit inſéparablement à la couronne. Aujourd'hui la maiſon de Brancas a le do-

maine utile de ce pays, érigé en duché en 1731.

Le Lauraguais eſt diviſé en haut & bas. Le haut comprend le diocèſe de *Saint-Papoul* au midi, & le bas celui de *Lavaur* au nord. Le diocèſe de *Saint-Papoul*, eſt borné à l'orient par le diocèſe de Carcaſſonne; au nord par celui de Lavaur; à l'occident par le diocèſe de Toulouſe, & au midi par celui de Mirepoix. C'eſt un pays riche en blés, ſur-tout du côté de Caſtelnaudarry, où les terres ſont fort bonnes. Elles le ſont moins du côté de la montagne. On y recueille plus de blé qu'il n'en faut pour la ſubſiſtance des habitans. Les payſans y vivent de millet, & vendent leur blé pour ſe procurer les commodités ou les douceurs de la vie.

La ville épiſcopale de *Saint-Papoul* n'eſt point la capitale de ce diocèſe; ce n'eſt qu'un bourg ſitué ſur la riviere de Lembe, à quelque diſtance du canal royal. Elle doit ſon origine à un monaſtere de bénédictins, connu dès le neuvieme ſiecle, & dont le dernier abbé fut créé évêque de *Saint-Papoul* par le Pape Jean XXII. Le chapitre n'a été ſécularisé que ſous le

regne de Louis XIV. Son patron qui lui donna ſon nom, vers la fin du troiſieme ſiecle, étoit compagnon de *ſaint Sernin* ou *Saturnin*, apôtre de Toulouſe, dont cet évêché eſt ſuffragant. Il ne contient pas plus de quarante-cinq paroiſſes.

Caſtelnaudarry qui en eſt la ville principale, eſt ſituée ſur une petite éminence, au pied de laquelle eſt un baſſin du canal royal, & d'où l'on découvre une grande plaine fertile. Elle étoit déja conſidérable au ſeizieme ſiecle, puiſque Henri II y établit un préſidial en 1553. Mais depuis l'établiſſement du canal royal, elle eſt devenue bien plus riche & plus fréquentée, étant ſituée ſur ſes bords, & très-voiſine du point central de la diſtribution des eaux de ce canal. C'eſt aux environs de Caſtelnaudarry, que ſe livra, entre l'armée de Louis XIII & celle des mécontens, un combat où fut pris le maréchal de Montmorenci, qui fut enſuite décapité à Toulouſe.

Cette ville a donné naiſſance à Antoine *Toloſani*, abbé de ſaint Antoine de Vienne, fameux par ſes écrits, ſes prédications, & la fonda-

tion de trois maiſons de ſon ordre. Elle a été auſſi la patrie de Germain *de la Faille*, qui nous a laiſſé les *annales de la ville de Toulouſe* & un *traité de la nobleſſe des capitouls*.

Il y avoit autrefois dans ce diocèſe une petite ville nommée *Mas-Saintes-Puelles*, dont il ne reſte aujourd'hui que quelques veſtiges. Elle fut aſſiégée en 1586 par le maréchal de Joyeuſe qui fut obligé d'en lever le ſiege. En 1623 elle fut brûlée & détruite lors du paſſage de l'armée de Louis XIII qui alloit faire le ſiege de Montpellier. *St-Pierre-Nolaſque*, fondateur de l'ordre de la Merci, en étoit natif.

Avignonet, près de la riviere de Lers, au nord de Caſtelnaudarry, eſt une petite ville connue dans l'hiſtoire par le maſſacre que les albigeois y firent l'an 1242, de cinq inquiſiteurs. Comme ce meurtre ſe commit dans la maiſon que le comte Raymond avoit en cette ville, il fut violemment ſoupçonné de l'avoir commandé.

Le diocèſe de *Lavaur* eſt borné au ſud par ceux de Saint-Papoul, de Carcaſſonne & de Narbonne; à l'eſt

& au nord par celui de Caſtres, & à l'oueſt par celui de Toulouſe. C'eſt un canton, comme le précédent, très-fertile en blés. Il y croît du vin, mais en petite quantité, & il ſe conſomme dans le pays.

La ville épiſcopale ſituée ſur la riviere d'Agout, étoit autrefois un bourg, remarquable par un château élevé ſur une roche, environné de murailles, & défendu de larges foſſés. C'étoit une des places les plus fortes du parti des albigeois. Simon de Montfort, général des croiſés, l'aſſiégea l'an 1211. Ce château appartenoit alors à une veuve nommée *Guiraude*. Aymeri, ſon frere, ſeigneur de Montréal, au diocèſe de Carcaſſonne, s'étoit retiré auprès d'elle avec quatre-vingts chevaliers, tous également braves & réſolus de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité, avec un grand nombre d'albigeois qui s'étoient refugiés dans cette place. Les aſſiégés firent en effet une très-longue & très-vigoureuſe réſiſtance. Un conduit ſouterrain qui menoit de la place au foſſé, leur donnoit de grandes facilités pour repouſſer les efforts des aſſiégeants.

Les croiſés déſeſpéroient de ſe rendre maîtres du château, lorſqu'on imagina cet expédient qui réuſſit. L'ouverture par laquelle les aſſiegés entroient librement dans le foſſé, fut bouchée avec une grande quantité de branches d'arbres toutes vertes. On y mit enſuite du bois ſec & menu, des étoupes & pluſieurs autres matieres combuſtibles enduites de graiſſe toutes allumées. Enfin on remit par-deſſus, du bois verd, des bottes de foin mouillées & de l'herbe. Cet amas remplit le conduit ſouterrain d'une fumée ſi épaiſſe, qu'il ne fut plus poſſible aux aſſiegés de profiter de ce paſſage pour s'oppoſer aux deſſeins des croiſés. Ceux-ci comblerent le foſſé ſans obſtacle, firent approcher des murailles les machines de guerre & travaillerent à la ſappe. Ce fut en vain que les aſſiegés jetterent ſur les machines une prodigieuſe quantité de tiſons allumés, de la graiſſe bouillante, & des pieux éguiſés par le bout. Les travailleurs percerent la muraille, & les croiſés étant entrés dans Lavaur, y firent un maſſacre terrible

ſans diſtinction ni d'âge ni de ſexe. Ce fut le 3 mai en 1211.

Un chevalier croiſé, plus compatiſſant que les autres, ayant appris qu'un grand nombre de femmes s'étoient raſſemblées avec leurs enfans dans une maiſon, ſollicita leur grace auprès de Montfort qui la lui accorda. Aymeri fut fait priſonnier & conduit chez le général avec quatre-vingts chevaliers de la garniſon, Simon ordonna auſſi-tôt qu'on les fit tous pendre à des gibets qu'il avoit fait préparer exprès. Aymeri fut exécuté le premier à une potence plus élevée que les autres : mais comme elle n'étoit pas bien aſſurée, elle vint à tomber. Montfort voyant qu'on emploieroit trop de temps pour affermir les autres, ordonna qu'on paſſât au fil de l'épée tous ceux qui reſtoient; & cet ordre fut exécuté ſur le champ. Quant à Guiraude, il la fit jetter toute vivante dans un puits qu'il fit enſuite combler de groſſes pierres. Cette ſcene horrible fut terminée par le ſpectacle de quatre cents buchers où périrent quatre cents des principaux

ſectaires albigeois, qui s'étoient trouvés dans Lavaur. Quels temps! quelles mœurs.

L'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1212, il ſe tint dans cette ville un concile contre les mêmes hérétiques. Le comte Raymond leur protecteur la reprit ſur Amauri de Montfort fils de Simon, & quelque temps après la remit au roi, après en avoir fait détruire les fortifications. Il y avoit un ancien monaſtere qui n'étoit qu'un ſimple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Pons. En 1318, le pape Jean XXII y érigea un évêché, auquel il donna une partie des biens de celui de Toulouſe, dont il eſt ſuffragant. En 1462 le roi Louis XI érigea Lavaur en comté en faveur de Jean de Foix-Candale. Mais en 1483 ce comté fut réuni pour toujours à la couronne.

La ville de Lavaur telle qu'elle eſt aujourd'hui n'a rien qui mérite l'attention du voyageur. L'évêque eſt ſeigneur d'une bonne partie du diocèſe qui renferme quatre-vingt-huit paroiſſes. On y compte trois petites villes,

villes, *Revel*, *Sorezе*, & *Puy-Laurens*, qui dans le ſeizieme ſiecle furent occupées & fortifiées par les Huguenots, mais dont les fortifications furent raſées en 1629. *Revel* eſt à l'extrémité méridionale, ſur une hauteur près du baſſin de *Saint-Feriol*, qui fournit de l'eau au canal royal. La plaine ſur laquelle cette petite ville domine, eſt un des plus beaux & des plus fertiles cantons du Languedoc.

A une demi-lieue de Revel, eſt *Sorezе*, ſur le ruiſſeau de Sor. Il y a une abbaye de l'ordre de ſaint Benoit, connue dès le neuvieme ſiecle, & que l'on appelloit *l'abbaye de la paix*. Elle fut ruinée par les Huguenots au ſeizieme ſiecle; & les bâtimens ont été rétablis depuis à condition qu'on y éléveroit quelques jeunes gentils-hommes de la province.

Puy-Laurens, chef-lieu d'une juriſdiction étendue, eſt un peu plus vers le nord. Cette ville avoit été érigée en Duché, ſous le regne de Louis XIII, en faveur de la niece du Cardinal de Richelieu. Les Calviniſtes y

avoient établi une académie des ſciences, qui fut ſupprimée après la révocation de l'édit de Nantes.

Je ſuis, &c.

A Lavaur, ce 4 janvier 1761.

LETTRE CDXXXII.

SUITE DU LANGUEDOC.

L'*ALBIGEOIS* proprement dit comprend le dioceſe de *Caſtres* au midi, & celui d'*Albi* au nord. Le premier eſt borné à l'eſt par les dioceſes de Saint-Pons & de Beziers, & au *Sud* & à l'oueſt par celui de Lavaur. C'eſt un pays mêlé de montagnes cultivées & de petites plaines. Les montagnes y ſont couvertes de paturages & remplies de beſtiaux. Les plaines y ſont aſſez fertiles, & produiſent toutes ſortes de denrées qui n'y ſont cependant pas ſuperflues. Ce ſont principalement les manufactures de petites étoffes de laines qui attirent beaucoup d'argent dans ce dioceſe.

La ville de *Caſtres*, ſituée preſqu'au confluent des rivieres d'Agout & de Thoret, doit ſon origine à une abbaye fondée au ſeptieme ſiecle. L'abbé en fut ſeigneur juſqu'au treizieme,

& à cette époque elle ſe donna, lors de la guerre des Albigeois, à Simon de Montfort. L'arriere petite fille de ce général des Croiſés la porta dans la maiſon de Vendôme, en faveur de laquelle le roi Jean érigea cette ville en comté. Elle paſſa de cette maiſon dans celle de Bourbon, & enfin à Jacques d'Armagnac, à qui Louis XI fit trancher la tête en 1477. Ce comté fut alors donné à Boiſſilis Del-Giudice, à la mort duquel il fut réuni à la couronne. L'abbaye avoit été changée en évêché par le pape Jean XXII l'an 1317. Mais les moines continuerent à faire l'office dans la cathédrale dédiée à ſaint Benoit, juſqu'en 1535 qu'ils furent déclarés chanoines ſéculiers.

Le Calviniſme s'établit à Caſtres, & y fit de grands progrès au milieu du ſeizieme ſiecle. En 1567 & 1569, les Huguenots s'en emparerent, en ruinerent toutes les égliſes, entr'autres la cathédrale & le palais épiſcopal, & y formerent une eſpece de république. Ce fut un des plus forts boulevards de leur parti, juſqu'à ce qu'enfin Louis XIII s'en rendit pour

toujours le maître. Cependant une chambre mi-partie de magiſtrats catholiques & Huguenots qu'on y avoit établie en 1595, en vertu de l'édit de Nantes, y ſubſiſta preſque toujours juſqu'à la revocation de cet édit.

L'égliſe cathédrale & le palais épiſcopal n'ont été rétablis qu'après que les Huguenots ont ceſſé de dominer dans cette ville. Le palais épiſcopal eſt une très-belle maiſon bâtie ſur les deſſeins d'Hardouin Manſart. Les jardins ont couté des ſommes immenſes à cauſe de l'inégalité du terrain. Mais auſſi il y en a peu qui offrent plus de beautés en fait de jardinage.

Cette ville renferme environ neuf mille habitans. C'eſt une des plus commerçantes de la province par les diverſes étoffes de laine qu'on y fabrique. Elle a produit pluſieurs hommes connus dans les lettres. Les plus célebres ſont André *Dacier* de l'académie françaiſe, auteur d'un grand nombre de traductions d'ouvrages grecs & latins; Paul *Rapin de Thoiras*, qui nous a laiſſé une *hiſtoire d'Angleterre* complete, mais très-partiale & injurieuſe pour notre nation; &

Pierre *Borel*, auteur d'un *tréſor des recherches & antiquités gauloiſes*, livre eſtimé des ſtudits & de ceux qui s'appliquent à étudier ſérieuſement notre langue & notre hiſtoire.

L'évêché de Caſtres eſt ſuffragant d'Albi dont il eſt un démembrement, & n'a que quatre-vingts paroiſſes. Prés de la ville épiſcopale, on trouve des mines de Turquoiſes peu inférieures à celles qui viennent d'Orient. L'action du feu qui affoiblit ou même détruit entierement les couleurs des autres pierres précieuſes, colore ces Turquoiſes & les rend bleues. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que la matiere minérale repréſente des os pétrifiés; non ſeulement par ſa figure extérieure, mais encore par ſa tiſſure intime. Elle eſt compoſée de différentes couches ou écailles, dont les feuilles forment quantité de cellules remplies de la matiere qui s'y eſt pétrifiée. L'action du feu ſur cette matiere la colore de plus en plus juſqu'à un certain point : enſuite la couleur s'altere; elle n'a plus aucun rapport avec celle de la Turquoiſe.

A une demi-lieue de Caſtres ſur

la riviere de l'Agout eſt le petit lieu de *Saix*, où il y a une fort belle chartreuſe qui fut bâtie en la place d'une autre détruite par les Calviniſtes en 1569. Tous les religieux furent maſſacrés à la réſerve de trois ou quatre, auxquels on donna la vie avec la liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit. Ils ſe refugierent à Toulouſe, où ils bâtirent dans la ſuite un des plus beaux monaſteres de leur ordre. Cependant ils ne perdirent point le ſouvenir de leur origine; & dès que les guerres de religion furent finies, & la chartreuſe de Toulouſe richement fondée, ils envoyerent à Saix en 1674, des religieux qui y éleverent un monaſtere plus beau que celui qui y étoit auparavant.

Deux curioſités d'hiſtoire naturelle très-intéreſſantes qui ſont à une lieue de Caſtres, près le village de *la Roquette*, fixent l'attention du voyageur. La premiere eſt le roc qui tremble. C'eſt un rocher d'un poids & d'une maſſe énorme, fait en forme d'œuf, & d'une hauteur conſidérable : il a vingt-ſix pieds dans ſa

plus grande largeur, & au moins douze à ſa baſe. Lorſqu'on le pouſſe avec un bâton, ou qu'un homme robuſte poſe la main deſſus, le rocher remue ſenſiblement & ſe balance. Il eſt placé entre une infinité d'autres maſſes de la même eſpece, dont quelques-unes ſont couvertes de terre & cultivées.

Au milieu de ces rochers on voit l'entrée d'une grotte ſouterraine de vingt huit pieds de long ſur dix de largeur & quinze de hauteur. C'eſt là, dit-on, que ſaint Dominique, lors de la perſécution des Albigeois, alloit faire ſes prieres & ſes méditations. Cette grotte eſt éclairée par des fentes & des jours menagés au milieu du rocher même. Elle préſente de toutes parts des pointes qui forment des figures bizarres. Mais le coup d'œil en eſt ſingulier & aſſez agréable. Plus loin ſont des caves ou allées tout à-fait obſcures. On ne peut s'y conduire qu'avec des flambeaux : mais le coup d'œil en eſt encore plus extraordinaire & plus remarquable.

Le dioceſe d'Albi eſt borné au midi

par les dioceſes de Caſtres, de Lavaur, & de Toulouſe; à l'eſt & au nord par le Rouergue; à l'oueſt par le Querci & la partie du dioceſe de Montauban qui dépend du Languedoc. Ce diſtrict à quarante paroiſſes dans la montagne; le reſte conſiſte en belles plaines arroſées du Tarn qui eſt navigable, de l'Aveirou & de pluſieurs autres rivieres. Le climat y eſt ſain & aſſez tempéré; la terre fertile en blé, en vins, en paſtel, en ſafran & en fruits. Les paturages n'y ſont pas moins bons qu'abondans. Auſſi l'on y nourrit une grande quantité de menu bétail. Il y a dans les montagnes deux mines de charbon qui ſont très-bonnes.

Du temps de Céſar l'Albigeois étoit habité par les *Eleutheri*. Sous Honorius ce pays ſe trouvoit compris dans la premiere aquitaine. De la domination des romains, il paſſa ſous celle des Viſigoths vers la fin du cinquieme ſiecle. Dans la ſuite il obéit aux rois de France, & ſucceſſivement aux comtes de Toulouſe & à des ſeigneurs particuliers.

Bernard I vicomte d'Albi vivoit

en 918. Bernard-Athon III, cinquieme vicomte, iſſu au quatrieme dégré de Bernard I, mourut en 1062. Il eut pour ſucceſſeur Raymond Bernard, ſurnommé *Trincavel* qui épouſa Ermengarde vicomteſſe de Carcaſſonne, de Razès, de Beziers & d'Agde. Trincavel fit pendant quelque temps la guerre à Raymond Berenger, comte de Barcelonne, qui s'étoit mis en poſſeſſion du comté de Carcaſſonne. Mais après divers ſuccès, les deux prétendans en vinrent à un accommodement; & Trincavel obtint une portion du comté de Carcaſſonne qu'il revendiquoit.

Bernard-Athon IV, fils de Raymond Trincavel, lui ſuccéda à la vicomté d'Albi, & fut encore, du chef de ſa mere, vicomte de Carcaſſonne, de Razès, de Beziers & d'Agde. Il tranſigea avec le comte de Barcelonne, & fut obligé de lui rendre hommage pour la partie du comté de Carcaſſonne qu'il poſſédoit. Il épouſa Cécile vicomteſſe de Nîmes, qui lui donna trois fils, Roger, Raymond & Bernard. Le premier eut Carcaſſonne & Albi; Le ſecond Beziers & Agde,

& le troiſieme le comté de Nîmes.

Raymond Roger, arriere-petit-fils de Bernard-Athon IV, fut le treizieme & le dernier vicomte d'Albi, de Carcaſſonne &c. Il prit le parti des hérétiques qui s'étoient élevés dans Albi même, & qu'on appelloit à cauſe de cela *Albigeois*. Un ancien auteur de l'hiſtoire du Languedoc prétend qu'on les reconnoiſſoit parce qu'ils ſe raſoient le haut de la tête, & portoient leurs cheveux longs & trainans par derriere. Il en couta cher à Raymond Roger pour avoir voulu ſoutenir ſes ſujets qui lui étoient fideles, mais rebelles à l'égliſe. Lui & Raymond VI comte de Toulouſe, furent, comme je l'ai dit ailleurs, dépouillés de leurs états; & Albi fut donné à Simon de Montfort qui en jouit juſqu'à ſa mort en 1218. Son fils Amauri le conſerva encore pendant quelques années. En 1229, ce pays fut abſolument cédé au roi ſaint Louis, quant à la ſouveraineté. Mais pour le domaine utile, il paſſa à l'évêque qui par-là ſe trouve aujourd'hui avoir des revenus conſidérables,

& être un des plus riches prélats du Languedoc.

On prétend que le premier évêque d'Albi s'appelloit *Saint-Clair*, qui ſouffrit le martyre ſous le regne du Trajan l'an 117. Ses reliques ſont conſervées dans la cathédrale. Cependant ſon exiſtence eſt douteuſe. On n'a la ſuite exacte des évêques de ce dioceſe, que depuis le cinquieme ſiecle. Au ſeizieme, on en comptoit deja treize qui avoient été élevés au cardinalat. Le chancelier du Prat fut de ce nombre. En 1680, cet évêché fut érigé en archevêché par le pape innocent XI, à la ſollicitation de Louis XIV. Les ſuffragans qu'on lui donna, furent ſouſtraits comme Albi même, à la juriſdiction de l'archevêque de Bourges. Il en a cinq, *Caſtres* & *Mende* dans le Languedoc, *Cahors* dans le Querci; *Vabres* & Rhodès dans le Rouergue.

La ville d'Albi eſt avantageuſement ſituée ſur un terre, au pied duquel coule la riviere de Tarn. Ce qu'il y a de beau à voir dans l'intérieur, c'eſt la cathédrale dédiée à ſainte Cécile. Bernard *Caſtanet*, cardinal &

archevêque de cette ville, en posa la premiere pierre. Elle est grande & bien décorée; la voûte est peinte en or & en azur, & le chœur un des plus beaux du royaume. La chapelle de *Saint-Clair* est magnifique & ornée de très-belles peintures. La châsse d'argent qui contient les reliques de ce saint, est très-riche & très-délicatement travaillée : c'est une espece de mosaïque d'un bon goût. Elle fut donnée au chapitre en 1704, par *M. le Goux de la Berchere*, archevêque de narbonne, & qui l'avoit été auparavant d'Albi. En 1737 M. Pierre Armand *de la Croix de Castries*, archevêque, fit construire dans cette église un orgue que les connoisseurs regardent comme le plus beau qu'il y ait en France, pour la perspective, le dessein & la sculpture. Ils ajoutent que c'est un des meilleurs pour l'harmonie, & que le jeu de voix humaines est un des plus agréables qu'on ait jamais entendus.

Le palais de l'archevêque mérite d'être vu. Dans l'appartement de ce prélat, on jouit d'une vue charmante. Le Tarn bat presque les hauts murs

de ce palais, & lui ſert d'ornement & de défenſe. Les bords de cette riviere ſont ici fort élevés ; & les arbres plantés ſur le rivage, y forment aux yeux une forêt continuelle.

Tout autour de la ville, regne une promenade que l'on appelle *la Lice*. Elle conſiſte en une terraſſe élevée au-deſſus d'un mail également large & profond qui ſert de foſſé à la ville. Deux rangs d'arbres bien entretenus bordent cette terraſſe, où l'on monte par de larges degrés. Quatre portes y répondent pour la commodité des quartiers de la ville ; & à chaque porte il y a une place, d'où la vûe s'étend ſur toutes les beautés d'une plaine délicieuſe.

De l'autre côté de la riviere de Tarn, eſt la petite ville de *Chateau-Vieux*, qui ſert de faubourg à la ville même. Il y a un fort beau couvent de filles de la viſitation.

La ville d'Albi contient environ dix mille habitans, & a quelques petites manufactures de crépons, de burats & de razes. Elle étoit autrefois un entrepot des huiles qu'on y amenoit du Bas-Languedoc ſur des mulets.

Mais elle a perdu cet avantage par le canal royal de cette province.

On compte dans ce diocèſe cent quatre vingt dix ſept paroiſſes. Le lieu le plus remarquable eſt *Gaillac*, connu par ſes vins, les ſeuls qui puiſſent ſe tranſporter. Il s'en fait un grand commerce par la riviere de Tarn, ſur laquelle cette petite ville eſt ſituée. On voiture ces vins à Bordeaux, où on les vend aux Anglais & autres peuples du nord. Ils ont cela de particulier que la mer & le tranſport les rendent beaucoup meilleurs. On eſtime auſſi les vins de *Lautrec*, petite ville avec un château ruiné, ſituée ſur une montagne, à l'extrémité méridionale de ce diocèſe.

La petite ville de *Rabaſteins* eſt ſur la même riviere. On l'appelle en latin *Caſtrùm Rabaſtenſe;* elle eſt ancienne, mais la ville & le château ſont aujourd'hui fort délabrés.

Réalmont eſt au midi d'Albi. On y voit quelques manufactures de la même eſpece que celles qui ſont établies dans la ville épiſcopale.

Je ſuis, &c.

A Albi, ce 18 janvier 1761.

LETTRE CDXXXIII.

SUITE DU LANGUEDOC.

SI je devois vous tracer ici, Madame, une hiſtoire, abrégée du *pays Toulouſain*, je ſerois obligé de répéter ce que j'ai dit dans mes précédentes lettres concernant la province de Languedoc. Il me ſuffira de vous rappeller que ce pays formoit ſeul, dès l'origine des comtes de Toulouſe, toutes les poſſeſſions de ces Seigneurs, qui dans la ſuite devinrent ſouverains de la plus grande partie de cette province. Il comprend le dioceſe de Toulouſe, celui de Rieux, & une partie de celui de Montauban qui appartient au Languedoc.

Le *dioceſe de Toulouſe* eſt borné à l'eſt par les dioceſes de ſaint Papoul & de Lavaur; au nord par ceux d'Albi & de Montauban; à l'occident par la Gaſcogne, & au midi par le dioceſe de Rieux, le comté de Foix & le dioceſe de Mirepoix. Ce pays eſt

coupé de pluſieurs rivieres qui arroſent des prairies, dont la plus remarquable, traverſée par la riviere de Lers, a cinq lieues de longueur, & près d'une demi-lieue de largeur. Elle s'étend juſqu'au dioceſe de Saint-Papoul, où elle eſt bordée par le chemin du bas Languedoc. La plaine qui s'étend depuis Toulouſe juſqu'à Montauban, eſt une des plus belles & des plus abondantes en blés qui ſoient dans le royaume. Dans ce dioceſe toutes les terres ſont très-bien cultivées. Outre les blés ordinaires, il y croit une grande quantité de millet, eſpece de de blé dont les payſans ſe nourriſſent, & qui leur donne le moyen de vendre leur blé fin. On y voit encore du paſtel, herbe qui ſert à la teinture en bleu. Mais les Vignobles n'y produiſent que des vins de médiocre qualité qui ſe conſomment dans le pays.

La ville de Toulouſe capitale de toute la province, eſt ſituée ſur la rive droite de la Garonne à la fin du canal royal. Il y a des auteurs qui en font remonter l'origine juſqu'à plus de treize ſiecles avant l'ere chrétienne, & qui en regardent comme le fon-

dateur *Tolus*, deſcendant de Japhet au ſoixante douzieme degré. Ce n'eſt pas, dit-on, au lieu où eſt actuellement Toulouſe, que la vieille Toulouſe fut bâtie, mais ſur un coteau plus éloigné de la Garonne, & aſſez élevé pour n'être pas ſujet aux inondations. Ce coteau d'où la vue eſt des plus agréables & des plus étendues s'appelle le *Puy David*; & Belleforêt prétend que de ſon temps on y voyoit encore quelques ruines. Nicolas Bertrand, auteur des *geſtes Toulouſains*, imprimés en 1527, & Noguier auteur de l'*hiſtoire Toloſaine*, imprimée en 1529, diſent qu'on le croyoit habité par des fées, & qu'il y apparoiſſoit des fantômes.

Quoi qu'il en ſoit, quelques ſiecles après l'epoque de cette prétendue fondation, la ville de Toulouſe fut la capitale des Volces-Tectoſages qui habitoient ce qui forme aujourd'hui le haut Languedoc. Ces peuples Gaulois étoient braves: ils devinrent conquérans & voyageurs, & ſe ſignalerent par des exploits vraiment étonnans. Réunis au nombre de trois cent mille ſous la conduite de Brennus,

ils sortirent de leur pays, débarquerent dans la Grece, pénétrerent jusques dans la Phocide, & entreprirent de prendre & de piller le temple de Delphes. Ici les sentimens des auteurs sont partagés. Suivant les uns, ces Gaulois réussirent dans leur entreprise, & rapporterent de grandes richesses dans leur pays : suivant les autres ils furent vivement repoussés ; Brennus fut tué avec une partie des siens, & le reste se dispersa. Parmi ceux-ci, quelques-uns s'établirent dans la Thrace, où ils fonderent des colonies, desquelles sont venus les Galates ; d'autres s'arrêterent dans l'Asie mineure, & y bâtirent la ville d'Ancyre. On place cette expédition environ deux cent cinquante ans avant Jésus-Christ.

Dans le siecle suivant, Annibal & son armée voulant passer d'Espagne en Italie, traverserent le pays des Volces-Tectosages. Ceux-ci étonnés de voir des Africains au milieu d'eux, voulurent d'abord les arrêter. Mais désespérant d'en venir à bout, ils s'arrangerent avec eux pour leur donner un libre passage. Noguier a

prétendu nous conſerver les Harangues d'Annibal au ſénat de Toulouſe, & la réponſe des Toulouſains.

Les Carthaginois après pluſieurs guerres & bien des batailles ayant été chaſſés d'Italie par les romains, ceux-ci pénétrerent à leur tour dans le pays des Tectoſages, & les aſſujettirent. Cependant ils traiterent toujours, dit-on, les Toulouſains avec diſtinction. Nos vieux auteurs veulent même nous faire croire que la république de Rome écrivoit à celle de Toulouſe, & la traitoit de ſœur & d'égale. Peut-être fut-ce avec ces procédés amiables que les romains parvinrent à faire de Toulouſe une place forte, & a y établir une garniſon.

Cette ville étoit alors au même endroit où nous la voyons. On montre encore les lieux qu'occupoient deux châteaux bâtis par les Tectoſages, & qui ſont aux deux extrémités de la ville. Le premier eſt à la porte que l'on appelle de *Baſacle*. Il y a actuellement dans cet endroit un très-beau moulin à ſeize meules que la Garonne fait tourner étant retenue

par une digue courte, mais très-forte. Ces ſeize meules vont toujours ſans qu'on entende comme par-tout ailleurs le tintamarre des roues & des meules. On voit deſcendre les bateaux par le pas de la navigation qui eſt le long de la chauſſée près du Baſacle, mais avec une ſi grande viteſſe qu'on les croit engloutis lorſqu'ils ſont au pied de la caſcade, parce que la rapidité de l'eau y forme de gros bouillons qui s'élevant plus de ſix pieds par deſſus, font faire aux bateaux qui donnent contre, un mouvement extraordinaire.

Ce moulin eſt remarquable par ſa grandeur & ſa fabrique. Les roues qui font tourner les arbres, y ſont attachées de niveau, & tournent dans des cylindres verticaux, où l'eau tombant les oblige à ſe mouvoir. Chaque meule peut moudre quarante ou cinquante ſeptiers de grain par jour. Tout joignant ces meules, mais dans un endroit ſéparé, ſont quatre moulins à foulon qui agiſſent auſſi par la chute des eaux de la Garonne. Les roues du moulin du Baſacle ont environ trois pieds de diametre exté-

rieur, & huit pouces dépaiſſeur. Elles ſont de bois coupées obliquement & en arrondiſſant. L'extérieur eſt cerclé de fer haut & bas, & les cylindres dans leſquels elles ſe meuvent, ſont compoſés de pluſieurs pieces jointes enſemble comme les douelles d'un muid.

A la fin du ſeizieme ſiecle, on fit de grandes réparations à ce moulin. On découvrit alors quelques ruines d'un de ces anciens châteaux, & d'un temple dédié ſans doute à Pallas, puiſqu'on remarquoit des chouettes ſculptées ſur ſes pierres.

Le ſecond château bâti par les Tectoſages a ſubſiſté bien plus long temps que le premier, puiſqu'il n'a été démoli qu'au ſeizieme ſiecle. On ignore le nom qu'il portoit à ſon origine : mais ſous les Goths & les comtes de Toulouſe, il s'appelloit le *château Narbonnois*. Les proconſuls & gouverneurs, quelquefois les empereurs romains l'ont habité. Les rois Viſigoths trouverent cette demeure charmante & délicieuſe. Les rois d'Aquitaine, les ducs & enfin les comtes de Toulouſe, juſqu'à leur extinction, y

demeurerent; & chacun de ces hôtes illuſtres prit ſoin de l'embellir dans le goût de ſon temps.

Depuis l'établiſſement du parlement de Toulouſe, c'eſt dans ce château que cette compagnie s'eſt toujours aſſemblée. Au ſeizieme ſiecle, on le trouva trop antique & trop gothique, mais très ſolide; car on eut toutes les peines imaginables à le démolir. Nicolas Bertrand qui avoit vu ce château dans ſon entier, Noguier & Belleforêt qui l'avoient vu abattre dans leur jeuneſſe, nous en ont laiſſé des deſcriptions, & même quelques deſſeins; entr'autres celui d'une des portes chargée de trophées & d'ornemens d'architecture d'aſſez bon goût. Au milieu du château étoit une tour fort élevée qu'on appelloit la tour de *l'Aigle*, parce qu'on voyoit s'élever au-deſſus une aigle dorée qui ſervoit de girouette. Ce fut un architecte nommé *Bachelier*, qui fut chargé de la démolition & de la reconſtruction du château. Il paroît qu'il ſe ſervit de quelques anciennes fondations qu'il eut été difficile d'arracher, parce qu'elles étoient compoſées de pier-

res enormes, ſi bien liées, qu'elles ne ſembloient faire qu'une maſſe.

Au milieu de la ville, on voyoit du temps des Teſtoſages un temple fameux dédié à Apollon. C'etoit là qu'on gardoit les tréſors dont parlent Juſtin, Strabon, & pluſieurs autres anciens auteurs ſous le nom *d'or de Toulouſe*. Mais ils ſont partagés ſur la premiere ſource de ces tréſors : quelques-uns ont tort de croire qu'ils venoient originairement du pillage du temple de Delphes; il eſt ſûr que cette entrepriſe échoua. De quelque part que vint cet or, la maſſe en étoit conſidérable, tant dans le temple d'Apollon même, que dans un lac qui y touchoit, & où les Toulouſains avoient jetté une partie de leurs richeſſes pour les mieux cacher. Elles ne conſiſtoient point en pieces frappées d'aucun coin, mais en lingots. Ce tréſor échappa pendant quelque temps à l'avidité des romains. Enfin le conſul Cépion qui vint commander dans la Gaule Narbonnoiſe, trouva ce prétexte ci pour s'en emparer.

Les Toulouſains favoriſerent les Cimbres qui s'avançoient du fond du nord

nord à deſſein d'envahir l'Italie, & chaſſerent de leur ville la garniſon romaine qui y étoit établie. Cépion au lieu de pourſuivre les barbares, tomba ſur la ville de Toulouſe, s'en rendit le maître, la livra au pillage, & fit enlever les tréſors du temple & du lac. Le malheureux Cépion & ſes ſoldats n'en tirerent aucun profit. Ils furent vaincus par les cimbres ou par les tectoſages mêmes, qui les pourſuivirent & leur reprirent une partie du butin. Mais la peſte ſe mit dans Toulouſe; & de-là eſt venue l'expreſſion *or de Toulouſe*, pour indiquer quelque choſe qui porte malheur, parce qu'on avoit remarqué que tous ceux qui avoient touché à cet or, avoient éprouvé des déſaſtres. Cependant quelque temps après, les romains défirent les cimbres, & rentrerent dans Toulouſe. Céſar y ayant rétabli la garniſon romaine, s'en ſervit comme d'un point d'apui pour ſes conquêtes ultérieures. Cette ville fut très-favoriſée du temps des premiers empereurs. Une colonne romaine y fut envoyée, à ce que l'on croit, ſous l'empire de

Galba, & il y eut alors des écoles fameuſes.

Quelques vieux auteurs croient que ſaint Martial y prêcha la foi des les premiers ſiecles de l'égliſe, ainſi que dans toute l'Aquitaine. Mais les bons hiſtoriens conviennent qu'on ne ſait rien touchant l'établiſſement du chriſtianiſme à Toulouſe, avant le martyre de ſaint Saturnin, que les toulouſains appellent *ſaint Sernin*. Il y vint prêcher la foi l'an 250 de notre ère ſous l'empire de Decius. Les actes de ſon martyre diſent qu'il étoit obligé de traverſer le capitole, pour ſe rendre à la petite égliſe, où s'aſſembloient ſecrétement les chrétiens.

Cet édifice avoit été bâti à l'inſtar du fameux capitole de Rome. On voyoit au milieu un temple dédié à Jupiter Capitolin, où les prêtres payens faiſoient leurs ſacrifices & rendoient les oracles de leurs fauſſes divinités. Un jour que Saturnin traverſoit le capitole & le temple, les prêtres s'apperçurent que ſa préſence faiſoit taire leurs Dieux. Ils exciterent auſſi-tôt contre lui le peuple, qui ſaiſit le ſaint homme, & le lia

à un taureau fougueux deſtiné aux ſacrifices. L'animal l'entraîna dans ſa courſe, & ſe briſa avec lui dans une rue de la ville. Des femmes pieuſes ramaſſerent les reliques du ſaint. On bâtit, dans le même endroit où il expira, une égliſe qu'on nomme *ſainte Marie*, ou *Saint-Sernin* du *Taur* ou *Taureau* : c'eſt une des paroiſſes de Toulouſe.

Au quatrieme ſiecle la converſion de l'empereur Conſtantin fit triompher la religion chrétienne du paganiſme dans Rome même. L'égliſe cathédrale de Toulouſe, dédiée à *ſaint Etienne*, fait remonter ſon antiquité juſqu'à ce temps. Mais on n'y trouve plus aucun monument de cette époque. Elle a été entierement rebâtie, peut être même pluſieurs fois. Le chœur en eſt beau, clair & élevé : c'eſt dommage que la nef ne réponde pas à ces beautés. Il y a dans le clocher de cette égliſe une cloche d'un poids énorme, qu'on appelle *la Cardaillac*, parce qu'elle fut donnée par *Jean de Cardaillac*, patriarche titulaire d'Alexandrie, & l'un des premiers archevêques de Toulouſe, mort en 1390.

Elle peſe cinq cents quintaux, c'eſt-à-dire, cinquante mille livres.

Les égliſes de *la Daurade* & de *Saint-Sernin* renfermoient au ſeizieme ſiecle les monumens les plus précieux des premiers temps du chriſtianiſme, & même quelques traces de celui du paganiſme. L'une & l'autre avoient été des temples d'idoles; & ce n'eſt que ſous l'empire d'Honorius qu'elles furent conſacrées au vrai Dieu. Celle de *la Daurade* étoit alors un temple dédié à Pallas; une partie des murailles, le chevet, & le fond de l'égliſe même, étoient encore au ſeizieme ſiecle les mêmes qui avoient ſervi au temple; les caveaux placés ſous le grand autel avoient été employés pour les oracles; & les ornemens d'architecture, ainſi que les colonnes de pierres, annonçoient que cet édifice avoit été conſtruit avant les ſiecles d'ignorance & de barbarie qui préparerent la chute de l'empire romain. Honorius ayant ordonné, l'an 399 de notre ère, que les temples payens qui ſubſiſtoient, fuſſent tous convertis en

égliſes chrétiennes, celui de Pallas ſubit ce ſort.

Saint Exupere, alors évêque de Toulouſe, préſida à cette transformation, aidé de la protection de Placidie, ſœur des empereurs & femme d'Ataulphe roi des viſigoths, qui faiſoit ſa réſidence à Toulouſe. On ſubſtitua le nom de la ſainte Vierge à celui de Pallas; & Placidie voulant donner une nouvelle preuve de ſon zele & de ſa dévotion, s'empreſſa d'ajouter à cette égliſe tout ce qui pouvoit la décorer & l'embellir. Ce fut elle qui fit incruſter l'intérieur de ce temple de moſaïques qui repréſentoient Jéſus-Chriſt, la ſainte Vierge, les apôtres & les anges. Le deſſin en étoit à la vérité aſſez groſſier. Mais l'ouvrage étoit exécuté avec art, & de maniere à durer bien des ſiecles. Auſſi ces incruſtations ſe ſont-elles ſoutenues autant que le bâtiment même; & comme les dorures y étoient très-multipliées, très-vives & très-belles; c'eſt ce qui a fait donner à cette égliſe le nom de *la Daurade*. Ce fut peut-être alors que l'on y plaça une ſtatue de la ſainte Vierge, qui y eſt encore

révérée, & qu'on appelle *Notre-Dame la Noire*. L'affluence du peuple catholique de Toulouſe fut bientôt d'autant plus grande à cette égliſe, que cette image fut regardée comme miraculeuſe. Il fallut agrandir la nef, & faire de nouveaux murs pour la prolonger, ſans détruire entierement l'ancien édifice du temple de Pallas.

Cette conſtruction fut ordonnée par la reine Ragnachilde, femme, ſuivant nos anciens auteurs, de Théodoric II, roi des viſigoths. On a vu juſqu'en 1727 le tombeau de cette reine en pierre, placé ſur une porte latérale de cette égliſe. Chabanel, auteur de l'hiſtoire de la Daurade, prétend que cette reine fut celle que l'on ſurnomma *Pedauque*, c'eſt-à-dire, *Pied-d'Oie*, ſur-nom très-ſingulier qui lui fut donné, non qu'elle eut les pieds faits comme un canard, quoiqu'elle ait été ſouvent repréſentée avec cet attribut ridicule, mais parce qu'elle faiſoit un uſage journalier des bains, & qu'on diſoit qu'elle avoit preſque toujours les pieds dans l'eau comme les oies. On montre encore à Toulouſe les ruines de ces bains

qui ne ſont pas loin du château narbonnois qu'habitoient les rois goths. Ce château étoit aſſez près de la Daurade, pour que Théodoric & ſa femme puſſent aiſément y aller prier Dieu. On croit qu'ils y furent enterrés, parce qu'on y voyoit un tombeau briſé ſur lequel on remarquoit les lettres *Théodo*....; ce qui a fait penſer à quelques ignorans que le tombeau de l'empereur Théodoſe étoit dans cette égliſe.

La reine Ragnachilde ayant fait cette augmentation de bâtiment à la Daurade, les autres rois de Toulouſe, ſes deſcendans continuerent de la fréquenter & de l'embellir. Nos rois de la premiere race la prirent également ſous leur protection. Les rois & les ducs d'Aquitaine l'agrandirent encore, & l'augmenterent en y faiſant ajouter de groſſes colonnes très-maſſives. Ils y établirent une collégiale ou chapitre de chanoines. Mais ceux-ci s'étant fort relachés & ayant négligé le ſervice divin, Guillaume IV, comte de Toulouſe donna, l'an 1077, cette égliſe à Hugues, abbé de Cluni qui y envoya des religieux capables d'y

rétablir la diſcipline eccléſiaſtique. Cependant à la longue les moines ſe relâcherent auſſi, & furent ſéculariſés. La Daurade redevint collégiale & paroiſſiale. Enfin on la rendit au dix-ſeptieme ſiecle aux religieux bénédictins de la congrégation de ſaint Maur.

Pendant le temps qu'elle étoit entre les mains des moines de Cluni, il s'étoit formé tout auprès un établiſſement remarquable : c'étoit un cimetiere deſtiné particulierement aux comtes de Toulouſe. Ces princes en effet y furent enterrés. Mais le tombeau du malheureux Raymond VI n'y a jamais été. Le pape ne voulut point permettre qu'il fût enterré en terre ſainte parce qu'il avoit favoriſé les Albigeois. On l'enterra dans le jardin des chevaliers de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, à préſent dit de Malte.

Le monaſtere qu'occupent les bénédictins de Saint-Maur auprès de cette égliſe, eſt très-beau. Mais comme il eſt entouré de maiſons, & qu'il ne peut y avoir de jardin, on a pratiqué au haut du bâtiment une terraſſe ſur la-

quelle les religieux ſe promenent, & que l'on appelle *l'amirande*, parce qu'on a de là une fort belle vue ſur la Garonne & les environs de la ville.

Le temple d'Apollon & le lac voiſin qui renfermoient ce fameux tréſor dont j'ai déjà parlé, exiſterent juſqu'au quatrieme ſiecle, que le temple fut converti en une égliſe qui eſt aujourd'hui celle de l'abbaye de Saint-Sernin. Silvius, un des premiers évêques de Toulouſe, fit ce changement vers l'an 380. Il entreprit même d'augmenter l'édifice & de l'étendre ſur une partie du lac. Ce projet ne fut exécuté que quelque temps après. Clovis & ſes deſcendans trouverent cette conſtruction achevée, lorſqu'ils devinrent maîtres de l'Aquitaine & de Toulouſe. Les reliques les plus précieuſes s'accumulerent ſucceſſivement dans cette égliſe. Charlemagne en donna beaucoup; & les rois d'Aquitaine, ainſi que les comtes de Toulouſe, groſſirent encore ce tréſor ſacré. Enfin juſqu'au ſeizieme ſiecle, on y raſſembla un très-grand nombre de corps ſaints, & l'on employa des richeſſes

immenſes pour conſtruire & orner leurs châſſes & leurs chapelles.

Cette égliſe eſt un vaſte édifice qui au dehors a l'air d'une citadelle, & qui eſt ſurmontée d'un clocher d'une prodigieuſe élévation. On eſt frappé en entrant, devoir dans les chapelles, à droite & à gauche, des armoires qui contiennent des châſſes que l'on découvre & que l'on montre dans les grandes occaſions. Il y a dans une grotte ſouterraine ſept chapelles où l'on voit des autels, des ſépultures, des inſcriptions, des lampes & les autres ornemens que peuvent comporter ces ſaintes cavernes. Cette égliſe ſe vante d'avoir vingt-ſix corps ſaints, parmi leſquels il y en a ſept d'apôtres. La châſſe qui renferme les reliques de ſaint Saturnin, eſt grande & couverte de lames d'argent. Celle de ſaint Georges eſt d'un prix ineſtimable : elle repréſente un temple à l'antique d'ordre corinthien, avec des figures de ronde boſſe, dans les entre-colonnes, & quatre autres qui repréſentent les quatre évangéliſtes, & ſont aſſiſes, une à chaque coin du ſocle. Cette châſſe eſt le chef-œuvre de Ba-

chelier, orfevre très-habile, & frere de ce fameux ſculpteur à qui les Toulouſains ont donné une place parmi les illuſtres qui ſont dans la galerie du capitole.

L'égliſe des carmes eſt belle & vaſte, & la chapelle du Mont-Carmel ſuperbe pour ſes dorures & autres ornemens. On y voit un ancien tableau repréſentant le roi Charles VI, incliné devant une image de la ſainte Vierge, & accompagné de ſept ſeigneurs armés comme lui de pied en cap, hors la tête. Il paroît que ce ſont de vrais portraits : les noms de ceux qu'ils repréſentent ſont à leurs pieds. On y lit du moins ceux du duc de Bourbon & d'Oliviet de Cliſſon : tous portent des bandelettes ſur leſquelles eſt écrit le mot *eſpérance*. On ſait que ce tableau fut placé dans cette chapelle à l'occaſion d'un vœu que fit Charles VI, après s'être égaré en chaſſant dans la forêt de Boucohne près de Toulouſe. Il paſſa toute la nuit ſans ſavoir où il étoit, & fort inquiet. Dans cette ſituation il eut recours à *Notre-Dame de Bonne-Eſpérance*, à laquelle étoit apparemment dédiée

une chapelle de cette égliſe. A la pointe du jour les ſeigneurs de ſa ſuite & ſes gens l'ayant rejoint, il accomplit ſon vœu, & forma une eſpece d'ordre de l'*eſpérance* qui n'a pas ſubſiſté.

Une des égliſes les plus vaſtes & les plus élevées de Toulouſe eſt celle des Dominicains. Elle eſt la plus ancienne de cet ordre, puiſque c'eſt-là que Saint Dominique en jetta les premiers fondemens, tout au commencement du treizieme ſiecle. On montre encore dans le couvent qui en eſt voiſin, l'ancienne cellule du ſaint qui a été convertie en une chapelle. On peut dire que c'eſt-là que l'inquiſition a auſſi commencé, ou du moins qu'elle a reçu ſa forme par les ſoins de ſaint Dominique. Depuis le temps où ce ſaint a vecu, l'adminiſtration de ce ſevere tribunal a toujours été confiée aux religieux de ſon ordre. Il commença à la fin du douzieme ſiecle, en conſéquence des décrets du concile général de Latran tenu en 1179. Dès le ſeizieme il étoit réduit dans Toulouſe à un vain titre de grand inquiſiteur, que l'on accor-

doit encore à un Dominicain avec de modiques appointemens. La seule fonction qui restoit à ce religieux, il y a deux cents ans, étoit d'examiner la catholicité de ceux qu'on élisoit Capitouls ; encore a-t il perdu ce droit.

On voit dans cette église des Dominicains, le tombeau de saint Thomas d'Aquin, auquel les religieux de son ordre ont prodigué de si beaux titres. Ce saint mourut l'an 1274, en se rendant au concile général de Lyon, & son corps fut transporté à Toulouse. Sa sépulture est disposée de maniere que quatre prêtres peuvent en même temps dire la messe sur quatre autels différens qui entourent ce tombeau.

L'église & le couvent des cordeliers sont aussi très-grands & très vastes, & des plus anciens de leur ordre. Saint Antoine de Padoue, contemporain de saint François & de saint Dominique y professa la théologie. Cette église est principalement fameuse par son *charnier* qui a, dit on, la vertu de conserver les corps. On y voit environ soixante-dix cadavres n'ayant que la

peau colée ſur les os. Ils ſont dreſſés tout à l'entour contre la muraille de ce caveau. Ces corps ainſi deſſéchés ſont ceux qu'on retire des tombes de l'égliſe, cette terre étant ici la ſeule qui ait la propriété de conſumer les chairs ſans endommager le teſte. Lorſque l'on inhume dans l'égliſe des corps nouveaux, on porte les anciens au haut du clocher pour que le mauvais air ſoit diſſipé, & de là on les tranſporte dans le charnier. Parmi ces corps deſſéchés on voit celui de la *belle-Paule*, d'une famille conſidérable de Toulouſe. Nous avons au ſujet de cette femme un ouvrage intitulé la *Paulegraphie*, d'un habile médecin, qui explique d'abord phyſiquement comment les corps ſe conſervent dans le caveau des cordeliers. Il fait enſuite en particulier l'hiſtoire de la belle-Paule; & par la conformation de ſon ſquelette, il décide qu'elle devoit être de la plus grande beauté.

L'ordre de Malte a dans Toulouſe un beau & riche grand-prieuré; c'eſt le ſecond de la langue de Provence, & par conſéquent de l'ordre.

On l'appelle le *prieuré de Saint-Gilles*, parcequ'il fut fondé par Raymond IV, comte de Toulouſe, dit de Saint-Gilles, qui fut un des chefs de la premiere croiſade en 1096 & mourut au ſiege de Tripoli en 1105. De ce grand-prieuré dépend en quelque maniere le couvent des religieuſes nommées les *dames maltoiſes*. On les diſtingue en trois claſſes, comme meſſieurs de Malte. Le dames chevalieres ſont les mêmes preuves que les chevaliers; la ſeconde claſſe eſt compoſée de religieuſes ſervantes, & la troiſieme des ſimples ſœurs converſes.

La chartreuſe qui ſe trouve placée dans la ville mérite d'être vue. C'eſt une des plus belles du royaume. Le cloître eſt fort long; & pluſieurs des cellules ſont proprement & agréablement arrangées.

Il y a dans Toulouſe quatre confreries de pénitens, noirs, blancs, gris, & bleus. Ceux ci ſont les plus riches & ont la plus belle chapelle. Les réglemens en ſont remarquables; ils ont été donnés ſous le rêgne de Henri III, & rédigés par le P. Ed-

mond Auger, confeſſeur de ce prince. Pluſieurs de nos rois & des princes de leur ſang ont inſcrit leurs noms dans les regiſtres de cette confrerie.

J'ai parlé un peu plus haut d'un troiſieme temple de Toulouſe qui étoit dans le capitole, dédié à Jupiter, repréſenté, dit-on, ſous la figure d'un bélier, comme dans le temple de Jupiter Hammon. Lors de la converſion des édifices payens en égliſes chrétiennes, celui-ci fut transformé en chapelle, dédiée à ſaint Quintin, ſénateur romain, martyriſé pour la foi. Cette chapelle exiſte encore ſur la place & en face de l'hôtel-de-ville, que l'on appelle toujours le *capitole*. On conſerve encore dans ce capitole, dont la conſtruction eſt moderne, tout ce qui peut conſtater l'ancienne gloire de Toulouſe, & prouver même qu'elle n'a point dégénéré. Un coup-d'œil ſur le dedans de cet édifice peut en convaincre.

Les capitouls ou magiſtrats municipaux de Toulouſe exiſtoient déjà ſous la domination des comtes, mais ils augmenterent beaucoup de

conſidération, lorſque ce comté fut réuni à la couronne, ſous Philippe le hardi, en 1271. Ils furent les premiers à prêter ſerment de fidélité au roi, & obtinrent alors les plus beaux priviléges, & la juriſdiction tant civile que criminelle dans toute la ville. Ils en jouiſſent encore, du moins en premiere inſtance, & ont ſur-tout la police & la voirie dans Toulouſe & ſa banlieue.

Ces magiſtrats ont été autrefois au nombre de dix, & on les appelloit les décemvirs. A compter de 1285, époque depuis laquelle leurs regiſtres ſont bien en regle; juſqu'en 1438, on en voit la plupart du temps douze. On les trouve enſuite réduits à huit, la diſpoſition des quartiers de la ville ayant alors changé: car il y a toujours autant de capitouls que de quartiers; les quartiers mêmes s'appellent *capitoulats*.

Ce qui diſtingue principalement les capitouls de Toulouſe, c'eſt le droit d'acquérir la nobleſſe en entrant en place, & de la tranſmettre à leurs deſcendans. Quelques auteurs

croient qu'ils ſont en poſſeſſion de diſtinction depuis l'an 1280. D'autres reculent cette époque de quelques années ; & quelques-uns ont voulu la fixer au regne de Charles VII, vers le commencement du quinzieme ſiecle. Mais il paroît que la nobleſſe des capitouls fut ſeulement alors mieux reconnue & conſtatée.

Bertrand avance que les quatre premiers capitouls avoient ſous leurs ordres, chacun cent hommes d'armes *prêts à batailler, ſi beſoin en étoit ;* que ces capitouls ne devoient point par conſéquent être clercs, encore moins *gens méchaniques*, mais nobles & militaires. Auſſi quelques-uns d'entr'eux prenoient-ils le titre de chevaliers, preuve qu'ils avoient été à la guerre. Juſqu'au ſeizieme ſiecle, pluſieurs bons gentilhommes ſe faiſoient honneur d'être capitouls de Toulouſe, parce que ces places leur procuroient des diſtinctions dans la ville. Mais ce n'étoit ſûrement pas pour acquérir la nobleſſe, puiſque leurs maiſons étoient ſouvent illuſtres. D'ailleurs les capitouls ont toujours été juges des citoyens, & n'étoient

preſque jamais juriſconſultes. On leur donnoit des aſſeſſeurs gradués, pour les aider dans l'examen & le jugement des procès ; c'eſt ce qui ſe pratique encore.

Vers l'an 1280, on voit parmi les noms des capitouls, celui de *Pierre de Toulouſe*, avec cette épithete, *damoiſeau*. La Faille prétend que ce capitoul deſcendoit de *Bertrand*, fils cadet de Raymond VI, comte de Toulouſe. Le fils de Bertrand épouſa l'héritiere de *Lautrec*. MM. de *Toulouſe Lautrec*, doivent aſſurément ſe faire honneur d'être de la même maiſon, puiſque, dans ce cas, ils ſeroient vraiment deſcendans des anciens comtes de Toulouſe, comme Borel & la Faille, auteurs eſtimés, paroiſſent le croire.

En 1301, on trouve encore parmi les capitouls de Toulouſe, *Guillaume Adhemar*, chevalier. La Faille dit qu'il étoit deſcendu de Hugues Adhemar, dont le frere, évêque du Puy, fut légat du ſaint-ſiége, lors de la premiere croiſade, à la fin onzieme ſiecle. On trouve enfin dans la liſte des capitouls du treizieme & qua-

torzieme ſiecles les plus grands noms des provinces voiſines du Languedoc, tels que ceux de *Durfort*, de *la Barthe*, d'*Eſpagne*, de *Nogaret*, de *Montault*, de *Leſcure*, de *Barbaſan* & de *Noë*.

En entrant ſous la porte de l'hôtel-de-ville ou *capitole*, on voit un grand corps-de-garde, où ſont quelques armes & des boucliers ronds des anciens toulouſains. On y lit une inſcription en lettres d'or, qui eſt un magnifique éloge de Louis-le-grand. Un peu plus bas eſt un ſoleil d'or, au-deſſous duquel ſont huit fleurs de ſoleil, ou giraſols, inclinées de ſon côté, & ce vers:

Nous regardons toujours celui qui nous a faites.

Il fait alluſion aux huit capitouls de ce temps-là, dont les armes ſont à côté.

Les ſalles où s'aſſemblent les capitouls, s'appellent *conſiſtoires*. On remarque dans la plus grande, un tableau qui repréſente l'entrée de Louis XIV dans Toulouſe. Vis-à-

vis, eſt la ſtatue en marbre blanc, de la fameuſe *Clémence Iſaure*. La belle & longue inſcription qui eſt au bas, explique toutes les obligations que lui a la ville de Toulouſe. Cette dame en effet lui a fait préſent de pluſieurs bâtimens ou terreins qui ſervent à des uſages publics & utiles; elle contribua à la conſtruction de l'hôtel-de ville, & fut la premiere inſtitutrice des *jeux floraux*.

Ces jeux ſont une eſpece d'académie, compoſée, à l'imitation de celles d'Italie. Les académiciens s'aſſemblent, non pour diſſerter ni faire quelqu'ouvrage en commun, mais pour diſtribuer des prix de différentes valeurs à ceux qui produiſent les meilleures pieces de poéſies en différens genres. On fait remonter l'inſtitution de ces jeux à l'an 1323: elle fut renouvellée en 1585. Les cinq prix que diſtribue cette académie, ſont en forme de fleurs. Le premier eſt une *amarante* d'or, deſtinée à une ode; le ſecond, une *églantine* auſſi d'or, pour un diſcours en proſe ſur un ſujet donné. Les trois derniers ſont des fleurs

d'argent pour une églogue, une élégie & un ſonnet. Cette académie a encore reçu, au dix ſeptieme ſiecle, quelques degrés de perfection. Dans le nôtre on a établi à Toulouſe des académies des ſciences & des belles-lettres, de peinture, de ſculpture & de deſſin.

Au reſte, l'exiſtence de *Clémence Iſaure* eſt actuellement fort conteſtée. Il y a eu ſur cet article des diſſertations ſavantes; & l'on peut dire que l'une & l'autre opinion ont pour elles de grandes probabilités. Ceux qui ſoutiennent l'affirmative, n'ont pas manqué de citer une ode hiſtorique adreſſée à cette illuſtre fondatrice, ſur le départ des braves toulouſains, qui, en 1365, accompagnerent le célebre Dugueſclin dans ſon expédition contre Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſur ce fondement que l'académie des jeux floraux a été établie par une dame, que les dames y furent admiſes dès la fin du ſeizieme ſiecle, en faiſant les preuves convenables d'eſprit, de goût & de talens.

Le portrait de Clémence Iſaure eſt auſſi dans une des ſalles contiguës au *petit conſiſtoire* des capitouls. Elle y eſt repréſentée ſous la figure d'une femme couchée, qui tient un bouquet de ſouci : derriere elle ſont deux enfans qui jouent des inſtrumens, & dans le lointain, la ville de Toulouſe. Ce tableau eſt d'une beauté parfaite.

Dans ce petit conſiſtoire, ſont les regiſtres ou annales de l'hôtel-de-ville, tous en très-bon ordre, depuis l'an 1285. Ils ſont contenus dans pluſieurs grands livres manuſcrits ſur velin, ornés de très-belles miniatures, dont quelques-unes repréſentent au naturel ceux qui ont exercé le capitoulat depuis ce tems-là, & pluſieurs belles & grandes cérémonies, entr'autres les entrées des rois Charles VII & Louis XI, qui n'étoit encore que dauphin, & qui, pour faire donner à ſa mere le dais qu'on lui refuſoit, la fit entrer en croupe derriere lui. On y voit auſſi les entrées de Louis XII, de François I, de Charles IX, de Louis XIII & de Louis XIV.

Une ſalle, qu'on appelle la galerie des hommes illuſtres, offre les buſtes en marbre des plus grands hommes dans les armes & dans les lettres, auxquels Toulouſe a donné la naiſſance. Ces portraits ſont au nombre de trente, à commencer au temps le plus floriſſant de l'empire Romain. Ces hommes illuſtres ſont *Antoine*, ſurnommé *Becco* dans ſon enfance, un des plus grands capitaines de ſon temps, ſelon Tacite, & dont l'éloquence égaloit la valeur : *Stabius Surculus*, rheteur qui vivoit du temps de Néron : *Emil. magnus Arboricus*, qui enſeigna dans Toulouſe les belles-lettres aux freres de Conſtantin : *Victorinus*, rhéteur célebre : les deux *Théodoric*, rois des goths, qui regnerent à Toulouſe & favoriſerent les lettres & les ſavans : *Raymond de Saint Gilles*, & *Bertrand*, Comtes de Toulouſe : Guillaume de *Nogaret* : Jacques *Fourneri* ou *Fournier*, qui fut pape ſous le nom de Benoît XII : Pierre *Bunel* qui a contribué des premiers au rétabliſſement de la pureté de la langue latine : *Joannes Pinus*, évêque de Rieux

Rieux : Nicolas *Bachelier*, grand architecte & grand Sculpteur, éleve de Michel-Ange : Jean de *Nogaret de la Valette*, gouverneur de Languedoc ſous Charles IX : *Arnoul du Ferrier*, un des plus grands juriſconſultes de ſon temps, ambaſſadeur pour le roi au concile de Trente : Jacques *Cujas*, le plus ſavant homme que nous ayons eu pour le droit Romain. Piqué de l'injuſtice que lui firent ſes concitoyens, en lui préférant un homme qui ne le valoit pas, il jura de ne jamais rentrer dans ſa patrie, qui lui a fait, pour ainſi dire, ſes excuſes, en plaçant ſon portrait dans cette ſalle.

On y trouve enſuite les buſtes de *Gui du Faur, ſeigneur de Pibrac*, bien connu par ſes quatrains : *de Pierre du Faur de Saint-Jorry*, ſon frere, premier préſident du parlement de Toulouſe : de Jean-Etienne *Duranti*, auſſi premier préſident, vertueux magiſtrat, oppoſé au parti de la ligue, ſous Henri III, mort dans une émeute populaire, de la maniere la plus tragique & la plus touchante : d'Antoine *Toloſani*, ré-

formateur & général de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne : d'*Auger Ferrier*, médecin de la reine Catherine de Médicis : de Philippe *Bertier*, préſident au parlement de Toulouſe : d'Antoine *de Paule*, grand-maître de l'ordre de malte ; de Guillaume *Maran*, profeſſeur de droit ; de Guillaume *Catel*, hiſtorien ; de Guillaume *de Fieubet*, préſident au parlement de Toulouſe ; de Pierre *de Caſeneuve* ; de François *Maynard*, poëte eſtimé, & de l'académie françaiſe : de *Goudouli*, ſi connu par ſes poéſies languedociennes ; enfin du pere Emmanuel *Maignan*, minime, ſavant dans la philoſophie, la théologie & les mathématiques.

Au fond de cette galerie eſt le buſte de Louis XIV ; orné de trophées magnifiques. Il fut placé ſous le capitoulat de *Jean*, d'*Albert*, de *Marraſt*, de *Tiſſi*, de *Cantuer*, de *Crozat* & de *la Faille*, auteur des annales de Toulouſe.

Les colléges ſont en grand nombre dans cette ville. Mais il n'y a d'exercice public pour la philoſophie & les arts, que dans celui des Jé-

ſuites, & dans celui des doctrinaires, dit de *Leſquille*. Dans le premier, on voit un morceau de ſculpture de *Bachelier*, qui eſt d'un goût exquis. Il repréſente Hercule, qui s'étant débarraſſé de ſes langes, étouffe de chaque main un ſerpent. Les attitudes ſont ſi naturelles & ſi animées, que les connoiſſeurs y trouvent quelque choſe du *Laocoon* du vatican.

Il n'y a pas long-temps qu'on a fait conſtruire un amphithéatre d'anatomie, ſur la porte duquel on a gravé ce fameux vers latin :

Hic locus eſt ubi mors gaudet ſuccurrere vit.

(C'eſt ici que la mort rend ſervice à la vie).

Cette inſcription eſt ſans doute la plus belle que puiſſe porter un établiſſement de cette eſpece. Toulouſe a auſſi pluſieurs ſéminaires, une belle abbaye de bénédictins, un grand nombre de communautés religieuſes, pluſieurs hôpitaux très-vaſtes & très riches, un hôtel des monnoies, & une univerſité, établie en 1228 par Raymond VII, le dernier des comtes. Dès ſon origine, on

y enſeigna le droit civil Romain; & depuis, elle a toujours été en grande réputation pour ce genre d'enſeignement. Je vous ai parlé ailleurs, madame, de ſon parlement.

En général les rues de Toulouſe ſont larges & droites. Il y a de fort belles maiſons particulieres, outre les édifices publics. Cependant tout y eſt bâti en brique; & l'on n'y connoît point la pierre de taille. Le long de la Garonne regne un quai, qui forme une belle promenade. A une des portes de la ville il y en a une autre qu'on appelle *le jardin royal*, & qui eſt très-agréable.

Au ſeizieme ſiecle, on voyoit ſur la Garonne trois ponts, dont l'un étoit couvert, & un autre ſéparé en deux par l'île de *Tonis*, dont il prenoit ſon nom. Le troiſieme appellé le *pont-neuf*, eſt le ſeul qui ſubſiſte aujourd'hui. C'eſt un des plus beaux du royaume. Il eſt du deſſein de François Manſart. Les arches qui le forment, ſont bien conſtruites, & le ceintre d'un trait fort hardi. A chaque pile eſt une ouverture en coquille, pour donner paſſage à l'eau, lorſque la Garonne

eſt débordée. Il eſt terminé par une grande porte en maniere d'arc de triomphe, ſur laquelle eſt la ſtatue de Louis XIV. On entre par cette porte dans le faubourg *Saint-Cyprien*, qu'on peut bien regarder comme une petite ville. Le quai & le grand hôpital de *la Grave* en ſont partie.

Il y a peu de villes dans le royaume, qui ſoient mieux ſituées que celle de Toulouſe pour le commerce & les manufactures. Les vivres y ſont abondans & à bon marché, & les eaux bonnes pour les teintures. Par la riviere d'Ariege, elle a tout ce que produit le pays de Foix, le fer, l'acier, & tout ce qu'il faut pour bâtir. Par la Garonne, il lui vient des Pyrenées & du voiſinage, le bois, le marbre & la pierre. Le canal de la jonction des deux mers, qui finit en cet endroit, ſemble fait tout exprès pour lui apporter toutes les commodités & toute l'abondance que l'on peut tirer de l'Océan & de la Méditerranée. Il s'en faut cependant de beaucoup qu'on puiſſe regarder Toulouſe comme une ville fort commerçante. Il s'y fabrique des

Bergames, des tapiſſeries de peu de valeur, & de petites étoffes moitié ſoie & moitié laine, qui ſe donnent à bas prix. Le génie des habitans n'eſt point tourné du côté du commerce. Ils ſont plus portés à jouir de la nobleſſe que leur donne le capitoulat, ou à poſſéder des charges de robe. Auſſi Toulouſe, une des plus grandes villes du royaume, n'en eſt pas une des plus riches; elle n'eſt pas même fort peuplée, à proportion de ſa grandeur, puiſqu'elle ne contient environ que quatre-vingt-dix mille habitans.

Indépendamment des grands hommes toulouſains, dont les buſtes ſont placés dans le capitole, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Jean Galbert de *Campiſtron*, poëte tragique célebre, de l'académie françaiſe, & au *P. Benjour*, religieux auguſtin, qui nous a laiſſé trois ſavantes diſſertations, ſur les ſoixante-dix ſemaines du prophète Daniel, ſur l'année du déluge univerſel, & ſur les temps qui ont précédé cet événement. Il avoit été employé

par le pape Clément XI dans plusieurs affaires très-importantes.

Le vieux auteur Nicolas Bertrand rapporte que, sous le règne de Charlemagne, il y avoit à Toulouse beaucoup de Juifs, qui habitoient une rue nommée *Saint-Remi*. Ils furent accusés d'avoir excité les Sarrasins ou Mahométans à surprendre la ville, au moyen des intelligences qu'ils y ménageoient pour eux. Convaincus de ce forfait, les principaux auteurs de ce complot furent exécutés. Mais Charlemagne touché du repentir du reste de la nation juive, lui pardonna, à condition que trois fois l'année, savoir, le jour de la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, celui du vendredi Saint, & celui de l'Ascension, les Juifs se présenteroient devant l'église de Toulouse que l'évêque choisiroit, y feroient une espece d'amende honorable, ayant en main un cierge du poids de treize livres, & recevroient chacun un soufflet d'*une main forte & robuste*; ce qui fut exécuté, malgré les lamentations des Juifs, & ce qui a duré jusqu'au temps du pontificat de Jean XXII,

que la nation juive a été entièrement chaſſée de Toulouſe.

C'eſt ce même pape qui, l'an 1316, érigea l'égliſe de cette ville en archevêché. Les évêques de Montauban, de Pamiers, de Saint-Papoul, de Rieux, de Lombès, de Lavaur & de Mirepoix en ſont ſuffragans. Ce diocèſe, le plus conſidérable du Haut-Languedoc, renferme cinq abbayes d'hommes & une de filles. Les terres qui compoſent le temporel de l'archevêque de Toulouſe, s'étendent hors de la ville, & forment une juriſdiction indépendante de la ſénéchauſſée.

Le principal bourg de cette juriſdiction s'appelle *Verfeuil*. Il y a ſur ce lieu une anecdote ſinguliere : c'eſt qu'il prend ſon nom de ce qu'autrefois il étoit très-fertile. Mais il fut maudit par ſaint Bernard, en punition de l'attachement du ſeigneur & des habitans aux erreurs des albigeois. Alors la terre ceſſa de produire des fruits ; les feuilles des arbres ſe ſecherent ; les animaux ne donnerent plus de lait & n'eurent plus de petits ; le ſeigneur & ſes vaſſaux réduits

aux cruelles extrémités de la famine, furent forcés d'abandonner le pays. On donna le bourg & ſes dépendances à l'évêque ; & ce bien paſſé en des mains ſacrées reprit ſa fertilité.

Non loin de la ville de Toulouſe il y a une petite maiſon de campagne nommée *Grouille*, que le comte d'Aubijoux fit bâtir au milieu de ſes jardins, entre des fontaines & des bois. Le parc eſt vaſte & a de grandes beautés. On s'arrête ſur tout à une petite île où eſt une fontaine jailliſſante, qui va mouiller le haut d'un berceau, dont Bachaumont & Chapelle ont dit :

Sous ce berceau qu'amour exprès
Fit pour toucher quelque inhumaine,
L'un de nous deux un jour au frais,
Aſſis près de cette fontaine,
Le cœur percé de mille traits,
D'une main qu'il portoit à peine,
Grava ces vers ſur un cyprès :
Dans ce beau lieu digne d'envie,
Hélas ! que l'on ſeroit heureux,
Si toujours aimé de Silvie,
On pouvoit, toujours amoureux,
Avec elle paſſer ſa vie !

Il n'y a que quarante-ſept paroiſſes du diocèſe de Montauban qui ſoient

dans le Languedoc. Le principal lieu eſt *Caſtel-Sarraſin*, petite ville agréablement ſituée ſur la rive droite de la Garonne. Elle étoit connue dès le douzieme ſiecle, & appartenoit au comte de Toulouſe. Quelques uns prétendent qu'elle eſt du temps des Sarraſins. Mais d'autres penſent au contraire & avec raiſon qu'elle eſt moins ancienne. On croit que ſon nom lui vient de ſa ſituation ſur la petite riviere d'Azine, qui bientôt après ſe perd dans la Garonne.

La partie du diocèſe de Commînges, ſituée dans le Haut-Languedoc, ne renferme que onze parroiſſes. Les plus remarquables ſont celle du bourg de *Valentine*, qui a entrée aux états de la province, & celle d'une partie de la petite ville de *Saint Béat*, qui eſt ſéparée en deux par la Garonne. Le côté oriental appartient au Languedoc, & l'occidental à la Guienne.

On regarde comme faiſant partie du pays toulouſain le diocèſe de *Rieux*, borné au ſud par le comté de Foix; à l'oueſt par le diocèſe de Commînges, au nord par le même & celui de

Toulouse; à l'est par ce dernier & celui de Mirepoix. C'est un pays de montagnes qui produit, à force de travail, ce qui est nécessaire à la vie des hommes & des bestiaux, & dont les habitans ne sont rien moins qu'opulens. Il faut cependant en excepter ceux qui sont établis le long de la Garonne qui traverse ce diocèse.

La ville épiscopale située sur la rive gauche de la Rize, à trois quarts de lieue de la Garonne, étoit autrefois bien peu de chose. En 1317, le pape Jean XXII l'érigea en évêché, en lui donnant un certain nombre de paroisses qu'il démembra du diocèse de Toulouse, dont il est suffragant. Ce pontife éleva en même-temps *Rieux* au rang de ville, suivant ces termes de la bulle : *eam oppiduli dignitate decoramus.* On trouve, avec raison fort extraordinaire que le pape se soit arrogé le droit de créer une ville en France.

Il y a une chose remarquable dans l'église cathédrale de Rieux; c'est le clocher, un des plus beaux du royaume pour sa hauteur & sa structure antique, & orné de beaucoup de

ſculptures. Le carillon qu'il renferme fait l'admiration des étrangers par ſon harmonie & par la diverſité des airs qu'on y joue. Ce fut l'organiſte de la cathédrale, nommé Barthe, qui quoique aveugle de naiſſance, dirigea l'emplacement des cloches, de même que l'arrangement merveilleux des petites chaînes de fil d'archal qui ſont attachées à leurs battants, & vont aboutir au clavier, placé vers le milieu de la hauteur du clocher. Cet organiſte, habile muſicien, avoit appris ſon art avec des notes de bois, & il l'enſeigna à ſes enfans avec ces mêmes notes.

Dans la cour du palais épiſcopal on voit huit têtes de divinités payennes, qui furent trouvées au ſiecle dernier, dans un champ près du bourg de Martres.

A quelque diſtance de Rieux, eſt le monaſtere, chef d'ordre de *feuillans*. C'étoit une abbaye de l'ordre de cîteaux, fondée l'an 1162. Le bienheureux *Jean de la Barriere* en étant devenu abbé, y mit la réforme, & y établit, en 1577, un nouvel ordre, qui fut approuvé, en 1585, par le

pape Sixte-Quint, & ſouſtrait de la dépendance de Citeaux. Henri III appella le pieux fondateur à Paris en 1587, & lui donna le couvent que les feuillans occupent encore. Pendant les troubles de la ligue, pluſieurs de ces religieux oubliant les bienfaits de Henri III, ſe déclarerent contre le roi. Mais le ſage & vertueux abbé lui reſta toujours fidele, ſans cependant approuver ſa conduite. Le pape Sixte-Quint, qui s'étoit déclaré hautement pour la ligue, le manda à Rome où il eſſuya bien des déſagrémens. Mais Clément VIII lui rendit enfin juſtice, & donna même à ſon ordre une maiſon dans Rome où ce pieux inſtituteur mourut en 1600.

Ce diocèſe n'a que ſoixante paroiſſes. Le lieu le plus remarquable eſt la petite ville de *Monteſquiou*, qui fut aſſiégée, priſe, ſaccagée & brulée, en 1586, par le maréchal de Joyeuſe. Le parlement de Toulouſe fit défenſe de la rebâtir; & les états de la province attribuerent à Montgéard, petite ville du voiſinage, le droit d'entrée qu'y avoit Monteſquiou. Cette derniere a été rebâtie depuis;

mais il s'en faut bien qu'elle ſoit ce qu'elle étoit autrefois.

On trouve dans le diſtrict de la communauté de *Seyx*, pluſieurs mines de cuivre & de plomb, auxquelles on ne travaille plus depuis long-temps; au village de *Sainte-Croix*, une mine de jayet; entre *Montjoye* & le hameau d'*Audinat*, trois ſources d'eaux minérales, dont on ordonne la boiſſon contre certaines maladies de la poitrine & de l'eſtomac, les obſtructions, les coliques & les enflures même occaſionnées par les vents; à *Berat* une fontaine avec flux & reflux.

Près d'*Alzend* on voit un pont naturel formé dans le roc creuſé par le ruiſſeau de *Lairole*, dont les eaux forment une caſcade perpendiculaire, à quelque diſtance de là, dans un précipice affreux. Tout auprès eſt une grotte, qui étonne la vue par ſon étendue & par ſa hauteur.

Je ſuis, &c.

A Toulouſe, ce 15 Fevrier 1761.

LETTRE CDXXXIV.

SUITE DU LANGUEDOC.

IL y a un autre diocèſe, Madame; que quelques-uns prétendent avoir fait autrefois partie du pays toulouſain. C'eſt le dioceſe de Mirepoix, & celui par lequel j'ai terminé mes courſes dans le Languedoc. Il eſt borné au nord par les diocèſes de Saint Papoul & de Toulouſe; à l'oueſt & au ſud par le comté de Foix; à l'eſt par le diocèſe d'Aleth. C'eſt un pays mêlé de montagnes & de plaines. Le ſol n'y eſt pas en général bien fertile. Il produit néanmoins ce qu'il faut pour la ſubſiſtance des habitans, & de bons pâturages pour les beſtiaux. Il y a auſſi des mines de fer qui ſont d'un produit conſidérable.

Ce diocèſe n'eſt pas fort étendu. La ville épiſcopale ſituée ſur la riviere de Lers, ne contenoit qu'une ſimple égliſe paroiſſiale du diocèſe de Toulouſe, lorſque le pape Jean XXII l'é-

rigea en évêché l'an 1318, en lui assignant cent cinquante quatre paroisses de ce même diocèse. Il lui procura en même temps un assez bon revenu, qui n'est pas pris sur la ville même, dont la seigneurie n'appartient point à l'évêque. Un de ses premiers prélats nommé *Jacques Fournier*, fut élevé au pontificat en 1334, sous le nom de Benoit XII. Quatre autres ont été cardinaux.

Il y a dans ce diocèse un bourg de *Laurac*, autre que celui qui est situé près de la ville de Saint-Papoul, & qu'on distingue par l'épithete de *grand*. C'est une question de savoir lequel de ces deux bourgs a donné son nom au pays de *Lauragais*. Je dois nommer aussi le bourg du *Carlat*, devenu fameux, pour avoir été la patrie de *Bayle*, & la petite ville de *Fanjaux*, connue, dit-on, du temps des romains par un temple de Jupiter: aussi l'appelle-t-on en latin *fanum jovis*.

A deux ou trois cents pas de la petite ville de *Belleſtat*, ou trouve la fontaine de *Fonteſtorbe*, qui est une singularité d'histoire naturelle bien

remarquable. Cette ſource eſt ſi abondante, qu'elle forme preſque ſeule la riviere de Lers. Elle eſt naturellement taillée en forme de grotte, grande & exhauſſée. On y a placé d'eſpace en eſpace de groſſes pierres pour pouvoir y entrer & en ſortir quand la fontaine eſt dans ſon plein. Elle a cela de ſingulier, qu'en été & en automne, & même dans les autres ſaiſons, pourvu que le temps ait été ſec durant pluſieurs jours, elle a un flux & reflux à toutes les heures du jour, pendant leſquelles elle ſe remplit & ſe déſemplit vingt-quatre fois, de ſorte qu'on peut la regarder comme une eſpèce de *clepſydre*, ou horloge d'eau fabriquée par la nature elle-même. Lorſque le flux arrive, on entend un grand bruit du côté d'où viennent les eaux, qui coulent avec tant d'abondance, qu'elles groſſiſſent la rivière de Lers plus de deux lieues au-deſſous.

La ville de Mirepoix, autrefois poſſédée par les comtes de Foix, & une des places d'armes des albigeois, appartient depuis plus de cinq cents ans à la branche aînée de *Levis*, qui

en porte le nom avec le glorieux titre de *Maréchal de la foi.* Cette ancienne maiſon n'eſt pas originaire du Languedoc : elle tire ſon nom de la terre de Levis, ſituée dans le Mirepoix, aſſez près de Montfort-l'Amaury. Vers l'an 1200, Gui de Lévis paſſa en Languedoc avec Simon de Montfort, & fut maréchal de l'armée des croiſés contre les albigeois : il mourut vers 1230. Son fils & ſon petit-fils, toujours du nom de *Gui*, lui ſuccéderent dans ce beau grade, & ſe ſignalerent durant cette guerre. Lorſque Simon de Montfort obtint les plus grands fiefs & comtés de Languedoc, les ſeigneurs de Levis eurent auſſi des terres, dont la baronnie de Mirepoix fut le chef-lieu, & qu'on appella du nom général de *Terre du Maréchal.*

Le titre & les fiefs ſe ſont perpétués dans la branche aînée de la maiſon de Levis. Mais pour ſe diſtinguer des maréchaux de France, les Mirepoix ont pris le titre de *Maréchal de la foi.* Ils portent croiſés derriere l'écu de leurs armes, deux bâtons ſemés de croix, au lieu de

fleurs de lys. Le dernier maréchal, duc de Mirepoix, portoit quatre bâtons, en ſa double qualité de maréchal de France & de la foi. Il eſt mort ſans enfans, & la terre de Mirepoix, érigée en marquiſat au ſeizième ſiècle, a paſſé avec le titre de maréchal dans la branche de *Levis-Gaudiez*. Il ſubſiſte encore pluſieurs autres branches dont les unes étoient aînées, & les autres cadettes de celle qui fut élevée aux honneurs de la pairie, au ſeizième ſiècle, par l'érection en duché-pairie de la terre de Ventadour en Limoſin, & qui eſt à préſent éteinte.

Dans mes différentes lettres ſur le Languedoc, je vous ai ſouvent parlé, madame, de Simon de Montfort. Je crois devoir ici vous dire un mot de ſon origine. La plupart des hiſtoriens le font deſcendre d'un comte de Hainaut, nommé *Amauri* premier, qui vivoit au dixième ſiècle, & dont le fils, Guillaume, épouſa l'héritière de la ville de Montfort, & fut père de Simon premier. L'arrière-petit fils de celui-ci fut le fameux comte Simon, qui étoit le quatrième

du nom de Montfort. Son fils Amauri, qui mourut connétable de France, étoit le ſixième, & n'eut qu'un fils, Jean, qui mourut ſans poſtérité. Cependant la maiſon de Montfort ſubſiſta en pluſieurs branches. L'une d'entr'elles joua un grand rôle en Angleterre, où elle poſſédoit le comté de Leiceſtre : enfin, le dernier deſcendant par mâles d'Amauri premier, mourut en 1302. *Borel*, auteur des antiquités de Caſtres, donne aux Montfort une origine toute différente & plus illuſtre. Il fait deſcendre Amauri I du Roi Robert, fils de Hugues Capet, par Berthe ſa première femme, & ſoutient même qu'il n'étoit pas bâtard, quoique ſa mère eût été répudiée pour raiſon de parenté. D'ailleurs, il convient de tout le reſte de la généalogie depuis Simon I.

Vous devez avoir jugé, madame, qu'il y avoit autrefois en Languedoc de grandes maiſons très-puiſſantes. Au commencement même du treizième ſiècle, cette province étoit encore partagée entre pluſieurs princes & ſeigneurs qui ſe regardoient les uns

les autres comme autant de ſouverains. *Raymond VI*, comte de Toulouſe, étoit le plus puiſſant d'entre eux : outre le comté de ce nom, qui comprenoit alors les diocèſes de Toulouſe, de Rieux, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Mirepoix & de Montauban, il poſſédoit auſſi les comtés de Quercy & d'Uzès, & il avoit eu, du chef d'Hermeſinde ſa ſeconde femme, le comté de Melgueuil, qu'elle lui avoit donné par ſon contrat de mariage, au cas où elle mourroit ſans enfans; ce qui arriva.

Trincavel, vicomte de Carcaſſonne & de Beziers, tenoit le ſecond rang avec Bernard Atho, cadet de cette maiſon, qui étoit vicomte de Nîmes. Le Roi d'Arragon étoit comte du Gévaudan; & le vicomte de *Polignac* y poſſédoit une partie du diocèſe du Puy. *Aymard*, comte de Poitiers, étoit maître du Vivarais; & le vicomte d'Uzès avoit pluſieurs grandes terres dans le voiſinage. Le ſeigneur de Montpellier poſſédoit la ville de ce nom, avec la baronnie d'Aumelas. *Aymeric*, vicomte de Narbonne,

étoit ſeigneur de la plus grande partie du diocèſe de ce nom. *Bermond*, gendre du comte de Toulouſe, étoit ſeigneur d'Anduze & de Sommieres, & d'une partie de la ville d'Alais. *Pelet* avoit l'autre partie, & pluſieurs terres fort conſidérables. *Sicard*, vicomte de Lautrec, poſſédoit la vicomté de ce nom, & beaucoup d'autres domaines. Outre ces grands ſeigneurs, il y en avoit pluſieurs autres moins puiſſans. De toutes ces illuſtres maiſons, il n'en exiſte aujourd'hui que trois ou quatre, parmi leſquelles on compte celles de *Polignac* & de *Pelet*.

On peut dire qu'il y a dans le Languedoc autant de nobles & anciennes familles que dans aucune autre province du royaume. Il me faudroit entrer dans des détails bien longs, pour vous les faire connoître toutes. Je ne puis en nommer ici que quelques-unes; & je vais le faire, ſans prétendre aſſigner des rangs d'ancienneté, ou donner quelque préférence, & moins encore quelque excluſion.

Faudoas de Montégu. Elle eſt fondatrice du grand couvent des corde-

liers de Toulouſe ; & l'abbaye de *Grand Selve* en a reçu, il y a près de ſix cents ans, des biens conſidérables. La branche aînée, héritiere du nom, des armes & des biens de la maiſon de Barbauſan *ſans reproche*, eſt fondue dans celle de Rochechouart-Chandenier, d'où étoient ſortis les marquis de Faudoas & les comtes de Clermont-Dauteville.

Cornuſſon la-Valette-Pariſot. Elle eſt également ancienne & illuſtre. L'an 1557, Jean de la Valette Pariſot fut fait grand-maître de Malte. Il ſoutint le ſiege de cette place contre Soliman II. Le pape Pie IV voulut le faire cardinal : mais il refuſa cette diſtinction.

De Paule. Elle a eu auſſi un grand-maître de Malte, en la perſonne d'Antoine de Paule qui fut élu en 1522.

Caſtelper, *Rigaud de Vaudeville*, *Mauremont*, *Villeneuve*, *Monteſquieu*, & *Saint-Jorry* ſont des maiſons très-anciennes. Le comte & l'abbé de Ribrac étoient de cette derniere.

Caſtelnau d'Eſtretefons. Elle a entrée aux états par la baronnie de Caſtelnau.

Le marquis de *Lama*, qui, en 1700,

s'appelloit *Grammont*, avoit auſſi entrée aux états par la baronnie de Lanta.

La Valette Nogaret. C'eſt de cette maiſon qui exiſtoit au quatorzieme ſiecle, que ſe prétendoit iſſu le duc d'Epernon.

Iſalguié de Morinville. Elle tire ſon origine de l'ancienne maiſon des *Iſalguiés*, qui dès l'année 1340, poſſédoit un grand nombre de terres aux environs de Toulouſe & beaucoup de rentes dans cette ville. De là vient que Raymond Iſalguié prenoit la qualité de co-ſeigneur de Toulouſe, comme on le voit dans le teſtament de ſon fils Paul Iſalguié, chevalier, ſeigneur de Clermont, en 1348.

Aſtorc de Montbartier. Dès 1700, cette maiſon originaire du Quercy, étoit établie à Toulouſe depuis plus de trois cents ans. Une des rues de cette ville en porte encore le nom.

Monteſquiou du Faget. C'étoit la branche cadette des anciens barons de Monteſquiou au diocèſe d'Auch, iſſus des comtes de Fezenſac. Barthélemi de Monteſquiou, chevalier, baron

baron de Marſan & de Salles, l'un des enfans d'Arcieu IV, baron de Monteſquiou, & de Gaillarde d'Eſpagne, eut pluſieurs enfans qui formerent chacun différentes branches; ſavoir, Marſan, Salles, Artagnan, Sainte-Colombe, Faget, Saintrailles, du Saget & Prêchat.

Polaſtron de Saint-Caſſian. C'eſt une maiſon ou plutôt une branche des Puinés de la maiſon de la Hilliere, iſſus des ſeigneurs de Polaſtron en Guienne.

Eſcars de la Mothe. Elle eſt connue depuis long-temps par les emplois & les ſervices des ſires des Eſcars en Limoſin. Ils portoient autrefois le nom de *Peyruſſe*, ancienne vicomté qu'ils poſſédoient de temps immémorial. Ils firent les branches des princes de Carency, & des ſeigneurs de Merville, de la Mothe & autres de ce nom.

Puget de Saint-Alban Tous les hiſtoriens de Provence parlent de l'ancienneté de cette maiſon originaire de Provence, & preſque toujours floriſſante juſqu'au tems de la révolte du comte de Nice. Alors les

du *Puget* furent entierement dépouillés de leurs biens, & ſe retirerent en Languedoc, où ils firent les branches de Saint-André & de la Serre. Une autre branche connue ſous le nom de la Marche, s'établit dans l'île de France; & une quatrieme, celle de Pommeuſe, fixa ſon ſéjour en Brie.

Du Bourg de la Pérouſe. Elle eſt iſſue d'un frere d'Antoine du Bourg, chancelier de France.

Durfort de Deyme. Cette maiſon eſt ſortie des anciens barons de Durfort, au pays de Poix, qui ſe prétendoient iſſus des premiers comtes de ce pays. Du temps des Albigeois, cette famille poſſédoit la ſeigneurie de Fanjaux & autres terres voiſines; & ce fut dans la maiſon de Fanjaux, du temps de ſaint Dominique, qu'arriva, dit-on, le miracle du livre contenant les principaux articles de notre foi. Ce livre y fut jetté trois fois au feu par les hérétiques, ſans que jamais les flammes l'endommageaſſent. Après ce miracle, Raymond de Durfort donna à ſaint Dominique, en 1222, une maiſon dont on fit le monaſtere de ſon ordre qui exiſte encore au-

jourd'hui. L'ancien baron de Durfort en Agenois, & les ſeigneurs de Duras ſont de cette maiſon.

La Vethe-Fontenille, *Villemur de Pallux*, *Saint-Sivié de Montaud* ſont auſſi des maiſons diſtinguées par leur ancienneté.

Nigry ou *le Noir*. En 1216, le Noir de la Redorte fit hommage à Simon, comte de Montfort, de pluſieurs terres qu'il lui avoit données en récompenſe des ſervices rendus pendant la guerre des albigeois.

Voiſins. C'eſt une des meilleures maiſons de la province de Languedoc. Pierre de Voiſins ſuivit Simon, comte de Montfort, à la guerre des albigeois. Le roi ſaint Louis lui donna, en 1248, mille livres de rente, & le fit ſénéchal de Carcaſſonne, dans un temps où les charges de ſénéchal étoient très-conſidérables.

Les maiſons de *Mouſſoleins*, d'*Ars* & de *Cabanac* étoient auſſi des plus conſidérables de ce temps-là.

Celle de *Saint-Sulpice* eſt une branche de la maiſon d'Uzès, dans laquelle la maiſon de Cruſſol eſt en-

trée par le mariage de Jacques, sire de Crussol, grand panetier de France, qui épousa Simone d'Uzès, fille unique & héritiere de Jean, vicomte d'Uzès.

Rabastens. Elle étoit considérable au quatorzieme siecle, ainsi que les maisons de *la Tour*, d'*Adhemar*, d'*Haupoul* & de *Coulombines*. La maison de *Vins*, originaire de Provence, celles de *Geoffroi*, de *Berard*, de *la Tude* & de *Flotte* sont aussi fort anciennes, ainsi que celles de *Thesan*, de *Clermont-Lodève*, de *Lauzieres*, de *Gaudiés de Montpeyroux*, d'*Ambres* & de *Caylus*.

Lautrec-Montfa. Cette maison est des plus anciennes & des plus illustres de la province. Le vicomte de Montfa, qui en étoit le chef en 1700, prétendoit qu'elle tiroit son origine des comtes de Toulouse. Il est du moins constant que du temps de ces comtes, les Lautrecs étoient des grands seigneurs.

Les maisons de *Rochefort* & de *Château-Verdun* tenoient aussi un rang très distingué, & passoient pour être fort anciennes.

Corneillan. Un gentilhomme de

cette famille, nommé *Arnaud*, fit ſerment de fidélité à Philippe *le Hardi*, lors de l'inveſtiture du comté de Toulouſe en 1271; & en 1333, Pierre de Corneillan fut élu grand-maître de Rhodes. Dans le même ſerment de fidélité fut compris *Fridol* ou *Fridolet* de *Lubens-Verdale*. Hugues de Lubens fut élu grand maître de Malte en 1582, & depuis cardinal.

On met encore au nombre des maiſons fort anciennes celles de *Lordat*, de *Goleja*, de *Varagne*, de *Beleſtat*, de *Hautpoul*, de *Bruyere*, de *Meyreville*, de *Nos*, & de *Villeneuve*.

Bertrand de Villette. C'eſt une maiſon iſſue d'un premier préſident du parlement de Toulouſe, qui le fut enſuite de celui de Paris. C'eſt le même qui fut fait garde-des-ſceaux & cardinal.

Béon de Cazeaux. Un grand-prieur de l'ordre de Malte, qui étoit de cette ancienne maiſon, a fondé la commanderie de Pleigny, qui vaut ſix mille livres de rente. Elle eſt affectée aux chevaliers de cette même maiſon; & à leur défaut elle rentre

dans le rang des autres commanderies de l'ordre.

Seguier. C'eſt de cette maiſon qu'étoit ſorti le chancelier Seguier. Elle eſt d'une ancienne nobleſſe.

La maiſon de *Pelet* peut ſans contredit s'égaler, pour l'ancienneté, aux premieres familles du royaume. Elle tire ſon origine de Bertould qui aida le roi Pepin à conquérir le Languedoc, & particulierement la ville de Narbonne, dont on aſſure qu'il fut fait comte l'an 1140. Bernard Pelet épouſa Béatrix, comteſſe de Melgueuil, dont il eut Hermeſinde, qui, comme je l'ai déja dit, fut mariée à Raymond VI, comte de Toulouſe, à qui elle porta en dot le comté de Melgueuil.

La maiſon de *Roquefeuil* étoit anciennement très-puiſſante. Elle entreprit de faire la guerre à Jacques, roi de Maillorque, qui avoit tué un page qu'il avoit de cette maiſon. En 1222, Raymondde Roquefeuil avoit été excommunié pour avoir ſuivi le parti du comte de Toulouſe. Mais il fut abſous par le légat du pape,

à qui il donna en otage les chevaliers de *Roquefeuil* & de *Valevauge Thoyras-Bermond-du-Caylar*. C'eſt une maiſon très-connue, & où la valeur a preſque toujours été héréditaire depuis le maréchal de Thoyras.

De Sarret. Pierre de Sarret accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, & vint s'établir en Languedoc.

Le marquis de *Caſtries*, appellé *la Croix*, entre aux états comme baron de Caſtries. Le pere de celui qui vivoit en 1700, étoit chevalier des ordres du roi, & lieutenant-général de la province : il avoit épouſé la ſœur du cardinal de Bonzi.

Calviſſon, à préſent *Louet*, eſt une maiſon ancienne qui a ſuccédé à celle de *Nogaret*, de laquelle étoit Guillaume, ſi connu ſous Philippe *le Bel*, par l'entrepriſe contre Boniface VIII avec Colonna di Sciarra. Sous Charles VII, Il y eut un *Louet* qui fut chambellan de ce prince, & qui figuroit à la cour.

Il y a bien d'autres maiſons d'une très-bonne nobleſſe, dont je dois au moins ne pas taire les noms. Telles

ſont celles de *Pompadour*, de *Niort*, de *Montredon*, de *Graves*, d'*Aban*, de *Lavergne*, de *Montlaur*, de *Montarnaud*, de *Buſſely-Tremoulet*, de *Chaumont*, de *Rochefort*, de *la Fare*, & de *Berard de Montalet*.

Telles ſont encore les maiſons de *la Tour des-Bains*, de *Canillac*, qui eſt une branche de celle de Beaufort; de *Dapcher*, qui a de grandes alliances avec celle d'Auvergne; de *du Tournel*, qui a eu ſous Philippe Auguſte, en 1203, un chancelier qui ſe trouva avec ce monarque à la bataille de Bouvines; de *Polignac*, dont les ſeigneurs, du temps des comtes de Toulouſe, étoient appellés les rois des montagnes; de *Harcourt* & de *Ventadour*, qui poſſédoient de très-belles terres en Vivarais; de *Tournon* dont la branche aînée a paſſé par mariage dans cette derniere; de *Montbreton-Peyre*, de *Morangiés*, de *Senaret*, de *Fay*, d'*Apchon*, de *Deſlezé*, de *Cruſſol*, de *Senneterre*, de *Montagut*, de *Hautefort*, de *du Cluzau de Chabreuil*, de *du Fay de Salignac*, de *la Tour-Gouvernet*, de *Gineſtoux*, de *Beaumont*, de *Gabriac*, de *Vogué*, de *Giſlande*, de

Rochecolombe, d'*Aleyrac*, de *Rochebonne*, d'*Entraigues*, de *Maiſon-Seule*, de *Colonne*, &c. &c.

Je ſuis, &c.

A Mirepoix, ce 24 février 1761.

LETTRE CDXXXV.

LE ROUSSILLON.

A mon départ de Mirepoix, j'aurois pu, madame, prendre la route du Comté de Foix, qui en eſt le pays le plus voiſin. Mais comme j'aurois été obligé d'y paſſer de nouveau, en ſortant du Rouſſillon, j'ai mieux aimé traverſer une partie du diocèſe d'Aleth, pour me rendre dans cette dernière contrée qui fait la ſéparation de la France & de l'Eſpagne. Je vais vous en donner quelques notions générales dans cette lettre, que je mets à la tête de toutes les autres, où je vous ai tracé une deſcription des lieux les plus remarquables de cette province, à meſure que je les ai vus.

Le *Rouſſillon*, pris dans ſa plus grande étendue, a environ trente lieues de l'eſt à l'oueſt, & quinze du nord au ſud. Il eſt borné à l'eſt par la partie de la Méditerranée, connue ſous le nom de golfe de Lyon; au

ſud par la Catalogne, dont il eſt ſéparé par une chaîne des Pyrénées; à l'oueſt par le Donnezan, qui fait partie du Comté de Foix; au nord par le bas Languedoc. Il a quinze lieues de côte, dont une partie eſt baſſe, unie & ſabloneuſe, & l'autre bordée de rochers eſcarpés & preſque inacceſſibles.

Le nom de *Rouſſillon* vient, ſuivant quelques-uns, de celui d'une ancienne ville, appellée *Ruſcino*, qui étoit une colonie Romaine. Elle fut détruite ſous les premiers Rois de France de la ſeconde race; & il n'en reſte aujourd'hui qu'une tour, qu'on appelle *la tour de Rouſſillon.*

Cette province forme un ſeul gouvernement militaire, diviſé en trois vigueries; celle du *Rouſſillon*, qui comprend le comté de ce nom & le Valleſpir; celle de *Conflent*, qui comprend le Conflent même & le Capſir; celle de *Cerdagne*, qui ne comprend qu'une partie du pays de ce nom, qui a été cédée à la France par le traité des Pyrénées, & qu'on diſtingue ſous le nom de *Cerdagne françaiſe.* Ce ne ſera que dans les lettres

qui ſuivront celle-ci, que je vous tracerai, madame, une deſcription particulière de ces trois différentes contrées.

On peut mettre le Rouſſillon au nombre des anciens grands fiefs de la couronne de France. Peu de provinces ont éprouvé autant de révolutions, & ont changé auſſi ſouvent de maître. Celle-ci a été mille fois l'objet & la victime des querelles des ſouverains, & a été ſur-tout le malheureux théâtre de toutes les guerres de France & d'Eſpagne.

Nous chercherions en vain, madame, à connoître les premiers peuples qui ont habité cette province, & même ceux qui leur ont ſuccédé. Une nuit des plus obſcures les dérobe à nos regards. On a parlé des phéniciens, des égyptiens & des phrygiens, mais ſur des conjectures dénuées de preuves. Les plus anciens peuples du Rouſſillon, ſur leſquels on ait quelque certitude, ſont les gaulois qui ſe répandirent du nord au midi de la France. Pluſieurs ſiècles avant l'ere chrétienne, les celtes y laiſſèrent une colonie, en le traver-

sant pour aller s'établir sur les bords de l'Ebre dans la Catalogne, l'Arragon & la Castille.

Ces peuples étoient maîtres de tout ce pays, l'an 536 de Rome, lorsque le fameux Annibal voulant porter la guerre en Italie, franchit les Pyrénées, & vint camper auprès d'*Illiberis*, aujourd'hui *Elne*. Il y fut arrêté par les Rois des celtes-tectosages, qui s'assemblèrent à *Ruscino*, pour lui fermer le passage. Les peuples du Roussillon étoient alors distingués en *sardones*, qui occupoient la côte depuis Salses jusqu'au cap de Cervera; en *consuarani*, qui habitoient l'intérieur du Roussillon proprement dit, & une partie du Vallespir; en *ceretani*, qui étoient maîtres de la Cerdagne. On ignore le nom de ceux qui possédoient le Conflent.

Vers l'an 633 de Rome, la partie des Gaules que borde la Méditerranée, fut conquise par les Romains; & le Roussillon s'y trouva compris. On attribue la gloire de cette conquête à Q. *Marcius Rex*, qui, l'année suivante, fonda la colonie de Nar-

bonne. Ce fut alors que la ville de *Ruſcino* devint une colonie romaine, & que le Rouſſillon fit partie de la Gaule narbonnoiſe. Il demeura ſoumis à l'empire romain pendant les quatre premiers ſiècles de l'ere chrétienne.

Au commencement du cinquième, vers l'an 409, les alains, les vandales & les ſueves vinrent s'y établir. Ils en furent bientôt chaſſés par les viſigoths, qui y introduiſirent leurs loix & leurs uſages. L'empire de ceux-ci, après avoir duré environ trois cents ans, fut détruit vers l'an 719, à la ſuite de la fameuſe bataille de 712, où leur roi, Roderic, fut défait & tué par les ſarraſins. Ces derniers portèrent le fer & la flamme dans toute la Gaule narbonnoiſe, maſſacrèrent les peuples, démolirent les temples, & ne laiſſerent preſque aucune trace des monumens anciens. Mais leur règne ne fut pas d'une bien longue durée. Notre roi Pepin les chaſſa, l'an 760, de tout ce pays, dont les habitans ſe ſoumirent volontairement à ce prince, pendant qu'il faiſoit le ſiège de Narbonne.

Le Rouſſillon conſerva ſes loix, en devenant province françoiſe. Il fut gouverné au nom de ſes nouveaux ſouverains par des comtes, qui uſurpèrent dans la ſuite l'autorité ſuprême, & la tranſmirent à leurs héritiers. Ces premiers comtes furent ceux de Barcelonne. L'un d'eux ayant partagé ſes différens états entre ſes enfans, le Rouſſillon proprement dit eut ſes comtes particuliers. Le Conflent & la Cerdagne réunis, eurent auſſi leurs comtes, ſous le nom de comtes de Cerdagne, également iſſus de la maiſon de Barcelonne. Le haut Valleſpir fut pendant quelque temps ſoumis aux comtes de Beſalu.

Bernard-Guillaume, comte de Cerdagne, mourut ſans enfans en 1117, & laiſſa par teſtament ſes états à Raimond V, comte de Barcelonne. Celui ci devint roi d'Arragon, en 1134, par les droits de ſa femme, Pétronille, fille & héritière de Ramire II, qui avoit occupé ce trône. Gérard fut le dernier des comtes de Rouſſillon : il ne s'étoit point marié; & il légua, l'an 1172, ſon comté à Alphonſe II, roi d'Arragon, qui en

prit poſſeſſion à Perpignan, quelques jours après la mort du donateur. C'eſt ainſi que tout ce pays, après avoir formé une province de France, devint une province arragonnoiſe. Ses comtes avoient toujours reconnu la ſouveraineté des monarques françois; & les rois d'Arragon la reconnurent également juſqu'à l'époque de la renonciation qu'en fit notre roi S. Louis, en faveur de Jacques I, qui lui céda à ſon tour ſes prétentions ſur une partie du Languedoc, par le traité de Corbeil en 1258.

Ce même Jacques, roi d'Arragon, mourut en 1276, & partagea ſes états entre Pierre & Jacques ſes fils. Pierre eut le royaume d'Arragon, & Jacques celui de Majorque avec les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne. Des troubles continuels agitèrent le règne de ces nouveaux monarques. Les rois d'Arragon réclamoient ſans ceſſe les droits de ſouveraineté que ceux de Majorque s'obſtinoient à leur refuſer. Une guerre longue & ſanglante fit éprouver aux habitans du Rouſſillon, des malheurs & des déſaſtres de toutes les eſpèces. Jacques

II, troiſième & dernier roi de Majorque, y mit le comble par ſes vexations & ſes cruautés inouies. La haine de ſes ſujets fut le prix qu'il en recueillit ; & cette haine lui cauſa la perte du Rouſſillon. Les habitans de cette province ſoupiroient après le gouvernement d'un maître qui leur rendît la paix & le bonheur. Leurs vœux furent exaucés : le roi d'Arragon entra dans le Rouſſillon, en devint bientôt le paiſible poſſeſſeur, & s'attacha, par une domination ſage & modérée, le cœur de ſes nouveaux ſujets.

Cette province répara dès-lors ſes malheurs, fit refleurir l'agriculture, & rétablit ſon commerce. Mais elle étoit deſtinée encore à changer de maître. L'an 1461, le roi Jean d'Arragon, ayant beſoin de ſecours contre les navarrois & les catalans, fit, avec le roi Louis XI, un traité, par lequel celui-ci s'engagea à fournir & à entretenir ſept cents lances pour le ſervice du roi d'Arragon, à condition que le roi Jean donneroit deux cent mille écus au roi de France. Le roi d'Arragon ne pouvant payer cette

ſomme, donna à Louis XI les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne en engagement; & il fut en même temps convenu que ſi dans l'eſpace de neuf ans, cette ſomme & les intérêts n'étoient point rembourſés, la propriété de ces deux comtés demeureroit à la France. Cette condition ne fut point remplie, & ces deux pays furent effectivement réunis à la France.

Mais ils n'y reſterent pas long-temps. Charles VIII voulant porter la guerre en Italie, les rendit, par le traité de Narbonne de 1492, au roi d'Arragon, devenu roi d'Eſpagne ſous le nom de Ferdinand V, pour que celui-ci gardât la neutralité dans cette guerre. Il n'exigea même aucun rembourſement de la ſomme prêtée par Louis XI. On accuſe Olivier Maillard, confeſſeur de Charles VIII, d'avoir engagé ce prince à faire ce traité, après avoir reçu une ſomme conſidérable du roi d'Eſpagne.

Le roi François I entreprit de faire rentrer le Rouſſillon ſous ſon obéiſſance; mais il échoua dans ce projet. Louis XIII fut plus heureux. Cette

province n'avoit vu, qu'avec une peine extrême, ſes priviléges violés ſous la domination eſpagnole. Elle gémiſſoit depuis long-temps ſous le deſpotiſme du ſouverain, les vexations des gouverneurs & le fardeau des impoſitions. Ce fut inutilement qu'elle porta ſes humbles remontrances au pied du trône. Enfin, elle ſe donna à la France, par les traités faits avec Louis XIII, le 16 décembre 1640, & le 19 décembre 1641. Ce ſouverain porta ſes armes en Rouſſillon. Le prince de Condé s'empara des places voiſines du Languedoc. Louis XIII fit en perſonne le ſiége de Perpignan, qui capitula après une réſiſtance de plus de trois mois. Un détachement de ſon armée, ſous les ordres des maréchaux de Schomberg, & de la Meilleraye, prit le château de Salſes; & par là, fut terminée la conquête du Rouſſillon, dont la poſſeſſion fut aſſurée à la France en 1659, par le traité des Pyrénées.

Il ſeroit bien difficile de marquer l'époque preciſe où la lumiere de l'évangile fut apportée dans le Rouſſillon. On croit cependant, avec

quelque fondement, que c'eſt vers la fin du premier ſiecle de l'ere chrétienne, que la religion y fut prêchée par *S. Paul Serge*, reconnu pour l'apôtre d'une grande partie de la Gaule narbonnoiſe. Il eſt du moins certain que vers la fin du ſiecle ſuivant, elle y étoit déja établie, & que pluſieurs chrétiens la cimenterent de leur ſang. S. Vincent, né à Colliouvre, ſouffrit le martyre dans cette ville l'an 300, ſous Décius, préfet des empereurs romains en Eſpagne. Les perſécutions multipliées, les cruautés monſtrueuſes des Sarraſins, ne purent porter la moindre atteinte à la religion des habitans du Rouſſillon, qui ſe ſont montrés dans tous les temps auſſi ſoumis aux déciſions de l'égliſe qu'aux loix de l'état.

Le tribunal de l'inquiſition avoit été introduit en Rouſſillon par les rois d'Eſpagne, qui y avoient auſſi établi un *tribunal de la chambre*, c'eſt-à-dire des collecteurs de la chambre apoſtolique, pour les dépouilles des eccléſiaſtiques après leur mort, & un *tribunal du commiſſaire du bref*, dont l'évêque de Gironne étoit le chef.

Celui ci avoit l'attribution des crimes de toutes les perſonnes religieuſes & eccléſiaſtiques, même des ordres exempts, qui n'auroient pas été punis convenablement par leurs ordinaires. Ces tribunaux ont été abolis après le traité des Pyrénées.

Il n'y a dans cette province qu'un ſeul évêché ſuffragant de Narbonne. c'étoit autrefois l'évêché d'*Elne*, aujourd'hui celui de *Perpignan*. L'érection de cet évêché fut faite vers la fin du ſixieme ſiecle, par une aſſemblée d'évêques à la priere des rois goths, qui étoient alors maîtres de l'Eſpagne & d'une partie du Languedoc. Les premiers actes ſolemnels où il ſoit queſtion d'un évêque d'Elne, ſont le troiſieme concile de Tolede & celui de Narbonne, tenus l'un & l'autre en 589. Depuis cette époque, le ſiege fut rempli ſans interruption & tenu dans cette ville juſqu'en 1601, qu'il fut transféré à Perpignan, avec le chapitre de la cathédrale, par une bulle du Pape Clément VIII. Cette tranſlation accordée à la demande du roi d'Eſpagne, de l'évêque Onufre de Réart & du chapitre,

fut effectuée l'année ſuivante. Cependant l'évêque de Perpignan & ſon chapitre prennent encore le nom & le titre d'évêque & chanoines d'Elne. On compte aujourd'hui cent vingt-trois évêques qui ont occupé ce ſiege, parmi leſquels il y a eu un patriarche de Conſtantinople, deux de Jéruſalem & huit cardinaux.

Il ſemble que la nature ait pris ſoin de marquer elle même la ſéparation du Rouſſillon des provinces voiſines. La mer, une longue chaîne de hautes montagnes, & un chaînon de montagnes ſubalternes forment ſes limites naturelles, dans leſquelles il eſt comme enclavé, & paroît former un pays particulier. On voit une grande plaine, qui d'un côté touchant à la mer, conduit, de l'autre, vers des collines d'abord peu élevées, mais qui s'avancent tout-à-coup comme verticalement vers les Pyrenées, & qui tiennent au haut de *Canigou*, qu'on diroit être l'extrémité de la maſſe de ces montagnes.

De ce point élevé, partent différentes chaînes de montagnes divergentes entr'elles, & par conſéquent

de vallées qui ſuivent la même direction. Les unes vont du midi au nord, vers le Conflent, les autres du nord au midi vers le haut Valleſpir, d'autres enfin du couchant à l'orient vers la plaine du Rouſſillon & le bas Valleſpir. Ces dernieres finiſſent à la Méditerranée, & font comme les deux extrémités d'un arc qui forme l'enceinte de la province du Rouſſillon.

Il n'eſt point dans les Pyrenées de plus belles montagnes que celles-ci. Très-peu préſentent une roche nue & pelée. Elles ſont preſque toutes couvertes d'arbres, de pins, de ſapins, de chataigniers, de lieges, de frênes & de chênes noirs, verts & blancs. Quelques unes portent ſur leur ſommet, où à une fort grande élévation, des plaines très-étendues, qui offrent aux regards du voyageur une vaſte pelouſe toujours verte, émaillée de toutes ſortes de fleurs, & arroſée par une infinité de ruiſſeaux que fourniſſent les fontaines voiſines. On diſtingue ſur tout la plaine de *Pla Guillem* ſur le Canigou, celle de *Camporells* dans le Caplir, celle des *Llauſades* au

deſſus du Mont-Louis, & celle qui eſt derriere l'hermitage de Font-Romeu.

La plus haute de ces montagnes, & même des Pyrenées, eſt le Canigou qui a quatorze cent cinquante quatre toiſés d'élevation au-deſſus du niveau de la mer. On l'apperçoit à plus de trente lieues de diſtance du côté de la France & de l'Eſpagne. La neige en couvre la cime pendant ſept mois de l'année. Dans la partie qui regarde le nord, on voit des fentes où il y a toujours de la glace, peut-être auſſi ancienne que le monde. On trouve dans une de ſes parties les plus élevées, une ouverture conſidérable & profonde, autour de laquelle ſont placés de grands anneaux de fer, pareils à ceux auxquels on attache dans les ports les cables des vaiſſeaux; ce qui fait préſumer que cette ouverture a été diſtinée à l'exploitation d'une mine, & que ces anneaux ſervoient à ſoutenir les cordes employées pour faire deſcendre les hommes & les fardeaux.

On remarque ſur toutes ces montagnes du Rouſſillon des tours très-anciennes,

anciennes, dont nous ignorons les vrais uſages. Les uns les regardent comme ayant ſervi aux habitans à ſe défendre contre les Sarraſins. Les autres croient, avec plus de fondement, qu'elles ont été deſtinées à placer des ſignaux, & à défendre l'entrée des paſſages. Cette derniere opinion eſt la plus vraiſemblable.

Il y a ſous ces mêmes montagnes un grand nombre de grottes ſouterraines ou *cryptes*, d'une étendue conſidérable, dont quelques-unes paroiſſent être un ouvrage de la nature, & quelques autres avoir été creuſées autrefois pour l'exploitation des mines. Je vous les ferai connoître, en vous parlant des lieux près deſquels elles ſe trouvent.

Je n'eſſayerai pas ici, Madame, de vous tracer une deſcription exacte & pittoreſque de l'enſemble de ces montagnes & de la plaine qu'elles renferment; de cette campagne immenſe fertiliſée par les eaux de pluſieurs rivieres, terminée par une chaîne de montagnes qui forment une eſpèce de croiſſant, & par la mer Méditerranée; de ces roches

arides & blanchiſſantes des *Corbieres* qui ſéparent le Rouſſillon du diocèſe de Narbonne; de cette montagne du *Canigou*, dont la cime couronnée de neige offre la ſtérilité de l'hiver, & les flancs dorés des moiſſons, la richeſſe de l'été; de ces montagnes du Valleſpir, parées de la verdure des bois; enfin de la Méditerranée, dont le ſpectacle uniforme contraſte admirablement avec une ſi grande variété. Tous ces objets peuvent être admirés, mais non décrits avec toutes leurs beautés. C'eſt un tableau magnifique, dont la copie ne pourroit être qu'infidelle.

Le terroir du Rouſſillon eſt en général très fertile. Il produit une grande quantité de grains, de vin & de fourrage. Il n'eſt pas rare même qu'on ſéme en certains endroits, immédiatement après que la récolte a été faite, du millet & d'autres grains: tant les terres y ſont graſſes & bonnes! Les oliviers ſont la plus grande richeſſe de cette province, & les orangers y ſont très-communs. On y nourrit une grande quantité de moutons dont la chair eſt excellente. On y engraiſſe auſſi des bœufs, mais peu

de vaches, parce que le lait n'en eſt pas bon. Les mules & les mulets ſont les ſeuls animaux dont on ſe ſert pour le labour de la terre. Les pigeons, les cailles & les perdrix y ſont d'un goût exquis, & le vin, ſur tout, excellent.

Les rivieres qui arroſent le Rouſſillon ne ſont pas navigables. Les principales ſont la *Tet*, l'*Agly*, le *Tec*, l'*Aude* & la *Segre*. On ne peut pas dire qu'aucune de ces rivieres ſoit conſidérable. Mais elles deviennent toutes très-fortes en hiver, & lorſqu'elles ſont groſſies par la fonte des neiges & des glaces des Pyrénées. Ce ſont alors des torrens des plus rapides qui rompent toutes les digues, inondent les campagnes, & font les plus affreux ravages.

La *Tet* (*Tethis*, autrefois *Ruſcino*), prend ſa ſource d'une fontaine du même nom, dans les Pyrenées, ſe précipite ſur des rochers immenſes, & des bois de pin, parcourt une partie de la Cerdagne & tout le Conflent, traverſe la plaine du Rouſſillon, baigne les murailles de Perpignan, & va ſe jetter dans la mer à

deux lieues de cette ville, entre Canet & Sainte-Marie.

Le *Tec* (*Tichis*, autrefois *Illibéris*), vient auſſi des Pyrenées, près du Pla-d'Egour, dans le haut Valleſpir, aux frontieres de la Catalogne, parcourt tout le Valleſpir, traverſe le Rouſſillon, & va ſe jetter dans la mer au-deſſous d'Elne.

L'*Agly* (*Aquilium*, *Fluvius Aquilinus*), prend ſa ſource dans les montagnes du diocèſe d'Aleth en Languedoc, paſſe à Eſlagel & à Riveſaltes, & ſe perd enſuite dans la mer entre le lac de Leucate & l'embouchure de la Tet.

L'*Aude* (*Atax*) prend ſa ſource dans le Capſir, d'un étang du même nom d'un quart de lieue de tour, près du village des Angles, à deux lieues oueſt du Mont-Louis. Cette riviere traverſe le Capſir du ſud au nord, ſe jette dans le vallon de Carcanet dans le Donneſan, au-deſſous de Puy-Valador, & de là rentre dans le Languedoc par le diocèſe d'Aleth.

La *Segre* tire ſa ſource & ſon nom de la fontaine de Ségre, dans la partie ſupérieure de la vallée de Lloq

dans la Cerdagne, à quatre lieues ſud de Mont Louis, parcourt cette vallée, paſſe à Sallagoſa, & traverſe toute la Cerdagne françaiſe, juſqu'au deſſous des Guinguettes près de Puycerda, où elle entre en Eſpagne.

Dans la plaine du Rouſſillon on voit pluſieurs étangs, dont les plus remarquables ſont ceux de Saint-Nazaire, à deux lieues de Perpignan & de Salſes, près du château de ce nom. Pluſieurs montagnes ont, à une certaine élevation, & quelquefois ſur leur ſommet des lacs aſſez conſidérables. Il y en a un qu'on nomme *le gouffre Noir*, ou le lac d'*Aulette*, & que les payſans des environs regardent comme très-dangéreux. Ils ſont perſuadés que ſi l'on y jette quelques pierres, il s'en éleve auſſi-tôt un orage accompagné de grêle & de tonnerre. Mais on ſait aujourd'hui aprécier & réduire à leur juſte valeur ces préjugés, qui n'ont d'autre fondement que la prévention & la crédulité du peuple.

Au reſte, ces lacs & ces étangs ſont preſque tous fort poiſſonneux, & fourniſſent beaucoup de truites

belles & saumonées. Mais celles du *gouffre Noir* sont l'objet de la terreur des paysans du lieu. Ils les regardent comme des diables, auxquels ils attribuent les orages ; & ils n'oseroient y toucher.

Les mines des fer, de plomb, de cuivre, d'argent, &c. sont très-multipliées sur les montagnes du Roussillon, qui est également très-riche en eaux minérales. Je vous indiquerai ailleurs, Madame, celles qui étant les plus renommées, méritent qu'on en fasse mention.

Cette province, considérée dans sa [illegible] est, comme je l'ai dit plus haut, une plaine entourée de montagnes de tous côtés. De là vient que la température du climat n'y est pas par-tout la même. Dans la plaine on est presque brûlé des feux de l'équateur. Les vallées ont une température douce & modérée ; & les sommets des montagnes sont exposés aux frimats de la zone glaciale. Mais partout on voit presque toujours un ciel clair, beau, serein & rarement obscurci par des nuages. L'air est pur,

léger, vif, & très-rarement auſſi chargé de brouillards.

Les vents qui ſouffient le plus conſtamment dans le Rouſſillon, ſont ceux de *nord*, de *ſud*, d'*eſt*, & d'*oueſt*. Le vent du *nord*, connu dans la plaine & dans le Valleſpir ſous le nom de *Tremontane*, & dans la Cerdagne ſous celui de *Carcanet*, vient du côté du Languedoc. Il eſt toujours froid, ſec & élaſtique. La province lui doit ſa ſalubrité, parce qu'il purifie l'air, fortifie les fibres, & tempere l'ardeur des fluides. Le vent du *ſud*, appellé *vent d'Eſpagne*, a des qualités oppoſées, & produit un effet contraire. Il eſt chaud, plus élaſtique, & par conſéquent mal ſain : il relâche les corps, abat les forces, & diminue le reſſort des fibres. Le vent d'*eſt*, appellé *Marin*, vient de la mer. Il produit deux effets différens, ſuivant les ſaiſons ; en hiver il eſt humide ; en été il eſt frais & tempére les vives chaleurs. Le vent d'*oueſt*, appellé *Ponent*, ſouffle rarement. Il eſt ſouvent humide & preſque toujours froid, parce qu'il paſſe ſur des montagnes couvertes de neige.

On compte dans cette province environ cent quarante mille habitans. Ils ſont vifs & ſpirituels, ſobres, obligeants, attachés à la religion de leurs peres & à leurs anciens uſages, ſenſibles au point d'honneur, bons ſoldats, & dévoués à leurs ſouverains. Ils aiment à être flattés : les careſſes les réduiſent; l'aigreur & la ſévérité les rebutent. Ils ſont peu endurans, parce qu'ils ſont extrêmement ſenſibles aux injures & aux affronts. Ceux qui vivent dans l'aiſance ſont naturellement pareſſeux. Mais le peuple ne mérite point ce reproche : il eſt actif & très-laborieux; la belle & bonne culture que l'on remarque dans les campagnes, même dans les contrées les plus ingrates, en eſt une preuve ſenſible. En voici une, par exemple, en faveur des habitans des montagnes de cette province.

Ces montagnes ſont ornées de terraſſes depuis les lieux bas juſqu'à une grande partie de leur élevation, dont chacune contient le terrain que la rapidité du ſol précipiteroit dans les rivieres. Un amphithéâtre toujours vert & prolongé, frappe agréable-

ment les yeux du voyageur. Mille petites murailles tiennent comme en ſuſpens des arbres fruitiers & des vignes, qui jouiſſent, comme dans des immenſes eſpaliers, de la chaleur du ſoleil. Si les eaux pluviales renverſent quelques portions de ces murailles, le patient cultivateur rétablit auſſi-tôt le frêle édifice. Si une muraille tombant ſur une muraille inférieure, entraîne la terre, les vignes & les arbres; le payſan toujours laborieux & patient, rétablit encore la terraſſe, rapporte de la terre, replante ſa vigne, & ſubſtitue de nouveaux arbres. C'eſt ainſi qu'il entretient par un travail pénible & redoublé la belle culture du ſol le plus ingrat. Quelquefois il s'empare d'un trou à travers des roches toutes nues, le remplit de terre, y plante un arbre fruitier, un olivier, un ſep de vigne. Malgré le nombre, la difficulté & la variété des travaux, le robuſte montagnard ſuffit à la culture de ſes collines, de ſes terraſſes, de ſes précipices, & vient encore au ſecours du riche cultivateur de la plaine.

Le plus grand commerce qui ſe

ſaſſe en Rouſſillon eſt celui des huiles d'olive, à cauſe de la grande quantité d'oliviers qu'il y a dans ce pays. Il en ſort auſſi du bled & beaucoup de millet, mais peu de vin, quoiqu'il ſoit fort bon. Le commerce des laines y eſt très-conſidérable : ce ſont les plus belles & les plus fines du royaume. Le miel y eſt auſſi le plus beau & le meilleur de France : il paſſe ſous le nom de miel de Narbonne.

Le Rouſſillon eſt un pays de droit écrit : le droit romain y eſt obſervé dans toute ſon étendue. La juſtice eſt rendue en dernier reſſort par un *conſeil ſupérieur* établi à Perpignan l'an 1660, & compoſé d'un premier préſident, de deux préſidens, d'un chevalier d'honneur, de ſix conſeillers laïques, d'un conſeiller-clerc, de deux avocats généraux, d'un procureur général, d'un greffier en chef, d'un premier huiſſier audiencier, & de quatre archers, que l'on appelle *Algoiſils*, qui ſont nommés par les conſeillers pour faire exécuter les arrêts de ce conſeil ſupérieur. Les charges de greffier en chef & de pre-

mier huiſſier ſont les ſeules qui ſoient vénales dans ce conſeil ſupérieur. Toutes les autres ne ſont que des commiſſions que le roi donne. Dans les grandes cérémonies & au jour de l'ouverture des audiences après la ſaint Martin, le commandant de la province, en épée & en manteau, ſe met à la tête du conſeil ſupérieur.

Outre ce conſeil ſupérieur, il y a à Perpignan pluſieurs juriſdictions ſubalternes, qui ſont celles du juge du *Baille*, pour le peuple; du juge du *Viguier* pour les affaires temporelles du clergé, de la nobleſſe, & des bourgeois nobles; & du *conſulat* de mer pour les affaires de commerce. Les appellations des jugemens de toutes ces juriſdictions ſont portées au conſeil ſupérieur, de même que celles des autres juriſdictions de la province.

Au reſte, les habitans du Rouſſillon jouiſſent du privilege de ne pouvoir être traduits hors de leur province pour quelque raiſon que ce puiſſe être. Ils ne reconnoiſſent ni les jugemens émanés des tribunaux

des autres provinces, ni les évocations & attributions qui les traduiſent hors de leur pays, ni aucunes lettres de committimus, ni la juriſdiction du grand-conſeil quoique étendue dans tout le royaume. Ce privilége qui leur a été accordé en 1175 par Alphonſe roi d'Arragon, n'a ſouffert, depuis cette époque, aucune atteinte. Il a été reconnu & confirmé par tous leurs ſouverains. Les rois de France y ont eu égard, & l'ont maintenu dans toutes les occaſions.

Je ſuis, &c.

En Rouſſillon, ce 17[illegible]

LETTRE CDXXXVI.

SUITE DU ROUSSILLON.

LA viguerie du Rouſſillon eſt la premiere contrée que j'ai vue en entrant dans cette province, & que je viens de parcourir en partie. Je vous ai déja dit, madame, qu'elle comprend le comté de *Rouſſillon* & le *Valleſpir*. Ce comté eſt une vaſte plaine qui a dix lieues de l'eſt à l'oueſt, & douze du nord au ſud. Elle eſt bornée à l'eſt par la mer; au ſud par le Valleſpir, dont elle eſt ſéparée par la riviere du Tec, & par quelques petites montagnes; à l'oueſt par le Conflent, & au nord par le Languedoc : elle eſt ſéparée du Conflent par la montagne de Terranera, & du Languedoc par celle des Corbieres.

On paſſe dans le Conflent par une colline appellée *col de Terranera*, qui domine cette plaine, & d'où l'on jouit d'une vue des plus pittoreſques,

C'eſt là que les yeux du voyageur ſont ſi agréablement flattés, en ſe portant tour-à tour ſur une longue chaîne de hautes montagnes à gauche ; ſur quelques montagnes à droite, qui vont en s'éloignant & en s'abaiſſant ; ſur la mer qu'il voit dans le lointain ; ſur une belle campagne bien cultivée, toujours verdoyante, qui s'élargit à meſure qu'elle s'éloigne, couverte d'arbres, & remplie de villes & de villages.

Cette plaine eſt la partie la plus fertile de la province. Elle eſt coupée dans preſque toute ſon étendue, par des canaux qui prennent l'eau de différentes rivieres, & d'où on les diſtribue dans les terres pour les arroſer. Je ne pouvois aſſez admirer l'induſtrie avec laquelle on conduit les eaux, même dans les endroits élevés. Les payſans y pratiquent avec ſuccès les regles de l'hydraulique, ſans en avoir jamais appris les élémens.

Les deux plus beaux de ces canaux ſont ceux du *Corbera* & de *Las Canals*. Le premier pris de la riviere de la Tet, au deſſus de Vinça, tourne autour de la montagne, ſe diſtribue

dans la plaine, & arroſe une grande étendue de pays. Le dernier part de la même riviere, au-deſſus d'Ille, parcourt un eſpace d'environ neuf lieues, diſtribue ſes eaux à toutes les terres voiſines, juſqu'à la diſtance de plus d'une lieue à droite & à gauche, paſſe à Perpignan, y fournit à pluſieurs réſervoirs de la ville & de la citadelle, & donne de l'eau dans toutes les rues, où on la fait couler à volonté. Il paſſe, dans un endroit, ſur un pont fort élevé, compoſé d'un grand nombre d'arches, & long de deux portées de fuſils. Dans un autre endroit, on le conduit par un aqueduc ſouterrain bien voûté, d'environ une lieue d'étendue.

Les oliviers ſont une des richeſſes de cette plaine; elle en eſt remplie, & ils rapportent beaucoup. Elle eſt auſſi parſemée d'arbres fruitiers de toutes les eſpeces, & contient beaucoup de jardins, ſur-tout dans les environs des habitations. Ceux qui ſont autour de Perpignan, d'Ille & de Ceret, ſont les plus fertiles & les mieux tenus; les fruits en ſont beaux, d'un goût exquis, & ſont même une

branche de commerce. Les endroits pierreux de cette plaine ſont couverts de vignes qui produiſent différentes ſortes de vins excellents. Les haies mêmes y ſont formées par des grenadiers d'une très-belle hauteur. Les orangers, les limoniers, les citroniers y viennent en pleine terre; mais on en néglige la culture & la multiplication; les mûriers y ſont répandus de toutes parts. Enfin, la ſeule choſe peut-être qu'on peut deſirer dans cette étendue de terrain, ce ſont les pâturages : on y trouve très-peu de prairies, ſur-tout depuis le défrichement qu'on a fait des parties incultes.

La principale ville du comté de Rouſſillon, eſt *Perpignan*, capitale de toute la province. Elle eſt ſituée en partie ſur une colline douce & peu élevée, en partie dans la plaine, à deux lieues oueſt de la mer, & ſur les bords des rivieres de la Baſſe & de la Tet. La premiere baigne les murailles de cette ville, & la derniere celles de ſon faubourg de Notre-Dame. On paſſe la premiere ſur un pont d'une ſeule arche aſſez longue, & preſque plate, qui fixe l'atten-

tion des connoiſſeurs, & la derniere ſur un beau pont de pluſieurs arches.

On a été induit en erreur, ſur l'origine de cette ville, par la beauté d'un égout, qu'on a voulu, mal-à-propos, préſenter comme un ouvrage des Romains. Cet égout mérite en effet d'être admiré. Il eſt aſſez large pour que pluſieurs perſonnes puiſſent y paſſer à la fois; pavé en pierres de taille, couvert d'une voûte aſſez haute pour qu'on puiſſe s'y tenir debout; bordé des deux côtés par une banquette, ſur laquelle on peut le parcourir. C'eſt ſans doute cet ouvrage qui a fait croire à quelques écrivains que *Perpenna* avoit été le fondateur de Perpignan, qu'ils nomment *Perpenniacum*. Mais la conſtruction de cet égout paroît ne pas remonter au-delà du quatorzieme ou du quinzieme ſiecle; on n'y voit rien qui annonce la magnificence des Romains.

Cette ville n'eſt connue que depuis le commencement du onzieme ſiecle. Il en eſt fait mention pour la premiere fois dans l'acte de conſervation de l'égliſe de *S. Jean*, qui eſt de 1105.

Elle étoit même alors très-peu de choſe : mais elle s'accrut bientôt ; & au commencement du ſiecle ſuivant, elle occupoit déja tout le terrain qui forme aujourd'hui la paroiſſe de ſaint Jean.

A peine le roi d'Arragon fut-il devenu maître du Rouſſillon, qu'il voulut changer la ſituation de Perpignan, & la tranſporter ſur le promontoire des Lépreux, appellé aujourd'hui *Puig*. Mais on ſe contenta, vers l'an 1250, de peupler cette partie qui demeura ſéparée de la ville, à laquelle elle fut réunie peu de temps après. Vers la fin du même ſiecle, le local, qu'occupent actuellement les paroiſſes de *la Réal* & de *S. Mathieu*, fut peuplé avec tant de promptitude, que vers le milieu du ſiecle ſuivant, ces quatre paroiſſes réunies firent une ville conſidérable.

On comptoit au commencement du ſeizieme ſiecle, ſix mille maiſons dans Perpignan ; il n'y en a actuellement que la moitié. Charles-Quint en fit abattre environ dix-huit cents, pour ajouter des ouvrages aux fortifications. La paroiſſe de S. Matthieu

fut encore preſque détruite en 1640, un gouverneur ayant fait canonner ce quartier pour une ſimple querelle entre bourgeois & ſoldats. Cet excès prépara la révolution de l'année ſuivante, où le Rouſſillon ſe donna à la France.

La ville de Perpignan a deux fauxbourgs, celui de Notre-Dame & celui de la Blanquerie. Le premier fait, par une grande & belle rue, la continuation du pont par où l'on arrive du Languedoc; le dernier, bâti près de la riviere de *la Baſſe*, eſt orné d'une belle avenue continuée ſur les bords de cette riviere, dans toute la longueur de ces fauxbourgs. On entre dans cette ville par quatre portes; celles de Notre-Dame, de S. Martin, de Canet & du Sel. Cette derniere conduit, par un pont de pierre qui traverſe *la Baſſe*, à la partie qu'on nomme *la Villeneuve*, qui a été commencée ſous Louis XIV; c'eſt un agrandiſſement du côté de la France.

Les remparts ſont fort beaux, très-bien tenus & très agréables. Ils ſont ornés d'une allée continuelle, plantée

de mûriers, qui fait le tour de la ville, & qui élargie dans certains endroits, forme de petites places couvertes d'arbres en maniere de boſquets. Ceux de la ville neuve ſont tenus & plantés de même. Cette promenade eſt embellie par le charme des vues pittoreſques qu'on y découvre de toutes parts. Il y en a beaucoup d'autres qui ſont auſſi très-belles. On ne peut pas en dire autant des trois places que renferme cette ville; deux ſont très-petites, & la troiſieme qui eſt vaſte, bien découverte, & aſſez grande pour contenir trois mille hommes rangés en bataille, eſt entourée de maiſons baſſes, mal bâties & occupées par des payſans. Les belles rues y ſont en très-petit nombre; la plupart ſont étroites & mal alignées: celle qu'on diſtingue eſt la rue *S. Martin*, qui portoit autrefois le nom de *rue des orangers*, parce qu'elle étoit bordée d'orangers en pleine terre, qui périrent par le grand froid de 1709.

Il ne faut pas chercher des fontaines décorées dans Perpignan; il n'y en a preſque pas d'aucune eſpece. On

y eſt réduit à boire de l'eau de puits, qui devient très-fade dans les grandes chaleurs. Les riches ont pour lors recours à une fontaine qui eſt hors de la porte S. Martin, & qui eſt trop baſſe pour qu'on puiſſe la faire couler dans la ville.

On a toujours mis Perpignan au nombre des plus fortes places du royaume. Les fortifications qu'on y voit, portent l'empreinte des différens temps où elles ont été conſtruites. C'eſt là que les ingénieurs vont étudier les divers genres de fortifications de tous les ſiecles de la monarchie.

Les murs de cette ville ſont bâtis de brique, avec un cordon & des chaînes de pierres de taille : ils ſont très-hauts, fort épais & flanqués de pluſieurs baſtions, avec des tenailles, des demi-lunes, de bons foſſés, des chemins couverts. La porte de Notre-Dame eſt défendue par un château appellé *Caſtillet*. Celle de Canet eſt extrêmement fortifiée par des ouvrages extérieurs & de larges foſſés. Une enceinte avancée & demi-circulaire protege la partie qui fait face

au nord ; elle a été faite par le maréchal de Vauban, & à un rempart très-élevé, deux baſtions & pluſieurs ouvrages avancés. C'eſt ce qu'on appelle la Ville-Neuve qui couvre le faubourg de la Banquerie.

La ville eſt dominée & défendue par une citadelle. Celle-ci a deux enceintes ; l'approche du foſſé de la premiere, bâtie ſous Louis XIV, en eſt retardée par un grand nombre d'ouvrages avancés; celle du rempart eſt défendue par les feux croiſés de ſix baſtions. La ſeconde enceinte bâtie par Charles-Quint, a auſſi ſix baſtions qui dominent ſur ceux de la premiere, & un foſſé ſeulement du côté de la campagne. Elle contient une grande & belle place d'armes, où cinq mille hommes peuvent ſe ranger en bataille, & qui préſente d'un côté un beau corps de caſernes, & ſur deux autres faces, de grandes & belles galeries, triplées les unes ſur les autres, où ſont les logemens des officiers de la garniſon.

Au centre de cette fortereſſe, & au ſommet de la colline qu'elle couvre, eſt un donjon qui a été

l'habitation des rois d'Arragon & de Majorque. C'eſt un ouvrage carré compoſé de huit groſſes tours carrées, unies enſemble par de hautes murailles, dont les approches ſont retardées par un foſſé revêtu d'un mur de pierre de taille un peu en talus. Au milieu de cet ouvrage eſt une grande place qui contient les logemens de l'état major, deux chapelles l'une ſur l'autre, & un arſenal ou ſalle d'armes très-vaſte & remplie d'une quantité conſidérable d'armes de toute eſpece de tous les ſiecles, & de drapeaux.

On fait remarquer à une des tours de ce donjon un dextrochere de pierre en ſaillie, tenant une épée haute à côté des armes de l'empire. On aſſure que Charles-Quint faiſant lui-même la ronde pendant la nuit, y trouva la ſentinelle endormie, qu'il la jetta dans le foſſé, & qu'il reſta en faction juſqu'à ce qu'on vînt le relever.

Il y a encore dans ce donjon un puits, qui par l'extrême grandeur de ſon ouverture, ſa largeur, ſon exceſſive profondeur, & la hardieſſe de

ſa conſtruction, attire l'admiration ; & inſpire à ceux qui en approchent un ſentiment de frayeur & une eſpece de ſaiſiſſement. On en tire l'eau avec deux ſceaux d'une grandeur ſi énorme, qu'on ne peut les faire remonter qu'au moyen d'un très-grand tour en forme de roue, mis en jeu par dix hommes qui ſe placent dedans.

L'égliſe cathédale de cette ville, dédiée à ſaint Jean, mérite d'être vue. C'eſt un grand & ſuperbe vaiſſeau à une ſeule nef & ſans piliers, bordé de chaque côté de chapelles profondes, plus ou moins décorées, qui n'en diminuent point la largeur. La voûte eſt très-élevée & ſoutenue par-des arceaux de pierre de taille, qui portent ſur les murs de ſéparation des chapelles. En y entrant on en ſaiſit d'abord toute l'étendue ; on eſt frappé de la grandeur du vaiſſeau & de la hardiſſe de la voûte : c'eſt, dit-on, la plus belle en ce genre qu'il y ait en France. L'égliſe eſt pavée de grandes tables de marbre. Le chœur eſt au milieu, ſéparé du maître-autel par un intervalle très-conſidérable, & abſolument iſolé. Son enceinte extérieure

extérieure eſt de marbre rouge & blanc, ornée de pilaſtres, & a ſix pieds d'élevation. Mais intérieurement elle a huit pieds ſix pouces de hauteur, parce qu'on deſcend dans le chœur par quelques marches. Le peu d'exhauſſement de cette enceinte fait qu'en entrant dans l'égliſe, on en découvre toute l'étendue, & qu'on apperçoit aiſément le maître-autel. L'égliſe eſt terminée par un cul-de-lampe, qui forme le ſanctuaire & contient le maître-autel. C'eſt un retable de marbre blanc très-élevé, orné de bas reliefs, ſéparés les uns des autres par des pilaſtres chargés de figures de grottoge. Il eſt très eſtimé tant pour ſa matiere que pour la délicateſſe de ſon travail.

On voit dans une grande niche au milieu de ce retable une figure dorée de ſaint Jean, de grandeur au-deſſus de la naturelle. Lorſqu'on veut expoſer le Saint-Sacrement, cette ſtatue ſe retire ſur le côté au moyen d'une machine; deux portes s'ouvrent dans le fond de la niche; & l'on voit s'avancer lentement & majeſtueuſement, au moyen d'une autre machine

un ſuperbe oſtenſoire ou ſoleil. Le ſanctuaire auquel on monte par pluſieurs marches, eſt fermé par une belle grille de fer de la hauteur d'environ douze pieds, qui ſoutient par des ſupports avancés en dehors, huit lampes d'argent & ſix luſtres de cuivre doré. Il y a dans ce ſanctuaire quatre grands & beaux chandeliers de bronze, de ſept pieds de haut.

Le tréſor de cette égliſe eſt très-riche, par la grande quantité de pierres précieuſes, de chandeliers, bourdons & encenſoirs d'argent, de châſſes, de reliques, par une ſainte Vierge d'argent de grandeur naturelle, & ſur-tout par ce ſuperbe oſtenſoire dont je viens de parler. Il a ſix pieds & demi de haut, deux pieds deux pouces dans ſa moyenne largeur, & deux pieds huit pouces de largeur à ſa baſe. Il eſt en entier d'argent doré, à l'exception de quelques parties qui ſont d'or, & peſe ſix cent dix-huit marcs. Il eſt orné de pierres précieuſes, couvert de figures, & ſon piédeſtal ſupporte celles des quatre évangéliſtes, de vingt pouces de hauteur, mais qu'on

n'y place que lorſqu'on veut le deſcendre. On le porte aux proceſſions dans les grandes occaſions, comme aux ſacres des Rois, aux naiſſances des Dauphins. On le fait deſcendre alors du maître-autel, au moyen d'une machine & des leviers; & il faut quatre prêtres des plus forts pour le porter.

Le clergé de cette cathédrale eſt partagé en deux corps; le chapitre d'Elne, & la communauté de S. Jean. L'habit de chœur des chanoines eſt majeſtueux, & conſiſte en une grande robe noire, bordée d'un petit liſérage cramoiſi, & fermée pardevant par de grands lacs d'amour de la même couleur, attachés ſur l'étoffe avec de grandes houppes. Cette robe, ſous laquelle les chanoines ont un rochet, eſt ordinairement retrouſſée, faiſant deux tours à leur ceinture, & pendante par le côté. Ils ont, ſur cette robe, une fourrure ſemblable à celle des bacheliers de Sorbonne, dont les bords ſont auſſi liſérés de cramoiſi. Cette fourrure, qui ſe termine par-derriere en eſpece de coqueluchon qui pend plus bas que la ceinture;

eſt ordinairement rattachée ſur l'épaule. Le jour de pâques, ils la quittent pour prendre un petit camail violet, ouvert pardevant, & doublé de taffetas cramoiſi.

L'habit de chœur des chapelains bénéficiers de la communauté de S. Jean eſt comme celui des chanoines, excepté que la doublure & fourrure ſont violettes, auſſi bien que le liſérage. Ceux-ci ne portent en hiver & en été qu'un petit camail ouvert pardevant, de couleur noire, & doublé d'étoffe de même couleur, hormis ceux qui ſont docteurs en théologie, qui le doublent de violet.

Ces deux corps ont chacun leur bourſier, qui porte une grande bourſe pendue à ſon côté. Celle du bourſier du chapitre eſt de velours cramoiſi, & l'autre de velours violet. Ces bourſiers paient aux chanoines & aux chapelains le droit d'aſſiſtance à tous les offices; & cette rétribution eſt payée en une eſpece de monnoie de cuivre qu'ils font frapper exprès, & qu'ils nomment *païaffe*. Cette monnoie a une eſpece de cours. Les marchands la prennent en paiement

& la rapportent au bourſier qui la reprend, en leur donnant des eſpeces frappées au coin du Roi.

Les chanoines & la communauté de S. Jean ont un droit de boucherie particuliere, où tous les eccléſiaſtiques; même les ſimples clercs tonſurés de la ville, & les communautés religieuſes peuvent aller ſe pourvoir de viande à meilleur marché qu'à la boucherie publique. Le ſimple clerc tonſuré a même le privilege de faire entrer dans la ville une certaine quantité de vin & d'autres denrées, ſans payer les droits, ce qui multiplie exceſſivement ces petits clercs.

Outre l'égliſe cathédrale, il y a dans Perpignan une égliſe collégiale, nommée *de la Réale*, parce qu'un roi d'Arragon la fit bâtir; deux autres égliſes auſſi paroiſſiales, celles de *S. Jacques* & de *ſaint Mathieu;* pluſieurs couvens de religieux & de religieuſes, un ſéminaire, un collége, une univerſité, une école militaire, deſtinée à l'éducation militaire de douze gentilshommes de la province de Rouſſillon; une ancienne maiſon des templiers, aujourd'hui réunie à l'ordre de

tous les ans aux rois, & ſe prend alternativement de chacune des quatre facultés. Le poſte eſt brigué, parce-qu'il y a un gain à faire pendant l'année du rectorat.

Il y a à Perpignan un hôtel des monnoies qu'on y établit l'an 1709. La marque en eſt la lettre Q : c'eſt celle qui ſervoit autrefois aux pieces qu'on fabriquoit à Narbonne.

Je vous ai fait connoître, Madame, dans ma précédente lettre les tribunaux de juſtice. Je vais vous parler du corps-de-ville, qui eſt un des plus illuſtres du royaume. Il eſt compoſé de cinq conſuls qu'on élit tous les ans la veille de la ſaint Jean. Le premier & le ſecond ſont pris alternativement du corps des gentils-hommes ou de celui des bourgeois nobles; enſorte cependant que durant l'année où un gentil-homme eſt premier conſul, les bourgeois nobles tiennent le premier rang dans les aſſemblées de ville, & ont la droite ſur les gentils-hommes; & au contraire lorſque c'eſt un bourgeois noble qui eſt premier conſul, les gentils-hommes tiennent le premier rang

& ont la droite dans les assemblées. Le troisieme consul est pris du corps des notaires & des *mercaders*, c'est-à-dire, des gens qui vivent de leurs revenus, & qui ont au moins dix mille livres de biens fonds. Le quatrieme est choisi parmi les *hommes de place*. Dans ce corps sont compris les procureurs, les orfévres, les chirurgiens, les peintres & autres exerçant un art libéral. Enfin, le cinquieme est pris du corps des artisans. Les marchands ne sont pas admis au consulat, parce qu'ils ne veulent point occuper la quatrieme place, & qu'ils voudroient rouler avec les *merçaders*.

L'habit de cérémonie des consuls est une robe de damas cramoisi, une fraise au cou, & une haute toque de velours fort plissée. Ils ont quatre valets de ville qui marchent devant eux, vêtus d'une robe de drap rouge très-plissée & juste au corps avec une fraise au cou, & portant sur l'épaule une grosse masse d'argent. Dans les cérémonies lugubres, & pendant le carême, les consuls portent des robes de damas noir,

En habit ordinaire ils portent l'épée; de quelque état & condition qu'ils ſoient, & ont un chaperon de velours cramoiſi ſur l'épaule.

Nul conſul artiſan ne peut exercer ſon métier pendant ſon année de conſulat: mais il fait aller ſa boutique ſous le nom d'un autre. Les conſuls donnent leurs audiences ſous un dais. La tradition du pays veut que ce ſoit en qualité de ducs de *Vernet*, qui eſt un hameau à un quart de lieue de Perpignan; & que l'on dit avoir été érigé en duché.

Outre ces cinq conſuls il y a un conſeil de ville qui ſe joint à eux en certaines occaſions, & qui eſt compoſé de douze perſonnes tirées tous les quatre mois des cinq états d'où l'on tire les conſuls.

Ces officiers municipaux ont un privilége qui leur eſt particulier. Ils peuvent créer tous les ans des bourgeois nobles, & ont pour cela un jour fixe, qui eſt le 16 de juin, ſans en pouvoir prendre un autre. Les conſuls en année s'aſſemblent pour cela avec ceux des bourgeois nobles qui ont été premiers ou ſe-

conds consuls, & doivent au moins être quatorze. Là ils ont le pouvoir de choîsir, à la pluralité des suffrages, deux ou trois personnes qui aient les qualités requises; & de les immatriculer dans la liste des bourgeois nobles. Ces bourgeois nobles & leurs descendans à perpétuité jouissent, sans avoir besoin de lettres du prince, de toutes les libertés, franchises, immunités, faveurs, & prérogatives des nobles, comme s'ils avoient été armés chevaliers par le roi lui-même, ainsi qu'il est exprimé dans l'acte de leur privilége. Quand il se trouve un quartier maternel de bourgeoisie noble dans les preuves d'un gentil homme qui veut être reçu dans l'ordre de Malte, il est admis. Les bourgeois nobles & leur postérité la plus reculée demeurent toujours dans le corps des bourgeois nobles, à moins que le roi ne les en tire par des lettres particulieres, pour les faire entrer dans l'ordre des gentils-hommes : c'est ce dont il y a plusieurs exemples.

On ignore le nom du prince qui a accordé ce beau privilége aux con-

ſuls de Perpignan. On ſait ſeulement qu'ils en jouiſſoient avant le regne de Jacques II, roi d'Arragon, qui monta ſur le trône en 1291. Il a été confirmé depuis par pluſieurs rois, entr'autres par Ferdinand *le Catholique* en 1510; par Philippe II en 1585; par Philippe III en 1599 & par Louis XIV en 1660.

L'hiſtoire fait mention de neuf ſieges qu'a ſoutenus la ville de Perpignan. Celui de 1475 par les français eſt le plus mémorable. Les aſſiégés en proie à toutes les horreurs de la famine, ſe virent forcés pendant huit mois à manger le cuir des vieilles chaiſes, des chevaux, des chiens, des rats, même, dit-on, de la *chair humaine*. Ils en conſerverent la dénomination de *mange-rats*. On en conſacra la mémoire par des rats qu'on plaça en forme d'ornement & qu'on voit encore ſur la grille qui ferme le maître-autel de la vieille égliſe de Saint Jean. Le premier conſul nommé *Jean Blanca*, commandoit les milices renfermées dans la ville pour la défendre. Son fils unique ayant été pris dans une ſortie, les

aſſiégeans crurent l'occaſion favorable pour ſe rendre maîtres de la place. Ils firent menacer Jean Blanca d'immoler ſon fils, s'il ne leur ouvroit les portes de la ville. Mais ce brave citoyen, fidele à ſon devoir, répondit que *les liens du ſang & l'amour paternel ne l'engageroient jamais à trahir ſon dieu, ſon roi, ſa patrie; que la vie de ſon fils lui étoit moins chere que la fidélité qu'il devoit à ſon roi, & qu'il fourniroit plutot les armes propres à aſſouvir leur cruauté.* Le fils de ce conſul fut en effet poignardé à la tête du camp des aſſiégeans, aux yeux de ſon pere & du peuple qui du haut des remparts conſidéroient ce triſte ſpectacle. Les habitans de Perpignan pour conſacrer le ſouvenir d'un ſi beau trait de patriotiſme, firent graver ſur la maiſon de Blanca cette inſcription : *hujus domûs dominus fidelitate cunctos ſuperavit romanos;* (*le maître de cette maiſon a ſurpaſſé tous les romains par ſa fidélité*). Elle ſubſiſte encore aujourd'hui ſur les murs du jardin de l'intendance, où étoit autrefois la maiſon du conſul.

Je ne crois pas, Madame, qu'il y

ait de ville en France où l'on s'attache plus que dans celle ci à décorer & à illuminer les égliſes. Les jours de grandes fêtes on les orne de deux rangs de tapiſſeries, l'une de damas à bandes de deux couleurs, l'autre de haute-liſſe. Celles de la cathédrale méritent d'être remarquées par leur antiquité, la délicateſſe du travail & la vivacité des couleurs. Elles repréſentent l'hiſtoire de la paſſion de Jéſus-Chriſt : les ſituations y ſont naturelles, les figures bien deſſinées & les têtes expreſſives; elles feroient honneur à notre ſiecle.

Les décorations de la cathédrale ſont les plus belles de toutes. Celle du jeudi ſaint eſt auſſi impoſante que majeſtueuſe. On éleve au bas de l'égliſe, contre la grande porte d'entrée, un temple de bois à trois nefs, ſoutenues par des colonnes : il occupe toute la largeur & preſque la hauteur de l'égliſe. On y monte par vingt quatre marches, qui en tiennent toute la largeur, & le long deſquelles regne de chaque côté une baluſtrade. Ce temple eſt peint & doré; le ſol des trois nefs & les marches

qui y conduiſent, ſont couverts de beaux tapis. La nef du milieu contient un tabernacle d'argent doré, dans lequel on enferme le corps de Jéſus-Chriſt; les nefs, les marches & les baluſtrades de ce temple ſont couverts de cierges. Les jours de l'égliſe ſont fermés & les chapelles cachées par les tapiſſeries. On place tout autour de l'égliſe, à la hauteur d'environ ſept pieds, une corniche dorée qui ſupporte des cierges du poids de cinq livres, placés à trois pieds de diſtance l'un de l'autre. On en met de même autour & au-deſſus de l'enceinte du chœur; on y compte ordinairement quatre mille cierges. Un chœur de muſiciens placé dans les nefs du temple, chante de temps en temps des motets, & ces chants ſont ſuivis d'un ſilence profond. Cela dure depuis le jeudi à midi juſqu'au lendemain à la même heure. Les perſonnes qui m'ont fait cette deſcription, m'ont aſſuré qu'on ne pouvoit alors entrer dans cette égliſe ſans être ſaiſi d'un ſentiment de reſpect & de recueillement; & c'eſt ce que je n'ai pas eu de peine à croire.

La décoration de cette même égliſe, le jour de la Fête-Dieu, eſt très-riante, & inſpire un ſentiment de plaiſir & d'allégreſſe. Les fenêtres ſont ouvertes, & le grand jour entre dans l'égliſe. Le maître-autel, où le ſuperbe oſtenſoire eſt expoſé, eſt couvert de cierges, & illuminé par ſix, huit ou dix cordons qui ſoutiennent chacun quatre ou cinq luſtres les uns ſur les autres; de ſorte que l'illumination remplit tout le ſanctuaire, & s'éleve preſque juſqu'à la voûte. La même corniche dorée eſt placée autour de l'égliſe, & ſupporte de gros cierges à cinq pieds l'un de l'autre. Du bas de chaque cierge, où eſt placé un bouquet de fleurs de la ſaiſon, part une guirlande des mêmes fleurs, qui va ſe joindre à une autre guirlande pareille, venant du cierge voiſin. Ces deux guirlandes, en ſe réuniſſant, forment un grand bouquet. La même décoration règne ſur le pourtour de l'enceinte du chœur. L'égliſe eſt jonchée de fleurs.

J'ai appris de plus, Madame, qu'il y a des égliſes où l'on exécute des décorations vraiment théâtrales. On

a vu le jour du jeudi Saint, dans celle de l'hôpital-général, la représentation du mauvais riche de l'évangile; dans l'église des religieuses clarisses, celle de la résurrection du Lazare, qui se levoit & sortoit de son tombeau, chaque fois que Jésus-Christ s'approchoit & lui donnoit sa bénédiction; dans celle du temple, la représentation de la cène, où l'on voyoit Jésus-Christ à table avec ses apôtres, & la table, en fer à cheval, couverte de toutes sortes de mets. On a vu encore pendant l'octave des morts, dans l'église des minimes, la représentation du purgatoire : les âmes étoient dans les flammes, & tendoient leurs bras vers la sainte Vierge qui descendoit pour les délivrer.

Le goût des habitans de Perpignan pour les décorations des églises, doit naturellement leur faire aimer les fêtes & les cérémonies religieuses. Aussi fait on beaucoup de processions dans cette ville. D'après le détail qu'on m'en a fait, celle du jour de la Fête-Dieu mérite d'être distinguée. La description en seroit trop

longue. Mais je ne balancerai pas à vous rapporter ici, Madame, celle qu'on m'a faite de la proceſſion de la nuit du jeudi ſaint, connue dans tout le royaume ſous le nom de *proceſſion des flagellans*. Elle peint trop bien le caractere & les mœurs des habitans de Perpignan (1).

La proceſſion ſort de l'égliſe de Saint-Jacques à dix heures du ſoir, parcourt toute la ville, entre dans pluſieurs égliſes, qui ſont toutes très-illuminées ce jour là dans tout le Rouſſillon, & rentre à quatre heures du matin. Elle eſt ouverte par deux trompettes, & un porte-ſonnette, habillés de rouge; par deux bannieres noires où ſont peints les inſtruments de la paſſion que portent deux pénitents noirs, & par un grand nombre de ces pénitents avec des cierges de cire rouge. On porte à la ſuite une grande croix, à laquelle ſont atta-

(1) C'eſt pour cette même raiſon que nous n'avons point ſupprimé cette deſcription, quoique cette proceſſion ne ſe faſſe plus depuis douze ans. D'ailleurs il nous a paru aſſez important de conſerver le ſouvenir de cette pieuſe extravagance.

chés les inſtrumens de la paſſion. On voit enſuite un étendart noir, porté par des *Regidors*. Ce ſont des perſonnes extraites au ſort des différens états de la ville pour diriger cette proceſſion & la confrerie des pénitens noirs pendant le cours de l'année. Cet étendart eſt ſuivi d'une multitude d'hommes en habits ordinaires; & de pénitens noirs, portant des flambeaux de cire blanche, rangés deux à deux, & faiſant porter la queue de leur robe par un domeſtique.

Les pénitens des différens états & leurs porte flambeaux en habits ordinaires, ſont ſéparés & diſtingués par leurs *myſteres*; nom donné à la repréſentation des divers objets relatifs à la paſſion de Jéſus-Chriſt, de grandeur naturelle, qu'on porte ſur des brancards bien décorés & poſés ſur les épaules de quatre pénitens. Le premier de ces *myſteres* eſt le jardin des olives, il appartient aux jardiniers; le ſecond la flagellation, c'eſt celui des ménuiſiers; le troiſieme le couronnement d'épines, il appartient aux procureurs; le quatrieme, l'*ecce homo*, c'eſt le myſtere de la nobleſſe,

& celui qui eſt toujours précédé d'un plus grand nombre de flambeaux. Après celui-ci vient le *porte-croix*, c'eſt la repréſentation de Jéſus-Chriſt montant au calvaire ; il eſt précédé d'un grand nombre d'eccléſiaſtiques en ſoutane, manteau long & bonnet carré, portant chacun un flambeau de cire blanche, au milieu deſquels eſt un chœur de muſiciens.

Vient enſuite une compagnie de cinquante ſoldats vêtus à la romaine, commandés par un centenier, qui porte un drapeau de l'ancienne rome. Au milieu de cette compagnie marche une perſonne repréſentant Jéſus-Chriſt, vêtue de violet, portant ſur l'épaule gauche une croix énorme ſoutenue par derriere par Simon le cyrénéen. Elle eſt précédée des trois filles de Jéruſalem, vêtues de noir, dont une repréſente la Véronique, & porte un linge blanc où eſt empreinte la ſainte face, qu'on éleve de temps en temps pour la faire voir au peuple, après avoir eſſuyé le viſage de Jéſus-Chriſt. Vient après, ſaint Jean une palme à la main, accompagné de la ſainte Vierge & de la Mag-

delaine vêtues de noir. Le porte-croix eſt ſuivi d'autres pénitens noirs, à la ſuite deſquels on porte Jéſus-Chriſt étendu ſur la croix, ſur un brancard tendu & couvert de velours noir orné de crépines en or. Enfin, la proceſſion eſt terminée par le clergé de l'égliſe de Saint-Jacques, portant des cierges de cire rouge. On y compte ordinairement quatre mille flambeaux.

On voit encore à cette proceſſion des perſonnages ſinguliers, introduits d'abord par un eſprit de pénitence, imités enſuite par l'habitude d'en voir & par l'exemple, quelquefois par partie de plaiſir. Ce ſont des *ſaint Jérômes*, des *damesjannes*, des *traineurs de chaînes*, des *barres de fer*, & des *flagellans*. Ils ſont entremêlés dans la proceſſion à des diſtances indéterminées les uns des autres.

Les *ſaints Jérômes* & les *traineurs de chaînes* ſont habillés en pénitens noirs, mais la capuche rabattue. Les premiers portent d'une main un plat rempli de cendres, & l'indiquent avec le doigt indice de l'autre main. Les derniers s'accollent toujours deux

let, & quatre ou cinq hautbois. Elles ſont partie de toutes les fêtes publiques dans les villes, dans les villages, même dans les hameaux, & durent ordinairement trois jours. Elles ont lieu encore pendant la belle ſaiſon tous les jours de fêtes.

Les danſes de cette province ſont de différentes eſpeces. Les bals publics s'ouvrent ordinairement par une danſe grave & ſérieuſe, où un certain nombre de femmes à la file ſe promenent d'un pas meſuré. Elles ſont conduites par deux hommes qui jettent dans certains momens de l'eau roſe qu'ils portent à la main dans un petit vaiſſeau de verre à pluſieurs petit goulots, orné de rubans : la file ceſſe de temps en temps, & l'on forme des ronds.

Une autre danſe qui ſuccede à celle-ci, & où chaque femme a ſon danſeur, eſt très vive, mais monotone par ſon uniformité. Elle conſiſte à tourner toujours en cercle, en ſautant en cadence, les hommes à reculons, ſuivis chacun de ſa danſeuſe. On finit par ſe réunir en rond ; & chaque rond ſe termine par un ſaut ou

le

le danſeur enleve ſa danſeuſe très-haut, quelquefois au-deſſus de ſa tête, & quelquefois l'aſſeoit ſur ſon épaule.

Il y a encore une autre danſe qui eſt beaucoup plus vive & plus animée, celle des *Segadilles*. Ce ſont de petits airs ou couplets détachés fort courts, dont la meſure eſt très-vive. On ne peut la ſuivre que par beaucoup de vîteſſe & de légereté, & par des mouvemens précipités. A la fin de chaque couplet, on enleve les danſeuſes par des ſauts pareils à ceux dont je viens de parler.

Ces danſes ſont partie des fêtes que la ville de Perpignan donne dans les grandes occaſions. On entoure alors la place de l'hôtel-de-ville d'une enceinte de bois d'environ vingt pieds de haut; on la couvre de décorations deſtinées à cet objet; on place aux quatre angles extérieurs quatre fontaines de vin, & l'on met un grand nombre de muſiciens du pays ſur un échaffaud orné de même que l'enceinte. Vingt-quatre femmes de *meneſtrals* ou artiſans, habillées très proprement à la catalane, & un nombre pareil d'hommes de leur état,

ſont chargés par les conſuls de tenir le bal & d'en faire les honneurs. Ces quarante-huit perſonnes ouvrent le bal tous les jours, après quoi elles y reçoivent tantôt les dames, tantôt la bourgeoiſie, tantôt les femmes de leur état : il y a auſſi des momens pour le peuple ; & quelquefois tous les états confondus danſent enſemble.

Les jours où le bal eſt maſqué, perſonne, à l'exception des quarante-huit, ne peut y être reçu qu'en habit de maſque. C'eſt alors un très-beau coup d'œil : la place décorée, couverte d'une foule prodigieuſe portant des coſtumes auſſi variés que multipliés, éclairée d'une grande quantité de flambeaux ; les croiſées de la place & les balcons de l'hôtel-de-ville remplis de perſonnes de tout état, un mouvement vif, animé, varié & continuel dans le milieu, forment un enſemble qui frappe agréablement les yeux du ſpectateur.

Je termine ici cette lettre, Madame, me réſervant à vous parler dans la ſuivante des lieux les plus remarquables du comté de Rouſſillon.

Je ſuis, &c.

A Perpignan, ce 1 avril 1761.

LETTRE CDXXXVII.

SUITE DU ROUSSILLON.

Le comté de Rouſſillon renferme pluſieurs petites villes & un grand nombre d'autres lieux aſſez conſidérables. Je vais vous faire connoître, madame, ceux qui méritent une attention particulière.

A un petit quart de lieue de Perpignan, eſt une ancienne petite ville & château qu'on nomme *Vernet*, baronnie ſuivant les uns, duché ſuivant les autres. Ce lieu eſt dans une ſituation très agréable, au milieu d'une campagne fertile & riche, à la tête d'une ſuperbe chauſſée qui conduit à Perpignan, en y arrivant du côté du Languedoc. Il y avoit un couvent de Grands-Auguſtins, qui fut transféré dans un des fauxbourgs de Perpignan en 1526. Il ne reſte d'autres veſtiges de cette ville & de ce château qu'une petite égliſe, ſous l'invocation de ſaint Chriſtophe. On y voit quelques mai-

ſons de conſtruction moderne, qui ſont des moulins & des maiſons de campagne. Les conſuls de Perpignan ſont ſeigneurs, & ſe diſent ducs de Vernet.

Si l'on ſuit les bords de la rivière de la Tet, à l'eſt de Perpignan, pendant l'eſpace d'une demi-lieue, on verra une tour nommée *château-Rouſſillon*. C'eſt tout ce qui reſte de l'ancienne *Ruſcino*, une des villes les plus floriſſantes de cette contrée, long-temps avant Jéſus-Chriſt, & où s'aſſemblerent les rois des Celtes-Tectoſages, qui diſputerent le paſſage à Annibal. Elle devint enſuite colonie romaine; mais elle commença à décheoir de ſa grandeur, à l'époque de l'invaſion des ſarraſins, & fut entierement détruite par les normands vers l'an 838. On trouve encore en fouillant les terres ſur leſquelles elle eſt ſituée, des médailles romaines & des fondemens de grands édifices.

De ce même côté, & à une lieue & demie de Perpignan, eſt *Canet*, chef-lieu de la vicomté de ce nom. C'étoit autrefois une place forte : ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un tas de

ruines. Louis XI la fit aſſiéger en 1474. Mais la vicomteſſe de Canet, douée d'un courage mâle, préſidant à tous les conſeils, dirigeant tous les travaux, ſe montrant toujours à la tête des aſſiégés dans les endroits les plus dangereux, eut la gloire de faire lever le ſiége.

En montant vers le nord, on arrive, après avoir fait une lieue & demie de Perpignan, à la petite ville de *Rive-ſaltes*, ſituée ſur la rive occidentale de l'Agly. Elle eſt entourée de murailles avec un faubourg plus beau que la ville. La plaine fertile, au milieu de laquelle elle a été bâtie, eſt environnée de coteaux bien cultivés. Elle eſt renommée par la bonté & l'abondance de ſes vins, qui font toute la richeſſe des habitans, & ſur-tout par ſes vins muſcats, les plus délicieux de toute l'Europe. On y découvre les montagnes qui ſéparent cette plaine du Languedoc, & dont quelques-unes préſentent des coupures ſingulieres & pittoreſques.

Au pied de l'une de ces montagnes, vers les frontieres de Languedoc, eſt l'ancienne petite ville d'*Opol*, connue

par un marché qui s'y tient toutes les ſemaines, & où l'on vend beaucoup de beſtiaux, & ſur-tout des moutons. Elle étoit dominée par un château fortifié, bâti ſur la montagne, mais dont il ne reſte que les murailles, au-deſſous duquel on trouve beaucoup de pétrifications ſur la partie orientale de la montagne.

Salſes étoit autrefois une ville, & n'eſt aujourdhui qu'un très-petit village, le premier qu'on trouve en venant du Languedoc, à quatre lieues nord de Perpignan. Il a pris ſon nom d'une fontaine, dont l'eau eſt ſalée & très-amere, qui ſort de la montagne, & va ſe jetter dans un étang. Elle eſt ſi abondante qu'elle ſuffit pour faire aller pluſieurs moulins : on l'appelle *fontaine eſtramer* ou *font-dame*. On la paſſe ſur un pont qui ſépare le Languedoc & le Rouſſillon. L'entrée de cette province eſt dans cet endroit très-reſſerrée, étant bornée à droite par les montagnes, & à gauche par l'étang.

A deux cents pas de ce village, on voit un château fort, que quelques hiſtoriens diſent, mal à propos, avoir

été bâti par Charles-Quint. Il existoit avant cet empereur, puisqu'il avoit déjà soutenu des siéges en 1433, 1496 & 1503. Charles-Quint en augmenta seulement les fortifications pour l'opposer à celui de Leucate, & pour défendre l'entrée du Roussillon. C'est un carré de maçonnerie avec une grosse tour à chaque encoignure : il est remarquable par l'épaisseur prodigieuse de ses murailles & la bonté de ses souterrains. Il fut pris par les françois le 19 juillet 1639, repris par les espagnols le 6 janvier 1640, & se rendit à Louis XIII le 5 septembre 1642.

Une des villes les plus riches & les mieux habitées de cette province, est *Ille*, chef-lieu de la vicomté de ce nom, ainsi appellée de sa situation en forme d'île, entre la petite riviere du Boulés & celle de la Tet. Cette ville est à cinq lieues & demie nord-ouest de Perpignan : elle est fort jolie, bien bâtie, dans un terrain très-fertile, environnée de jardins qui produisent les meilleurs fruits de tout le Roussillon. Ses murailles étoient autrefois bordées de belles plantations d'oran-

gers en pleine terre, qui périrent par le grand froid de 1709. On en a replanté une grande partie qui ſont aujourd'hui très-beaux. Elle a un gouverneur municipal, un corps de ville, trois égliſes & un hopital. On y fait un commerce aſſez conſidérable de pêches & de haricots. Cette ville entourée de murailles, avec des tours de diſtance en diſtance, a ſoutenu quelques ſiéges. Elle fut priſe en 1598, par trois mille françois qui firent ſauter une porte; & entrerent dans la ville; mais ils furent repouſſés par les habitans après deux heures de combat.

A un demi-quart de lieue de là, eſt un couvent de cordeliers, dont le jardin, très-beau par lui-même, devient plus agréable par deux grands canaux qui le traverſent, & qui prennent l'eau de la Tet, pour ſervir à l'arroſage de toute la plaine du Rouſſilon.

Je ne vous parlerai, Madame, du village de *Corbere*, ſitué à trois lieues oueſt-ſud-oueſt de Perpignan, que pour vous faire connoître une grotte ſouterraine ou *crypte*, qu'on voit dans ſes environs. Elle préſente une ſuite

de cavités & de galeries pratiquées d'une maniere assez symmetrique, & qui communiquent naturellement les unes avec les autres. On y trouve quelques lacs d'eau de distance en distance. Lorsqu'on est parvenu à une certaine profondeur, on entend un bruit très fort, comme celui d'un torrent impétueux qui se précipite dans un abîme, & l'on sent en même temps un vent fort & humide qui éteint les flambeaux si l'on veut aller plus avant. Cette grotte est remplie de stalactites, de stalagmites, de congélations, & de cristallisations de différentes figures & grosseurs.

En tirant vers le sud, on trouve à deux lieues & demie de Perpignan sur une colline auprès de laquelle passe le Tec, la ville d'*Elne* anciennement nommée *Illiberis*. Elle fut très-considérable & très-florissante : mais elle avoit déja perdu du temps des romains une grande partie de son étendue & de sa splendeur. Elle fut rétablie vers le commencement du quatrieme siecle de l'ère chrétienne, suivant les uns par Ste. Helene mere de l'empereur Constantin, & suivant

les autres en l'honneur de cette princeſſe : elle prit alors le nom d'*Helena*, d'où eſt venu par corruption celui d'*Elne*. On voit encore au-deſſous de cette ville les reſtes d'une fortereſſe conſtruite auſſi en l'honneur de ſainte Helene, & qu'on appelloit *Caſtrum Helenæ*. Il y a aujourd'hui dans cet endroit un village nommé la *Tour-Bas Elne*.

C'eſt ſous les murs de cette ville que campa Annibal, l'an 536 de Rome, lorſqu'il traverſa les Pyrenées pour porter la guerre en Italie. C'eſt encore dans cette ville que l'empereur Conſtant, troiſieme fils de Conſtantin, fut aſſaſſiné & inhumé l'an 350 de notre ère. On lui éleva un tombeau carré de marbre blanc canelé par ondes, & dont la face antérieure portoit le monogramme de Conſtantin. On l'a conſervé avec ſoin pendant long-temps, & on l'avoit placé dans le cloître de l'égliſe bâtie poſtérieurement dans la ville haute. Ce tombeau vient d'être détruit : le ſeul monogramme en a été épargné ; il eſt plaqué contre le mur dans le cloître de cette égliſe.

Cette ville a été une des plus fortes places de la province de Roussillon. La ville basse étoit entourée de hautes murailles avec des tours rondes placées de distance en distance. Les fortifications de la ville haute étoient plus régulieres. On voit encore des vestiges de ses remparts, de ses fossés, de ses bastions, de ses demi lunes & de ses souterrains. Toutes ses fortifications ont été détruites pendant les différens sieges qu'elle a soutenus, & sur-tout durant ceux de 1285 par Philippe *le Hardi*, de 1474 sous Louis XI, & de 1641 par le prince de Condé sous Louis XIII.

L'église autrefois cathédrale de cette ville fut d'abord bâtie dans la ville basse, réédifiée à la fin du neuvieme siecle, & consacrée en 916 par l'évêque Hilmerardus, en présence du comte Gausbert, détruite ensuite par les incursions des ennemis, & enfin transférée dans la ville haute au commencement du onzieme siecle par l'évêque Berenger, qui, à son retour de la terre sainte, en jetta les fondemens sur le modele du saint sépulcre de Jérusalem. C'est un vaisseau très

vaſte & très-élevé, partagé en trois nefs très-larges dont la voûte eſt ſoutenue par de gros piliers carrés de pierre de taille. Le chœur eſt au milieu de l'égliſe, & remplit une partie de la nef du milieu. Il eſt beau, vaſte, remarquable ſur-tout par la beauté de ſes ſtalles qui ſont de bois, mais ornées d'une ſculpture aſſez belle pour le ſiecle où elle a été faite. La façade de cette égliſe préſente une maſſe coloſſale toute nue, faite avec des pierres d'un volume ſi conſidérable qu'on ne peut concevoir comment elles ont pu être conduites & élevées à la hauteur où elles ſont placées: elle eſt flanquée à droite & à gauche de deux clochers carrés & très-hauts.

Le cloître de cette égliſe eſt ſuperbe: les arceaux & les piliers en ſont de marbre blanc, & les murs couverts d'inſcriptions ſépulcrales; c'eſt dommage qu'on le laiſſe dépérir. On voit dans ce cloître une ſtatue de marbre blanc en pied & de grandeur preſque naturelle qui repréſente un évêque en habits pontificaux. Elle porte l'étole, une chaſuble ancienne, une mitre ouverte ſur le devant, & l'on

voit au milieu de cette ouverture une main dont deux doigts ſont étendus & les autres repliés comme donnant la bénédiction : les mains ſont croiſées ſur la poitrine, & la croſſe eſt à côté de la figure qu'accompagnent deux enfans portant un encenſoir, & au-deſſous de chacun deſquels eſt un linge flottant. C'eſt l'ancien coſtume épiſcopal.

La tranſlation de l'évêché & du chapitre de cette ville à Perpignan, faite, comme je l'ai déja dit, en 1602, fut l'époque de ſon entiere ruine. Quoiqu'elle conſerve encore toute ſon étendue, elle n'offre que des maſures & des débris, qui excitent d'autant plus de regrets, qu'il eſt difficile de trouver une plus belle ſituation. Les vues de ſes remparts ſont très-pitoreſques : on voit de tous côtés la plaine du Rouſſillon, une partie de celle du Valleſpir, les villes & les villages dont elles ſont couvertes, & dans l'éloignement les montagnes de l'Albéra, où l'on apperçoit quelques-unes des tours conſtruites autrefois pour arrêter les ſarraſins dans leurs incurſions, & qui ont ſervi à

placer des ſignaux dans nos guerres avec l'Eſpagne.

En deſcendant toujours vers le ſud, on trouve à cinq lieues de Perpignan, ſur la rive gauche du Tec, *Saint-Jean-de-pla-de-cors*, village très-ancien, avec un château bâti à la fin du douzieme ſiecle par Bérenger caſtellan, Sibile ſon épouſe, & Robert d'Arles, en vertu d'une permiſſion que leur en donna Alphonſe, roi d'Arragon. Il eſt dans une plaine mémorable par la déroute de l'armée françoiſe, ſous les ordres du maréchal de Schomberg, ſurpriſe dans la nuit en 1674 par l'armée eſpagnole. Les officiers & les ſoldats n'eurent le temps ni de s'armer, ni même de s'habiller : beaucoup d'entr'eux arriverent à Perpignan en chemiſe.

Volo eſt auſſi ſur la rive gauche du Tec, à quatre lieues & demie ſud de Perpignan. C'eſt une ville très-ancienne, qui exiſtoit du temps des romains, qui devint enſuite une place forte, & qui a ſoutenu pluſieurs ſiéges. Mais elle eſt aujourd'hui peu peuplée, & n'a conſervé de ſes anciennes fortifications que de vieilles murailles &

quelques tours. Elle eſt ſituée dans la plaine à la ſéparation du Rouſſillon & du Valleſpir, dont je vais parcourir les lieux les plus remarquables.

Je ſuis, &c.

A Perpignan, ce 5 avril 1761.

LETTRE CDXXXVIII.

SUITE DU ROUSSILLON.

LE *Valleſpir* (ſuivant les uns, *vallis aſpera*, c'eſt-à-dire, *vallée âpre*; ſuivant les autres, *vallis pyria*, c'eſt-à-dire, *vallée de feu*) a vingt lieues de l'eſt à l'oueſt, & cinq du nord au ſud. Il eſt borné à l'eſt par la mer, au nord par le comté de Rouſſillon dont il fait partie, & par le conflent dont il eſt ſéparé par le Canigou, au ſud & à l'oueſt par la Catalogne, dont il eſt ſéparé par de hautes montagnes.

On diviſe cette contrée en deux parties, la *haute* & la *baſſe*. Le *haut Valleſpir* eſt à l'occident, & s'étend depuis vis-à-vis le Volo, juſqu'à la frontiere de l'Eſpagne, au deſſus de Prats-de Mollo. C'eſt un pays rempli de montagnes, coupé par des vallées, en général petites, arides, rudes & eſcarpées. Le paſſage principal de France en Eſpagne ſe trouve dans ſon extrémité orientale ſur les Pyrénées, au

lieu appellé le *col de Pertus*. On recueille ici très-peu de froment, mais beaucoup de méteil, de ſeigle, de maïs, de blé ſarraſin. Il y a quelques vallées qui ſont arroſées, & où les terres plus fertiles donnent des productions plus variées. La plupart des montagnes ſont couvertes de châtaigniers; & les parties le plus élevées aſſez fécondes en pâturages; mais ſur les montagnes & dans les vallées, on voit preſque partout jaillir des fontaines. Il n'y a preſque pas de ville, de village, de hameau qui n'en ait pluſieurs: l'eau en eſt généralement fraiche, pure & très-légere.

Le *bas Valleſpir* eſt à l'orient, & s'étend depuis vis-à-vis le Volo juſqu'à la mer. C'eſt une plaine longue, étroite, riante & fertile, bordée à la droite par les hautes montagnes de l'Albéra; elle va ſe joindre à la gauche à celle du Rouſſillon, avec laquelle elle paroît ſe confondre, & dont elle eſt ſéparée par le Tec. Cette plaine eſt arroſée par une riviere aſſez conſidérable, & terminée par la mer: on en découvre toutes les beautés, lorſqu'on l'examine du château de la Roca. Elle

eſt d'ailleurs auſſi fertile que celle du Rouſſillon, avec les mêmes qualités de terre, & les mêmes productions. Cette partie orientale de Valleſpir étant la premiere que j'ai parcourue, je commencerai par celle-ci la courte deſcripiion que je vais vous tracer des différens objets de cette contrée qui ont plus ou moins fixé mon attention.

Le premier lieu un peu conſidérable qu'on voit en ſortant du comté de Rouſſillon, eſt *Argelès*, à une demi-lieue ſud de la mer & à cinq lieues ſud-eſt de Perpignan. Cette petite ville autrefois fortifiée, eſt encore entourée de murailles. Elle a ſoutenu pluſieurs ſiéges, & ſe rendit à la France le 7 juin 1641, après que les habitans ſe furent rendus maîtres de la garniſon & l'eurent forcée de ſe réfugier dans l'égliſe, où ils la tinrent aſſiégée juſqu'à l'arrivée de l'armée françoiſe.

En s'avançant juſqu'au bord de la mer, on trouve à ſix lieues & demie ſud-eſt de Perpignan, la ville de *Collioure* dans un fond, & au pied de hautes montagnes dans leſquelles elle eſt enclavée. Après avoir exiſté du

temps des romains, elle fut détruite. Guifre, comte de Rouſſillon, la fit rebâtir vers la fin du dixieme ſiecle. Cette ville n'offre rien de curieux, pas même une belle vue. Elle a une égliſe paroiſſiale qui appartient à l'ordre de Malte, un état-major, un hopital militaire, un faubourg où eſt un couvent de dominicains, & un très-petit port qui n'eſt bon que pour des barques & de petites tartanes.

Mais c'eſt une place très-forte; défendue par un château bâti ſur une roche eſcarpée, dont les murailles ſont battues par la mer; par un autre château, appellé *le Miradou*, où eſt le logement de l'état-major; par un château appellé *de l'Etoile*, bâti ou reconſtruit de nos jours, par deux tours bâties ſur des montagnes voiſines; enfin par le *fort Saint-Elme*, qui n'en eſt ſéparé que par le port. Ce fort eſt ſur une haute montagne, qui domine bien loin ſur la mer; il n'a que quatre petits baſtions: ſes remparts ſont à l'épreuve de la bombe: on y entre par une échelle. Cette place fut aſſiégée, en 1612, par le maréchal de Brezé, &

ſe rendit après avoir été vivement défendue par le marquis de Mortare.

A une petite demi-lieue de Collioure eſt *Port-Vendres*, port ſur la Méditerranée. Les Romains le nommoient *portus Veneris*, *port de Vénus*, du nom de cette déeſſe, en l'honneur de laquelle Hercule y avoit fait bâtir un temple. Il étoit très-fréquenté dans le temps que le Rouſſillon appartenoit à l'Eſpagne. Mais il eſt devenu impraticable pour les gros vaiſſeaux, & ne peut recevoir que des galeres & de petits vaiſſeaux marchands, ſoit par rapport à un rocher à fleur d'eau, qui en rend l'entrée très-difficile, ſoit par la grande quantité de vaſe qui s'y eſt inſenſiblement ramaſſée, & qui l'a preſque comblé. On ne peut cependant diſconvenir que ſa ſituation le rend très-important, ſur-tout dans une mer auſſi orageuſe que le golfe de Lyon. Il eſt couvert par de hautes montagnes qui l'environnent, & qui mettent les bâtimens à l'abri de tous les vents, même dans le plus gros temps : il eſt au centre de la côte de la Méditerranée & du détroit de Gibraltar, &

bien ſitué pour recevoir les vaiſſeaux qui viennent à l'eſt de l'Italie, & à l'oueſt de l'Océan : enfin, c'eſt le ſeul port depuis Marſeille juſqu'à l'Eſpagne, qui puiſſe offrir un aſile aux vaiſſeaux & recevoir des eſcadres, dans le cas où le gouvernement voudroit faire des expéditions militaires ſur les côtes ou dans les îles de la Méditerranée qui en ſont voiſines (1).

Voila, Madame, les lieux les plus remarquables du bas Valleſpir : voici ceux du haut. Je ne vous décrirai point ici la grotte ſouterraine ou *Crypte* du *Bernadell*. La deſcription & la forme en ſont les mêmes que celles de la grotte de Corbere, dans le comté de Rouſſillon, que je vous ai déja fait connoître.

(1) Ces conſidérations ont engagé Louis XVI actuellement regnant à faire rétablir ce port, qui peut recevoir aujourd'hui des frégates & contenir plus de cinq cents bâtimens marchands, & qui dans peu de temps pourra recevoir des vaiſſeaux de guerre. On a conſtruit en face de ce port une belle place, au milieu de laquelle on a élevé en l'honneur du roi un ſuperbe obéliſque de marbre du Rouſſillon. Les bronzes du ſocle préſentent les quatre principales époques de ſon regne, la ſervitude abolie, l'indépendance de l'Amérique, le commerce protégé, & la marine relevée.

Bellegarde eſt une fortereſſe, ſituée à la frontière d'Eſpagne, ſur une montagne qui domine l'entrée de l'Ampourdan, & qui défend le principal paſſage des Pyrenées en Catalogne par le *Col de Pertus*, à cinq lieues & demie ſud de Perpignan. Ce n'étoit autrefois qu'une tour, qui exiſtoit déja dans le quatorzieme ſiecle, puiſque Martin I, roi d'Arragon, y nomma un gouverneur en 1398. Les Eſpagnols la prirent en 1674, & y ajouterent quelques fortifications. Le maréchal de Schomberg leur enleva ce poſte l'année ſuivante; & après la paix de Nimégue en 1679, Louis XIV fit conſtruire en cet endroit une place réguliere, compoſée de cinq baſtions.

Quand on a grimpé ſur la montagne, on entre dans la place par le côté, le long du chemin couvert à gauche. On trouve enſuite à droite la porte de la place qui eſt une longue route très-roide à monter, & qui mene à la place d'armes, qui eſt vaſte & plus longue que large. Sur les côtés de cette place, ſont les logemens du gouverneur, du major &

des officiers, & les caſernes pour les ſoldats. A l'un des bouts on voit un puits creuſé dans le roc, bâti en ovale & fort large, qui par ſa grande profondeur, eſt digne de la curioſité du voyageur.

Sur un rocher qui eſt un peu plus bas, & à l'un des angles de la place, eſt un fort en forme d'ouvrage à corne, compoſé de deux demi-baſtions & de deux longs côtés inégaux. Il y a dans la gorge de cet ouvrage un angle ſaillant, qui forme une eſpece de demi-lune défendue d'une petite redoute ou cavalier carré, le tout taillé dans le roc. Le foſſé ne regne point tout-au-tour de cet ouvrage; il enveloppe ſeulement le plus petit des longs côtés, & une partie du front, le reſte étant inacceſſible. Une partie de ce foſſé eſt remplie d'eau qui tombe de la montagne. Le chemin couvert environne cet ouvage de tous côtés, & communique à celui de la place.

Prats-de-Mollo eſt auſſi une place forte, à la frontière d'Eſpagne, au milieu des montagnes, ſur la riviere du Tec, à treize lieues du ſud-oueſt

de Perpignan. Cette ville eſt diviſée en ville baſſe & ville haute ; celle-ci eſt bâtie en amphithéâtre. La ville baſſe a une chapelle, & la ville haute une belle égliſe, bâtie preſque ſur le modele de celle de Saint-Jean de Perpignan, par le comte de Barcelonne, & conſacrée en 1118 par Pierre Bernardi évêque d'Elne. Il y a un chemin bien voûté, qui conduit de cette égliſe au château.

Cette fortereſſe eſt irréguliere ; fermée de murailles, avec des tours gothiques & des baſtions irréguliers. La partie haute a un foſſé ſec, & une demi lune placée vis-à-vis de la porte qui communique au *Fort de la-Garde*. La partie baſſe eſt fermée par le Tec & par un petit ruiſſeau qui ſe jette dans cette riviere. Elle eſt défendue par le Fort-de-la-Garde, conſtruit pour dominer une hauteur qui commande la ville : c'eſt un ouvrage à cornes de la conſtruction du maréchal de Vauban. Le chemin couvert en eſt défendu, au bord de la riviere, par deux redoutes pentagonales. A la tête de ce fort ſur une autre hauteur, eſt

eſt une redoute carrée, entourée d'un foſſé ſec, & couverte, du côté de la campagne, d'un chemin couvert & de ſon glacis.

A deux lieues de Prats-de-Mollo, & dans une gorge, ſont les bains des eaux Thermales de *la Preſte :* elles ſont ſulfureuſes & chaudes. Il y a cinq ſources, dont une ſeule eſt en uſage ſoit pour l'uſage intérieur, ſoit pour les bains. Elles ont beaucoup de réputation ; & l'on y accourt en foule pour les ſuppurations internes & externes, la phthiſie pulmonaire commençante, les vieux ulceres, les affections de reins & les maladies de la peau.

Je ne fais mention du village de *Cuſtujas*, ſitué à la droite de Prats-de-Mollo, qu'à cauſe de ſon égliſe, qui a été bâtie dans les premiers ſiecles de l'ère chrétienne. Elle a une voûte en anſe de panier, faite avec de très-groſſes pierres de taille, & un beau porche ou parvis, qui étoit deſtiné à contenir les cathécuménes : le ſanctuaire eſt fermé par une grille de fer très-haute & d'un beau travail. La tradition du pays veut que le pape

ſaint Damaſe l'ait fait conſtruire ; parceque ſa mere étoit native de ce lieu : mais cela eſt bien incertain.

Non loin de ce village on trouve la ville d'*Arles*, nommée *Arulæ*, de quelques autels, dit-on, conſacrés aux divinités du paganiſme. Mais il ne reſte ni aucun veſtige de ces monumens, ni aucune preuve qu'ils aient jamais exiſté. Elle eſt ſituée dans une vallée, au pied du Canigou, ſur la rive gauche du Tec, à dix lieues ſud-oueſt de Perpignan. Elle a deux paroiſſes & une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, dont l'égliſe eſt belle & recommandable par ſon antiquité.

On voit hors la porte de cette égliſe un tombeau de ſtructure très-ancienne. Il eſt de marbre gris brut ſans aucun ornement ni inſcription, long d'environ ſix pieds ſur deux de large & deux de haut, ſans compter la couverture qui eſt en dos d'âne, comme celle des anciens tombeaux, & qui y eſt jointe par des crampons de fer bien ſcellés. Ces crampons paroiſſent ne laiſſer d'autre jour qu'une eſpece de fente d'environ quatre lignes de largeur & deux pouces de

longueur, pratiquée ſur un côté au joint du tombeau & du couvercle : elle ſert à introduire une baguette de trois lignes de circonférence. Ce tombeau iſolé, ſoutenu ſeulement par quatre petites pierres carrées de ſix pouces de hauteur, contient les os des ſaints martyrs Abdon & Sennen, & une eau qui ne tarit jamais, quelque quantité qu'on en tire. Il y a même des temps de l'année, comme le jour de la fête de ces ſaints, qui eſt le 30 juillet, où l'on en tire beaucoup plus que le tombeau ne peut en contenir, ſans que pour cela on le mette à ſec. On pouſſe avec une baguette d'argent une bande de linge qu'on introduit par la fente dans ce tombeau; on la retire toute mouillée & on l'exprime. Le peuple qui regarde cette eau comme miraculeuſe, s'empreſſe d'en faire proviſion, pour s'en ſervir dans les maladies; & l'on aſſure qu'il n'y a pas d'exemple qu'elle ait perdu de ſa ſaveur & de ſa limpidité, quelque temps qu'on l'ait gardée. Suivant la tradition du pays, le muletier qui

étoit chargé d'apporter de Rome les os de ces martyrs, les plaça dans des futailles, aux deux bouts desquelles il mit de l'eau, pour faire prendre le change à ceux qui auroient voulu lui enlever ce précieux dépôt. A ſon arrivée à Arles, on jetta ces os & cette eau dans ce tombeau; & l'on prétend que c'eſt cette eau qui ſe perpétue. Pluſieurs évêques ont voulu aprofondir la vérité de ce fait. On a fait enlever le tombeau, on a tout examiné avec l'attention la plus ſcrupuleuſe: on n'a trouvé ni réſervoir, ni conduit, ni ouverture par où l'eau puiſſe y parvenir; on n'a rien découvert qui puiſſe faire ſoupçonner de la fraude & de la ſupercherie. Le merveilleux de ce tombeau ſubſiſte toujours; & l'on paroît convaincu qu'il n'eſt pas poſſible d'en expliquer le phénoméne par aucun raiſonnement phyſique.

Au-deſſus d'Arles on ne voit plus ni vignes ni oliviers. A une demi-lieue de cette ville, eſt le *Fort-des-Bains*, fortereſſe bâtie ſur la crête d'une montagne iſolée, ayant d'un côté la riviere du Tec, & de l'autre

la vallée des Bains. Elle eſt compoſée de quatre baſtions réguliers avec un bon chemin couvert, un chemin taillé dans le roc qui règne ſeulement du côté du couchant, & une redoute qui regarde le chemin qui conduit à Arles. Louis XIV la fit conſtruire en 1670; & quatre ans après, elle fut aſſiégée ſans ſuccès par les Eſpagnols.

Dans la vallée des Bains on trouve le village des *Bains*, ainſi appellé à cauſe des bains d'eau thermale ſulfureuſe qu'il contient, & qui ſont très-fréquentés. Ces bains ſont, ſuivant les uns, un ouvrage des Romains: ſuivant les autres c'eſt un ancien temple conſacré à Diane par les peuples des environs. Mais il n'y a point d'inſcription, point de monument particulier qui puiſſe favoriſer l'une ou l'autre de ces deux opinions. Il eſt vrai que ces bains & leur baſſin actuel exiſtoient déja au milieu du huitième ſiecle, lors de l'expulſion des ſarraſins, puiſque Charlemagne en fit don en 788 au monaſtere des bénédictins d'Arles. Mais la maſſe coloſſale de cet édifice, la forme de ſa voûte, la

conſtruction gothique de ſes murailles, & le défaut abſolu d'ornemens doivent nous porter à croire qu'il a été conſtruit par les Viſigoths qui ont occupé le Rouſſillon pendant trois cents ans après les Romains. Cet édifice eſt un carré long, très-élevé : il renferme un ſuperbe baſſin de ſoixante cinq pieds de longueur ſur vingt ſix de largeur & ſix de profondeur. On y deſcend par pluſieurs marches : il règne le long de ce baſſin un eſpace d'environ huit pieds, qui ſert à ſe promener ou à ſe repoſer; il eſt couvert d'une voûte très-élevée, qui porte tous les caracteres des ſiecles gothiques.

La derniere ville du Valleſpir, & celle dont le ſéjour m'a paru le plus agréable, eſt *Ceret*, ſituée au pied des Pyrenées, à un demi quart de lieue de la rive droite du Tec & à ſept lieues ſud-oueſt de Perpignan. Elle fut bâtie vers l'an 820, par *Wimar*, à qui Charlemage avoit fait la conceſſion du territoire; conceſſion qui fut confirmée par Louis *le Débonnaire*, en 833. Il y a une égliſe paroiſſiale, deſſervie par un clergé nombreux,

un couvent de grands carmes, & un couvent de capucins. Celui-ci eſt ſur une hauteur, au-deſſous d'un château qui dominoit la plaine, & dont il ne reſte que les murailles. La ſituation en eſt des plus belles, & la vue charmante : on découvre de là toute la plaine du bas Valleſpir, une partie de celle du Rouſſillon, des montagnes à droite & à gauche, & la mer dans l'éloignement.

Il ne faut pas chercher dans cette ville des rues bien alignées, des maiſons bien bâties, de grandes & belles places, ſi ce n'eſt dans le faubourg qui eſt plus agréable que la ville même, & où il y a une très-belle place bien découverte. Le ſeul objet qui puiſſe attirer l'attention du voyageur, eſt une grande fontaine, bien décorée, conſtruite circulairement en marbre blanc : elle jette continuellement, par huit côtés en forme d'arc, une grande quantité d'eau qui tombe dans un grand baſſin rond de pierre, & y forme une belle nappe d'eau. La ville eſt entourée de hautes murailles avec des tours de diſtance en diſtance ; & il

règne autour une belle promenade plantée de pluſieurs rangs d'arbres, qui fait preſque tout le tour de la ville. Les environs ſont beaux, rians & fertiles : ils reſſemblent à un jardin continuel par la quantité & la variété d'arbres fruitiers dont ils ſont couverts, & dont les fruits ſont excellens.

Cette ville eſt principalement connue dans notre hiſtoire pour avoir été le lieu où s'aſſemblerent les commiſſaires du roi, & ceux du roi d'Eſpagne, pour fixer les limites des deux royaumes. Les conférences commencerent le 22 Mars 1660, & finirent le 24 avril de la même année. M. de *Marca*, qui étoit un des commiſſaires du roi, en a fait une relation.

On paſſe le Tec auprès de Ceret, ſur un pont d'une ſeule arche de cent trente huit pieds d'ouverture, bâtie ſur deux rochers. L'élevation prodigieuſe de ce pont fait l'admiration des connoiſſeurs : on le regarde comme le plus haut, le plus large & le plus hardi qu'il y ait en France. Quand on eſt au milieu il eſt difficile de regarder en bas ſans frémir ; il eſt pavé,

& les voitures paſſent par deſſus. On dit dans le pays qu'il a été bâti par le diable. On ignore l'époque de ſa conſtruction ; on trouve ſeulement qu'il fut réparé en 1333. On ſait cependant qu'il n'exiſtoit point ſous les Romains, qui paſſoient le Tec ſur un pont dont on voit encore les veſtiges un peu au-deſſus de celui-ci.

A l'extrémité de ce pont on trouve quelques maiſons, & les murailles d'une ancienne égliſe détruite depuis long-temps, mais qui étant très-vaſte, paroit avoir été deſtinée à une peuplade aſſez conſidérable. Elle étoit ſous l'invocation de ſaint Pierre, ainſi que l'égliſe principale actuelle de Ceret : ce qui pourroit faire croire que c'eſt le lieu où étoit ſituée autrefois cette ville.

Je ſuis, &c.

A Ceret, ce 19 Avril 1761.

LETTRE CDXXXIX.

SUITE DU ROUSSILLON.

JE vais vous faire part dans cette lettre, Madame, de mes obſervations ſur le *Conflent*, la ſeconde viguerie de la province de Rouſſillon. Vous ſavez qu'elle comprend le *Conflent* proprement dit, & le *Capfir*. Le *Conflent* (*Confluens*) eſt ainſi appellé, à cauſe de la grande quantité d'eau qui y coule de toutes parts. Il y a dix lieues de l'eſt à l'oueſt, & quatre du nord au ſud. Il eſt borné à l'eſt par le comté de Rouſſillon, au nord par le haut Languedoc, à l'oueſt par la Cerdagne & le Capfir, au ſud par le haut Valleſpir & la Catalogne.

Le pays eſt enclavé au milieu de hautes montagnes, mais belles, fertiles & couvertes d'arbres. Ces montagnes, cultivées juſqu'à une certaine élévation, produiſent du ſeigle, du bled noir, du maïs. Les collines ont les mêmes productions,

& ſont encore plantées de vignes qu'on conſtruit d'une maniere auſſi ingénieuſe que pénible : le vin en eſt très-bon, quoiqu'inférieur à celui de la plaine du Rouſſillon. Les vallées arroſées par des ruiſſeaux ou de petites rivieres, ne le cedent point en fertilité aux bons endroits de la plaine : on y fait de même pluſieurs récoltes ; & les bords des ruiſſeaux & des rivieres y ſont couverts de prairies. Cette contrée a auſſi des olîviers, mais plus petits que ceux de la plaine. On y fait encore beaucoup de chanvre & de lin. Voici, Madame, les villes & les principaux lieux du Conflent, dans le même ordre que je viens de les parcourir.

La petite ville de *Vinça* eſt ſituée à l'extrémité ſeptentrionale de la vallée de Joch, dans une campagne riante & fertile, à mille pas de la rive droite de la Tet. Elle eſt entourée de murailles, avec des tours de diſtance en diſtance : mais elle eſt mal percée & mal bâtie. Ses deux faubourgs ſont plus grands & plus agréables que la ville même. Il y a deux places : celle qui eſt dans la

ville eſt petite; celle d'un des fauxbourgs eſt belle, grande & aſſez bien bâtie. On remarque dans Vinça un grand nombre de fontaines dont les eaux ſont pures & legeres : on en trouve preſque dans toutes les rues & dans pluſieurs maiſons particulieres. L'égliſe paroiſſiale eſt deſſervie par un clergé nombreux & riche, qui a le droit de faire porter devant lui une croix à deux branches, depuis l'union qui lui a été faite du prieuré de Marcevol. Il y a de plus un couvent de capucins & un hôpital, un ſiege du bailliage, un gouverneur municipal & un hôtel-de-ville.

Cette petite ville a ſoutenu pluſieurs ſieges. Les habitans ſe diſtinguerent par leur courage & leur intrépidité, en 1592 : ils repouſſerent, après quatre heures de combat, les ennemis qui avoient ſurpris la ville. A quelque diſtance de ce lieu, on voit deux ſources d'eaux minérales; l'une froide & martiale, c'eſt-à-dire, ferrugineuſe; l'autre chaude & ſulfureuſe.

Le village de *Molitx* n'eſt remar-

quable que par ſes eaux thermales ſulfureuſes. Elles ſont au pied d'une montagne, ſur laquelle on voit les ruins de l'ancien château de Paracolls, qui appartient au ſeigneur de Molitx. Ces eaux ont une célébrité bien acquiſe pour les maladies de la peau, même les plus rebelles & les plus invétérées. Elles ont, dit-on, dans ces maladies, un degré d'efficacité qu'on ne trouve dans aucune autre eau minérale de France.

Près de ce village eſt un couvent de *Notre-Dame de Corbiac*, qui fut occupé d'abord par des ſervites, enſuite par des trinitaires, & aujourd'hui, depuis 1609, par des grands-auguſtins. Il a été très-célebre par la dévotion des habitans du Conflent & du haut Languedoc.

A trois lieues nord de Molitx, on trouve la jolie petite ville de *Prades*, aujourd'hui le lieu de la réſidence du Viguier du Conflent, & du ſiege royal de cette viguerie. Elle fut bâtie vers l'an 844, en vertu d'une conceſſion de Charles *le Chauve*. L'égliſe paroiſſiale en eſt deſſervie par un clergé très-nombreux, où tous les

enfans de la ville ont droit de prendre, place & de partager les émolumens & les revenus dès qu'ils ſont parvenus à l'ordre de prêtriſe. Hors des murs eſt un fort joli couvent de capucins.

La ſituation de cette ville eſt des plus agréables. Elle eſt ſur la rive droite de la Tet, à l'extrémité occidentale d'une vallée qui porte le même nom que la ville, & qui a une lieue & demie de largeur ſur deux de longueur. Cette vallée eſt fertile, riante, couverte d'arbres; arroſée par une riviere & un grand nombre de ruiſſeaux; entourée de hautes montagnes, preſque toutes cultivées, au pied ou ſur le penchant deſquelles ſont bâtis pluſieurs villages; terminée par la ville de *Prades*, & laiſſant voir dans l'éloignement la petite vallée de *Cuxa*, où l'on apperçoit l'abbaye de *Saint-Michel*. Au ſortir de cette vallée, on commence à pénétrer dans les hautes montagnes: le paſſage ſe rétrécit, & devient une gorge dont les bords ſont eſcarpés; mais on voit avec plaiſir les montagnes qu'on coroie à droite, culti-

vées avec le plus grand ſoin malgré la rapidité de leur chûte. Ce paſſage ſe retrecit encore plus au-deſſus d'*Aulette*, village bâti ſur des rochers, & près duquel on trouve des eaux minérales ſulfureuſes très-chaudes. Le chemin pratiqué ſur les flancs des montagnes nues & eſcarpées qui bordent la rive gauche de la Tet, domine ſur des abîmes dont les yeux n'oſent meſurer la profondeur, & paroit devoir être à tout moment écraſé ſous le poids des rochers énormes qui ſont comme ſuſpendus au-deſſus.

L'abbaye de *Saint-Michel de Cuxa*, que j'ai nommée plus haut, fut fondée, en 840, par ſept prêtres qui ſe retirerent dans la Vallée d'*Engarra*, à l'extrémité occidentale du Conflent, ſur la rive gauche de la Tet, au lieu appellé *Exhalada*, à cauſe des vapeurs d'une ſource thermale ſulfureuſe qui en eſt voiſine. Ils y bâtirent un monaſtere ſous l'invocation de *ſaint André*, auquel *Bera*, comte de Rouſſillon, fit une donation en 846, & dont la fondation fut confirmée par Charles *le Chauve* en 872. Ce

monaſtere fut détruit en 878 par un débordement de la riviere : à peine reſte-t-il des veſtiges des murs de l'égliſe, ſur leſquels on voit une peinture en moſaïque. Ses religieux ſe refugierent dans la vallée de *Cuxa*, près de Prades, & y bâtirent un nouveau monaſtere ſous l'invocation de *ſaint Germain*, qui eſt aujourd'hui ſous celle de *ſaint Michel*. Louis d'*Outremer* le mit ſous ſa protection en 936 : Riculfe, évêque d'Elne, en conſacra l'égliſe en 953 ; Lothaire en confirma les biens & les poſſeſſions en 974. Cette abbaye eſt de l'ordre de *ſaint Benoît* de la congrégation de Terragone en Eſpagne. L'abbé eſt perpétuel & à la nomination du roi : il a les honneurs épiſcopaux & une juriſdiction *quaſi* épiſcopale ſur quinze paroiſſes du Conflent, dont il eſt auſſi ſeigneur.

Je ne vous parlerois point ici, Madame, du village d'*Arria*, bâti en amphithéâtre ſur la rive gauche de la Tet, à une demi-lieue oueſt de Prades, & où l'on ne voit rien de remarquable. Mais il mérite d'être connu, pour avoir produit une fa-

mille, qui a été la tige des anciens comtes de Barcelonne & d'Arragon. Cette maiſon a donné des rois à la Caſtille, à la Navarre, à la Sicile, à l'île de Majorque, des ſouverains à la Provence & à une partie du Languedoc, & des reines à la France, à la Caſtille, au Portugal & au royaume de Naples. Les princes qui règnent actuellement en France, en Eſpagne, à Naples & à Parme, en deſcendent par les femmes. C'eſt ici un point d'hiſtoire qui n'a jamais été traité, qui peut-être eſt ignoré, & dont la province de Rouſſillon doit ſe glorifier.

Cornella, petite ville ſituée à trois lieues nord du Canigou, étoit un lieu conſidérable dès l'an 1047. Les comtes de Cerdagne y avoient un palais, qui eſt nommé dans les anciennes Chartes, *Palatium Corneliuni*, & y paſſoient une partie de l'année. Le comte Guifre en acquit l'égliſe, en 965, de l'évêque d'Elne, à qui il donna en échange celle d'Eſcaro. Le comte Guillaume fit des dons conſidérables à cette égliſe en 1095. Le comte Jordan ſon fils y fonda,

en 1097, un chapitre de chanoines réguliers ſous la regle de *ſaint Auguſtin*. Ce chapitre fut ſécularisé en 1592 : il eſt aujourd'hui compoſé d'un prieur à la nomination du roi, de cinq chanoines & de cinq prébendés.

Le bourg de *Vernet* à une lieue ſud de Cornella, n'eſt remarquable que par des eaux thermales & ſulfureuſes, & par leurs bains, où l'on voit un beau & vaſte baſſin.

Le village d'*Anyer*, communément *Nyer*, ſitué ſur les montagnes, à la gauche du chemin d'Aulette au Mont-Louis, n'eſt connu non plus que par ſes eaux thermales ſulfureuſes.

En revenant ſur la rive droite de la Tet, le voyageur trouve à une lieue & demie de Prades, *Villefranche*, ville forte, & capitale du Conflent. Conſtruite, en 1075, par Raymond, comte de Cerdagne, elle doit ſon nom à la grande quantité de priviléges & exemptions que lui accorda ce prince. Elle n'a que deux rues fort longues dont l'une eſt large & alignée, & qui ſe communiquent par

une petite rue collatérale. L'égliſe paroiſſiale eſt grande & compoſée de deux nefs. Il y a un faubourg où les cordeliers avoient autrefois un beau couvent : le comte de Buſſy Rabutin y logea en 1654, lorſqu'il inveſtit Villefranche. Ce couvent fut détruit quelques années après, parce que de cet endroit on auroit pu battre la place.

Cette ville eſt ſituée dans une gorge étroite entre deux montagnes très-hautes, dont elle n'eſt ſéparée d'un côté que par un foſſé, & de l'autre par la riviere qui en baigne les murs. Elle eſt fortifiée de ſix baſtions, avec une demi lune à chacune de ſes trois portes. Les français s'en étant rendus maîtres en 1654, & cette place ayant été cédée à la France avec tout le Rouſſillon, Louis XIV fit bâtir un château ſur le haut d'une des deux montagnes voiſines, au côté gauche de la riviere. Ce château domine le chemin de France, celui d'Eſpagne, & la gorge qui conduit au Canigou. On y fait voir des priſons ſouterraines, où l'on prétend que furent renfermées, dans le ſiecle

dernier, trois dames de la cour. On y montre encore les chaînes qu'on assure qu'elles portoient.

La montagne opposée à celle où est ce château, renferme une curiosité, qui pourroit être utile en cas de siege. C'est une caverne très-vaste, très-élevée & très-profonde, au fond de laquelle on ne peut parvenir qu'après une heure de marche : elle est connue dans le pays sous le nom de *cava Bastera*. On y monte par un escalier de cent trente-deux marches, pratiqué dans la montagne, dont la porte s'ouvre dans le fossé de la ville. Elle est remplie de stalactites & de stalagmites de toutes sortes de grandeurs : on y en voit une entr'autres, qui imite parfaitement un orgue & l'organiste qui le touche. Cette caverne pourroit contenir en cas de siege quatre ou cinq cens hommes. On y trouve un endroit spacieux ou grande place, qui s'ouvroit autrefois à l'est de la montagne. Cette ouverture a été masquée par un mur où l'on a pratiqué des crenaux, qui peuvent servir à battre les ennemis, & à défendre l'entrée de la ville.

Les détails que j'ai à vous faire, Madame, ſur le *Capſir*, ne ſeront pas longs. C'eſt une petite contrée ſur les montagnes, en forme de conque, d'environ quatre lieues de longueur ſur trois de largeur, environnée de tous côtés de montagnes ſecondaires qui la ſéparent des contrées voiſines. A l'eſt, elle eſt ſéparée du Conflent par la montagne de Madres; au nord & au nord-oueſt, du Donnezan par le col des Ares & la montagne de Laurenti; au ſud, de la Cerdagne par la Quillane, & à l'oueſt, du comté de Foix par le Mont-de-Carlit & le Puig-Barit. Elle n'a que trois iſſues; l'une dans le Donnezan par le col des Ares; l'autre dans le haut Conflent par le col de Creu; la derniere dans la Cerdagne par le beau vallon de la Quillanne, qui, dans une étendue d'une lieue de largeur ſur une lieue & demie de longueur, préſente un tapis continuel de gazon, de prairies & de pâcages.

Le ſol de ce petit pays eſt couvert de neige pendant une grande partie de l'année, & ne produit que du ſeigle & quelque petits grains. Mais en

revanche il eſt fécond en pâturages : on y éleve & l'on y engraiſſe beaucoup de beſtiaux. Dans la belle ſaiſon, on y voit des plaines parſemées d'épis, des prairies émaillées de fleurs, & des ruiſſeaux d'une eau pure & limpide qui les fécondent. Sept villages rapprochés embelliſſent l'aſpect de ces lieux riants & champêtres, environnés de bois impénétrables aux rayons du ſoleil. Les principaux des ces villages ſont *Puy-Valador* & *Font-Pedroſa*. Aucun d'eux n'offre rien qui mérite une attention particuliere.

Je ſuis, &c.

A Villefranche, ce 30 avril 1761.

LETTRE CDXL.

SUITE DU ROUSSILLON.

LA *Cerdagne*, en latin *Ceritania*, a pris ſon nom d'un temple de Cérès, qu'on dit avoir exiſté dans le lieu où eſt aujourd'hui Puycerda, ville d'Eſpagne. Cette petite province eſt diviſée en *Cerdagne eſpagnole* & *Cerdagne françoiſe*. Celle-ci, qui en eſt la partie orientale, fut cédée à la France par le traité des Pyrenées; & c'eſt ce petit pays, Madame, qui forme la troiſieme viguerie du Rouſſillon. Il eſt borné à l'eſt, par le Conflent; au nord, par le Capſir & la vallée de Carol; à l'oueſt, par la même vallée & la Cerdagne eſpagnole, & au ſud, par la Catalogne. Il eſt ſéparé du Conflent, par la riviere de la Tet; du Capſir, par la quillane, & de la Catalogne, par les montagnes d'Err, de Llou, d'Eyne, de Planès & de Cambredaſe. La Tet & la Segre y ont leur ſource.

Cette *Cerdagne françoiſe*, qui fait partie de la Catalogne, a cinq lieues de longueur, ſur trois de largeur. Elle eſt ſur les montagnes, quoiqu'elle ait une belle plaine, qui ſe confond avec celle de la Cerdagne eſpagnole. On ne peut s'empêcher d'admirer la beauté de quelques vallées formées par les montagnes qui bordent cette plaine. Au nord, ce ſont de petits vallons aſſez multipliés; au ſud, ce ſont de grandes & belles vallées, parmi leſquelles on diſtingue principalement celle d'Err, la plus riche & la plus conſidérable, couverte par la montagne du même nom, & ſurtout par le *pic de Puyg-Mal*, qui paroît le diſputer en hauteur au Canigou.

On pénètre dans la plaine de Cerdagne par une colline d'une lieue & demie de longueur, connue ſous le nom de *Col-de-la-Perche*, qui commence à un quart de lieue de Mont-Louis. C'eſt un paſſage très-difficile & très-dangereux en hiver par la grande quantité de neige dont il eſt couvert, & par les tourbillons auxquels on y eſt expoſé. Il ſeroit à deſirer qu'on employât des moyens ſûrs pour

pour diminuer les dangers qu'y courent les voyageurs (1).

Quant aux qualités du ſol, celui du pays montagneux eſt maigre & ſabloneux. Cependant, au moyen de la culture, du fumier, du limon entraîné des montagnes, & des brouſſailles qu'on y laiſſe pourrir, on parvient à y faire des champs & des prairies. Le ſol de la plaine eſt bien meilleur & plus fertile : on y recueille beaucoup de ſeigle, de l'orge, de l'avoine, des lentilles, des pois, des navets & des pommes de terre. Les prairies ne peuvent être fauchées qu'une fois tous les ans ; mais elles rendent aſſez. Les montagnes voiſines ſont couvertes d'excellens pâturages. Il n'y a d'ailleurs dans cette contrée ni vignes ni oliviers.

La Cerdagne françoiſe a une ſeule ville, qui eſt *Mont-Louis*, bâtie en

(1) C'eſt ce qu'on a fait depuis quelques années, en y pratiquant un beau chemin, où l'on a placé à de petites diſtances, de grandes bornes de pierres de taille de neuf pieds de haut, propres à diriger les voyageurs dans le mauvais temps.

1681, par Louis XIV, ſur les plans du maréchal de Vauban, & qui ne partage qu'avec *Saar-Louis* en Lorraine, l'honneur de porter le nom de ce prince. C'eſt une place forte, à la perfection de laquelle un terrain favorable & une ſituation avantageuſe ont contribué. Elle eſt ſituée dans les monts Pyrenées, à la droite du Col-de-la-Perche, ſur la hauteur qui domine le pont de la Tet, & qui fait la ſéparation de la Cerdagne & du Conflent. Cette ville eſt petite & ne contient qu'environ mille habitans: on n'y compte que huit rues, mais toutes bien percées & tirées au cordeau. Les maiſons y ſont preſque toutes d'une égale ſymétrie & d'une bonne conſtruction. Il y a deux petites places régulieres; une égliſe petite, mais jolie; des cazernes ſolides & commodes; un état major, un hôpital militaire, & un grenier à ſel. La ſituation de la ville & la qualité du terroir ont rendu les eaux très difficiles à découvrir. Cependant on a pratiqué un puits public dont l'eau eſt excellente.

Le ſol de cette place, qui eſt formé de rochers, a commandé la forme

qu'il a fallu donner à ſon enceinte. Elle conſiſte en trois baſtions & deux grandes lignes de communication. Le parapet regne non-ſeulement autour de la place comme partout ailleurs ; mais il ferme encore les baſtions. Les deux fronts que forme l'enceinte, ſont couverts chacun d'une demi-lune. Celle qui couvre la porte eſt à flancs, & fort grande. L'autre eſt triangulaire & d'une moyenne grandeur. Tous ces ouvrages ſont enfermés d'un foſſé, excepté la communication du côté où le roc eſt eſcarpé & inacceſſible, où il n'a pas été néceſſaire de faire un foſſe d'une largeur ordinaire, parce que la défenſe en étoit toute naturelle. Le foſſé eſt accompagné d'un chemin couvert, de traverſes, places d'armes & glacis.

La ville eſt ſéparée par une eſplanade des plus vaſtes & des mieux diſpoſées, d'une belle & bonne citadelle qui la domine au nord oueſt. On y entre du côté de la ville par une porte qui eſt vis-à-vis de celle de Secours, qui eſt du côté de la campagne. Les dedans ſont plus remplis de bâtimens

que ne le ſont les autres citadelles. Parmi ces bâtimens, on doit remarquer de grands corps de caſernes bien bâtis, qui regnent tout autour des remparts; les magaſins qui ſont beaux & vaſtes; l'arſenal, la maiſon du gouverneur & la place d'armes, ſpacieuſe, réguliere & belle, qui occupe environ la ſixieme partie du dedans de la citadelle. L'enceinte eſt compoſée de quatre baſtions qui forment autant de fronts. Mais celui qui eſt du côté de l'eſcarpement du roc, a les flancs droits & très-petits, ſans orillons & ſans foſſé, n'ayant qu'un ſimple chemin couvert, avec une grande place d'armes qui en occupe le milieu, & qui eſt flanquée de deux traverſes. Il n'a pas non plus d'autre glacis que l'eſcarpement du rocher. Les trois autres baſtions acceſſibles, ſont couverts chacun d'une demi-lune à flancs. Deux de ces demi-lunes n'ont point de foſſé. Le tout eſt enveloppé d'un foſſé dans lequel eſt, à l'angle flanqué d'un des baſtions, une contre-garde. Le foſſé eſt accompagné d'un chemin couvert, avec ſes traverſes, places d'armes, & un très-grand glacis.

On compte dans la Cerdagne françoiſe trente-trois villages diſperſés, ſouvent entre-mêlés avec d'autres villages qui appartiennent au roi d'Eſpagne. Je crois pouvoir, Madame, me borner à vous en nommer deux; *Planés*, remarquable par ſon égliſe, qui eſt une ancienne moſquée, conſtruite du temps des ſarraſins, & *Eſcaldas* ou *Caldas*, en latin *Aquæ Calidæ*, nom qui lui vient ſans doute de ſes eaux thermales ſulfureuſes, & de ſes bains conſtruits ſous le regne de l'empereur Auguſte. Ces bains furent deſtinés à l'uſage d'une ville que ce prince avoit fait bâtir dans un lieu peu éloigné, en l'honneur de l'impératrice Livie, ſon épouſe, & dont il avoit fait une colonie romaine. Cette ville, qui ſubſiſte encore, appellée Livia du nom de cette princeſſe, eſt dans la Cerdagne eſpagnole. On ne voit preſque rien aujourd'hui dans ces bains qui annonce la magnificence des romains : la voûte en eſt détruite, & les murailles preſque ruinées. Ce qui reſte peut cependant donner une idée de la beauté de cet édifice. On y remarque un baſſin de

vingt-ſept pieds de longueur ſur treize pieds ſix pouces de largeur & trois pieds de profondeur, pavé de pierres de taille, dont l'énorme volume & la régularité peuvent annoncer l'ouvrage des romains. Elles ſont ſoutenues par une charpente, qu'on a découverte en ſoulevant une partie d'une pierre briſée, & qui s'étend vraiſemblablement ſur toute l'étendue de ce baſſin. On y deſcend par trois marches de marbre blanc, de quinze pouces de profondeur, qui regnent ſur les quatre faces du baſſin. On y voit auſſi les veſtiges d'une belle étuve, qui eſt détruite. C'eſt tout ce qui reſte de cet ancien édifice, qui auroit été réparé, ſans les difficultés qu'on a épouvées de la part des habitans des environs.

Il y a ſur les confins de la Cerdagne françoiſe, une petite contrée qui dépend du gouvernement du Rouſſillon, ſans faire cependant partie d'aucune des trois vigueries de cette province. C'eſt une vallée qu'on nomme *vallée de Carol*, parce qu'on a cru, à cauſe du prétendu paſſage de Charlemagne, que ſon nom étoit

vallis Caroli. Mais on la trouve dans des anciennes chartes ſous la dénomination de *vallis Querolii*; & ſon vrai nom eſt *vallée de Querol.* Elle eſt bornée au ſud par l'Eſpagne; au nord-oueſt par le Comté de Foix, & à l'oueſt par la vallée d'Andorre. Cette vallée eſt expoſée au midi dans toute ſa longueur, qui eſt de cinq lieues, & ne renferme que ſept villages. Le plus conſidérable eſt *Carol*, qui lui tient lieu de capitale.

Je ſuis &c.

A Mont-Louis, ce 10 Mai 1761.

LETTRE CDXLI.

LE COMTÉ DE FOIX.

NE vous attendez pas, madame, à voir dans la deſcription que je vais vous tracer du *Comté de Foix*, un pays bien riche & bien fertile, où la nature frappe les yeux par un éclat impoſant. Mais j'ai lieu de croire que vous y trouverez un aſſez grand nombre d'objets intéreſſans & curieux, pour que cette lecture vous paroiſſe tout à la fois agréable & inſtructive.

Ce pays n'a que ſeize lieues de longueur ſur huit dans ſa plus grande largeur. Il eſt borné au ſud par les Pyrenées qui le ſéparent de la Catalogne; à l'eſt, par le Rouſſillon & par le dioceſe de Mirepoix en Languedoc; au nord, par celui de Rieux dans la même province, & à l'oueſt par le Comminges & le Couſerans en Gaſcogne. On le diviſe en haut & bas Comté de Foix: le haut s'étend vers le midi, & le bas vers

le nord. On comprend auſſi dans ce Comté le *Donnezan* qui eſt à l'eſt, & la vallée d'*Andorre* qui eſt au ſud.

Les *volces-tectoſages* habitoient, du temps de Céſar, toute cette contrée, qui, après la conquête des romains, fit partie de la premiere Lyonnoiſe. De la domination de ces peuples, elle paſſa ſous celle des goths, & enſuite ſous celle des françois. Après divers événemens, ce pays obéit pendant quelque temps aux premiers ducs d'Aquitaine, qui y introduiſirent les ſarraſins. Charlemagne ayant délivré la France de ces étrangers, le pays de Foix fut réuni à la couronne. Mais bientôt après, il obéit aux comtes de Toulouſe. Dans la ſuite il reconnut les comtes de Carcaſſonne, vers l'an 989. Berenger I de Foix, troiſieme fils de Roger II, comte de Carcaſſonne, fut établi comte de Foix, par le comte ſon pere, & vaiſemblablement avec le comte de Toulouſe.

Les comtes de Foix faiſoient hommage au comte de Toulouſe d'une partie de leur comté, & tenoient le reſte en franc-aleu. La poſtérité de

Berenger I poſſéda conſtamment de mâle en mâle, le comté de Foix pendant treize générations ſous quatorze comtes. Mais ils n'eurent d'abord que le château de ce nom ; & la ville appartenoit à l'abbé de Saint-Voluſien. L'an 1168, l'abbé Pierre aſſocia le comte en pariage pour la juſtice & le haut domaine de cette ville ; pariage qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Roger-Bernard, dixieme comte de Foix, ayant épouſé Marguerite, vicomteſſe de Béarn, ce dernier pays fut uni au pays de Foix, en 1290, & n'en fut plus ſéparé depuis. J'aurai occaſion de vous parler encore de ces comtes, en vous faiſant quelques détails hiſtoriques ſur le Béarn & la Navarre.

Quoique le comté de Foix ne ſoit pas fort étendu, le climat n'y eſt pas partout le même. Dans le bas pays, il eſt fort tempéré ; mais dans le haut il eſt rude en hiver, & ſouvent très-chaud en été. Celui-ci eſt rempli de montagnes, & ne produit gueres que du bois, des pâturages, des plantes medicinales, & des fleurs qui ſont d'une couleur très-vive : on

fait ſur-tout un grand cas des tulipes qu'on y cueille, & dont les curieux des environs viennent lever les oignons. Les forêts qui ſont plantées ſur ces montagnes fourniſſent des bois de conſtruction, de la réſine, de la térébenthine, de la poix & du liege. Il y a dans cette partie de la province des mines de fer très-abondantes & bien entretenues, qui font travailler beaucoup de forges, pour l'uſage deſquelles on emploie le bois des montagnes. On y a trouvé auſſi des mines d'argent, qu'on a abandonnées, parce que ce n'étoient que de petits filets épars qui ne ſe ſuivoient pas.

Dans le bas Comté on recueille du froment, du ſeigle, d'autres grains, & même du vin en aſſez grande quantité. Cependant les bleds & les vins ſuffiſent à peine à la ſubſiſtance des habitans du pays. Les fruits ſont excellents dans toute la plaine. Le gibier y eſt très-abondant & de la meilleure qualité. Cet avantage joint à la bonté & à la douceur du climat, principalement dans la belle ſaiſon, fait du comté de Foix un

ſéjour qui n'eſt rien moins qu'indifférent. Il eſt vrai que les montagnes offrent des horreurs preſque continuelles. Mais elles ſont mêlées de vallées ſi belles & ſi riantes, que l'enſemble forme un tableau des plus variés & des plus frappans.

Les principales rivieres qui arroſent cette province ſont l'*Ariege* & la *Riſe*. La premiere a ſa ſource ſur les frontieres de ce pays vers le Rouſſillon, le traverſe, & va ſe jetter dans la Garonne après avoir reçu les eaux de l'*Arget*, celles du *Lers*, & celles de la *Leze*. Elle roule beaucoup de *paillettes d'or* : c'eſt ce qui a fait croire à nos anciens coſmographes que ſon nom latin étoit *Aurigera*, c'eſt-à-dire, *porte-or*. Mais un auteur prétend avec raiſon que dans les vieilles cartes, elle eſt appellée *Aregia*, & dans d'autres anciens monumens *Areia*. Quoi qu'il en ſoit, l'or qu'elle roule, eſt toujours très-pur, & peut-être le plus pur qu'on trouve dans les autres rivieres de France. On aſſure qu'on en a tiré une paillette qui peſoit vingt-quatre grains. Ceux qui les ramaſſent, com-

mencent & finiſſent leurs lotions dans des eſpeces de plats de bois fort applatis par les bords, & dont le fond eſt aſſez creux. Ils les rempliſſent de ſable, & les agitent dans l'eau même de la riviere. Cette maniere eſt comme vous le voyez, Madame, différente de celle que je vous ai dit qu'on pratique ſur les bords du Rhône. Au reſte, on pêche dans l'Ariege des truites ſaumonées, & des aloſes d'un goût délicieux.

La riviere de *Riſe* ſort d'une montagne près de la petite ville du *Mas-d'Azil*. Elle eſt remarquable par la bizarrerie de ſon cours, dont une partie aſſez conſidérable ſe trouve aſſujettie dans une vaſte caverne, qui inſpire l'horreur par ſon obſcurité, & par le bruit des eaux qui ſe précipitent au travers des rochers. Le voyageur curieux peut aller voir cette caverne, qui eſt certainement digne de quelque attention. Je puis en dire autant de quelques grottes ſingulieres qu'il y a dans les montagnes: l'eau qui en égoute, ſe pétrifie, & forme des figures extraordinaires.

Au pied de la montagne de la Tabe eſt une ſource qui a ſon flux & reflux comme la mer. Elle eſt ſi abondante en hiver, qu'elle fait tourner des moulins à cent pas du lieu d'où elle ſort.

On trouve auſſi en pluſieurs endroits, des eaux minérales. Celles qu'on voit près de *Pamiers*, ſont ferrugineuſes & vitriolées, ſalutaires pour la goutte & les maladies qui proviennent d'obſtructions. Mais comme elles ſont foibles & légeres, elles ne peuvent pas être tranſportées : il faut les aller boire ſur les lieux.

Les bains d'eau chaude de la petite ville d'*Ax* ou *Acqs*, ſont, avec raiſon, fort renommés pour les infirmités qui proviennent d'humeurs froides.

Près du bourg de *Camarades* il y a un puits, de l'eau duquel on tire du ſel en la faiſant évaporer ; elle eſt bonne pour la guériſon de diverſes maladies.

Les montagnes de cette province renferment des marbres, du jaſpe & des turquoiſes, eſpece de pierres précieuſes. Mais la production la plus re-

marquable eſt celle du lin minéral que les grecs ont nommé *amiante*, parce que le feu ne peut l'altérer, & *arbeſte*, à cauſe du rapport qu'il a avec la chaux, qui étant éteinte, ne peut plus ſe conſumer. Ce lin ſe tire d'une ſubſtance minérale très-compacte & cotoneuſe, dont toutes les parties ſont diſpoſées en fibres luiſantes & d'un cendré argentin, très-déliées, arrangées en lignes perpendiculaires, unies par une matiere terreuſe, capables d'en être ſéparées dans l'eau, & de réſiſter à l'action du feu. Cette pierre d'amiante réſiſte en effet à l'action de toutes ſortes de feux, excepté à celle du miroir ardent de verre, à laquelle elle cede de même que tous les autres corps.

On fait dans ce pays des *cordons*, des *jarretieres* & des *ceintures* de ce fil; ce qui prouve qu'il eſt poſſible de le mettre en œuvre, & que ſi les habitans apportoient un peu plus de ſoin & d'induſtrie à filer ce lin, on pourroit en faire de ces toiles ſi vantées par les anciens. Deux ſavans nous l'apprennent; *Ciampini* dans le livre qu'il fit imprimer à Rome en 1691, ſous le

titre, *de incombuſtibili lino, ſive lapide amianto* (*du lin incombuſtible, ou la pierre d'amiante*), & *Mahudel* dans la diſſertation qu'il lut à l'académie des inſcriptions & belles lettres de Paris, l'an 1715. Voici comme ce dernier s'explique à ce ſujet; c'eſt aſſez curieux.

« Choiſiſſez, dit-il, l'eſpèce d'amiante dont les fils ſoient les plus longs & les plus ſoyeux; diviſez-la en pluſieurs morceaux avec le marteau, & non dans un mortier, afin de ne pas les réduire en poudre. Jettez ces morceaux dans de l'eau chaude, & les ayant laiſſés infuſer pendant un temps proportionné à la dureté de leurs parties terreuſes, remuez-les pluſieurs fois dans l'eau, & diviſez-les avec les doigts en plus de parcelles fibreuſes que vous pourrez; en ſorte qu'elles ſe trouvent inſenſiblement dépouillées de l'eſpece de chaux qui les tenoit unies, laquelle ſe détrempant dans l'eau, la rendra fort blanche & l'épaiſſira; changez cette eau cinq ou ſix fois, & juſqu'à ce que vous connoiſſiez par ſa clarté que les fils ſeront ſuffiſamment rouis.

Après cette lotion étendez les ſur une claie de jonc pour en faire égouter l'eau ; expoſez les au ſoleil, & lorſqu'ils ſeront bien ſecs, arrangez-les ſur deux cardes à dents fort fines, ſemblables à celles des cardeurs de laine, & les ayant tous ſéparés en les cardant doucement, ramaſſez la filaſſe qui eſt ainſi préparée ; ajuſtez la entre les deux cardes que vous coucherez ſur une table, où elles vous tiendront lieu de quenouille, parce que c'eſt des extrémités de ces cardes que vous tirerez les fils qui ſe préſenteront.

Ayez ſur cette table une bobine pleine de lin ordinaire filé très-fin, dont vous tirerez un fil en même temps que vous en tirerez deux ou trois d'amiante, & avec un fuſeau aſſujetti par un peſon, vous unirez tous ces fils enſemble ; en ſorte que ce fil de lin commun ſoit couvert de ceux d'arbeſte, qui par ce moyen ne feront qu'un même corps.

Pour faciliter la filure, on aura de l'huile d'olive dans un mouilloir, où l'on puiſſe de temps en temps tremper les doigts, autant pour les garantir de

la corroſion de l'amiante, que pour donner plus de ſoupleſſe à ces fils.

Dès qu'on eſt ainſi parvenu à la maniere d'en allonger le continu, il eſt aiſé en les multipliant ou en les entrelaſſant, d'en former des tiſſus plus ou moins fins, dont on tirera, en les jetant au feu, l'huile & le lin étranger qui y ſont entrés. »

Les habitans du comté de Foix ſont très-vifs, laborieux & guerriers. Le commerce qu'ils font, conſiſte en beſtiaux qu'on nourrit dans les montagnes, en reſine, térébenthine, poix, liege, marbre, jaſpe, & en fer. Cette derniere branche eſt la plus conſidérable & la plus avantageuſe. On tranſporte le fer ſur des chevaux ou des mulets à hauterive, d'où il eſt voituré à Toulouſe par l'Ariege & la Garonne.

Un des principaux avantages de cette province, c'eſt de ne point payer de taille au roi, & d'être gouvernée par ſes propres états, qui ſont compoſés de la nobleſſe, du clergé & du tiers-état. L'évêque de Pamiers préſide l'ordre du clergé. La premiere place après la ſienne eſt occupée par

l'abbé de Saint Volusien de Foix. Un autre abbé, quelques prieurs & les députés de deux ou trois chapitres composent tout cet ordre, qui sous les regnes de Jeanne d'Albret & de Henri IV, étoit presqu'entierement dépouillé de ses biens & de ses droits, les hérétiques étant alors tout-à-fait dominans dans le pays de Foix. Le corps de la noblesse est assez nombreux dans les états, puisqu'il y a jusqu'à soixante-dix terres ou fiefs qui y donnent entrée. La baronnie de Rabat, qui, au seizieme siecle, étoit possédée par une branche de la maison de Foix, y tient le premier rang. On distingue parmi les autres celle de *Lordat*, qui donne son nom à une maison ancienne & illustre.

Quoique les villes, bourgs & communautés ne soient pas considérables, le tiers-état est composé de cent vingt députés. Les états s'assemblent tous les ans en automne, & ne durent que huit jours. Le gouverneur, qui jouit de toutes les prérogatives attribuées aux gouverneurs-généraux des grandes provinces,

y repréſente en qualité de premier commiſſaire du roi, s'il ſe trouve alors dans le pays. En ſon abſence, cette fonction eſt remplie par le lieutenant général ou quelque officier ſupérieur. Tout s'y paſſe avec les cérémonies uſitées ailleurs; cependant les ſubſides ſont fort modérés & proportionnés au peu de richeſſes du pays

Ce comté eſt du reſſort du parlement de Toulouſe. On y créa en 1647, une ſénéchauſſée & préſidial, qui fut établi à Pamiers, & qui s'étend non-ſeulement ſur tout le pays de Foix, mais encore ſur une partie du Comminges & du Couſeran. Le ſénéchal eſt d'épée, & la juſtice ſe rend en ſon nom. Il a droit de commander le ban & l'arriere-ban, & d'aſſiſter à l'audience ſénéchale ſans y avoir voix délibérative. La vice-ſénéchauſſée de Foix eſt auſſi établie à Pamiers, & eſt compoſée d'un vice-ſénéchal, d'un lieutenant, d'un exempt & de huit archers. Les *forts* ou *coutumes* particulieres de ce pays ſont à-peu-près les mêmes que celles du Béarn, ayant été rédigées & pu-

bliées par les mêmes ſouverains. Les hiſtoriens du pays de Foix ſoutiennent que ces loix ſont les plus belles du monde, & que le grand Cujas les ayant lues & examinées, dit que celles des athéniens & des romains ne leur étoient pas comparables.

Il n'y a qu'un évêché dans la province de Foix, celui de Pamiers. C'étoit anciennement une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, que le pape Boniface VIII érigea en évêché l'an 1296. Il fut d'abord ſuffragant de l'archevêché de Narbonne, & enſuite de Toulouſe, après que le pape Jean XXII eut érigé l'évêché de cette derniere ville en métropole. On compte dans le diocèſe de Pamiers cent trois paroiſſes, dont je vous ferai connoître, Madame, celles qui méritent le plus d'être remarquées.

Je ſuis, &c.

Au pays de Foix ce 1761.

LETTRE CDXLII.

SUITE DU COMTÉ DE FOIX.

LE Donnezan & la vallée d'Andorre, étant les deux premieres contrées que j'ai parcourues, après être ſorti du Rouſſillon, je commencerai par elles mes obſervations ſur les lieux remarquables du comté de Foix, dont je vous ai dit, Madame, qu'elles font partie. Le Donnezan eſt borné au nord par le pays de Sault du Bas-Languedoc; à l'eſt, par le diocèſe d'Aleth de la même province, & dont il dépend pour le ſpirituel; au ſud, par le Capſir du Rouſſillon, & à l'oueſt, par le comté de Foix. Il a trois lieues de longueur ſur deux de largeur, & contient environ cinq mille habitans. Dans ce pays extrêmement montagneux, le climat eſt très-froid en hiver; mais il y a d'excellents pâturages, & les eaux y ſont belles & abondantes.

On dit que Pierre II, roi d'Arra-

gon, mort en 1213, donna le Donnezan en toute ſouveraineté pour dot à Philippote ou Philippine, ſa fille, qu'il maria à Raymond Roger, comte de Foix, mort en 1222. Les ſucceſſeurs de celui-ci poſſéderent conſtamment ce pays, juſqu'à l'époque où Henri IV le réunit à la couronne. Les comtes qui s'étoient engagés à ne jamais l'aliéner, avoient accordé aux habitans le privilège de ne pouvoir être traduits devant aucun juge hors de leur territoire, & de pouvoir néanmoins appeller à la perſonne même de ces comtes, des jugemens de leurs officiers qui y tenoient deux fois par an les aſſiſes pour les cauſes d'appel. Le roi Louis XIII, voulant ſe conformer à cet uſage, ordonna, en 1632, que le juge-mage, réſident à Pamiers, tiendroit auſſi deux fois ſes aſſiſes dans le Donnezan.

Ce pays a un ſeigneur particulier, ſans préjudice de la ſouveraineté du roi; & cette ſeigneurie eſt actuellement dans une famille qui poſſède aujourd'hui la baronnie de *Bonnac*, érigée par elle en marquiſat, & le château d'*Uſſon*, dont elle porte le nom.

Il eſt diviſé en deux paroiſſes, qui ſont *Saint-Félix* & *Rouge*, & renferme ſept ou huit villages. Le bourg de *Quérigut* en eſt le chef-lieu : il a un château qui commande un paſſage aſſez important, & qui a été long-temps le boulevard du Languedoc avant la conquête du Rouſſillon.

La vallée ou pays d'*Andorre*, ſituée dans les Pyrenées, occupe la partie méridionale du gouvernement de Foix, dont elle dépend. Elle eſt bornée au ſud & à l'oueſt, par la Catalogne ; à l'eſt, par la Cerdagne eſpagnole, & a quatre lieues de longueur ſur trois de largeur. Ce pays eſt arroſé de pluſieurs rivieres qui y prennent leur ſource, & entr'autres de la *Balira*, qui va ſe jetter dans la Segre : toutes ces rivieres coulent du côté de l'Eſpagne. Il y a dans cette vallée des mines de fer, pluſieurs forges & de très bons pâturages ; on y compte ſix communautés & environ trente-quatre villages ou plutôt hameaux, dont preſque tous les habitans, à l'exception des ouvriers employés aux mines, n'ont d'autre profeſſion que celle de berger.

Le

Le village d'*Ourdines*, sur la riviere du même nom, est, suivant quelques-uns, le chef-lieu de cette petite contrée : suivant d'autres, c'est le village d'*Andorre* même qui jouit de cette distinction. Tout ce pays est du diocèse d'*Urgel* en Catalogne. Le roi & l'évêque de cette ville en sont co-seigneurs, & pourvoient alternativement à la judicature.

En sortant de cette vallée d'Andorre, par le nord, on entre dans le comté de Foix, proprement dit, & dans la partie méridionale, qu'on appelle le haut pays. Le lieu le plus considérable qu'on y trouve, est la ville de Foix, peuplée d'environ trois mille habitans, capitale du haut comté, & qui l'étoit autrefois de toute la province, mais actuellement fort diminuée d'étendue, de richesses & de considération. Elle est située sur la riviere d'Ariege, où il y a un beau pont de pierre, & commandée par un château bâti sur un rocher. Tous nos vieux auteurs soutiennent que cette ville doit son existence à une colonie de *Phocéens* de Marseille, & que c'est de là qu'elle tire son nom, qu'elle a

communiqué à tout le pays ; mais ce trait d'érudition paroît difficile à juſtifier. On ſait ſeulement que ce n'étoit d'abord qu'un château, auprès duquel fut fondée l'abbaye de Saint Voluſien ; & il eſt aſſez vraiſemblable que c'eſt de ce château & de cette abbaye que la ville de Foix a pris ſon origine.

Cette abbaye eſt ce qu'il y a de plus remarquable. Suivant d'anciens titres, elle fut fondée par Charlemagne en action de grâces d'une victoire qu'il avoit remportée ſur les ſarraſins. Cependant elle reconnoit les comtes de Carcaſſonne pour ſes fondateurs. Ceux de Foix lui donnerent des biens conſidérables ; & c'eſt en reconnoiſſance de ces bienfaits, que ces comtes ont toujours joui dans le chapitre d'une place de chanoine, & ont eu part aux diſtributions manuelles, toutes les fois qu'ils ont aſſiſté aux offices. Ce chapitre eſt compoſé de douze chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, de la congrégation de ſainte Génevieve.

La petite ville de *Taraſcon* ſur l'Ariege, à trois lieues de Foix, eſt la

ſeconde ville du Haut-Comté : elle n'offre rien de remarquable, ayant été preſque ruinée par un incendie. Le commerce qu'on y fait, conſiſte en pluſieurs fabriques de fer. Les autres lieux ne meritent pas d'être nommés.

Sur la rive droite de la même riviere d'Ariege eſt ſituée la ville de *Pamiers*, capitale du bas-pays, & qui prétend l'être de toute la province. Elle s'appelloit anciennement *Fredelat* (*Fredelarum*). On fait dériver le nom qu'elle porte aujourd'hui de la ville d'*Apamée* en Syrie; non qu'elle ait été peuplée par une colonie de Syriens ; mais parceque le premier comte de Foix qui bâtit le château & agrandit la ville de *Fredelat*, revenant de la croiſade, où il avoit conquis Apamée, lui donna le nom de cette derniere, en le gaſconiſant.

Il paroît que cette ville avec ſes dépendances fut autrefois un domaine ſéparé du pays de Foix, & en divers temps le partage des cadets des comtes de Carcaſſonne. Cette ſeparation ſubſiſta juſqu'au douzieme ſiecle, que l'abbé de Saint-Antonin, alors ſei-

gneur de Pamiers, voulant ſe mettre à couvert des entrepriſes du comte de Carcaſſonne, appella celui de Foix en pariage; ce qui fut ratifié par l'évêque de Pamiers, après que l'abbaye de Saint-Antonin eut été érigée en évêché. Malgré cette union la ville de Pamiers eſt encore regardée comme ville neutre, & paie en particulier ſes charges, qui ſont le dixieme de ce qui eſt impoſé ſur le pays en général.

Ce fut dans le huitieme ſiecle que les comtes de Carcaſſonne fonderent la riche & belle abbaye de Saint-Antonin, qui avoit ſouffert le martyre en ce lieu. Cette abbaye reçut un nouvel accroiſſement de puiſſance par la donation du château & de la ville de Frédelat, qui lui fut faite, en 1149, par Roger Bernard, comte de Foix. Depuis cette époque, les prélats de ce monaſtere eurent ſouvent des guerres avec leurs ſouverains.

Cette ville, dont l'enceinte eſt aſſez grande & les rues bien percées, a été pluſieurs fois ſaccagée pendant les guerres de religion. Quoiqu'on

n'y compte guere plus de quatre mille habitans, il y a trois paroiſſes, & une égliſe collégialle, outre la cathédrale qui eſt aſſez jolie. Son chapitre étoit régulier & de l'ordre de ſaint Benoît : il a été ſecularisé, en 1745, par le pape Benoît XIV. On y voit auſſi pluſieurs maiſons religieuſes & un collége. Le terroir en eſt fertile & agréable, & le climat ordinairement fort ſain. Près de la ville eſt la fontaine d'eau minérale dont j'ai parlé dans ma précédente lettre.

A deux lieues & demi nord de Pamiers ſur la rive gauche de l'Ariege, eſt la petite ville de *Saverdun*, diviſée en haute & baſſe. Celle-ci qui eſt la plus peuplée & aſſez jolie, eſt encore diviſée en ville & en fauxbourg. Roger II, comte de Foix, fit bâtir, en 1120, le château de Saverdun, dont il donna le domaine aux ſeigneurs de Villemur, d'Haute-rive & de Marquefave ſes voiſins qui lui en firent hommage. Ce château fut bâti auprès d'un village du même nom qui ſubſiſtoit vers le milieu du onzieme ſiecle. C'eſt aujourd'hui l'une des quatre principales villes du comté

de Foix. C'étoit autrefois une place très-forte, qui ſoutint, pendant la guerre des albigeois, un grand ſiege contre Simon de Montfort qui ne put s'en rendre maître. Au ſeizieme ſiecle elle fut encore une des places d'armes des calviniſtes : mais depuis, ſes fortifications ont été démolies.

La plupart des auteurs croient que cette ville eſt la patrie de *Jacques de Nouveau*, ſurnommé *Fournier*, peut-être parce que ſon pere étoit boulanger. Il fut d'abord religieux de Citeaux, enſuite docteur de Paris, cardinal-prêtre du titre de ſaint Priſque, appellé le *cardinal blanc*, à cauſe de la couleur de l'habit de ſon ordre, qu'il continua de porter, & enfin élu unanimement pape en 1334, ſous le nom de Benoît XII, après la mort de Jean XXII. Comme ſa naiſſance n'étoit pas illuſtre, les cardinaux furent ſurpris de ce qu'il avoit réuni tous les ſuffrages. Le nouveau pape lui même ne le fut pas moins : *vous avez choiſi un âne*, leur dit-il, voulant ſans doute leur faire entendre qu'il ne ſe ſentoit pas propre aux intrigues & aux manéges qu'avoient

employés certains pontifes. Il étoit d'ailleurs profond dans la théologie & la juriſprudence. Il publia une bulle pour la réforme de Citeaux, voulant que les abbés ne fuſſent habillés que de brun & de blanc, & n'euſſent point avec eux des damoiſeaux, c'eſt-à-dire, des jeunes gentilshommes qu'ils avoient à leur ſuite, comme les autres ſeigneurs. Il révoqua toutes les commendes données par ſes prédéceſſeurs, excepté celles des cardinaux & des patriarches, & toutes les expectatives, dont Jean XXII avoit ſurchargé les collateurs des bénéfices. Ce pontife mourut en 1342, à Avigon, où il jetta les fondemens de l'immenſe palais qui ſubſiſte encore, & qui eſt appellé le *palais apoſtolique*. Il penſoit que *les papes devoient être comme Melchiſedech, n'avoir ni pere, ni mere, ni parens*. On le repréſentoit la main fermée, pour marquer combien il étoit réſervé dans la diſtribution des biens eccléſiaſtiques & dans la collation des bénéfices. Il nous a laiſſé quelques ouvrages théologiques.

Mazeres eſt encore une des prin-

cipales villes du comté de Foix. Elle eſt à trois lieues & demie nord-eſt de Pamiers, ſur une petite riviere qui va ſe jetter dans l'Ariege. Ce n'étoit, en 1157, qu'un ſimple village, dont Berenger, abbé de Balbonne, fit une ville avec la permiſſion du comte de Foix. Ils en partagerent enſemble la juſtice, ainſi que la ſeigneurie. Les comtes de Foix y faiſoient ſouvent leur réſidence, parce que la ſituation en eſt fort agréable.

Je ne nomme ici le village du *Carlat*, que parce qu'il a donné naiſſance au fameux *Bayle*, ſi connu par ſon *dictionnaire critique*, & une foule d'autres ouvrages; cet homme d'une mémoire prodigieuſe, d'une érudition vaſte, d'une pénétration active, d'une adreſſe merveilleuſe à préſenter ſes idées daus les diſcuſſions, mais écrivain trop ſouvent lâche, diffus, incorrect, même rampant & obſcene, plein de contradictions & d'erreurs, n'offrant ſur toutes les queſtions que des doutes & des incertitudes, s'efforçant d'établir le pyrrhoniſme, en affichant l'incrédulité; qui après avoir ſapé les fondemens de

toutes les religions, veut anéantir la religion chrétienne, & ose avancer que de véritables chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister. Et pourquoi non? répond Montesquieu. Ce seroient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, & qui auroient un très-grand zele pour les remplir; ils sentiroient très-bien les droits de la défense naturelle: plus ils croiroient devoir à la religion, plus ils penseroient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ces faux honneur des monarchies, ce vertus humaines des républiques, & cette crainte servile des états despotiques.

Je suis, &c.

A Pamiers ce 8 juin 1761.

LETTRE CDXLIII.

LE BÉARN.

Je n'ai pas encore vu, Madame, toute la Gaſcogne, quoiqu'elle avoiſine le comté de Foix. Je n'en ai traverſé que l'extrémité de la partie méridionale, pour me rendre dans le Béarn, & enſuite dans la baſſe Navarre. C'eſt la poſition même des lieux, qui m'a preſcrit cette marche. Je vais donc vous faire connoître ſucceſſivement ces deux dernieres provinces qui réunies enſemble, ne forment qu'un gouvernement.

Le *Bearn*, avec titre de vicomté & de principauté, a, dans ſa plus grande étendue, ſeize lieues de longueur ſur quinze de largeur. Il eſt borné au nord & à l'eſt par différens pays de la Gaſcogne; au ſud, par les Pyrenées, & à l'oueſt, par la vicomté de Soulle, qui le ſépare de la baſſe-Navarre.

Les peuples qui habitoient cette

petite province du tems de Céſar, étoient les *Benearni*. Après être devenue la conquête des romains, elle fut compriſe dans la novempopulanie ou troiſieme Aquitaine ; pays qui renfermoit alors neuf peuples différens, & que nous appellons aujourd'hui *Gaſcogne*. Au cinquieme ſiecle, l'empereur Honorius céda le Béarn à Ewaric, roi des goths. Clovis le conquit ſur Alaric, roi de ces mêmes peuples, & le tranſmit à ſes ſucceſſeurs, qui le poſſederent paiſiblement juſqu'à la fin du ſixieme ſiecle.

A cette époque les gaſcons, peuple originaire de la Cantabrie (aujourd'hui Biſcaye & Navarre) vinrent s'y établir, & furent gouvernés par des ducs, qui dans la ſuite profiterent des troubles ſurvenus en France, pour accroître leurs poſſeſſions. L'un deux, nommé *Loup-Centule*, s'étant révolté contre Louis *le débonnaire*, ce monarque le bannit de ſes états, l'an 820. Mais pour récompenſer la fidélité & les autres bonnes qualités d'un de ſes fils, il lui donna le Béarn en fief, ſous le titre de vicomté. On ignore le nom de ce

premier vicomte, ainſi que celui de ſon ſucceſſeur immédiat. Peut-être même y eut-il un troiſieme prince dans l'eſpace de plus de quatre-vingts ans qui s'écoulerent juſqu'au premier dont l'hiſtoire fait mention en 905. C'eſt par lui qu'on eſt obligé de commencer.

Tous ces vicomtes porterent le nom de Centulle ou celui de Gaſton. *Centulle* I fut un grand homme, à en juger par les exploits qu'il fit en Eſpagne, où il paſſa pour ſecourir contre les Maures Sanchès Abarca, roi de Navarre. Son fils & ſon ſucceſſeur, *Gaſton* I, eut une grande part aux victoires remportées ſur les normands qui ravageoient alors la Gaſcogne. *Centulle* II, dit *le vieux*, & *Gaſton* II, ſe ſignalerent par leur zele pour la religion, & par leurs bienfaits envers l'égliſe.

Centulle III, ſurnommé *le jeune*, pour le diſtinguer de Centulle *le vieux*, ſon ayeul, fit des prodiges de valeur dans la guerre que Sanchès *le grand*, roi de Navarre, avoit à ſoutenir contre les maures. En conſidération de tous ſes ſervices, ce monarque affran-

chit Centulle de l'hommage qu'il prétendoit ſur certaines vallées du Béarn, limitrophes de ſon royaume. Il fût aſſaſſiné par les habitans du pays de Soulle qu'il avoit voulu ſoumettre.

Gaſton, ſon fils unique, étoit mort avant lui, laiſſant d'Adélaïde d'Armagnac, Centulle IV, qui ſuccéda à ſon ayeul. Ce fut un prince vertueux & très-puiſſant, qui rebâtit la ville d'Oleron, & qui faiſoit battre de la monnoie d'or à ſon coin à Morlas : aucun vaſſal de la couronne de France n'avoit alors ce droit. Il fut auſſi aſſaſſiné pendant la nuit avec tous ſes gardes dans la maiſon de dom Garcie, fils d'Aſnard-Othon ſon vaſſal.

Gaſton III, ſon fils & ſon ſucceſſeur, acquit les vicomtés de Soulle & de Dax. Il ſe diſtingua à la derniere croiſade, en 1096, & ſe trouva, en 1118, à la priſe de Sarragoſſe, dont il eut tout l'honneur. Le roi Alphonſe VIII lui donna cette grande ville en fief, où Gaſton fonda une égliſe collégiale. Il périt en 1130, dans une embuſcade que lui dreſſerent les ſarraſins, & fut enterré dans l'égliſe de Sarragoſſe. Sa mémoire y eſt en telle

vénération, qu'on y conſerve ſes éperons & ſon grand cor de guerre, qu'on montre au peuple les jours ſolemnels parmi les reliques des ſaints.

Son fils Centulle V, qui lui ſuccéda, fut tué en Eſpagne dans un combat contre les Maures, l'an 1134, ne laiſſant point d'enfans. En lui finit la poſtérité maſculine de Centulle, premier vicomte de Béarn.

Guiſcarde, ſa ſœur, avoit épouſé Pierre, vicomte de Gavaret, dont elle étoit déja veuve. Elle prit poſſeſſion des états de ſon frere, & réunit au Béarn les terres de ſon mari. Pierre, ſon fils, dit *Gaſton IV*, paſſa en Eſpagne, & y échangea les droits qu'il avoit ſur la ville de Sarragoſſe avec Hueſca. Il mourut en 1151, & laiſſa pour ſucceſſeur *Gaſton V*, ſon fils, qui n'eut point d'enfans.

Marie de Gavaret, ſa ſœur, fit un voyage à Jacca, pour s'aſſurer de la protection d'Alphonſe II, roi d'Arragon, à qui elle fit hommage de toutes ſes terres, même du Béarn. Alphonſe la maria à ſon favori, Guillaume de Moncade, grand ſénéchal de Catalogne. Auſſi tôt les béarnois

ſe ſoulevérent & élurent ſucceſſivement deux vicomtes dont ils ſe déſirent, parce qu'ils violoient leurs privilèges. En 1174, ils propoſerent à Moncade & à la vicomteſſe ſa femme, d'elire un de leurs deux fils jumeaux, s'ils vouloient renoncer à leurs droits. Cette offre fut acceptée. En conſéquence, les béarnois ſe rendirent en Catalogne, & trouverent les deux jeunes ſeigneurs endormis dans la même chambre. Ils s'approcherent ſans faire du bruit. Les deux enfans avoient les bras hors du lit: l'un avoit la main fermée; l'autre l'avoit ouverte. Ils en tirerent la conſéquence que ce dernier devoit être franc, libéral & généreux; & ce fut celui-là qu'ils choiſirent, en lui donnant un régent.

Le nouveau prince, nommé Gaſton VI, parvenu à l'âge de ſeize ans, gouverna par lui-même, & rendit hommage au roi d'Arragon de ce qu'il tenoit de lui en fief, mais non pas du Béarn. Il ſécourut Raymond VI, comte de Toulouſe, dans la guerre des albigeois; ce qui le fit excommunier. Mais il obtint ſon ab-

ſolution, en 1214; & il fut diſculpé parce qu'il avoit embraſſé le parti des albigeois, ſans embraſſer leurs erreurs. Il ne laiſſa point d'enfans de Pétronille ſa femme, comteſſe de Bigorre.

Son frere jumeau, Guillaume de Moncade, lui ſuccéda ſous le nom de Gaſton VII. Il ne fut point d'abord reconnu par les états de Béarn, parce qu'il refuſoit de régner ſur eux par la voie de l'élection. Mais en 1220, il fit avec ces états un traité par lequel il fut reconnu comme ayant un droit héréditaire, à condition néanmoins qu'il y auroit douze magiſtrats qui jugeroient ſouverainement toutes les affaires de la province, même celles où le vicomte auroit intérêt. Ces magiſtrats formerent ce qu'on appella depuis la *cour majour*, & s'arrogerent le titre & la qualité de barons perpétuels & héréditaires. Gaſton, après avoir régné paiſiblement depuis l'époque de ce traité, fut tué à la conquête de Majorque, où il commandoit l'avant-garde de l'armée du roi d'Arragon. Il ne laiſſa qu'un fils, *Gaſton VIII*, qui

mourut ſans enfans mâles, l'an 1290. Il avoit inſtitué pour ſon héritiere Marguérite ſa ſeconde fille, mariée à Roger Bernard comte de Foix, à condition que le Béarn & le pays de Foix ſeroient unis à perpétuité.

Celui-ci, nommé *Guſton I* de Foix, & IX de Béarn, s'acquit beaucoup de réputation par ſa ſageſſe & ſa bravoure. Il eut trois fils *Gaſton X*, qui lui ſuccéda, & qui ſe rendit également recommandable par ſa valeur; Roger Bernard, vicomte de Caſtelboron, & Robert, ſieur d'Oneza, qui devint évêque de Lavaur.

Gaſton XI, fils & ſucceſſeur de Gaſton X, porta le ſurnom de *Phœbus*, ou à cauſe de ſa beauté, ou parce qu'il avoit pris le ſoleil pour deviſe. Il avoit beaucoup d'eſprit & compoſa même divers ouvrages. Il en fit un en particulier ſur la chaſſe, & un autre intitulé : *Le Miroir de Phœbus*. Il fut encore très-renommé par ſa valeur & ſa généroſité, par les bâtimens qu'il éleva, par ſa magnificence & par ſon train qui égaloit celui d'un roi. Agnès de Navarre, ſon épouſe, fille de Philippe roi de Navarre & de Jeanne de

France, lui donna un fils unique qu'il perdit par un accident funeſte, que j'aurai occaſion ailleurs de vous raconter.

Mathieu, petit-fils de Roger-Bernard, vicomte de Caſtelboron, lui ſuccéda ſous le nom de Gaſton XII. Il ne laiſſa point d'enfans de Jeanne d'Arragon, & en lui finit, en 1399, la ligne maſculine de la maiſon de Foix.

Iſabelle, ſa ſœur, lui ayant ſuccédé, épouſa Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui prit le nom de Foix, parce qu'il deſcendoit de cette maiſon par Blanche, ſeconde fille de Gaſton I de Foix. Il régna dans le Béarn ſous le nom de Gaſton XIII, & laiſſa pour ſucceſſeur Jean, qui prit le nom de Gaſton XIV, & qui réunit la vicomté de Bigorre à celle de Foix.

Le fils & le ſucceſſeur de celui-ci, Gaſton XV, eſt un des princes qui ont le plus illuſtré la maiſon de Foix & le Béarn, par la bravoure & l'habileté qu'il fit paroître à la tête des armées, ſurtout dans les guerres contre les Anglois, du temps de Charles

VII. Il avoit épouſé Eléonore, héritiere du royaume de Navarre, & dont il eut pluſieurs enfans. Son fils aîné, prince de Viane, étant mort avant lui, ſon petit-fils François-Phœbus lui ſuccéda ſous le nom de Gaſton XVI, & devint roi de Navarre, du chef de ſa grand mere. Il mourut à Pau, l'an 1482, ſans poſtérité.

Catherine de Foix-Grailly, ſa ſœur & ſon héritiere, porta le Béarn & le royaume de Navarre dans la maiſon d'Albret, en épouſant Jean II, du nom, *ſire d'Albret*. Leur fils Henri, roi de Navarre, ſouverain du Béarn, & comte de Foix par ſa mere, épouſa Marguerite de Valois, ſœur de notre François I. Il ne provint de ce mariage que Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, pere du roi Henri IV, qui unit à la couronne de France celle de Navarre, la vicomté de Béarn & ſes autres états.

Ce fut ſous Henri, roi de Navarre, que les erreurs de Calvin furent répandues dans le Béarn. Jeanne, ſa fille, en étoit ſi infectée, qu'ayant épouſé Antoine de Bourbon, elle lui fit em-

braſſer la religion proteſtante, & l'obligea de ſe déclarer contre les catholiques. Ce prince eut le bonheur, quelque temps avant ſa mort, de rentrer dans le ſein de la véritable égliſe. Mais dès que la reine Jeanne fut devenue veuve, elle ſe déclara ſans ménagement pour le calviniſme, & fit ſaiſir tous les biens eccléſiaſtiques. Henri IV, ſon fils, profeſſa d'abord la même religion; mais étant parvenu à la couronne de France, il abjura l'héréſie, & permit par un édit, l'exercice de la religion catholique dans le Béarn. Louis XIII fit reſtituer au clergé de cette province tous les biens qui lui avoient été enlevés. Sous le regne de Louis XIV, la religion catholique fut la ſeule dominante dans cette province.

Le Béarn eſt en général un pays ſec & montueux. Les hauteurs ne ſont autre choſe que des landes remplies de fougeres; plante dont les habitans ſe ſervent utilement pour fumer leurs terres. Les plaines & les vallons ſont aſſez fertiles. On y ſeme peu de ſeigle, & encore moins de froment : mais on y recueille beaucoup de millet ou

maïs, dont le peuple ſe nourrit, & du lin, dont on fait des toiles qui ſe débitent en Eſpagne. Les coteaux ſont couverts de vignes qui produiſent d'excellens vins & en très-grande quantité : on vante beaucoup entr'autres ceux qui croiſſent dans le territoire de *Jurançon*, non loin de la ville de Pau. On y nourrit auſſi beaucoup de beſtiaux, & l'on y éleve des chevaux qui ſont fort eſtimés : ils ſont petits, mais nerveux & très-vifs.

En s'avançant plus profondément dans les gorges de ces montagnes, on trouve des mines de plomb, de cuivre & de fer : au ſeizieme ſiecle, on n'exploitoit gueres que ces dernieres ; mais depuis on a travaillé aux autres. En s'élevant ſur la cime de ces montagnes, on voit des arbres antiques, qui fourniſſent des mats de vaiſſeaux, & des bois de conſtruction de toute eſpece.

Il y a dans ces mêmes montagnes des eaux thermales qui ſont en grande réputation. Dans la vallée d'Oſſau, on trouve celles d'*Aigues-caudes*, connues depuis très-long-temps, & bonnes pour les maux de tête & d'eſto-

ſouvent fort baſſes, & d'autres fois ſi abondantes, qu'elles inondent le pays & font de grands ravages. Ces rivieres ſont toutes très poiſſoneuſes : on y pêche des truites & des ſaumoneaux excellens.

On compte dans le Béarn plus de deux cent mille habitans. Ils ſont en général bien faits & robuſtes, laborieux, économes, ſobres, vifs & bons ſoldats : ils ont de l'eſprit, de l'aptitude aux ſciences & aux lettres, & de la diſpoſition à acquérir de la fortune. Leur langue eſt particuliere au pays & très-difficile à apprendre. Mais parmi eux toutes les perſonnes qui ont reçu de l'éducation, entendent & parlent fort bien la langue françoiſe.

Le commerce de cette province conſiſte en vins, en eaux-de-vie, en toiles, en bétail, en étoffes de laine, en ſel & en bois. Les vins que produit un canton près de la ville de Morlas, ſouffrent le tranſport, & ſont enlevés tous les ans, en tems de paix, par les Anglois & les Hollandois. Les toiles, les beſtiaux, & beaucoup de petits chevaux, très-propres pour le pays,

montagnes, ſont vendus en Eſpagne. Un grand nombre de Béarnois vont d'ailleurs dans ce royaume pour y travailler aux terres & faucher les prés; & ils en rapportent de l'argent. Tous ces moyens contribuent à procurer au peuple une exiſtence aſſez tranquille.

Le Béarn eſt un pays d'états; & c'eſt dans les aſſemblées générales de cette province que ſe traitent toutes les affaires qui concernent les finances & l'adminiſtration économique du pays. Ces états s'aſſemblent tous les ans en vertu d'une commiſſion du roi adreſſée au gouverneur de la province, ou lieutenant de roi, en l'abſence du premier; & c'eſt encore en vertu de cette commiſſion royale, que le gouverneur ou le lieutenant de roi repréſente toujours la perſonne de Sa Majeſté à l'aſſemblée des états.

Ces états ne ſont compoſés que de deux ordres, parce que le clergé & la nobleſſe n'en font qu'un. Le tiers-état fait le ſecond. Les eccléſiaſtiques qui ont entrée aux états, ſont l'évêque de Leſcar & celui d'Oleron;

avec les abbés de Saubalade, de Luc & de la Réaule. On compte qu'il y a cinq cent quarante ſeigneurs qui ont entrée dans le corps de la nobleſſe, à titre de poſſeſſeurs de terres & de fiefs nobles. Les plus conſidérables s'appellent barons : on en diſtingue douze anciens & quatre nouveaux. Parmi les autres, il y en a un certain nombre que l'on appelle *abbés laïcs*. Ce titre ſingulier, qui n'eſt connu qu'en Béarn, leur vient de ce qu'ils jouiſſent des dîmes inféodées, & de ce qu'ils ont dans leurs terres le droit de patronage ou nomination aux cures. Le tiers-état eſt compoſé des députés de quarante-deux villes, bourgs & communautés, dont le ſouverain de Béarn eſt ſeul ſeigneur.

L'évêque de Leſcar préſide toujours ces états, ſoit qu'ils ſe tiennent dans ſon diocèſe ou ailleurs. En ſon abſence, c'eſt l'évêque d'Oleron ; & au défaut de ces deux évêques, ce ſeroit le plus ancien des abbés qui jouiroit de cette prérogative. Comme les états ne s'aſſemblent qu'une fois dans l'année, ils nomment douze commiſſaires de la nobleſſe, & autant

du tiers-état pour régler & terminer les affaires imprévues qui peuvent ſurvenir dans le cours de l'année. Ce corps s'appelle l'*abrégé des états* : il eſt convoqué par les ſyndics, avec la permiſſion du commiſſaire du roi, & de l'avis de l'évêque de Leſcar, qui préſide auſſi cette commiſſion intermédiaire.

Les états de Béarn s'aſſemblerent à Pau en 1483, pour donner leur avis ſur le mariage de Catherine de Foix, devenue reine de Navarre par la mort de ſon frere François-Phœbus. Il paroît qu'il ſe préſentoit quatre prétendans à la main de la jeune reine. L'un étoit *René, comte d'Alençon*, prince du ſang de France, qui épouſa depuis Marguerite de Lorraine, & mourut en 1492. Le ſecond étoit *Charles, comte d'Angoulême*, auſſi prince du ſang, de la branche d'Orléans ; il épouſa depuis Louiſe de Savoie, & mourut en 1495. Le troiſieme étoit le fils d'un *comte de Bologne*, & le quatrieme le fils du ſire d'*Albret*.

On opina dans l'ordre ordinaire de la tenue des états. Les évêques de Leſcar & d'Oleron, & les trois abbés

qui ont entrée aux états, opinerent les premiers, & furent pour le ſire d'Albret. On prit enſuite l'avis des douze anciens barons qui ſont à la tête du corps de la nobleſſe du Béarn. Trois d'entr eux propoſerent un prince de Tarente : ce furent les barons de Navailles, d'Andouins & d'Arros. Le reſte de la nobleſſe opina enſuite comme elle ſe trouvoit placée, c'eſt-à-dire ſans obſerver d'ordre ni de prééminence. Le plus grand nombre fut pour le ſire d'Albret : quelques-uns furent pour le prince de Tarente ; il y en eut même un qui propoſa un prince de Caſtille. Mais ceux du tiers-état furent unanimement pour le ſire d'Albret. Ainſi ce fut ce ſeigneur qui l'emporta, & qui épouſa la reine Catherine.

La raiſon qui détermina principalement les états de Béarn, fut la crainte de voir leur ſouveraine s'éloigner de leur pays ; ce qui auroit pu arriver, ſi elle eût épouſé un prince étranger ; au lieu qu'en ſe mariant à Jean d'Albret, qui devoit être héritier de grandes terres dans la Gaſcogne, contiguës au Béarn, il étoit évident que

eux ni leurs enfans ne ſeroient point tentés de tranſporter leur réſidence ailleurs.

J'ai dit un peu plus haut que douze anciens barons ſont à la tête du corps de la nobleſſe du Béarn. Je crois, Madame, qu'il ne ſera pas hors de propos de vous faire connoître ici les plus illuſtres de ces douze baronnies. Ce ſont celles de *Navailles*, d'*Andouins*, à laquelle on prétend qu'étoit attaché la dignité de grand ſénéchal du Béarn, de *Mioſſens*, de *Leſcun*, d'*Arros* & de *Doumy*. Au commencement du ſeizieme ſiecle, la premiere & la ſeconde étoient poſſédées par la même maiſon, qui portoit le nom d'*Andouins*. Mais celle de *Navailles* paſſa par une fille dans celle de *Montaut-Benac*, dont la branche aînée a été élevée à la dignité de duc & pair & de maréchal de France, ſous le nom de *Montaut-Navailles*. La ſeconde reſta plus long-tems dans la maiſon de ſon nom. Mais celle-ci s'éteignit dans la perſonne de la belle & fameuſe *Coriſande d'Andouins*, qui épouſa en 1567, *Philibert d'Aure d'Aſter*, ſubſtitué aux nom & armes

de Grammont. Vous ſavez combien cette dame fut tendrement attachée à Henri IV. En reconnoiſſance, ce monarque étant monté ſur le trône de France, & ſon fils Louis XIII qui lui ſuccéda, éleverent Antoine, comte de Grammont, fils de Philibert, aux plus hautes dignités. Il fut fait vice-roi de Navarre, gouverneur-général du Béarn, gouverneur particulier, & maire perpétuel de la ville de Bayonne, & enfin duc & pair. Toutes ces dignités ſont devenues héréditaires dans ſa maiſon.

Coriſande d'Andouins poſſédoit auſſi la baronnie de *Leſcun*, qui, au commencement du ſeizieme ſiecle, étoit dans une branche de la maiſon de Foix: cette branche a fourni deux freres maréchaux de France, dont l'un portoit le nom de *Lautrec*, & l'autre celui de *Leſcun*. Cette même terre avoit encore plus anciennement donné le nom à un autre maréchal de France, qui étoit bâtard de la maiſon d'Armagnac.

La baronnie de *Mioſſens* étoit dans une branche cadette de la maiſon d'*Albret*, qui s'eſt éteinte la derniere

de toutes en la perſonne du maréchal d'Albret, mort en 1676, ne laiſſant que des filles. Une branche de la maiſon de Lorraine en a hérité, & a pris le nom de *Marſan*, qui faiſoit partie de cet héritage.

La baronnie d'*Arros* avoit été dans la branche aînée de la maiſon de ce nom : dès le ſeizieme ſiecle elle avoit été portée dans celle de Gontaut par une fille ; mais la maiſon d'Arros ſubſiſte dans des branches cadettes.

Enfin la baronnie de *Doumy* appartenoit à des ſeigneurs qui portoient le nom & les armes de *Béarn*. Belleforêt, en parlant d'eux, dit qu'il ne ſait préciſément ſi c'eſt par une conceſſion ou conſéquemment à une deſcendance bâtarde qu'ils portent ce nom ; mais qu'il paroît qu'ils en étoient en poſſeſſion avant que le Béarn paſsât dans les maiſons de Gavaret, de Moncade & de Foix, par conſéquent avant le douzieme ſiecle. Ainſi il ajoute que, de quelque maniere qu'ils deſcendiſſent des anciens ſouverains de Béarn, ils feroient remonter leur origine juſqu'à *Loup-Centulle*, établi en Béarn par Louis le *Débonnaire*.

La *cour majour* que j'ai nommée plus haut, avoit été établie par les ſouverains de Béarn : elle étoit compoſée des évêques de Leſcar & d'Oléron, & de douze barons, qui ſous le nom & l'autorité du ſouverain, jugeoient en dernier reſſort tous les différens ſurvenus entre les habitans du pays. Cette cour n'exiſte plus aujourd'hui. Henri II, roi de Navarre & ſouverain du Béarn, y ſubſtitua un conſeil ſouverain qu'il établit auſſi à Pau. Louis XIII, ayant réuni à la couronne de France la baſſe Navarre & le Béarn, créa un parlement ſous le titre de *parlement de Navarre ſéant à Pau ;* & ce parlement fut formé du conſeil ſouverain de Béarn, & de la chancellerie de Navarre, qui étoit également une compagnie ſupérieure. Louis XIV unit la chambre des comptes anciennement établie à Pau, à ce même parlement, qui comprend aujourd'hui dans ſon reſſort tout le Béarn, la baſſe-Navarre & le pays de Soulle.

Il y a en Béarn un ſénéchal d'épée, au nom duquel la juſtice ſe rend dans les cinq ſénéchauſſées de ce pays, & dont les juges ſont, à proprement par-

ler, les lieutenans du sénéchal. Le roi est seigneur haut-justicier dans toute la province; & les seigneurs particuliers des paroisses, n'ont d'autre justice que celle qui est nommée moyenne & basse dans tout le reste du royaume. Cependant les seigneurs ont dans leurs terres leurs juges particuliers, qui sont appellés *jurats*, & qui connoissent de toute sorte d'affaires, sauf appel aux sénéchaussées ou au parlement, au choix des parties. Mais il est à remarquer que, dans quelque cause que ce soit, les parties ont aussi le droit de se pourvoir directement au parlement, sans être obligées d'essuyer la juridiction inférieure des *jurats*, non plus que celle des juges du sénéchal.

Dans toute l'étendue du ressort du parlement de Pau, la justice est administrée conformément aux *fors & coutumes du Béarn*. Ce sont des loix très-anciennes & très respectables, qui fixent les droits entre les souverains & les sujets, déterminent la mesure d'autorité & de liberté du prince, des états, des peuples, & de la *cour majour*, dont j'ai parlé. Le roi Henri d'Albret les fit rédiger

& publier ; il en jura lui même l'exécution, & l'on a continué d'en exiger le même ſerment de tous les ſouverains juſqu'à Louis XIII, qui le fit en perſonne, lorſqu'il ſe rendit dans le Béarn en 1620. On remarque que lorſque ce monarque fit ce voyage, la reine Médicis, ſa mere, veuve de Henri IV, étoit avec lui. Les états de Béarn, pour obtenir ſa protection auprès du roi ſon fils, lui firent préſent d'une vache d'or maſſif, paiſſant dans un pré. Vous ſavez, Madame, que les armes de cette province ſont deux vaches. Si depuis cette époque, nos rois n'ont pas continué de faire ce ſerment en perſonne ; ils l'ont du moins fait par procureur, & toujours en gaſcon ; car les ſouverains de Béarn parlent conſtament à leurs ſujets la langue du pays : du moins cela étoit-il ainſi aux ſeizieme & dix-ſeptieme ſiecles. Je vais tranſcrire ici le premier & le huitieme articles des *fors & coſtumas du Béarn*, écrits en béarnois. *Fors* vient du mot eſpagnol *fueros*, qui veut dire *loix* ou *jugemens ; coſtumas* ſignifie *uſages*.

Article 1er. *Lo ſenhor de Béarn, à ſon nouvel adveniment, es tengut jurà à la cort barons, gentius, & à toutz autres habitantz de Béarn, que lôs ſera fidel ſenhor, & judgera dreiturement au praube com au riche, ſens aeceptation de perſonà, & no lôs fara tort ni periudici en corps ni en beês, & lôs guordara, & entertiera en lôs fors, coſtumàs, privilegi, & libertatz, tant en commun que en particulâ, & tierra por ferm ço que per ſa juſticia ſera ordonnat.* En voici la traduction littérale.

Le ſeigneur de Béarn, à ſon nouvel avénement, eſt tenu de jurer à la cour des barons, gentilshommes, & à tous autres habitans, qu'il leur ſera fidele ſeigneur, & jugera avec droiture le pauvre comme le riche, ſans acception de perſonnes, & ne leur fera ni tort ni préjudice en leurs corps ni en leurs biens, & les gardera & maintiendra en leurs loix, uſages, priviléges & liberté, tant en général qu'en particulier, & tiendra pour aſſuré ce qui ſera ordonné par ſa juſtice.

Article VIII. *Lôs barons, gentius, & autres de Béarn à caſcunà mundaça*

de ſenhor, ſon tenguiz, caſcun particularament far homenage, & preſta juramènt de fidelitat au ſenhor, en la formà acoſtumada & ſeguenta. Juraran ſuns lôs quoate ſantz evangelis de Diu, que bons & fidels vaſſals & ſubjetz, lâ ſerran ſa perſonna, honôr & beês de tout ler podêr, defenſaran envers toutz & contre toutz, lô ajudaran, & no ſe trobaran en loc ò plaça ont augunà conſpiration ſe faça contre lôdit ſenhor. Et quoad à lôr noticia vierà angus coſpirin ô machinin, lo en advertiran per lôr medix, o meſſadge exprès, lô plus promptament qui poiran, & lâ conſelharan au mielhor qui lôs ſera poſſible, quoad requeritz en ſeran, ſens revela lâs ſegretz deudit ſenhor, & évitaran tout mau, & faran tout aixi que leiaux vaſſals & boos ſubjectz ſon tenguiz de far à lôr ſenhor.

Traduction littérale. Les barons, gentilshommes & autres de Béarn, à chaque mouvance de ſeigneur, ſont tenus chacun en particulier de faire hommage & prêter ſerment de fidélité au ſeigneur en la forme accoutumée & ſuivante. Ils jureront ſur les quatre ſaints évangiles de

Dieu, que bons & fideles vaſſaux & ſujets, ils garderont ſa perſonnne, ſon honneur & ſes biens de tout leur pouvoir, le défendront envers tous & contre tous, l'aideront, & ne ſe trouveront en lieu & place où aucune conſpiration ſe fera contre ledit ſeigneur. Et quand il viendra à leur connoiſſance aucune conſpiration ou machination, ils l'en avertiront par eux-mêmes, ou par meſſage exprès le plus promptement qu'ils pourront, & le conſeilleront le mieux qu'il leur ſera poſſible, quand ils en ſeront requis, ſans révéler les ſecrets dudit ſeigneur, & éviteront tout mal, & feront tout ainſi que de loyaux vaſſaux & de bons ſujets ſont tenus de faire à leur ſeigneur.

Le reſte des loix & coutumes du Béarn eſt renfermé dans un gros volume imprimé d'abord au ſeizieme ſiecle, & ſouvent depuis. On y trouve tous les ſerments qu'ont faits les princes ſouverains de Béarn, depuis l'an 1288 juſqu'au roi Louis XIII. Ce dernier monarque dit dans ſon ſerment que comme *du nom de juſte il veut être renommé & voire avantagé*

ſur tous autres, il a reconnu qu'il étoit de ſa juſtice de confirmer les béarnois dans tous leurs priviléges. Lorſque cette ſouveraineté paſſoit à des femmes, il paroît qu'on leur faiſoit prêter ſerment à elles mêmes & en même-temps à leurs maris.

Le Béarn n'a que deux évêchés, celui de Leſcar & celui d'Oléron, tous deux ſous la métropole d'Auch. Le premier qui contient ſoixante dix-huit paroiſſes, deux abbayes d'hommes & une de filles, fut établi dans le cinquieme ſiecle. Le ſecond qui a deux cent neuf paroiſſes, tout le pays de Soulle, & une ſeule abbaye, fut érigé vers le commencement du ſixieme. Je vais, Madame, vous faire connoître les lieux les plus conſidérables de cette province dans la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

En Béarn, ce 1761.

LETTRE CDXLIV.

SUITE DU BÉARN.

JE ne ſuivrai point ici, Madame, l'ordre des deux diocèſes que je viens de vous nommer dans ma précédente lettre, pour vous décrire les lieux les plus remarquables du Béarn. Il me paroit plus ſimple & plus commode de me conformer à la diviſion qu'on fait de cette province en cinq ſénéchauſſées, qui ſont celles d'*Oleron*, de *Pau*, de *Morlas*, d'*Orthez* & de *Sauveterre*.

La ſénéchauſſée d'*Oléron*, eſt la premiere que j'ai vue en entrant dans le Béarn par l'extrémité méridionale de la Gaſcogne. Il s'en faut bien qu'elle ſoit une des plus riches & des plus peuplées de cette province : mais elle eſt la plus conſidérable en étendue, puiſqu'elle en occupe toute la partie méridionale. Elle ne comprend cependant que trente deux paroiſſes ou communautés, & les diſtricts des

trois vallées d'*Oſſau*, d'*Aſpe* & de *Baretous*, qui en renferment quarante une.

La ville épiſcopale d'*Oleron* ſituée au confluent du gave d'Oſſau & de celui d'Aſpe en eſt le chef-lieu. Les romains la connoiſſoient ſous le nom d'*Iluro*, qui peu à peu a été changé en *Olero* ou *Oloro*. Elle fut ſaccagée par les Sarraſins en 732, & entierement ruinée quelque temps après par les normands. *Centulle*, vicomte de Béarn, la fit rebâtir d'abord où eſt le bourg de *Sainte-Marie*, & enſuite au même lieu où elle eſt à préſent, entre les deux ruiſſeaux d'Oſſau & d'Aſpe, qui forment au bout de la ville le gave d'Oleron. Celui d'Oſſau la ſépare du bourg de Sainte-Marie, & en fait deux communautés diſtinctes pour la recette des finances.

Cette ville a eu pendant quelque temps ſes vicomtes particuliers. Son évêque réſide dans le bourg de Sainte-Marie, où eſt l'égliſe cathédrale ſous le titre de *Notre-Dame*. Le ſiege épiſcopal y fut établi ſur la fin du cinquieme ſiecle. Un de ſes évêques,

vraiſemblablement le premier, ſe trouva au concile d'Agde en 506. Le prélat qui remplit ce ſiege, ſe qualifie premier baron du Béarn.

Les habitans d'Oléron ſont la plupart négocians, & font preſque tout le commerce d'Arragon. Le nombre des riches étoit conſidérable avant l'année 1694. Mais le 1er juin de cette même année, leurs correſpondans, qui demeuroient à Sarragoſſe, furent pillés par le peuple de cette ville, qui ſe ſouleva contre eux & les chaſſa, après avoir enlevé tous leurs effets. Depuis cette époque le commerce d'Oléron n'a pas été auſſi floriſſant qu'il l'avoit été juſqu'alors.

Il n'y a point dans cette ſénéchauſſée d'autre lieu qui mérite une mention particuliere, ſi l'on en excepte *Moneins*, petite ville aſſez peuplée, où il y a une grande & belle égliſe, & dont le terroir eſt très-abondant en vins. On trouve dans ſes environs des mines de plomb, de cuivre & de fer.

La Sénéchauſſée de *Pau*, au nord-eſt de celle d'Oleron, & la plus peuplée de toutes celles du Béarn, ren-

ſerme une étendue de pays aſſez conſidérable; on y compte quatre-vingt douze paroiſſes ou communautés. Le ſol, quoiqu'aſſez généralement ſabloneux, y produit des grains, des fruits & du vin. La ville de *Pau* eſt ſituée ſur une hauteur, au pied de laquelle coule le Gave Béarnois. Elle n'eſt ni ancienne, ni grande; mais elle eſt bien bâtie & très-agréable. C'eſt un ſéjour délicieux, plus encore par l'urbanité de ſes habitans, que par la beauté du pays & la douceur du climat. La réſidence des derniers princes de Béarn lui procure le titre de capitale de la province. Cependant les autres villes plus anciennes que Pau, ont conſervé ſur celle-ci leur préſéance dans les états.

Cette ville doit ſon origine à un château bâti par un des premiers princes de Béarn, vers le milieu du dixième ſiecle. Ce prince qui faiſoit ſa réſidence à Morlas, étoit obligé à de fréquentes courſes contre les Sarraſins d'Eſpagne, qui pénétroient ſouvent dans le pays par les paſſages des Pyrenées. C'eſt ce qui lui donna occaſion de remarquer à l'extrémité mé-

ridionale de la plaine du Pontlong, un endroit dont la ſituation lui parut agréable & commode. Il l'obtint des habitans de la vallée d'Oſſau ; qui en avoient la propriété. En conſéquence on planta ſur le terrain trois pieux, (en latin *pali*) pour en marquer les limites. Dans le lieu où étoit placé celui du milieu, on bâtit le château, qui, pour cette raiſon, fut appellé château du *Pal*, & dans la ſuite de *Pau*.

Vous ne pourrez gueres douter, Madame, que ce ne ſoit là l'origine de cette dénomination, ſi vous faites attention aux armoiries parlantes de cette ville. Ce ſont trois pals ou perches (en béarnois *peau*) : ſur celui du milieu eſt perché un paon faiſant la roue, pour déſigner l'endroit où le château fut élevé ; un traverſier joint les trois pals, & ſous ce traverſier ſont deux vaches qui ſe regardent, & ſont ſéparées par la perche du milieu. Le fond des armes eſt d'azur, & elles ont deux palmes pour ſupports.

Le château qui avoit été bâti ſur le terrain qu'occupe actuellement la maiſon de Gaſſion, fut auſſi appellé

en béarnois *caſtel-menou*. Ce ne fut d'abord qu'une maiſon de plaiſance des princes du Béarn, auprès de laquelle divers ſeigneurs particuliers & autres perſonnes s'établirent ſucceſſivement. Cet édifice qui a ſubſiſté pendant quelques ſiecles, fut remplacé par un autre plus grand & plus beau, qui fut bâti à peu de diſtance par le roi Henri II, de la maiſon d'Albret, & que les rois de Navarre ornerent enſuite d'agréables dehors, dont on voit encore quelques reſtes. C'eſt dans ce château que naquit Henri IV, le 13 décembre 1557. Les jardins & le parc, qui ſervent de promenades, ſont dignes de la curioſité du voyageur.

J'ai parlé dans ma précédente lettre du parlement & des autres juriſdictions établies à Pau. C'eſt dans cette ville qu'eſt la fabrique de la monnoie: les pieces qui en ſortent ſont marquées d'une vache. Il eſt impoſſible d'imaginer ſur quoi eſt fondé le préjugé d'après lequel on croit que les pieces de monnoie, ſurtout celles d'or qui ont cette marque, rendent la fortune favorable aux joueurs.

La ville de Pau a une académie des ſciences & des beaux-arts qui fut établie en 1720; une univerſité qui le fut en 1724; un couvent de capucins & un couvent de cordeliers, quatre couvents de filles, un ſéminaire, un college, trois confréries de pénitens & un hôtel-dieu, où l'on voit une manufacture de jupons & de bas de laine.

Il y a auſſi dans cette ville une manufacture de draps, qui réuſſit très-bien, parce que les eaux y ſont bonnes pour dégraiſſer, pour la teinture & le foulage. Le commerce que font les habitans, conſiſte auſſi en belles toiles & en beaux mouchoirs qui s'y fabriquent de lin du pays. C'eſt de là encore que viennent véritablement tous les jambons connus ſous le nom de *jambons de Bayonne* & les *cuiſſes d'oies de Béarn.*

Cette ville eſt la patrie du P. Pardies, jéſuite mathématicien & phyſicien célebre, auteur de pluſieurs ouvrages eſtimés. Il eſt le premier qui ait cherché à déterminer la dérive d'un vaiſſeau, par les loix de la méchanique. Il mourut à Paris en 1673, à l'âge de trente-ſept

ans, victime de ſon zele, ayant gagné une maladie contagieuſe à Bicêtre, où il avoit prêché & confeſſé pendant les fêtes de pâques.

Le terroir des environs de Pau eſt également gracieux & fertile. Divers coteaux & les monts Pyrenées qui s'élevent en amphithéâtre, forment une vue magnifique. Les fruits qu'on y cueille ſont bons, & les vins qu'on y fait, excellents, ſur-tout ceux du quartier de *Jurançon*, village agréablement ſitué ſur un côteau, à un petit quart de lieue de Pau.

La ville épiſcopale de *Leſcar* eſt dans la ſénéchauſſée de Pau. Elle eſt ſituée ſur une colline d'où l'on découvre une plaine des plus riantes & des plus fertiles. On prétend qu'elle fut bâtie, environ l'an 1000, ſur les ruines de l'ancienne ville de *Benearnum*, la plus conſidérable de ces contrées, & d'où le Béarn a pris ſon nom. Mais *d'Anville* oppoſe de fortes raiſons pour prouver le contraire, en établiſſant la véritable poſition de *Benearnum* plus vers le nord & plus vers le couchant.

Quoi qu'il en ſoit de ces deux opi-

nions, cette derniere ville ayant été détruite par les Normands, l'an 845, il n'en fut plus queſtion. L'an 980, Guillaume Sanchès, duc de Gaſcogne, bâtit la ville de *Leſcar* ſur une colline, au milieu d'un bois, dans un endroit où il n'y avoit alors qu'une chapelle; & depuis elle reçut quelques augmentations & divers embelliſſemens. Le nom qu'elle porte lui fut donné à cauſe de pluſieurs ruiſſeaux qui faiſoient leur cours en ſerpentant; c'eſt ce que les Gaſcons appellent *Laſcourre*, d'où l'on a fait *Leſcar*.

L'évêché de cette ville eſt très-ancien, puiſque c'eſt le même ſiege épiſcopal établi à *Benearnum* dans le cinquieme ſiecle, & transféré dans le neuvieme à Leſcar. Mais ce n'eſt pas une ville conſidérable, ni par ſon commerce, ni par ſon étendue, quoiqu'on la diviſe en haute & baſſe. Elle fut ravagée, en 1569, par les calviniſtes. Le comte de Montgommery en dépouilla les égliſes dont il enleva tous les vaſes ſacrés, & ruina les tombeaux des princes de Béarn, qui étoient dans la cathédrale dédiée à Notre-Dame. L'évêque, qui en avoit

été chaſſé pluſieurs fois, n'y fut rétabli que ſous le regne de Henri IV, lorſque ce monarque eut embraſſé la religion catholique. Ce prélat eſt, comme je l'ai déjà dit, préſident né des états de Béarn. Il y a dans cette ville un ſéminaire occupé par les lazariſtes, & un collége dirigé par les barnabites. Au reſte le dioceſe de Leſcar ne renferme d'autre chapitre que celui de la ville épiſcopale, & n'a que deux abbayes d'hommes & une de filles.

Nay eſt encore une petite ville de la ſénéchauſſée de Pau. Elle étoit autrefois très-marchande : mais elle fut preſque toute brûlée par le feu du ciel; & ſon commerce demeura long-temps ſuſpendu. Depuis quelques années il s'eſt aſſez bien rétabli; & l'on voit dans cette petite ville ou bourg pluſieurs bonnes manufactures de diverſes étoffes de laine, de coton & autres, dont la conſommation ſe fait dans les provinces voiſines & dans les pays étrangers. Les environs en ſont des plus agréables.

Je nomme ici le bourg de *Gan*, pour dire qu'il y a tout auprès une ſource d'eau bonne pour la gravelle;

velle, & pour vous apprendre en même temps, Madame, qu'il a donné naiſſance à Pierre de *Marca*, d'une famille ancienne, originaire d'Eſpagne. Cet homme illuſtre ſe diſtingua de bonne heure par ſon eſprit & par ſon zele pour la religion catholique qu'il fit rétablir dans le Béarn. Il fut nommé préſident au parlement de Pau en 1621, & conſeiller d'état en 1639. Après la mort de ſon épouſe, il embraſſa l'état eccléſiaſtique & fut nommé à l'évêché de Couſerans. L'habileté avec laquelle il remplit une commiſſion qu'on lui donna en Catalogne, lui mérita l'archevêché de Toulouſe en 1652. Il s'étoit tant fait aimer en Catalogne, qu'ayant été attaqué d'une maladie très-dangereuſe, la ville de Barcelonne fit un vœu public à Notre-Dame de Montſerrat, qui en eſt éloignée d'une journée, & y envoya douze capucins nu-pieds, ſans ſandales, & douze jeunes filles auſſi pieds nus, les cheveux épars, & vêtues de longues robes blanches.

Marca ſe diſpoſoit à ſe rendre à Toulouſe, lorſque le roi le fit miniſ-

tre d'état en 1658. Il fut enſuite nommé à l'archevêché de Paris: mais il mourut le jour même que ſes bulles arriverent, en 1662, âgé de 68 ans. Sa mort donna occaſion à *Calletet* de faire cette épitaphe badine:

Ci git monſeigneur de *Marca*;
Que le roi ſagement marqua
Pour le prélat de ſon égliſe.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui ſe plait à la ſurpriſe,
Tout auſſi-tôt le démarqua.

Ce prélat nous a laiſſé pluſieurs ouvrages dont le ſtyle eſt ferme & mâle, aſſez pur, ſans affectation & ſans embarras. Un des plus eſtimables, eſt le *Marca Hiſpanica*: c'eſt une deſcription ſavante & curieuſe de la Catalogne, du Rouſſillon & des frontieres. La partie hiſtorique & la géographique y ſont traitées avec une égale exactitude; & cet ouvrage peut-être très-utile pour connoître les véritables bornes de la France & de l'Eſpagne.

Je ſuis, &c.

A Pau, ce 30 juin 1761.

LETTRE CDXLV.

SUITE DU BÉARN.

En ſortant de la ſénéchauſſée de Pau par le nord, je ſuis entré, Madame, dans celle de *Morlas*, qui renferme cent cinquante-une paroiſſes, mais qui pour cela n'eſt pas la plus peuplée de toutes les ſénéchauſſées du Béarn. Il n'y a pas même de lieu qui offre quelque objet remarquable, & ſuſceptible de la moindre deſcription. A peine en compte-t-on deux, *Morlas* & *Lambeye*, qui ne doivent pas être paſſés ſous ſilence.

Morlas, chef-lieu de ce diſtrict, eſt une ville fort ancienne, mais petite, preſque déſerte, & dont les maiſons ſont la plupart ruinées. Elle tient cependant encore le premier rang dans les états du pays. Elle a été long-temps la réſidence des ſouverains du Béarn, étant devenue la capitale de cette province après la deſtruction de l'ancienne ville de

Benearnum. On y voit un couvent de domicains & un autre de Cordeliers.

Il y avoit autrefois dans cette ville une cour de monnoie, qui a ſubſiſté pendant plus de ſix cens ans depuis l'établiſſement des vicomtes. On y battoit non-ſeulement des monnoies de cuivre & d'argent, mais encore des monnoies d'or ſous le nom & les armes des princes de Béarn. C'eſt là une des plus fortes preuves de leur ſouveraineté & de leur indépendance. Il ne paroît par aucun monument qu'ils aient reçu ce pouvoir des rois de France ; & l'on ſait par l'hiſtoire que lorſque nos rois ont accordé ce privilege à quelques ſeigneurs particuliers, ils ont toujours excepté la fabrication des eſpeces d'or.

On croit que la monnoie de Morlas fut établie du tems des romains, qu'on ſait ſûrement avoir fait travailler aux mines des Pyrenées, tant du côté de l'Eſpagne, que de celui de France.[b] Cette monnoie ſubſiſta ſous les rois viſigoths & ſous les rois françois. Elle continua ſous les ducs

de Gaſcogne, & enſuite ſous les vicomtes de Béarn, avec le conſentement & l'approbation des princes & ſeigneurs voiſins. L'hôtel où elle ſe fabriquoit, étoit le palais même & la maiſon ſeigneuriale des vicomtes, appellée *la Fourquie*. C'eſt ce qui fit donner à cette monnoie le nom de *moneta Furcenſis*, ou de *monnoie de la Fourquie*. Cette maiſon devoit être ſituée ſur une éminence hors de la ville, appellée encore à préſent la vieille Fourquie.

A trois lieues nord eſt de Morlas, eſt la petite ville de *Lambeye*, bâtie ſur une hauteur qui en rend la ſituation fort agréable. Il y a un couvent de récollets. Au reſte, le terroir de ce diſtrict eſt médiocrement fertile, & le climat fort tempéré.

Il faut en dire autant de la ſénéchauſſée d'*Orthez*, qui l'avoiſine du côté de l'occident, & qui ne renferme que trente-ſix paroiſſes. La ville d'*Orthez*, qui en eſt le chef-lieu, mérite ſeule une mention particuliere. Elle eſt agréablement ſituée ſur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule le Gave de

Pau. Elle eſt du diocèſe de Dax en Gaſcogne, & a été autrefois ſous la domination des vicomtes de ce pays. Dans le treizieme ſiecle, elle fut cédée aux princes de Béarn, après la conquête qu'en fit Gaſton III. Il y a quatre couvens d'hommes. La reine Jeanne y avoit établi, en faveur des proteſtans, une univerſité qu'elle entretenoit des biens enlevés aux eccléſiaſtiques; & c'eſt principalement de cette ville que le calviniſme ſe répandit dans tous les états de cette princeſſe. On ajoute que de la fenêtre du pont bâti ſur le Gave, les prêtres & les religieux qui ne vouloient point embraſſer cette ſecte, étoient précipités dans la riviere.

Au-deſſus de la colline on voit les veſtiges d'une fortereſſe, que les princes de Béarn, de la maiſon de Moncade, avoient élevée pour qu'elle ſervît de défenſe à leur province contre les vicomtes de Dax & les anglois qui y vinrent après. Cette fortereſſe conſiſtoit en un grand château, auquel on donne encore le nom de *château noble* ou de *Moncade*. La plupart des ſouverains de ce pays y naquirent, & y ré-

ſiderent juſqu'en 1640, qu'étant devenus rois de Navarre, ils transférerent leur cour à Pau.

C'eſt dans ce château qu'habitoit au quatorzieme ſiecle le fameux Gaſton Phœbus dont je vous ai parlé, madame, dans une de mes lettres précédentes. Agnès de Navarre, ſa femme, lui avoit donné un fils nommé *Gaſton*, prince d'une grande eſpérance, & digne de la plus heureuſe deſtinée, mais qui fit une mort tragique. Gaſton Phœbus avoit une maitreſſe, & Agnès fut obligée de ſe retirer chez ſon frere, Charles *le mauvais*, roi de Navarre. Le jeune Gaſton profondément affligé de la déſunion qui régnoit entre ſon pere & ſa mere, ſe laiſſa perſuader par ſon oncle, qui, en lui donnant une poudre, lui fit accroire qu'elle guériroit ſon pere de ſon fol amour, ſi on la mettoit ſur les viandes qu'on lui ſerviroit. Cette poudre étoit un poiſon mortel dont il ſe chargea très-innocemment. Son pere en ayant été averti à temps, le jugea coupable, & le fit enfermer dans une étroite priſon, où il mourut d'ennui & de triſteſſe. Il y en a qui diſent qu'il mourut

d'une bleſſure que ſon pere lui fit ſans s'en appercevoir, en lui portant un poignard à la gorge, pour l'intimider & l'obliger à prendre de la nourriture qu'on dit que le jeune prince ſe refuſoit. Mais c'eût été là un moyen bien peu convenable pour un prince, & encore moins pour un pere. Gaſton Phœbus mourut ſubitement à Orthez, au retour de la chaſſe, comme on lui verſoit de l'eau ſur les mains pour ſouper.

A quatre lieues ſud-oueſt d'Orthez, on trouve *Sauveterre*, chef lieu de la ſénéchauſſée de ce nom, qui eſt compoſée de ſoixante-cinq paroiſſes. Cette petite ville bâtie ſur une hauteur, au pied de laquelle coule le Gave d'Oleron, eſt dans une très-belle ſituation, & le ſéjour en eſt fort agréable.

Navarreins, ville forte, ſituée au lieu d'une plaine très-fertile, ſur la rive droite du Gave d'Oléron, eſt dans la même ſénéchauſſée. Elle eſt de figure carrée : l'enceinte en eſt petite ; mais elle a de belles murailles & quatre bons baſtions ; elle n'a d'ailleurs nuls dehors, & elle eſt commandée par des hauteurs. Cette place paſſoit pour

forte du temps de Henri II, roi de Navarre & prince du Béarn, qui la fit bâtir pour ſe mettre à couvert des incurſions des navarrois eſpagnols. On y entretient toujours une garniſon & un état-major.

La petite ville de *Sailliés* n'eſt connue que par ſa ſource d'eau ſalée, qui fournit aſſez de ſel pour la conſommation des habitans du Béarn & de la baſſe-Navarre.

Je ſuis, &c.

A Sauveterre, ce 10 juillet 1761.

LETTRE CDXLVI.

LA BASSE-NAVARRE.

Le lieu d'où je vous ai écrit, madame, ma derniere lettre, eſt ſur les frontieres de la baſſe-Navarre, que je viens de parcourir, & qui, comme je vous l'ai déjà dit, eſt compriſe dans le gouvernement de Béarn. Cette contrée qui n'a que huit lieues de long ſur cinq de large, eſt bornée à l'eſt par le pays de Soulle, au nord-eſt, par le Béarn, au nord & au nord oueſt, par le pays de Labour; à l'oueſt & au ſud par les Pyrenées qui la ſéparent de la haute-Navarre. Elle n'eſt qu'une petite partie du royaume de ce nom, ainſi que vous allez le voir dans cette courte notice de ſon hiſtoire.

Les *tarbelli*, & particulierement les *vaſſei*, habitoient la baſſe Navarre du temps de Céſar. Elle paſſa ſucceſſivement ſous la domination des romains, des Viſigoths & des françois. Dans le neuvieme ſiecle elle ſe trouva plus

que jamais exposée aux fréquentes incursions des sarrasins établis en Espagne. Nos rois occupés par les guerres civiles qui déchiroient alors le royaume, ne pouvant secourir les navarrois, ceux-ci mirent à leur tête *Inigo Arista*, comte de Bigorre, pour marcher contre les sarrasins. La bonne conduite de ce général lui mérita l'honneur d'être élu unanimement roi du pays.

Ce royaume ne comprenoit a cette époque que la basse-Navarre, le pays de Soule, une petite partie du Béarn, & quelques terres au midi des Pyrenées. Dans la suite les rois de Navarre reculerent les limites de leurs états, & les pousserent jusqu'au bord de l'Ebre, fleuve d'Espagne, & même au-delà. Alors ce royaume de Navarre comprit, outre la haute & la basse-Navarre, les provinces de Guipuscoa, d'Alava, de la Rioja, & une partie de l'Arragon.

Les descendans d'Inigo Arista jouirent de ce royaume jusqu'en 1234, que Sanchès VIII, roi de Navarre, mourut sans laisser des enfans de Clémence de Toulouse sa femme. Ce

prince avoit deux ſœurs, Berengere & Blanche. La premiere fut mariée à Richard-*cœur de-lion*, roi d'Angleterre, qui mourut auſſi ſans enfans. Blanche épouſa Thibaud V, comte de Champagne, dont le fils nommé Thibaud VI, fut roi de Navarre & comte de Champagne.

Celui-ci eut deux enfans, Thibaud & Henri, qui porterent ſucceſſivement cette couronne. Le dernier laiſſa en mourant une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe-*le-bel*, roi de France, & qui par ce mariage devint roi de Navarre. Mais leur fils aîné, Louis X, dit *Hutin*, n'eût qu'une fille, qui porta ce royaume dans la maiſon d'*Evreux*, en épouſant Philippe comte d'Evreux. De ce mariage nâquit ce Charles *le mauvais*, ſi connu dans l'hiſtoire par ſes fourberies, ſes perfidies, ſon caractere vindicatif, cruel & méchant. Le poiſon étoit ſon arme ordinaire, dans toutes les circonſtances où il s'agiſſoit de ſon intérêt perſonnel, ou de ſatisfaire ſa vengeance. La mort de ce ſcélérat couronné, arrivée en 1387, fut digne de ſa vie. Il s'étoit fait envelopper

dans des draps trempés dans de l'eau-de-vie & du ſouffre, ſoit pour ranimer ſa chaleur affoiblie par les débauches, ſoit pour guérir la lepre dont il étoit couvert. Le feu prit aux draps, à meſure qu'on les couſoit, & le conſuma juſqu'aux os.

Ce prince eut un fils, qui loin de lui reſſembler, mérita par ſes belles qualités & ſur-tout par ſa ſageſſe, les ſurnoms de *noble* & de *ſecond Salomon*. Blanche, ſa fille unique & ſon héritiere, épouſa Jean, roi d'Arragon, qui par-là devint roi de Navarre. De tous les enfans qu'ils laiſſerent, Eléonor reſtée ſeule, porta ce royaumme à Gaſton, comte de Foix & de Bigorre, vicomte de Béarn, à qui elle fut mariée. Catherine leur fille unique le porta à Jean, ſire d'Albret, ſur lequel Ferdinand *le catholique*, roi d'Arragon l'uſurpa.

Le monarque arragonnois, fut favoriſé dans ſon entrepriſe par le pape. L'un & l'autre prirent pour prétexte que Jean d'Albret étoit allié de notre Louis XII, & fauteur du concile de Piſe que le pontife n'approuvoit pas. Louis XII ſecourut

Jean d'Albret : mais l'activité du duc d'Albe, général de Ferdinand, rendit ce secours inutile, & força le roi de Navarre à lever le siege de Pampelune. Après la perte de ce royaume, Catherine de Foix disoit au roi son mari : *dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine, & moi dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Ce royaume étoit alors composé de six *Mérindades* ou Bailliages, & la Basse-Navarre en formoit une. Jean d'Albret & Catherine conserverent celle-ci, parce qu'étant séparée des cinq autres par les plus hautes montagnes des Pyrenées, & étant tout-à-fait contiguë à la France, il fut aisé de la soustraire aux efforts de l'usurpateur.

Je vous ai dit ailleurs, Madame, que Henri d'Albret, fils de Jean & de Catherine, épousa Marguerite, sœur de François I, & que de ce mariage naquit Jeanne, qui fut mariée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Cette princesse possédoit alors, outre ce royaume de Navarre & la vicomté de Béarn, le comté de Foix, les vicomtés de Soulle, de Gavaret

& de Dax, les comtés d'Armagnac, d'Aſtarac, de Pardiac & de Fezenſac, ceux de Lomagne & d'Auvillars, la Sirie d'Albret, les comtés de Bigorre & de Périgord, la vicomté de Limoges, &c. Toutes ces terres étoient, pour la plupart, dans la Guienne & dans la Gaſcogne. Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, réunit toutes ces poſſeſſions ſous le même ſceptre, lorſqu'il parvint à la couronne de France.

La Baſſe-Navarre eſt un pays très-montueux & naturellement ſtérile. Ce n'eſt qu'a force de travail & de culture, que les terres rapportent. Les fruits qui y croiſſent, ſont en petite quantité, mais excellens. On y recueille des grains & quelque peu de vin dans les vallées.

La *Nive* & la *Bidouſe* ſont les deux rivieres les plus conſidérables qui arroſent cette petite province. Elles ſont très-abondantes en poiſſons & ſur-tout en bonnes truites. La Nive ſort des montagnes d'Eſpagne, traverſe la Baſſe-Navarre dans ſa plus grande largeur, entre dans le pays de Labour en Gaſcogne, & ſe jette dans l'Adour

à Bayonne. La Bidouſe prend ſa ſource dans les montagnes de la Baſſe-Navarre, la traverſe dans preſque toute ſa longueur, & va ſe jetter dans l'Adour au-deſſous de Guiche.

Les montagnes de la Baſſe-Navarre ſont preſque toutes couvertes de bois & de bons paturages. On y trouve un grand nombre de mines, entr'autres une de fer dans la vallée de *Baigorry*, & une de cuivre dans un petit canton nommé les *Aldudes*, qui confine à l'Eſpagne. Elles n'étoient point exploitées au ſeizieme ſiecle; celle de fer l'a été enfin au dix-ſeptieme, & celle de cuivre au dix-huitieme. Le cuivre de celle-ci eſt mêlé de beaucoup d'argent: quelquefois même on y trouve de l'or. On reconnoît d'ailleurs dans ces mêmes montagnes les traces des travaux faits par les romains, tant pour l'exploitation de ces mines que pour la défenſe des paſſages, entr'autres un retranchement qui pourroit contenir un corps de cinq à ſix mille hommes.

Les habitans de la Baſſe-Navarre ont en général beaucoup d'eſprit,

ſont d'un naturel vif & bouillant, laborieux & très-zélés pour la religion & le ſervice de leur prince. Ils ſe piquent de droiture & de bonne foi; ce qui les rend fort recommandables. Ils s'adonnent aux exercices du corps, & y réuſſiſſent très-bien. Ils parlent tous la langue baſque, quoique la françaiſe ſoit celle des écritures & des actes publics. Leur principal commerce ſe fait avec l'Eſpagne; & c'eſt de là principalement qu'ils tirent les moyens de ſubſiſtance : ils font auſſi paſſer dans les provinces de France du bétail & principalement des chevaux fort eſtimés.

La Navarre étoit un pays d'états, quand elle fut uſurpée par Ferdinand *le catholique*. Henri d'Albret ſe voyant dépouillé ſans retour des cinq ſixiemes de ſon royaume, voulut conſerver dans celui qui lui reſtoit la même forme de gouvernement qui étoit obſervée dans le royaume entier. En conſéquence il inſtitua dans la Baſſe-Navarre des états pareils à ceux qui étoient établis dans la haute.

On diſtingue dans ces états les

trois ordres du clergé, de la nobleſſe & du tiers-état. Les deux évêques de Bayonne & de Dax en Gaſcogne, ont la liberté d'y aſſiſter; & quand ils y viennent ils y préſident: le petit corps du clergé, les prêtres *majours* ou prieurs y ſiegent après eux.

Le corps de la nobleſſe eſt compoſé des ſeigneurs de terres titrées, & de tous les poſſeſſeurs de fiefs nobles: ils ſiegent ſans rang, & comme ils ſe trouvent. Je dois cependant obſerver ici qu'il y a dans la Baſſe-Navarre des terres plus conſidérables les unes que les autres. Tels ſont le château d'*Agramont* ou de *Gramont*; & la ſeigneurie ou principauté de *Bidache* qui en dépend; la ſeigneurie d'*Oſtabat* & la petite principauté de *Luxe* qui ſont réunies. On prétend que ces deux belles terres étoient anciennement des *Richombries*, & leurs poſſeſſeurs des *Richombres*; titre très-reſpecté & très-conſidéré en Eſpagne. Auſſi les *Gramont* & les *Luxe* étoient les plus grands ſeigneurs dans la Baſſe-Navarre. Ces deux maiſons ſe ſont éteintes au ſeizieme ſiecle. Le nom & les armes de la

premiere ont passé, vers 1530, dans celles des seigneurs d'*Aure*, vicomtes d'*Aster* en Bigorre, de qui descendent les ducs de Gramont d'aujourd'hui. La principauté des seconds a passé dans la maison de Montmorenci par le mariage de Charlotte-Catherine, fille unique & héritiere de Charles, dernier comte ou prince de Luxe, avec Louis de Montmorenci-Bouteville, dont elle a eu le grand maréchal de Montmorenci-Luxembourg. Sa postérité a conservé jusqu'à nos jours la principauté de Luxe.

Le tiers-état est composé de vingt-huit députés des villes, bourgs & villages de la Basse-Navarre. Ces petits états accordent des secours proportionnés au peu d'étendue & de fertilité du pays. Au dix-septieme siecle le don gratuit qu'ils faisoient au roi, ne montoit pas à deux mille écus, & ils en accordoient autant pour les appointemens du vice-roi ou gouverneur, qui, depuis que les rois de la Basse-Navarre ne résident plus dans le pays, a toujours été un seigneur de la maison de Gramont. Lorsque des trois corps, il y en a deux du même avis,

il eſt tout naturel qu'ils l'emportent ſur le troiſieme; mais il n'en eſt pas de même en matiere de finance, le tiers-état ſeul l'emporte ſur les deux autres.

Quant à la juſtice, le roi Henri d'Albret a conſervé le nom d'*alcade* à certains juges d'épée qui préſident aux juſtices inférieures, compoſées d'ailleurs de petits magiſtrats. On appelloit de leurs ſentences à la chancellerie de Navarre, qui fut ſupprimée en 1620, & réunie au parlement de Pau. Louis XIII ordonna cependant que l'on continueroit d'y ſuivre les *fors & coutumes de Navarre*, & le *ſtyle de la chancellerie* de ce royaume, tels qu'ils avoient été établis par Henri d'Albret, qui, en même temps qu'il régla la forme des états de la baſſe-Navarre, leur donna un nouveau code. Quoïqu'il ſoit annoncé dans le préambule que ce code doit ſervir pour tout le royaume de Navarre, il n'eſt point écrit en eſpagnol, mais en *gaſcon-béarnois*; & il eſt conforme dans preſque toutes ſes diſpoſitions, au droit de France. Le premier article porte que les gens

des trois états rendront hommage au nouveau monarque, & lui prêteront ſerment de fidélité; que le roi adminiſtrera la juſtice lui-même dans le royaume, & que quand il s'en abſentera, il y laiſſera un vice-roi ou autres officiers ou commiſſaires pour l'adminiſtrer. Ces officiers & ces commiſſaires compoſoient la chancellerie de Navarre, aujourd'hui refondue dans le parlement de Pau. Ce droit particulier à cette province differe, mais de peu de choſe, de celui de Béarn, dont j'ai déjà parlé.

Une partie de la baſſe-Navarre eſt du dioceſe de Dax, & l'autre partie de celui de Bayonne. Il n'y a ni chapitre ni abbaye, ni monaſtere, mais ſeulement quatre prieurés-cures dont le revenu eſt fort modique. Ce petit pays ſe diviſe en ſept diſtricts, vallées ou pays, qui contiennent enſemble cent deux paroiſſes ou communautés.

La ville de *Saint-Jean-pied-de-port*, capitale de cette province, eſt ſituée au midi ſur la Nive près des Pyrenées, au pied d'une montagne où il y a un défilé. Les habitans des Pyrenées ap-

peilent *port* ces ſortes de paſſages. C'eſt la ſeule qui ſoit défendue par une aſſez bonne citadelle bâtie ſur une hauteur qui commande tous les paſſages par où l'on pourroit venir d'Eſpagne. Mais cette ville eſt en elle-même ſi petite qu'elle ne renferme que deux mille habitans.

Le paſſage de Saint Jean-pied-de-port à Roncevaux, s'appelle le *val carlos*; nom qui lui vient de Charlemagne, parce que l'on croit généralement que l'arriere-garde de ſon armée y fut ſurpriſe & défaite par les Sarraſins. C'eſt-là, dit-on, que périt Roland ſon neveu, ce héros ſi connu des premiers romans françois.

La ſeconde ville de la baſſe-Navarre eſt *Saint-Palais*, ſituée au nord ſur un lieu fort élevé, & fermée d'un côté par la Bidouſe. Elle diſpute le titre de capitale à Saint-Jean-pied-de port: on y compte environ quinze cents habitans. Il y avoit au ſeizieme ſiecle une fabrique de monnoie, qui depuis le dix-ſeptieme eſt réunie à celle de Pau. Les environs en ſont aſſez agréables & aſſez fertiles: on y recueille différens grains, entr'autres une graine

que l'on appelle *panis*, dont on fait une assez bonne pâte ou bouillie.

Au nord de cette petite ville, est *Gramont*, duché-pairie érigé en faveur d'Antoine III du nom. Les autres endroits ne valent pas la peine d'être nommés.

Je suis, &c.

A Saint-Jean-pied-de-port, ce 22 juillet 1761.

LETTRE CDXLVII.

LA GASCOGNE.

J'AUROIS pu dans ma derniere lettre vous parler, Madame, de la vicomté de Soulle, ſituée entre le Béarn & la baſſe-Navarre. Mais comme ce petit pays fait partie de la Gaſcogne, j'ai cru ne devoir vous le faire connoître que dans la deſcription de cette derniere province que je viens de parcourir. Elle eſt la partie méridionale du gouvernement de Guienne, le plus étendu de tout le royaume : la Guienne proprement dite en eſt la partie ſeptentrionale.

Dans le douzieme & le treizieme ſiecles, on comprenoit ſous la dénomination de *Gaſcogne*, la métropole d'Auſch, qui en eſt la ville principale, & celle de Narbonne. C'eſt de là que les Languedociens ont été pendant quelque tems appellés gaſcons. Il arrive même encore aujourd'hui qu'on comprend quelquefois ſous le nom de Gaſcogne le Languedoc, toute la Guienne,

Guienne, & tout ce qui, par rapport à Paris, ſe trouve au-delà & au midi de la Loire. Mais c'eſt très-improprement, & ce n'eſt qu'à cauſe de l'accent dans la prononciation. La véritable province de *Gaſcogne* eſt bornée au nord par la Guienne; à l'oueſt par l'océan; au ſud, par les Pyrenées qui la ſéparent de l'Eſpagne, & à l'eſt par le Languedoc & le pays de Foix. Elle a cinquante grandes lieues de longueur ſur quarante de largeur; ce qui peut être évalué à quatorze cent cinquante lieues carrées.

Cette province contient donc à-peu-près l'ancienne Aquitaine, telle que Jules Céſar l'avoit décrite. Car il ne ſera pas inutile de vous rappeller ici, Madame, que les premiers des romains qui firent des conquêtes dans la Gaule, donnerent au pays qui s'étend depuis la Garonne juſqu'aux Pyrénées, le nom d'*Aquitaine*, ſans doute à cauſe du grand nombre de ſources d'eaux minérales qu'on y trouve. Dans la ſuite les romains comprirent ſous cette dénomination, outre ce pays, celui

qui eſt renfermé entre la Garonne & la Loire.

Sous l'empereur Honorius, l'Aquitaine étoit diviſée en trois parties, ou, pour parler plus exactement, on compta trois Aquitaines; la premiere à l'orient, dont *Bourges* étoit la métropole; la ſeconde à l'occident, qui avoit *Bordeaux* pour capitale, & la troiſieme au midi, dont *Eluſa*, aujourd'hui *Eauſe* étoit le chef-lieu. Celle-ci, qui comprenoit la Gaſcogne, une petite partie de la Guienne actuelle, le Béarn & la baſſe-Navarre, étoit appellée *Novem-populanie*, parce que dans le nombre des différens peuples qui l'habitoient, il y en avoit neuf qui étoient très-conſidérables & très-diſtingués.

Dans la décadence de l'empire romain, le même Honorius céda aux viſigots, l'an 419, la partie de l'Aquitaine qui comprenoit pluſieurs pays du Languedoc qu'on appella d'abord *Septimanie* & enſuite *Gothie*. Mais bientôt après, ces barbares s'emparerent du reſte, que l'empereur Avitus fut obligé de leur céder. Cependant malgré cette ceſſion, les goths ne ſe

virent maîtres des trois Aquitaines que ſous leur roi *Evaric*, en 466. Ils s'y maintinrent juſqu'au tems de Clovis, qui gagna ſur eux une grande bataille près de Vouillé en 507. Les goths conſerverent néanmoins la Septimanie, où ils ſe trouverent renfermés. Le reſte fut ſoumis aux rois de France.

Vers l'an 595, les gaſcons ou waſcons, peuples originaires des Pyrénées & de la Biſcaye, que l'on peut prendre pour la poſtérité des anciens Cantabres, commencerent à ſe faire connoître. Ils profiterent ſi bien des diviſions des rois Clotaire, Théodebert & Thierri, qu'ils s'établirent dans une partie de la Novem populanie, & pillerent l'autre partie de cette province. Peu d'années après Théodebert aidé de Thierri les défit; & ſans vouloir les chaſſer de leurs nouvelles poſſeſſions, il leur donna pour chef *Genialis*, qui prit le titre de duc de Gaſcogne.

Cette paix ne fut pas de longue durée. Les gaſcons recommencerent leurs courſes dans l'Aquitaine. Mais le roi Dagobert I les repouſſa l'an

635, & contraignit leur duc *Aighinan* à venir lui demander pardon. Les divisions de la France ne faisant qu'augmenter sous l'autorité des maires du palais, les gascons rentrerent dans l'Aquitaine l'an 663, & s'y réunirent aux naturels du pays pour se choisir un chef, auquel ils donnerent le titre de duc. Suivant quelques écrivains, ce premier duc fut *Loup* I, qui avoit été employé dans la province par le roi Chideric II, & qui commença de régner en 696. Mais d'autres prétendent que ce fut un des enfans de Caribert, roi d'une partie de l'Aquitaine, nommé *Boggis*, à qui Dagobert I, son oncle, donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, & qui fut aussi comte ou duc de Gascogne avant Loup I, ou peut être en même tems & en concurrence.

Quoi qu'il en soit, ce *Boggis* mourut en 688, & laissa *Eudes* I, qui, en lui succédant au duché d'Aquitaine, fut aussi comte ou duc de Gascogne. Celui-ci devint bientôt très-puissant: il s'assujettit une grande partie de l'Aquitaine qui n'étoit pas sous sa domination, se mêla souvent dans

les troubles de la France, & soutint le maire Rainfroi contre Charles-Martel. Il se saisit même de la personne du roi Chilperic III, qu'il emmena en Aquitaine. Mais par un traité qui termina cette guerre, il remit ce monarque entre les mains de Charles-Martel, sans que néanmoins ils devinssent meilleurs amis, puisque ce dernier ravagea presqu'aussi-tôt l'Aquitaine jusqu'à la Garonne.

Eudes ne se sentant point assez fort pour résister à Charles Martel, dont la puissance étoit alors bien établie, se lia avec Munieza, chrétien sujet des Arabes, & gouverneur pour les sarrasins de la partie de l'Espagne qui est en deçà de la rivere d'Ebre. Il avoit recommencé la guerre contre Martel, lorsque Munieza fut arrêté par ordre d'Abderame; gouverneur général d'Espagne sous Hescham calife des sarrasins. Eudes livré à ses propres forces, auroit été contraint de subir la loi de Martel, si l'irruption subite d'Abderame ne les eût engagés tous deux à se réunir contre leur ennemi commun.

Le général Sarrasin à la tête d'une

gens, l'an 768, après avoir été défait par Pepin près de Périgueux.

Lorſque la couronne de France paſſa à Charlemagne, toute l'Aquitaine étoit ſoumiſe, excepté la Gaſcogne qui avoit ſon duc particulier: c'étoit *Loup II*, fils d'Hatton, frere puîné d'Hérald. Le monarque françois ayant porté, en 778, la guerre en Eſpagne contre les ſarraſins, fut ſur le point de voir ſon armée manquer totalement de vivres, par une trahiſon des gaſcons qui avoient intercepté les convois. C'eſt ce qui l'obligea de repaſſer les montagnes plutôt qu'il ne l'auroit voulu. A peine fût-il engagé dans ces défilés, que les gaſcons tomberent ſur ſon arriere-garde, enleverent ſon bagage & cauſerent une eſpece de déroute, connue dans l'hiſtoire ſous le nom de journée de Roncevaux, où périt le brave Roland. Mais ils livrerent eux-mêmes preſque auſſi tôt les principaux auteurs de cette action; afin d'obtenir le pardon de tous les autres, & leur duc fut pendu par ordre du roi.

Cependant Charlemagne jugeant que les gaſcons ne ſe contiendroient

pas long-tems, & ſe perſuadant qu'ils vouloient avoir un prince particulier de leur nation, ordonna que la reine ſa femme, qui étoit enceinte, viendroit dans le pays pour y faire ſes couches; ce qui arriva la même année 778, au palais de Chaſſeneuil près d'Agen. La reine y mit au monde deux jumeaux, & Charlemagne conféra au plus jeune, qui fut depuis Louis I, dit le *débonnaire*, le titre de roi d'Aquitaine, royaume compoſé des deux Aquitaines, de la Gaſcogne, du Languedoc, & des conquêtes faites en Eſpagne ſur les ſarraſins. Dans la ſuite, ce royaume échut en partage à pluſieurs princes de la maiſon de France de la ſeconde race; & les ducs d'Aquitaine & de Gaſcogne n'étoient que leurs officiers.

Quelque tems après, Charlemagne établit des comtés dans toutes les cités, pour contenir les peuples. Le fils de Loup II, *Adalric*, duc ou plutôt comte des Gaſcons, qui avoit été proſcrit en 790, fut rétabli, & gouverna avec ſon frere Loup-Sanchès. Vers l'an 801, les gaſcons ſe ſoule-

verent encore, à l'occaſion d'un nouveau comte que Charlemagne avoit établi à Fezenſac: mais ils furent châtiés rigoureuſement.

Depuis l'an 595, que les gaſcons étoient entrés en France, ils avoient toujours eu des ducs particuliers, mais qui rarement avoient été propriétaires. Cependant ils furent preſque tous de la même race juſqu'en 819, que Louis le *débonnaire* ayant dédéfait ces peuples, ôta le duché de Gaſcogne à la poſtérité d'Eudes I, en exilant *Loup-Centulle*, qui étoit de cette maiſon. Il le réunit à la couronne, & le mit ſous l'autorité d'un duc amovible; dignité qu'il conféra à *Totilo* un de ſes parents. Après celui-ci, on compte trois ducs des gaſcons juſqu'à *Sanchès-Sancion*, qui vers l'an 848, ſe ſaiſit de la Gaſcogne & s'y maintint. Il eut pour ſucceſſeur *Arnaud*, fils d'une de ſes ſœurs, qui défit les normands en 864.

Vers ce temps là, *Sanchès I* dit *Mitarra*, petit-fils de ce Loup-Centulle exilé par Louis le Débonnaire, fut appellé par les Gaſcons qui ſe ſoumirent à lui vers l'an 872. Sa poſ-

térité conserva le duché de Gascogne. *Garcie-Sanchès*, dit *le Courbé*, son petit-fils, unit à son duché le comté de Bordeaux. L'arriere petit-fils de celui-ci, *Sanche-Guillaume*, mort en 1032, ne laissa que deux filles, & eut pour successeur *Berenger*, fils de l'une d'elles & d'Alduin. Celui-ci mourut sans postérité en 1039 ; & *Eudes* duc d'Aquitaine ou de Guienne, lui succéda, du chef de sa mere Prisça, sœur de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne.

Enfin ce même Eudes étant mort sans postérité en 1069, Bernard, comte d'Armagnac, s'empara de la Gascogne, comme plus proche parent des anciens ducs de cette province, puisqu'il étoit du même sang. Mais Guillaume Geoffroi, duc de Guienne, comme haut seigneur, ou plutôt sans aucun droit, déclara la guerre à Bernard, le vainquit, & le dépouilla du duché de Gascogne aussi-bien que du comté de Bordeaux, qu'il réunit, en 1070, au duché de Guienne.

Depuis cette époque l'histoire de la Gascogne est la même que celle de

la Guienne, dont je vous tracerai, Madame, un petit précis, à mon arrivée danscette derniere province.

La plus grande partie de la Gascogne eſt un pays mêlé de plaines & de collines. A meſure que l'on avance vers les Pyrenées, la terre s'éleve ; & plus on approche de ces montagnes, plus le terrain devient raboteux. Cette province produit en général une grande quantité de froment, de ſeigle & de millet. On y recueille auſſi de bon vin. Il y a beaucoup de pâturages ; & le bétail qui s'y nourrit, eſt d'un goût excellent. Le gibier y abonde, & eſt également très-bon. Le climat y eſt en général fort tempéré dans les plaines. Mais dans les cantons voiſins des Pyrenées, & dans ceux où ces montagnes s'étendent, l'hiver eſt fort rude & fort long. Au reſte, la Gaſcogne eſt un pays fort ſujet aux orages : ſouvent la grêle y détruit les grains & les vignes à la veille des récoltes.

Les principales rivieres qui arroſent cette province, ſont la *Garonne*, dont j'ai décrit ailleurs le cours ; le *Gers* qui prend ſa ſource dans le

Comminge, & va se jetter dans la Garonne au-dessus d'Agen; l'*Adour* qui sort des montagnes de Bigorre, devient navigable à Grenade, dans la Chalosse, & se jette dans la mer à Bayonne, & les *Gaves*, que je vous ai fait connoître, Madame, dans mes observations sur le Béarn.

Les habitans de la Gascogne sont en général spirituels, courageux, adroits & agiles. Ils ont l'esprit très-vif, mêlé souvent de mélancolie, ce qui les rend propres aux sciences les plus difficiles, dans lesquelles ils réussissent. Vous savez qu'on les accuse d'être intéressés, vains & de trop exalter leur bravoure; ce qui a fait donner le nom de *gasconnade* à tout ce qui sent le fanfaron. Mais quant au premier reproche, on peut dire qu'il ne leur a été fait que par ces français véritablement prodigues, accoutumés à confondre l'honnête économie avec ce qui se rapporte à l'intérêt personnel. Quant à l'exagération des Gascons en fait de bravoure; qu'elle soit fondée ou non, il n'est pas moins vrai que ces peuples sont très-braves, & que leur courage

s'eſt conſtamment ſoutenu dans une infinité d'occaſions délicates, où il a été mis à l'épreuve. Perſonne n'ignore les actions glorieuſes par leſquelles ils ſe ſont ſignalés ſous la conduite de notre vaillant Henri IV. J'aurai occaſion, Madame, de vous en rappeller quelques unes de celles qui les immortaliſerent ſous le fameux prince de Galles.

Je termine ici mes obſervations générales ſur la Gaſcogne, me propoſant de ſuppléer ce qui peut y manquer, par des détails particuliers ſur chacun des pays qui diviſent cette province. Ce ſont le *Couſerans*, le *Comminges*, le *Bigorre*, le *Pays des Baſques*, les *Landes*, la *Chaloſſe*, le *Condomois* & l'*Armagnac*. C'eſt dans cet ordre que je les ai parcourus, & que j'en ai tracé la deſcription dans les lettres jointes à celle-ci.

Je ſuis, &c.

En Gaſcogne, ce 1761.

LETTRE CDXLVIII.

SUITE DE LA GASCOGNE.

LES trois pays de la Gaſcogne que j'ai vus, après être ſorti du comté de Foix, & que je vais, Madame, vous faire connoître, ſont le *Couſerans* ou *Conſerans*, le *Comminges* & le *Bigorre*. Le *Couſerans*, borné à l'eſt par le pays de Foix, au nord & à l'oueſt par le comté de Comminges, & au ſud par la Catalogne, a neuf lieues de longueur & environ autant de largeur. Il eſt arroſé de la *Salat* qui a ſa ſource dans les montagnes frontieres de l'Eſpagne, & de pluſieurs autres rivieres peu conſidérables : la Garonne coule à ſon extrémité occidentale. Quoique ce pays ſoit extrêmement montagneux, il y a des plaines & de très-belles vallées. Le climat y eſt fort ſain, plutôt froid que tempéré : mais les chaleurs y ſont très-fortes en été. On y trouve beaucoup de bois, & d'excellens pâturages. Le bléd qu'on y recueille, n'eſt pas auſſi

abondant : il ne ſuffit point pour la ſubſiſtance des habitans, qui ſont obligés d'en faire venir du Comminges & du Languedoc.

Les *Conſorani* habitoient le Couſerans du temps de Céſar ; ils faiſoient alors partie des *Convenæ*, peuples du Commingés, dont ils furent ſéparés par Auguſte. De la domination des romains, le Couſerans paſſa ſous celle des viſigoths, & ſucceſſivement ſous celle des français & des gaſcons. Les premiers ſeigneurs de ce pays qu'on connoiſſe, étoient comtes de Carcaſſonne. L'un deux, nommé *Roger*, donna, l'an 1000, à ſon ſecond fils *Bernard*, les comtés de Couſerans & de Foix, qui reſterent ainſi réunis pendant quelque temps ſous les mêmes ſouverains ; & alors le pays de Foix garda le titre de comté, & le Couſerans ne porta plus que celui de vicomté. Dans la ſuite ils furent ſéparés ; & la vicomté de Couſerans paſſa aux comtes de Comminges. Au quinzieme ſiecle, ces deux petites province furent réunies enſemble à la couronne. La juſtice de Couſerans dépend encore

à présent de la sénéchaussée de Comminges, qui ressortit au parlement de Toulouse.

Ce pays contient environ quatre vingts paroisses & cinquante mille habitans. *Saint-Lizier*, ville épiscopale, située sur la riviere de Salat, en est la capitale. Il y a deux cathédrales, & une chapelle qui y attire beaucoup de pélerins. Elle s'appelloit autrefois *Austrie*, & prit ensuite le nom d'un de ses évêques, mort au huitieme siecle. Mais l'évêché étoit plus ancien, puisqu'il subsistoit déja au commencement du sixieme. A cette époque le siege de l'évêque étoit à *Consoranni*, alors chef-lieu de cette petite province. Cette ville fut brûlée & détruite par Bernard, comte de Comminges.

L'autre lieu le plus remarquable est *Saint-Girons*, situé sur la même riviere de Salat, à une lieue de Saint-Lizier. Il s'y tient plusieurs foires, où l'on vend beaucoup de bestiaux & de mulets.

En sortant du Couserans par l'ouest, je suis entré dans le comté de *Com-*

minges, qui s'étend depuis les frontieres d'Eſpagne, au midi, juſqu'aux confins du Languedoc, au nord, ſur dix huit lieues de longueur & ſix de largeur. Les *Convenæ* qui l'habitoient du temps de Céſar, étoient un amas de pluſieurs nations, chaſſées d'Eſpagne par Pompée, après la défaite du parti de Sertorius. Sous l'empereur Honorius, ce pays ſe trouvoit compris dans la Novem populanie ou troiſieme Aquitaine. De la domination des romains il paſſa ſous celle des viſigoths, & enſuite ſous celle des français.

Le premier comte de Comminges dont l'hiſtoire faſſe mention, s'appelloit *Bernard* : il vivoit, en 1130, ſous le rêgne de Louis *le Gros*. Sa poſtérité finit, en 1376, par une fille qui avoit épouſé, en troiſieme noces, *Mathieu de Foix*. Comme elle n'avoit point d'enfant, ſon mari la perſécuta pour qu'elle le fit ſon héritier, & la tint priſonniere pendant long-temps. Elle trouva le moyen de porter ſes plaintes au roi Charles VII, qui la délivra ; & ce fut à ce monarque qu'elle fit donation de ſes

petits états. Elle ne mourut qu'en 1461, agée de cent ans, libre & tranquille. Cette même année, Louis XI donna le comté de Comminges à Jean, batard d'Armagnac, maréchal de France. Mais celui-ci étant mort ſans enfans, en 1472, le même roi diſpoſa du Comminges en faveur d'*Odet* d'*Aydie*, ſeigneur de Leſcun; à charge de réverſion à la couronne à l'extinction de ſa poſtérité; ce qui étant arrivé en 1548, par la mort de *Henri d'Aydie*, comte de Comminges, cette réunion fut opérée ſans retour.

Je remarquerai ici, Madame, qu'il ſubſiſte encore dans le royaume un aſſez grand nombre de gentilshommes qui portent le nom & les armes de *Comminges* : ils ſont tous remonter leur origine à *Guy de Comminges*, ſeigneur de *Sainte-Foix*, fils cadet du premier comte Bernard. Ce *Guy* a formé la branche des ſeigneurs de *Péguillan*, de laquelle ſont ſortis beaucoup de rameaux, dont quelques uns ſont éteints, & les autres exiſtent. Les uns deſcendent du premier comte de Comminges de mâle en mâle : les autres ont été ſubſtitués

aux nom & armes de Comminges ; en épouſant des héritieres. Il y a eu des vicomtes de *Couſerans* de la maiſon de Comminges ; mais ils ſont éteints. Les ſeigneurs de *Monteſpan* qui portoient le nom d'*Eſpagne*, prétendoient en être auſſi. Cependant ils avoient des armes tout-à-fait différentes : leurs principales ſeigneuries ont paſſé par héritage dans la maiſon de *Pardaillan de Gondrin d'Antin*. Enfin on a lieu de croire que la maiſon d'*Aure* tire ſon origine de Bernard I, comte de Comminges, par ſon fils Guy, & qu'un des enfans de celui-ci épouſa l'héritiere de la vallée d'*Aure* dans les Pyrenées. Ses deſcendans l'ont poſſédée long-temps ; & le nom leur en eſt reſté. Un cadet de cette maiſon épouſa, au quinzieme ſiecle, l'héritiere des vicomtes d'*Aſter* ; & le petit-fils de celui-ci recueillit les grands biens de la maiſon de *Grammont* en Navarre, à la charge d'en porter le nom & les armes, avec leſquelles cependant MM. de Grammont d'aujourd'hui écartellent toujours celles de *Comminges*, d'*Aure* & d'*Aſter*.

Le Comminges ſe diviſe en haut & bas. Le haut s'étend vers le ſud juſqu'à la frontiere d'Eſpagne, & le bas vers le nord. La Garonne fait la diviſion de ces deux parties, qui ſont arroſées d'autres rivieres, telles que la grande & la petite Neſle, le Lez, la Save, la Noue &c. Elles ſont l'une & l'autre dans le reſſort du parlement de Toulouſe.

Le haut Comminges eſt un pays froid & extrêmement montagneux; la terre n'y eſt gueres fertile qu'en pâturages; mais ils y ſont excellens; c'eſt ce qui fait qu'on y éleve avec le plus grand ſuccès une quantité prodigieuſe de bétail, gros & menu. Les mulets qu'on en tire, & en grand nombre, ſont fort eſtimés. Il y a auſſi beaucoup de bois de ſapins, de hêtres & de chênes: ce dernier ſert à la conſtruction des bâtimens, & le tranſport s'en fait en radeaux par la riviere de Sallat, la Garonne & la Neſle.

Dans le bas Comminges, le climat eſt beaucoup plus tempéré que dans le haut; & cette température d'air y tient plus du chaud que du froid. Le terroir y eſt fertile en grains,

tels que le froment, le ſeigle & l'avoine. On y recueille auſſi du vin en aſſez grande quantité.

Les habitans de cette petite province ſont bien faits, laborieux, ſpirituels, vifs, & bons ſoldats. Ils ſont fort attachés à la religion catholique & à leurs anciens privilèges. Parmi ces privileges, on diſtingue celui des *lits* & *paſſeries* : c'eſt un ancien droit par lequel les peuples des frontieres des deux royaumes de France & d'Eſpagne, placés ſur une certaine ligne, peuvent librement commercer entr'eux en marchandiſes permiſes, ſoit en paix ſoit en guerre, ſans être inquiétés.

Il y a dans ce pays deux diocèſes; celui de *Lombez*, au nord, & celui de *Saint-Bertrand*, au midi; ce dernier eſt connu plus particulierement ſous le nom de *Comminges*. Le diocèſe de Lombez eſt un démembrement de celui de Toulouſe. La ville épiſcopale, ſituée ſur la rive gauche de la Save, étoit anciennement une abbaye de l'ordre de ſaint Auguſtin, qui fut érigée en évêché l'an 1317, par le pape Jean XXII. Elle

ne contient qu'environ deux mille cinq cents habitans, & n'offre rien de remarquable.

Le pays que comprend ce diocèſe, eſt des plus fertiles & des plus agréables. On y compte quatre-vingt-dix paroiſſes. La petite ville de *Muret*, ſituée ſur la Garonne & peuplée d'environ douze cents perſonnes, eſt la plus conſidérable. Elle eſt célebre dans l'hiſtoire par un ſiege qu'elle ſoutint en 1213, & par une ſanglante bataille qui ſe donna ſous ſes murs. Pierre II, roi d'Arragon, qui avoit pris le parti des albigeois, aidé du comte de Toulouſe & d'autres ſouverains, l'aſſiégea avec une armée de cent mille hommes. Saint Dominique qui étoit renfermé dans cette place avec l'évêque de Toulouſe, appella à ſon ſecours Simon, comte de Montfort. Ce général trouva le moyen d'entrer dans la ville, & fit une vigoureuſe ſortie avec quatorze mille hommes, à la tête deſquels on vit, dit-on, ſaint Dominique, tenant un grand crucifix, & encourageant les troupes. L'armée du roi d'Arragon fut taillée en pieces, & ce prince

fut tué dans le combat. Le bois du crucifix que tenoit saint Dominique, fut percé de trois flèches, dont aucune n'atteignit ni le corps du christ ni le saint. On bâtit sur champ de bataille une chapelle, où l'on conserve ce crucifix.

On trouve encore dans ce diocèse *Montrejau*, au confluent de la Neste & de la Garonne. La situation de cette petite ville est assez agréable, sur une éminence, au pied de laquelle coule la riviere. Elle appartient au duc d'Antin. Le commerce y est florissant à proportion du nombre de ses habitans.

Au-dessous du diocèse de Lombez, vers le midi, est une contrée ou district qu'on appelle le *Nebouzan*, qui fait partie du diocèse de Comminges. La Garonne, la grande Neste & plusieurs autres petites rivieres arrosent ce pays qui a douze lieues de longueur, & six dans sa plus grande largeur. Le climat y est sain, mais assez froid, à cause des montagnes dont il est rempli. Le sol y est peu fertile; & les habitans auroient peine à subsister, sans les secours qu'ils tirent de

de leurs voisins, soit en bleds, soit en vins. Les bons pâturages qu'il y a dans les montagnes, sont le principal produit de cette contrée. Il y aussi des eaux minérales à Capbern ou Capvert & à Barbazan.

Le Nebouzan, après voir subi le sort des pays voisins, depuis la conquête des romains, jusqu'à la domination des gascons, eut des vicomtes particuliers, qui relevoient des souverains du Béarn. On croit qu'il passa depuis par alliance dans la maison des comtes d'Armagnac. C'est un pays d'états qui s'assemblent tous les ans à *Saint-Gaudens*.

Cette ville, capitale du Nebouzan, n'est pas grande : mais elle est assez peuplée ; & l'on y tient tous les jeudis un marché qui est très-fréquenté. Il y a une collégiale, & quelques couvens, entre autres un de dominicains, & celui des religieuses de Notre-Dame, qui est une jolie maison. *Saint Raymond*, religieux de l'Escale-Dieu, & fondateur de l'ordre de Calatrava en Espagne, étoit originaire de Saint-Gaudens.

Cinquante-huit communautés com-

poſent ce diſtrict du Nebouzan. Je ne nommerai que le petit village de *Caſſagnadere*, où naquit en 1536, le célebre cardinal d'*Oſſat*, fils, ſuivant les uns, d'un opérateur, ſuivant les autres, d'un maréchal ferrant. Il ſe trouva ſans pere, ſans mere, ſans fortune à l'âge de neuf ans, & fut placé au ſervice d'un jeune ſeigneur de ſon pays, qui étoit auſſi orphelin, & fit ſes études avec lui. Mais il le ſurpaſſa bientôt & devint ſon précepteur. On les envoya à Paris, où d'Oſſat finit l'éducation de ſon élevé & de ſes deux couſins germains. Après avoir fait un cours de droit à Bourges ſous le fameux Cujas, il revint à Paris, où il ſuivit le barreau avec le plus brillant ſuccès. *Paul de Foix*, archevêque de Toulouſe, ayant été nommé ambaſſadeur à Rome par Henri III, emmena avec lui d'Oſſat en qualité de ſecrétaire d'ambaſſade. Après la mort de ce prélat, arrivée en 1584, il fut chargé des affaires de la cour de France. Le roi inſtruit de ſon mérite & de ſes vertus, lui fit offrir une charge de ſecrétaire d'état, qu'il refuſa avec autant de modeſtie

que de ſincérité. C'eſt aux ſoins de ce grand homme que Henri IV dut ſa réconciliation avec le St.-Siege. Ses ſervices furent récompenſés par l'évêché de Rennes, par le chapeau de cardinal, enfin par l'évêché de Bayeux. D'Oſſat mourut à Rome en 1604. Il eſt impoſſible de trouver une fauſſe démarche dans les affaires & les négociations dont il fut chargé. Nous avons de lui un grand nombre de *lettres*, qui ſont des chef-d'œuvres de politique.

La ville épiſcopale du Comminges, qu'on regarde comme la capitale de tout le pays, eſt *Saint Bertrand*. On prétend que cette ville ſituée ſur une colline près de la Garonne, fut bâtie ſur l'ancienne cité des commingeois, qui s'appelloit *Lugdunum Convenarum*, qui étoit plus grande que Toulouſe, comme il le paroît encore par les veſtiges de ſon enceinte, & qui fut détruite à la fin du ſixieme ſiecle par Gontran, roi de Bourgogne, parce qu'elle avoit donné aſyle au faux Gondebaud. Elle ne fut rebâtie que vers l'an 1100, par un de ſes évêques, nommé *Bertrand*, qui a été cano-

nisé, & qui lui a donné son nom. Cette ville ne renferme point mille habitans. Ce qu'il y a de curieux à voir, c'est sa cathédrale : la menuiserie du chœur est digne de remarque.

Au reste le siege de Comminges est fort ancien. L'un de ses évêques, nommé *Præsidius*, assista au second concile d'Orléans, assemblé par l'ordre de Childebert, fils de Clovis. J'ai dit ailleurs que l'évêque de Comminges a entrée aux états de Languedoc, parce qu'il a quelques paroisses dans cette province.

Sur les bords de la Garonne, est *Saint-Béat*, petite & triste ville, serrée entre deux montagnes, mais toute bâtie de marbre, qui est très-commun dans ce canton. Les autres lieux ne valent pas l'honneur d'être nommés.

Le comté de Bigorre, borné au midi, par les Pyrenées, est contigu, du côté du nord, à l'Armagnac, & du côté de l'occident au Béarn. Il a dix-huit lieues de long, & seulement trois de large. Les *Bigerri* ou *Bigerrones*, dont les *Tornates* & les *Camponi* faisoient partie, l'habitoient du tems

de César. Cette province passa, comme les deux dont je viens de parler, de la domination des romains, sous celle des visigoths, & successivement sous celle des françois & des gascons. Elle eut ensuite des seigneurs particuliers, qui en furent investis au neuvieme siecle par Charles le *Chauve*, & dont la race s'éteignit à la fin du onzieme. Alors cet héritage passa dans la maison de Béarn ; & dans la suite la maison de Foix fut héritiere de celle-ci. Mais il s'éleva des difficultés qui l'empêcherent d'en jouir paisiblement jusqu'en 1412, que le roi Charles VII mit en possession du Bigorre. *Jean, comte de Foix*, de la maison de *Grailly*. Le petit-fils de celui-ci monta sur le trône de Navarre ; & son arriere-petite-fille, après avoir épousé Henri d'Albret, fut grand-mere de Henri IV.

La riviere de l'Adour traverse le Bigorre presque en entier. On le divise en trois petites parties, qu'on nomme *la Montagne*, *la Plaine* & *le Rustan* situé à l'extrémité septentrionale. L'air est tempéré dans les plaines & très-froid dans les montagnes. Les

plaines ſont fertiles en foins ; en ſeigle, en orge, & en millet : mais on y recueille fort peu de froment. Les vignes dont la plupart ſont plantées ſur des côteaux, donnent d'excellens vins. Dans les vallées qui s'avancent le plus vers le midi, il y a de fort bons pâturages où l'on nourrit & où l'on engraiſſe une grande quantité de bétail qui ſe vend en France & en Arragon : c'eſt le meilleur commerce du pays.

Il y a dans les montagnes de très-beaux bois de charpente & de conſtruction, & même de beaux mâts de navire. Mais l'éloignement des rivieres & la difficulté du tranſport ſont cauſe qu'on ne retire pas de ces bois toute l'utilité qu'on deſireroit, & qu'il ſemble qu'on devroit s'en promettre. La plus haute montagne des Pyrénées eſt dans cette province, & s'appelle le *Pic du midi*. On trouve dans les rochers qui ſont au pied de ce pic, & dans quelques autres rochers voiſins, des filamens tranſparens auxquels eſt attaché le lin incombuſtible, en amas de petits filamens très fins de couleur argentée ou d'un cendré

argentin : c'eſt ce qu'on appele *amiante* ou *arbeſte*. Les habitans de ces cantons en font des mouchoirs, des bourſes & des jarretieres qu'ils vendent aux étrangers. Ces même montagnes renferment des carrieres de marbres, dont quelques uns ſont beaux & renommés, ſur-tout le *vert de campan*. Il y a auſſi pluſieurs ſources d'eaux minérales très-eſtimées, dont je parlerai bientôt.

Le Bigorre a ſes pétits états, ſes *fors*, loix & coutumes particulieres. Ces états s'aſſemblent tous les ans pendant huit jours. L'évêque de Tarbes, qui a toute la province dans ſon diocèſe, y préſide toujours, & quatre abbés & un commandeur de Malte compoſent avec lui tout l'ordre du clergé. Celui de la nobleſſe, beaucoup plus nombreux, eſt compoſé de douze barons, & de pluſieurs autres gentilshommes. Le tiers-état eſt répréſenté par les députés des villes, qui ſont en aſſez petit nombre, quoique la haute juſtice ſoit totalement entre les mains du roi, les ſeigneurs du pays n'ayant que la baſſe. Le gouverneur de Béarn l'eſt auſſi de la

province de Bigorre. Mais la sénéchaussée de Tarbes, qui est la justice ordinaire du pays, ressortit au parlement de Toulouse & non à celui de Pau.

Je viens de vous dire, Madame, que douze barons tiennent, dans les états de Bigorre, le premier rang parmi la noblesse : quelques uns d'eux portent le titre de *vicomtes*. La premiere de ces vicomtés est celle de *Lavedan*. Au seizieme siecle cette terre étoit possédée par des seigneurs de *Bourbon-Malauze*, descendans d'un fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, & de Louise d'Albret. Cette maison est à présent éteinte.

La seconde vicomté du Bigorre est celle d'*Aster*. Elle fut portée vers 1550, par une héritiere dans la maison d'Aure ; & le premier vicomte du nom d'Aster-d'Aure eut un fils qui épousa l'héritiere de Grammont. La baronnie de *Bénac* étoit encore au seizieme siecle dans la maison de *Montaut*, qui la possédoit depuis l'an 1350. Elle y est restée avec celle de *Navailles* en Béarn jusqu'à la fin du siecle dernier. Alors le maréchal duc

de Navailles étant mort, ſes biens ont paſſé à ſa fille unique qui a épouſé un prince de la maiſon de Lorraine.

La baronnie d'*Antin* a autrefois appartenu à une maiſon qui en portoit le nom. A la fin du quinzieme ſiecle elle entra dans celle de *Pardaillan*. En 1711 elle fut érigée en duché pour Louis Antoine, marquis de *Gondrin*, fils de Louis Henri de Pardaillan, que l'on appelloit le marquis de *Monteſpan*, dont la femme a joué un grand rôle ſous le règne de Louis XIV. Elle étoit belle, & avoit un caractere d'eſprit plaiſant, agreable & naturel. La ducheſſe de la Valliere favorite de ce monarque, l'admit dans ſa ſociété, & le roi ne la regarda d'abord que comme une aimable étourdie. Elle agaçoit ſans ceſſe Louis XIV, qui diſoit, en ſe moquant, à Me. de la Valliere : *elle voudroit bien que je l'aimaſſe ; mais je n'en ferai rien.* Il ne tint pas parole, & il ſe laiſſa bien-tôt ſéduire par ſes charmes. La marquiſe de Monteſpan régna avec empire : elle aima le roi par accès, & encore plus l'argent. Le cœur de ce monarque lui fut long-

temps asservi ; mais son humeur impérieuse & bizarre l'en chassa peu à peu. Elle avoit supplanté la duchesse de la Valliere ; & elle fut supplantée à son tour, d'abord par la duchesse de Fontanges, puis par la marquise de Maintenon.

Les seigneurs de *Beaudau*, d'abord barons, ensuite comtes de *Parabere* en Bigorre, c'eux d'*Ossun*, qui presque de temps immémorial possédent la vallée dont ils portent le nom, sont encore du nombre des barons de cette province.

Le Bigorre renferme environ soixante cinq mille habitans. Ils ont de l'esprit, beaucoup de vivacité, sont industrieux, actifs & bons soldats. Lorsqu'ils vont commercer au loin, on les reconnoît en général à leur habillement étroit, & sur-tout à leur coiffure, que l'on appelle *beret* ou *biret*. En hiver, ils mettent par dessus leur habit la cape surnommée *Béarnoise*, à laquelle est attachée un large capuce qui enveloppe la tête & même le *Beret*. Les habitans de la vallée d'Ossun sont assujettis à une obligation particuliere, celle de

porter la livrée de leur ſeigneur, qui eſt blanche, avec des galons rouges & bleus.

Deux cents ſoixante-ſeize paroiſſes forment le comté & le diocèſe de Bigorre. La ville épiſcopale de *Tarbes*, ſituée ſur la riviere de l'Adour en eſt la capitale. Elle exiſtoit du temps des Romains, & on l'appelloit *Turba* ou *Tarba*. Elle étoit défendue par un château nommé *Caſtrum Begorenſe* (*château de Begorre*). On en voit encore les ruines; & c'eſt ce château qui a donné ſon nom à tout le pays. Outre la cathédrale, il y a dans cette ville une égliſe paroiſſiale & deux couvens, l'un de cordeliers & l'autre de carmes.

Au nord de Tarbes, dans la partie de la plaine, eſt une petite ville que l'on appelle *Vic de Bigorre*, où les anciens ſouverains du pays faiſoient ordinairement leur réſidence.

Au ſud de la même ville de Tarbes, eſt le bourg de *Bagnieres*, agréablement ſitué au pied des montagnes, dans une jolie plaine, à l'entrée du fertile vallon de Campan, & très renommé par ſes eaux chaudes. On

les prend en bains ou en boiſſon : elles ſont très-fréquentées, parce que l'on y arrive aiſément, du moins en litiere : d'ailleurs elles ſont ſalutaires. Les romains les connoiſſoient & les fréquentoient : on en a la preuve dans les antiquités & les médailles que l'on trouve encore autour de la fontaine.

Cependant les bains de *Barége* & les eaux de *Cauterés* ſont infiniment plus fréquentés ; les premiers pour les vieilles bleſſures, & les ſecondes pour les maux d'eſtomac & même de poitrine. Nos anciens coſmographes en ſont les plus grands éloges, en convenant que les chemins pour y parvenir ſont preſque impraticables. Mais ils ont ceſſé de l'être de nos jours. Barége n'eſt qu'à deux lieues des frontieres de l'Eſpagne, ſur le haut d'une montagne très-élevée, que l'on appelle *le Tourmalet*. Cauterés eſt à l'occident de Barége.

Du même côté, en tirant vers les montagnes, on trouve dans la petite vallée de Lavedan, le bourg de *Lourde*, ſitué ſur le gave de Pau. Il eſt remarquable par un château,

que les Anglais ont fortifié, lorſqu'ils étoient maîtres de la Guienne; mais que l'on prétend être de conſtruction tout-à-fait antique & du temps des romains.

Le *Ruſtan*, petit pays ſitué le long de la riviere d'Arroux, n'offre aucun lieu remarquable. Le ſeul qui mérite à peine d'être nommé, eſt le bourg de *Saint-Sever*.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer, Madame, qu'il y a dans le Bigorre une eſpece de peuple dont l'origine a donné lieu, même de nos jours, à de grandes diſſertations. On les appelle *cagots*, *capots*, ou quelquefois *gahets*. Dans quelques anciens livres & titres ils ſont qualifiés de *chrétiens gezitains*: ils ſont effectivement très-bons chrétiens & catholiques; honnêtes gens, travaillant bien, toujours du métier de charpentier ou de tonnellier. Ils ne parlent aucune autre langue que celle du pays; ils ſont beaux, bien faits & paroiſſent ſains & robuſtes. Avec tous ces avantages on ne comprend pas pourquoi ils ſont fuis de tous les autres habitans, qui ne veulent avoir avec eux

aucune communication; ſi bien que ceux-ci ne peuvent vivre ni ſe marier qu'entr'eux. On m'a aſſuré même que les curés ſont obligés de leur donner une place particuliere à l'égliſe; qu'ils y aſſiſtent, hommes & femmes, à tous les offices divins, mais ſans aucune communication avec le reſte des paroiſſiens, & qu'ils font leurs dévotions à part & à d'autres heures.

Deux auteurs du ſeizieme ſiecle, Thevet & Belleforet, ont été dans l'opinion reçue de leur temps, que ces gens étoient *infects & puans*; qu'ils naiſſoient ladres, ou qu'ils le devenoient aiſément; de ſorte qu'il étoit dangereux de les fréquenter. Le dernier a cru qu'on les appelloit *Gezitains*, du nom de *Giezi*, diſciple d'Eliſée, que ce prophête guérit de la lepre. Il croit auſſi qu'on les appelloit *cagots*, parceque c'étoient les reſtes de certains goths qui avoient été bannis de l'Eſpagne, pour avoir contracté des maladies dangereuſes & déſagréables.

M. de Marca, hiſtorien du Béarn, également eſtimé par ſon érudition

& ſes lumieres, refute toutes les opinions de Belleforet. Il convient qu'autrefois ces peuples ont pu être lepreux & puans : mais il ſoutient qu'aujourd'hui ils ne ſont plus ni l'un ni l'autre ; & ſur ce dernier point on eſt aſſuré qu'il a raiſon. Il penſe que ce ſont des reſtes des Sarraſins, qui après avoir conquis l'Eſpagne, traverſerent les Pyrenées, paſſerent en France, s'y établirent & furent vaincus par Charles Martel. Quelques uns d'entr'eux n'ayant pas pu ou voulu rentrer en Eſpagne, s'établirent dans le Béarn & dans le Bigorre, & ſe firent baptiſer. Mais on les ſoupçonna d'être chrétiens de mauvaiſe foi, d'être ladres, & de ne s'être fait baptiſer que parce-qu'ils croyoient que cette ſainte ablution les guériroit de leur maladie. D'ailleurs les vieux chrétiens les ſachant circoncis, s'obſtinoient à croire qu'ils étoient toujours juifs ou mahométans dans le cœur. C'eſt pour cela que les peuples du Bigorre demanderent aux états de les forcer à porter une marque particuliere, au moyen de laquelle on les reconnût.

Mais cette demande fut rejettée : cependant la haîne aveugle contre ces peuples a toujours ſubſiſté & ſubſiſte encore.

Je ſuis, &c.

A Tarbes, ce 12 août 1761.

LETTRE CDXLIX.

SUITE DE LA GASCOGNE.

Le pays *des Baſques*, dont je vais, Madame, vous entretenir, comprend le Labourd & la vicomté de Soule. Je commence par cette derniere contrée, pour me conformer à la marche que j'ai tenue dans ma route.

La vicomté de *Soule* eſt une langue de terre ſituée entre la Baſſe-Navarre à l'occident, le Béarn au nord & au levant, & les Pyrenées au midi. Ce pays a neuf lieues de longueur ſur quatre & demie dans ſa plus grande largeur. Il étoit habité, du temps de Céſar, par les *Sibyllates*, qui, ſuivant l'opinion générale, faiſoient partie des *Hencarni*, & fut compris dans la Novempopulanie ſous l'empereur Honorius. Frédégaire appelle ce pays *Vallis Subola*, au ſujet d'une expédition que firent les français, ſous Dagobert, pour réprimer les *Vaſcones*, cantonnés dans les Pyrenées.

Dans les titres de l'abbaye de Sauvelade, au diocèſe de Leſcar, les ſeigneurs qui ont poſſédé cette vallée, ſont appellés *vice comites Subolæ*. Selon Oihenart, ce nom, dans la langue que parlent les baſques, déſigne un pays couvert de bois & ſauvage; & par contraction on a dit *Sola*, d'où eſt venu le nom françois de *Soule*.

Après avoir ſucceſſivement paſſé ſous la domination des goths, des françois & des gaſcons, cette contrée eut ſes ſouverains particuliers, qui portoient le titre de vicomtes. Il eſt vraiſemblable qu'ils relevoient des ducs de Gaſcogne, & que bientôt après ils releverent des ducs de Guienne. En 1306, l'un deux nommé Enguerand de Miramont, ne voulant point faire hommage aux Anglais, remit ſon pays & la ville de Mauléon qui en étoit la capitale, à notre Philippe *le Bel*. Ce monarque lui donna un établiſſement en Navarre, ou il prit le nom de *Mauléon* que ſa famille a conſervé. En vertu du traité de Bretigni, les anglais poſſéderent la vicomté de Soule pendant un ſiecle. Mais Charles VII les

en chaſſa, ainſi que du pays de Labourd, en 1451.

Le ſol de ce diſtrict conſiſte principalement en une vallée qui s'étend du midi au nord, arroſée par la rivier de *Ceſſon* ou *Saiſon*, dont la ſource eſt près de la frontiere d'Eſpagne. Trois ou quatre ruiſſeaux ou torrens qui coulent dans d'autres petites vallées, viennent ſe joindre au Saiſon. Le climat eſt ici fort inconſtant & varié. Le moindre temps pluvieux y rafraichit l'air; & en été les chaleurs y ſont exceſſives: ce qui provient de la ſituation du pays au pied de hautes montagnes, ſur leſquelles il neige preſque toujours, quand il pleut dans la plaine. Le chaud y ſuccéde au froid; & cette alternative eſt ſingulierement remarquable. La qualité dominante du climat eſt néanmoins tempérée.

Dans les meilleures années ce pays ne produit que le grain néceſſaire à la ſubſiſtance des habitans. On n'y recueille preſque point de vin. Le petit commerce qui s'y fait conſiſte en beſtiaux. On en nourrit beaucoup, ſoit gros, ſoit menu, dans la

partie la plus voiſine des hautes montagnes. Les chevaux de cette contrée ſont très-eſtimés. Il y a dans ces montagnes de beaux bois propres pour la marine; mais il eſt très-difficile de les faire ſortir du pays. On a ouvert dans ces derniers temps pluſieurs routes pour l'exploitation des ces bois; ce qui a procuré le moyen d'en traſporter en quantité à Bayonne par la riviere ou gave de Saiſon, par le gave d'Oleron & par l'Adour.

La Soule a toujours été regardée comme dépendante de la Guienne, quoique les rois de Navarre, des maiſons de Foix, d'Albret & de Bourbon en aient joui. Elle a ſes petits états: mais au ſeizieme ſiecle, elle ne payoit aucun ſubſide ni à l'un ni à l'autre roi; & les impoſitions étoient toutes employées aux charges du pays. Tous les nobles ou poſſeſſeurs de maiſons nobles aſſiſtent à ces états. Le tiers-état y eſt repréſenté par treize *degans* ou députés des différens bourgs & cantons. Lorſqu'il y a partage entre les deux corps de la nobleſſe & du tiers-état, le préſident, qui eſt le gouverneur chatelain du

pays le leve, excepté toutefois quand il s'agit de quelque impoſition. Dans ce cas, le partage doit être levé par le roi.

Il y a dans le pays de Soule quatre juriſdictions. La premiere qui eſt la plus conſidérable eſt la cour de Licharre. Par un uſage particulier, les gentilshommes poſſeſſeurs de terres dans le pays, ſont juges nés de cette cour, & ont le droit d'y aſſiſter pour la diſtribution de la juſtice, avec le juge en titre, ſans être aſſujettis à aucun examen ni à aucune formalité pour leur réception en qualité de juges-jugeans. La ſeconde cour eſt celle de Mauléon; la troiſieme celle de Barcus : ces trois juriſdictions ſont royales. La quatrieme eſt celle de Tardets qui n'eſt que ſeigneuriale. Tout le pays reſſortit au parlement de Pau, & pour les affaires du domaine, à l'intendance & généralité de Bayonne. Pour le ſpirituel il eſt en entier du diocèſe d'Oleron. On y compte ſoixante neuf parroiſſes qui renferment enſemble environ quinze mille habitans. Pluſieurs d'entreux vont tous

les ans, au temps des moiſſons & des vendanges, travailler en Eſpagne, d'où ils rapportent aſſez d'argent pour vivre dans l'aiſance, & ſe procurer même les douceurs de la vie.

Le lieu le plus remarquable de toute cette vicomté eſt *Mauléon*, qui en eſt le chef-lieu. Encore ne mérite-t-il que j'en faſſe mention, que parce qu'il a produit *Henri Sponde*, écrivain célebre du dix-ſeptieme ſiecle. Né en 1568, il eut pour parrain Henri de Bourbon, depuis roi ſous le nom de Henri IV, & fut élevé dans le calviniſme par ſon pere qui étoit ſecrétaire de Jeanne, reine de Navarre. Il ſe rendit habile dans la langue grecque & la latine, dans le droit canon & le civil, & devint maître des requêtes. Dans la ſuite la lecture des livres de controverſe du cardinal du Perron & de Bellarmin le porta à abjurer le calviniſme & à embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il accompagna à Rome le cardinal de Sourdis, & fut enſuite nommé par Louis XIII, à l'évêché de Pamiers, qu'il n'accepta que par

un commandement exprès du pape Urbain VIII. Il fit de grands biens dans ſon diocèſe & mourut à Toulouſe en 1643. Il a abrégé & continué avec ſuccès les *annales* du cardinal Baronius.

Le *pays de Labourd* eſt entre la frontiere d'Eſpagne au ſud, la Baſſe-Navarre à l'orient, les Landes au nord, & la mer océane au couchant. Vous croirez peut-être, Madame, que ce mot de *Labourd* vient de celui de *labourage*. Non, c'eſt d'une corruption du mot latin, & peut-être plus anciennement cantabre, *lapurdum* : ce pays eſt proprement la *biſcaye françaiſe*. On donne aſſez communément le nom de *Baſques* aux peuples qui l'habitent. Ce nom leur vient de l'ancienne appellation de *Baſcos*, dont on a tiré ceux de *Vaſcos*, *Vaſcons*, & enfin *Gaſcons*; de ſorte qu'on peut les prendre pour les reſtes de ces anciens peuples, qui, ſous la premiere race de nos rois, vinrent s'établir dans la Novempopulanie. Ils ont une langue particuliere, qu'on croit n'approcher d'au-

cune de celles qu'on parle ailleurs en Europe.

Les *Tarbelli* & particulierement les *vaſſei* habitoient le Labourd du temps de Céſar. Il faiſoit partie de la Novempopulanie ſous Honorius. A la décadence de l'empire romain, il tomba ſous la domination des viſigoths, & enſuite ſous celle des français. Ce fut une des premieres contrées où les gaſcons s'établirent. Les ſarraſins y firent auſſi quelque ſéjour. Après que ceux-ci eurent été chaſſés du royaume, le Labourd obéit aux ducs de Gaſcogne & ſuivit depuis le ſort de ce duché. Mais la ville de Bayonne qui en eſt la capitale, eut des vicomtes particuliers depuis l'an 1060, juſqu'en 1205, que Jean *Sans-Terre*, roi d'Angleterre & duc de Guienne, réunit cette vicomté à ce même duché de Guienne. En 1451, Charles VII, roi de France, chaſſa les Anglais de Bayonne, & réunit cette ville à ſon domaine. Depuis ce temps tout le pays de Labourd s'eſt ſignalé par une fidélité conſtante envers nos rois.

Cette contrée a ſept lieues & demie

mie de longueur ſur ſix & demie de largeur. Elle eſt arroſée par l'Adour, la Nive, la Bidaſſoa, la Nivelette & autres petites rivieres. Le climat y eſt fort tempéré quoiqu'en été les chaleurs y ſoient très-fortes. C'eſt un pays mêlé de collines & de montagnes, où les terres ſont ſabloneuſes. On y recueille peu de bled & peu de vin, mais beaucoup de fruits délicieux. Il y a de bons pâturages, du gibier en abondance & d'excellente qualité. On trouve dans les montagnes des ſimples très-utiles & d'autres choſes rares & curieuſes.

Les communautés que renferme le Labourd, ſont au nombre de trente-huit, dont trente forment l'aſſemblée commune qu'on nomme le *Beliac*. Les habitans qui ſont dans l'intérieur des terres, ne font d'autre commerce que celui de leurs moutons. La ville de Bayonne & le gros bourg de Saint-Jean-de-Luz ſont les ſeuls éndroits du pays où il ſe faſſe un commerce conſidérable.

Les baſques ſont la plupart bien faits, vifs, fort alertes, & bons ſoldats. Ceux qui habitent près de la

mer ſont excellens navigateurs. Ce ſont les premiers qui ſe ſoient attachés à la pêche de la baleine du côté du nord, & à celle de la morue ſur le banc de Terre-neuve. Ils faiſoient la premiere de ces pêches bien avant le ſeizieme ſiecle. C'eſt à-peu-près dans ce tems là qu'ils imaginerent de dépecer les baleines dans les mers mêmes les plus reculées, auprès de leurs vaiſſeaux, ou ſur les côtes qu'ils pouvoient aborder; d'en tirer l'huile, les fanons, le blanc, enfin tout ce qui peut en être utile, & de le tranſporter chez eux dans des tonneaux. C'eſt en allant à cette pêche de la baleine, que les baſques découvrirent le Canada & entrerent dans le fleuve Saint-Laurent. On leur eſt redevable de la maniere de préparer & de ſaler les morues, & c'eſt encore ſur la fin du ſeizieme ſiecle qu'ils commencerent à mettre en pratique cette méthode.

La ville épiſcopale du Labourd, & la plus conſidérable de tout le pays, eſt *Bayonne*, ſituée au confluent de la Nive & de l'Adour, à une lieue de l'océan. Cette ville n'eſt pas fort

ancienne, & il n'en eſt gueres fait mention avant le onzieme ſiecle. Quelques-uns penſent qu'elle a ſuccédé à l'ancienne cité ou château de *Lapurdum*. Mais il ſeroit bien difficile de déterminer la poſition de ce château, détruit depuis long-tems, & dont il ne reſte aucun veſtige. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que juſqu'au douzieme ſiecle, les évêques de Bayonne ne prirent d'autre nom que celui d'*Epiſcopi Lapurdenſes*. Mais ce nom ne déſignoit alors que le pays de Labourd, qui étoit ſoumis à la juriſdiction d'un évêque particulier. Quant au nom de *Baionua*, *Bayonne*, il s'eſt formé des deux mots baſques *baya* & *ona*, qui ſignifie *bonne baie* ou *bon port*. Effectivement le port de cette ville eſt bon; il eſt à peu de diſtance de l'embouchure de l'Adour, & il pourroit contenir des bâtimens conſidérables, ſi cette embouchure n'étoit pas ſi difficile. Mais depuis long-temps elle eſt embarraſſée par des bancs de ſable mouvans qu'il faut bien connoître, pour s'en démêler heureuſement. On aſſure même

que depuis le ſeizieme ſiecle, il s'y eſt formé une véritable barre.

On diviſe la ville de Bayonne en trois parties, dont deux ſont ſituées ſur la rive gauche de l'Adour, & ſéparées l'une de l'autre par la Nive, dont les eaux ſe mêlent dans la ville même avec celle de la premiere riviere. La troiſieme partie, ſituée ſur la rive droite de l'Adour, eſt connue ſous le nom de *fauxbourg du Saint-Eſprit*. La partie de Bayonne, qui eſt ſituée ſur la rive ſeptentrionale de la Nive, s'appelle la *grande ville*, ou le *grand Bayonne*; & la méridionale s'appelle la *petite ville* ou *le petit Bayonne*. L'une & l'autre ſont entourées d'une vieille enceinte & d'un foſſé ſec que l'on a conſervé. Il y a dans chacune un château; le *vieux* dans le grand Bayonne, & le *neuf* dans le petit. Le premier eſt flanqué de quatre tours rondes, & ſert de logement au gouverneur. Le ſecond eſt flanqué de quatre tours en forme de baſtions. En traverſant l'Adour ſur un pont très-long, on arrive au fauxbourg du Saint-Eſprit. Ce n'eſt que depuis le ſiecle dernier qu'il eſt entouré de

fortifications & défendu par une citadelle de la conſtruction du fameux maréchal de Vauban.

La citadelle eſt ſituée auſſi du côté de ce même fauxbourg & à une très-petite diſtance de l'Adour. Elle eſt bâtie ſur une hauteur, d'où elle commande aux deux parties de la ville, au faubourg, au port & à la campagne. C'eſt un carré régulier, flanqué de quatre baſtions, fortifié à la maniere de Vauban, & accompagné de trois demi-lunes; une du côté du fauxbourg, auquel cette citadelle eſt contiguë, & les deux autres du côté de la campagne. Tous ces ouvrages ſont entourés d'un bon foſſé ſec avec ſon chemin couvert.

L'évêché de Bayonne ſubſiſte depuis le onzieme ſiecle, & comprend 100 paroiſſes. La Biſcaye eſpagnole étoit autrefois preſque toute entiere ſous ſa juriſdiction. Mais Philippe II, roi d'Eſpagne, ſous prétexte des progrès que l'héréſie faiſoit en France, fit paſſer cette province ſous la juriſdiction de l'évêque de Pampelune.

Vers l'an 900, ſous le regne de Charles le *ſimple*, le pape chargea

ſaint Léon, qu'il avoit nommé archevêque de Rouen, d'aller travailler ſur les frontieres d'Eſpagne, à la converſion des infideles. Il étoit à Bayonne en 907, & avoit fait un grand nombre de proſélytes qu'il avoit baptiſés, lorſque les pirates ſe ſaiſirent du ſaint apôtre, & lui trancherent la tête hors de la ville, près de la riviere de Nive. En mémoire de ſa mort glorieuſe, & en reconnoiſſance de ce que ce ſaint martyr a porté la lumiere de l'évangile dans Bayonne, les habitans font tous les ans, le jour de la Pentecôte, une proceſſion où aſſiſte le corps de ville, & qui va juſqu'à la porte de *ſaint Léon.*

L'égliſe cathédrale de cette ville, dédiée à Notre-Dame, n'a rien de remarquable, au vaiſſeau près qui eſt aſſez bien bâti. A la qualité de cathédrale, elle joint auſſi celle d'égliſe paroiſſiale *ab antiquo*, & avec cette circonſtance qu'il n'y a point d'autre paroiſſe dans la ville ni dans le territoire de Bayonne. L'évêque & les chanoines ſont les curés naturels & primitifs de cette paroiſſe, & confient l'exercice de la cure à un des

chanoines, à qui on donne le titre & la qualité de *chapelain majeur*. Il y d'ailleurs dans cette ville cinq couvens de moines mendians & deux de religieuſes.

Le corps municipal de Bayonne a une juriſdiction, qui conſiſte à juger en premiere inſtance pluſieurs procès, ſoit civils, ſoit criminels, & toutes ſortes de crimes qui ſe commettent dans la ville & la banlieue par toutes ſortes de perſonnes, excepté les eccléſiaſtiques & les gentilshommes. L'appel de leurs ſentences eſt porté au ſénéchal de la ville.

On compte dans Bayonne environ vingt mille habitans. Le commerce qui s'y fait eſt très-conſidérable. Néanmoins cette ville a peu de rapport avec le reſte du royaume, ſi ce n'eſt pour la laine d'Eſpagne : elle en a encore moins avec l'Angleterre & la Hollande. La principale attention des négocians de Bayonne ſe dirige vers l'Eſpagne, où ils font des profits conſidérables. Ils tirent directement par la voie de la mer tout ce qui eſt néceſſaire en denrées étrangeres à la haute Navarre & à l'Arra-

gon. Le bois, le fer, le goudron & les autres matériaux étant très-abondans dans cette ville, où ils ſont d'ailleurs de très-bonne qualité & à un bas prix, on y conſtruit beaucoup de vaiſſeaux pour le compte des marchands. Ces bâtimens vont tous les ans à la pêche de la baleine dans les mers du Nord, & à celle de la morue ſur le banc de Terre-neuve.

Dans le fauxbourg du Saint-Eſprit, il y a beaucoup de juifs qui s'y ſont établis depuis qu'ils ont été chaſſés de l'Eſpagne & du Portugal. Leur commerce y eſt très-conſidérable. Ils font la banque, & s'intéreſſent dans les armemens : mais, comme on ſait, ils ne naviguent jamais eux-mêmes. Dans le dernier ſiecle, les juifs ſe trouvant ici en trop grand nombre, détacherent une colonie de leur nation, qui s'établit à Bordeaux, & qui eſt à préſent riche & puiſſante.

Bayonne eſt la patrie de Jean du *Verger de Haurane* & de Martin de *Barcos*, ſon neveu, ſucceſſivement abbés de Saint-Cyran. Le premier fut, conjointement avec Janſenius, évêque d'Ypres, l'auteur du ſyſtême

ſi connu ſur la grâce. Le ſecond fut diſciple de ce même Janſenius, alors profeſſeur de théologie à Louvain, & ſe joignit à ſon oncle & au docteur Antoine Arnaud, pour répandre la doctrine de ſon maître.

Saint-Jean-de-Luz eſt la ſeconde ville du pays de Labourd. *Luz* ou *Luis* veut dire en Baſque *Bourbe* ou *Bourbeux*. La petite riviere de *Ninette* ſépare cette petite ville d'un gros bourg qui s'appelle *Siboure*. L'embouchure de cette riviere eſt une rade aſſez bonne, mais de difficile entrée comme celle de Bayonne. Les vaiſſeaux y ſouffrent beaucoup pendant la groſſe mer, & ſont même en danger de ſouffrir après que les vents ont ceſſé, parce qu'alors la mer demeure ſi agitée que les plus gros cables ſe coupent contre les rochers.

Un peu plus loin, ſur la riviere de Bidaſſoa, eſt le village d'*Andaye*, très-renommé pour ſes bonnes eaux-de-vie. Il y a un fort avec un commandant & une garniſon. Un peu en arriere, eſt une montagne fort élevée, & ſur le ſommet un château. J'ai eu le courage d'y monter, Madame,

& j'ai vu de là quatre royaumes, la France, la Navarre françaiſe, la Navarre eſpagnole & la Caſtille.

Les anciennes terres de la maiſon de Grammont ſont ſituées partie dans le Labourd, partie dans la Baſſe-Navarre. Le château de *Grammont* même eſt de Navarre. *Guiche* eſt en France : aſſez près de Bayonne & entre ces deux terres eſt celle de *Bidache*, franc-aleu ſi noble qu'il s'attribue le titre de ſouveraineté. En effet ſes ſeigneurs n'ont jamais, du moins pour cette terre, rendu aucun hommage aux rois de France ni à ceux de Navarre : il en eſt de même de ceux de Luz.

Je ſuis, &c.

A Bayonne, ce 23 août 1761.

LETTRE CDL.

SUITE DE LA GASCOGNE.

En ſortant du Labourd, je ſuis entré, Madame, dans un pays bien triſte & bien ſtérile. C'eſt celui des *Landes*, qui s'étend le long de la mer Océane depuis Bayonne juſqu'à Bordeaux, ou du moins juſqu'au territoire de cette ville. Divers peuples l'habitoient du temps de Céſar : c'étoient les *Belendi*, les *Succaſes*, les *Tarbelli*, les *Vaſates* & les *Eluſates*. Ils furent tous compris dans la Novempopulanie ſous Honorius ; & après avoir été ſoumis aux viſigoths, & ſucceſſivement aux français, aux ducs de Gaſcogne, aux ducs de Guienne, ils ſuivirent le ſort des autres habitans de ce dernier duché.

Le nom de *Landes* ſignifie des plaines ſtériles & incultes, couvertes de Bruyeres. Effectivement le terroir de ce pays eſt en général tres-mauvais, extrêmement ingrat, & preſque partout

ſec & ſabloneux. Il n'y croît du vin qu'en quelques cantons. Les eaux y ſont mauvaiſes, & le climat peu ſain. On n'y recueille guere autre choſe que du petit ſeigle. Il y a des pâturages pour les moutons, & des pins dont on fait le goudron, qui eſt preſque le ſeul revenu du pays. Le voiſinage de la mer a encore la malheureuſe diſtinction d'être appellé les *Landes Sauvages*, parce que les habitations y ſont plus éloignées les unes des autres, & qu'il y a moins de commerce. Le terroir y eſt très-marécageux, & rempli de forêts de bois réſineux. Les côtes en ſont inabordables, parceque les fonds en ſont bas, & que les vaiſſeaux ne peuvent pas en approcher. Les hommes mêmes ont de la peine à y marcher; & il y a des endroits d'où l'on ne peut ſe tirer qu'en s'élevant ſur des échaſſes de bois, ſans leſquelles on s'enfonceroit juſqu'à mi-corps. Ce pays eſt diviſé en quatre vicomtés, qui ſont *Dax*, ou plutôt *Acqs*, *Albret*, *Tartas*, *Aort*, ou *Urt*.

On connoît depuis long-temps deux chemins pour aller de Bayonne

à Bordeaux. Le premier eſt celui des grandes landes, ou landes ſauvages : c'eſt le plus court, mais le plus déſagréable, parcequ'on n'y trouve aucune commodité, & peu de lieux où l'on puiſſe s'arrêter. Le ſecond eſt plus long, parcequ'il s'éloigne d'avantage de ce triſte pays : mais en le ſuivant, on traverſe quelques villes & quelques lieux remarquables ; auſſi n'ai-je pas balancé à prendre celui-ci.

Le premier canton que j'ai trouvé en remontant l'Adour depuis Bayonne juſqu'à *Acqs*, s'appelle la vicomté d'*Urt*, ou *Aort*. Il tire ſon nom d'un très-petit lieu, ſitué au delà de l'Adour, ſur les confins du Béarn. Peut-être étoit-il autrefois plus conſidérable : mais à préſent il eſt bien inférieur au bourg de *Peyre-Hourade*, chef-lieu de cette vicomté, & où il ſe fait un aſſez grand commerce. Tout auprès, on voit un château, nommé *Aſpremont*, qui étoit autrefois la réſidence des vicomtes d'*Urt*.

La ville épiſcopale d'*Acqs* eſt ſur l'Adour à huit lieues de Bayonne. Elle a environ quatre mille habitans : mais elle a été autrefois beaucoup

plus considérable. Son ancien nom étoit surement *Aquæ*, & lui venoit de ses eaux chaudes, qui étoient fameuses du temps même des romains. Auguste permit qu'on y ajoutât son nom, & qu'on l'appellât *Aquæ Augustæ*, au lieu qu'on la nommoit auparavant *Aquæ Tarbellionæ*, du nom des tarbelliens, peuples qui habitoient au pied des Pyrenées, depuis Tarbes en Bigorre jusqu'à Acqs. C'est donc mal-à-propos que les gascons appellent quelquefois cette ville, *Dax*.

Les goths en s'emparant d'Acqs sur les romains, ravagerent cette place & la détruisirent en partie. Les français la conquirent sur les goths, & les gascons sur les français. Les sarrasins la ruinerent encore au dixieme siecle. Il y avoit des lors un évêque qui fut chassé de son siege, & qui y rentra ensuite sous la protection des rois de France & des ducs de Guienne. Les anglois la posséderent long-temps, comme faisant partie de l'héritage de la reine Eléonore de Guienne. Enfin Charles VII la reprit sur les anglais en 1451. Elle a eu pendant quelque tems des vicomtes qui étoient les

mêmes que ceux de Tartas. Mais comme c'étoit une place frontiere & très-forte, les ducs de Guienne, rois d'Angleterre, & ceux de France ont toujours veillé immédiatement sur elle, & y ont tenu des gouverneurs.

On voit dans cette ville différentes singularités d'histoire naturelle, dont la plus remarquable est une fontaine située au milieu. Le bassin en est vaste, l'eau toujours bouillonnante & d'une chaleur insupportable. Il en sort continuellement une épaisse fumée qui s'éleve en l'air, & que l'on voit de toute la ville. On y fait en fort peu de temps cuire & durcir des œufs : on y feroit aussi aisément cuire de la viande; mais elle contracteroit peut-être un mauvais goût, & pourroit incommoder du moins ceux qui n'y sont point accoutumés.

A quelque distance de cette fontaine brulante est un autre bassin ; dont l'eau, quoique provenant de la même source, est froide, & sert aux usages communs. Cependant on conduit l'eau de la fontaine chaude, au moyen de tuyaux, dans des bassins particuliers, où les malades peuvent

ſe baigner. On ſe ſert auſſi des boues tirées de la fontaine, pour les rhumatiſmes invétérés & les vieilles bleſſures.

Nos auteurs du ſeizieme ſiecle parlent auſſi de certains tombeaux qui ſe trouvent dans une ancienne égliſe d'Acqs, qui ſe rempliſſent d'eau, & ſe vuident ſuivant que la lune croît ou décroît, ſans que l'on voie par où l'eau entre & ſort de ces tombeaux ou cuves. Belleforêt dit que cette eſpece de phénomene eſt connu ailleurs & ſe nomme *ſource*, ou *fontaine intercalaire*.

En remontant toujours l'Adour, juſqu'au confluent de la riviere de la Douſe, on trouve la petite ville de *Tartas*, qui avoit autefois ſes vicomtes particuliers, dont le dernier vendit toutes ſes terres à un ſeigneur d'Albret; au moyen de quoi elles furent réuuies à celles dont je parlerai dans un moment. Cette ville eſt la plus jolie, du triſte pays des Landes. Le nom qu'elle porte vient de l'ancien mot gaſcon ou baſque *Tartaſſu*, qui ſignifie une eſpece de chêne qu'on trouve

en abondance dans cette partie de la Gascogne, ou peut-être des bois qui produisent la résine qui se débite dans les foires & les marchés de cette ville.

Enfin, en remontant la Douse jusqu'à sa source j'ai trouvé *Albret*, chef-lieu du duché de ce nom, & des états d'un ancienne & illustre maison qui a donné deux rois à la Navarre, & dont l'héritiere a été la mere du grand roi Henri IV. Le nom d'Albret s'écrivoit autrefois la *Brit* en gascon, ou le *Bret* en français; & l'on prétend que ce mot vient du latin *leporetum*, & veut dire *lievre*.

Le premier seigneur qui fut investi de la ville & du pays de ce nom, vivoit l'an 1000, & s'appelloit *Amanjeu*. Ses descendans & successeurs continuerent à porter cette espece de nom de baptême. Il y en avoit déja huit au quatorzieme siecle, entremêlés d'un petit nombre d'autres qui s'appelloient *Bernard*. En 1401 Charles I d'Albret, fils d'une princesse de la maison de Bourbon, s'attacha à la cour de France, & obtint l'honneur d'écarteler les armes de

France avec celles de ſa maiſon qui étoient d'or plein, & enfin l'épée & la dignité de connnétable. Mais il s'en ſervit bien malheureuſement ; car ce fut lui qui perdit en 1415 la funeſte bataille d'Azincourt, où il fut tué.

Son fils Charles II, qui étoit proche parent des Armagnacs, prit leur parti dans les guerres du quinzieme ſiecle. Celui-ci laiſſa trois fils : l'aîne lui ſuccéda ; un autre fut décapité ; & le troiſieme, nommé *Guillaume*, forma la branche des ſeigneurs de *Mieſſens* & de *Pons*, qui s'éteignit en 1676, & dont les biens paſſerent dans une branche de la maiſon de *Lorraine - Armagnac*. L'arriere - petit-fils de Charles II, par ſon fils aîné, épouſa catherine de Foix, & monta ſur le thrône de Navarre dont il perdit bien tôt après la plus grande partie. Sa petite-fille, Jeanne d'Albret, épouſa Antoine de Bourbon, pere de Henri IV.

Je remarquerai ici, Madame, que les ſeigneurs d'Albret ne prenoient d'autres titres que celui de *ſire*, & ne s'intituloient ni comtes ni vicom-

tes. Ils imitoient en cela les ſires de Coucy, qui dédaignoient toutes qualifications inférieures à celle de princes, & n'oſoient prendre ce dernier titre, parcequ'ils ne poſſédoient point de terres abſolument indépendantes des rois de France & des ducs de Guienne. Albret fut érigé en duché-pairie, l'an 1556, par François I, en faveur de Henri roi de Navarre, ſon beau-frere. Mais Henri de Bourbon, petit-fils de Henri d'Albret étant monté ſur le thrône de France, cette pairie s'éteignit ou plutot ſe confondit avec la couronne. Louis XIV la rétablit en 1652 pour la maiſon de Bouillon; & elle fait partie de l'échange de la principauté de Sedan.

A l'orient de la petite province que je viens, Madame, de vous décrire, eſt la *Chaloſſe*, où l'air eſt ſain & tempéré, mais un peu chaud pendant une bonne partie de l'année. C'eſt un pays de plaines & un peu ſabloneux; il eſt néanmoins abondant en grains, en vins, en fruits & en pâturages. La qualité des vins eſt parfaite pour le commerce du

nord. Cette contrée pourroit être miſe au rang des meilleures de la Gaſcogne, ſans la grêle qui la déſole très-ſouvent. L'Adour, le Luvy, le Lous & le Gabas ſont les rivieres dont elle eſt arroſée.

Ce pays ſe diviſe en trois parties, la *Chaloſſe propre*, le *Turſan* & le *Marſan*. *Saint-Sever*, ſénéchauſſée ſur l'Adour, eſt la capitale de la Chaloſſe propre. On la qualifie de capitale de la Gaſcogne, parce qu'elle étoit le chef-lieu du pays qu'habitoient les anciens gaſcons. Mais il faudroit pour cela qu'elle eût été connue autrefois ſous un autre nom que celui de Saint-Sever, puiſqu'elle n'a eu celui-ci qu'à la fin du dixieme ſiecle. Guillaume Sanchez, ſixieme duc héréditaire de Gaſcogne, fonda l'abbaye de Saint-Sever, l'an 981, en actions de grâces de la victoire navale qu'il avoit remportée par l'interceſſion de ce ſaint, ſur les normands qui vouloient faire une deſcente en Gaſcogne, & ravager ce pays. On prétend que c'eſt à cette abbaye que la ville de Saint-Sever doit ſon origine & ſon nom. Si cela eſt ainſi, elle

n'eſt pas auſſi ancienne que quelques uns l'ont cru. Mais il eſt poſſible, & même vraiſemblable que les ducs de Gaſcogne aient eu un palais ou maiſon de plaiſance, où ils faiſoient ſouvent leur réſidence, tout proche du lieu ſur lequel l'abbaye a été bâtie. Cette ville eſt d'ailleurs une des plus jolies de la Gaſcogne. Elle renferme trois mille habitans. Il s'y fait un aſſez grand commerce de vin, que l'on embarque ſur l'Adour pour le faire paſſer juſqu'à Bayonne. Elle eſt la patrie de *Jean Martianay*, bénédictin fort ſavant dans la langue hébraïque & la grecque, & du *P. Antonin Cloche*, général des dominicains.

La ville épiſcopale d'*Aire*, ſituée ſur l'Adour, eſt le chef-lieu du Turſan qui a appartenu autrefois aux mêmes vicomtes que le Marſan, & a été uni de même au Bigorre & au Béarn. Elle a formé auſſi des prétentions au titre de capitale de la Gaſcogne. On croit qu'elle fut la cité des *ſottiates*, dont parle Céſar dans ſes commentaires. On l'appella enſuite *Vicus Julii*, parce que ce fut

conquis, à la décadence de l'Empire, par les vifigots, ſuivant enſuite le ſort de l'agenois, dont il faiſoit partie, réuni enfin à la couronne en même-temps que le Bordelois & la Guienne. Ce pays eſt arroſé par la Garonne, la Baiſe & la Gèliſe. Le climat y eſt tempéré, & le ſol fertile. Mais la grêle, ce fléau général de la Gaſcogne, n'y fait que trop ſouvent d'horribles ravages.

La capitale de cette petite province eſt la ville épiſcopale de *Condom*, ſituée ſur la Geliſe. Belleforet en fait dériver le nom du mot latin *condomini* (*coſeigneurs*) parce que la ſeigneurie en étoit partagée entre pluſieurs ſeigneurs. Elle étoit autrefois, ainſi que tout le pays, dépendant de l'Agenois, au ſpirituel comme au temporel : ce n'eſt qu'en 1323 que le pape Jean XXII érigea en évêché une riche abbaye de bénédictins qui étoit déja depuis long-temps dans la ville de Condom. Les moines y reſterent & tinrent lieu de chapitre à la nouvelle cathédrale : ils furent ſécularifés au ſeizieme ſiecle. Toutes les égliſes & les monaſteres de Condom furent

furent pillés & presqu'entierement détruits par les calvinistes en 1569.

On compte aujourd'hui dans cette ville environ quatre mille cinq cents habitans. Elle n'est ni commerçante, ni riche, ni remarquable par aucun objet curieux. C'est la patrie de *Scipion Dupleix*, historiographe de France, qui nous a laissé des *mémoires sur les Gaules*, mal écrits, mais remplis d'excellentes recherches; de *Blaise de Montluc*, capitaine illustre & historien, auteur de *commentaires sur les guerres d'Italie*, que Henri IV appelloit *la bible des soldats*, & du *P. Gaichiés* de l'oratoire, dont nous avons des *maximes sur la chaire*.

A trois lieues nord de Condom est la petite ville de *Nerac*, qui a été bâtie par les Anglais, & qui est le chef lieu du duché d'Albret. La riviere de Baise la divise en deux, le grand & le petit Neraç. Il y a un présidial, & un grand château, dont les jardins sont fort beaux. En 1579 la reine Catherine de Medicis & le roi de Navarre eurent une conférence dans ce château, où les rois de Navarre, ducs d'Albret, avoient établi

leur cour. Cette petite ville eſt bien bâtie & aſſez commerçante.

On trouve à l'extrémité occidentale du Condomois, le pays de *Gabardan*, qui en fait partie, & dont le ſol ingrat ne produit que peu de bled, peu de vin, & quelques pâturages. Il a eu du temps des ducs de Gaſcogne, des vicomtes particuliers, qui devinrent auſſi vicomtes de Béarn. Il renferme quinze paroiſſes, & a pour chef-lieu *Gabaret* ou *Gavaret*, bourg peuplé d'environ trois cents habitans.

Je ſuis, &c.

A Condom, ce 2 ſeptembre 1761.

LETTRE CDLI.

SUITE DE LA GASCOGNE.

ME voici, Madame, dans le dernier diſtrict de la Gaſcogne, où je ſuis entré à quelque diſtance de Condom, du côté de l'orient de cette ville. C'eſt l'*Armagnac*, qu'on peut certainement regarder comme une des plus grandes ſeigneuries du royaume, puiſque du midi au nord, il a trente ſix lieues, & de l'eſt à l'oueſt, vingt-cinq dans certains endroits. Il eſt borné au nord par la Guienne, à l'eſt par le Languedoc, au ſud & à l'oueſt par divers cantons de la Gaſcogne & le Béarn. L'Adour, le Gers, & pluſieurs autres petites rivieres ou torrens arroſent ce pays, où le climat eſt fort tempéré & la nature du ſol excellente. On y recueille des grains de toute eſpece & quantité de vin; il y a auſſi de bons pâturages & beaucoup de fruits. Le principal commerce y conſiſte en eaux de-vie,

en lins, laines, bled, ſalpêtre & poires de bon chrétien.

On diviſe l'Armagnac en haut & bas. Le haut, très-reſſerré, comprend la partie méridionale, où ſe trouve le *pays des quatre vallées*, qui ſont Aure, Neſte, Barrouſſe & Magnoac. Le bas, beaucoup plus étendu, renferme le comté d'*Aſtarac*, le *Brullois*, l'*Eauzan*, les comtés de *Fezenſac* & de *Fezenſaguet*, le comté de *Gavre*, le *pays de Verdun*, la *Lomagne*, le *pays de Riviere*, &c. Avant de vous faire connoître, Madame, tous ces petits cantons, je crois qu'il eſt à propos de vous tracer quelques détails hiſtoriques ſur cette ſeigneurie, & ceux qui l'ont poſſédée.

L'Armagnac étoit habité par les *Auſcii*, lorſque les romains en firent la conquête. Il fit partie, ſous l'empereur Honorius, de la troiſieme Aquitaine où Novempopulanie, fut enſuite occupé par les viſigoths, & ſuivit le ſort de la Gaſcogne depuis l'an 507 juſques vers l'an 613, que Clotaire II, roi de France, réunit les Aquitaines au reſte de la monarchie.

Ce fut vers ce temps que les gaſ-

cons pénétrerent dans la Novempopulanie. Après divers ſuccès, l'Armagnac qui faiſoit partie des états des ducs de Gaſcogne, ſe trouva compris dans le comté de Fezenſac, qui échut en partage à Guillaume Gareie, deuxieme fils de Sanchès *le Courbé*, duc de Gaſcogne. Ce Guillaume mourut en 920, & laiſſa deux fils, dont le ſecond nommé *Bernard* eut le comté d'Armagnac. En 1140 la race des comtes de Fezenſac ayant fini, ce comté fut réuni à celui d'Armagnac en la perſonne de Geraud III.

Geraud V, douzieme comte d'Armagnac, eut pluſieurs enfans de Marthe de Béarn, vicomteſſe de Marſan, & mourut en 1283. Gaſton, ſon fils cadet, forma la branche de *Fezenſaguet*, & Bernard VI, ſon fils aîné, épouſa Cécile, héritiere du comté de Rhodès. Cette alliance fut la ſource de la grande puiſſance où parvinrent dans la ſuite les comtes d'Armagnac. Dès l'an 1295, ce même Bernard avoit obtenu le comté de Gavre, & le château de Gavaret.

A Bernard VI ſuccéda Jean I, ſon fils, qui hérita du comté de Lomagne,

par Regine de Goth, ſa premiere femme, & du comté de Charolois, par Béatrix de Clermont, ſa ſeconde femme, & qui, de plus, fut maintenu, par arrêt de 1320, dans la poſſeſſion de la vicomté de Carlat, comme étant aux droits de Cécile de Rhodès ſa mere. Ce ſeigneur s'intituloit, *par la grâce de Dieu*, comte d'Armagnac, de Fezenſac, de Rhodès, de Carlat, de Lomagne, de Charolois, de Gavre & des quatre vallées

Jean III; petit-fils de Jean I, étant mort ſans enfans mâles, les états de la province exclurent ſes deux filles de ſa ſucceſſion, dont ils déclarerent héritier ſon frere Bernard VII. Celui-ci fut l'un des plus puiſſans princes & des plus grands capitaines de ſon ſiecle. Mais ſon ambition exceſſive le précipita dans un abîme de crimes & d'atrocités. Il déclara la guerre à Geraud III, vicomte de Fezenſaguet, qu'il dépouilla de tous ſes biens & qu'il fit inhumainement mourir avec ſes deux fils. Ce dernier comte de Fezenſaguet poſſédoit auſſi le comté de Pardiac, parcequ'un de ſes an-

cêtres avoit épouſé l'héritiere des anciens comtes de Pardiac, qui portoient le nom de Montlezun, mais qui deſcendoient des comtes d'Aſtarac, ſortis eux mêmes des ducs de Gaſcogne. Bernard VII avoit épouſé Bonne, fille du duc de Berri, qui étoit lui-même fils du roi Jean; & il donna ſa fille en mariage à Charles, duc d'Orléans, neveu de Charles VI. C'eſt ce qui l'attacha, durant les troubles du règne de ce monarque, aux intérêts de la maiſon d'Orléans, & ce qui le rendit chef du parti oppoſé à celui du duc de Bourgogne. Il aſſiégea Paris en 1412, & fut fait connétable de France en 1415. Il fit exiler la reine Iſabelle de Baviere, & fut premier miniſtre de Charles VI. Enfin les bourguignons ayant ſurpris Paris en 1418, il y fut maſſacré le 12 juin. Ce comte laiſſa deux enfans, Jean IV qui lui ſuccéda, & Bernard qui fut comte de Pardiac.

Jean IV fit l'acquiſition du comté de Iſle-Jourdain du duc de Bourbon. Son fils Jean V. vécut de la maniere la plus ſcandaleuſe & la plus criante. Il entretint un commerce inceſtueux

avec Iſabelle d'Armagnac, ſa propre ſœur, & l'épouſa même ſolemnellement, au moyen d'une diſpenſe, qui fut fabriquée, à l'inſçu du pape Calixte III, par l'infâme *Ambroiſe de Cambrai*, alors Référendaire de la cour de Rome: c'eſt ce dont Jean lui-même convint dans le procès qui lui fut fait au ſujet de cet horrible mariage. Ce comte eut de grandes guerres avec les rois Charles VII & Louis XI; il fut tué, l'an 1473, en défendant la ville de Leictoure, ne laiſſant point d'enfans de Jeanne de Foix ſa femme légitime.

Son frere Charles I prit le nom de comte d'Armagnac. Mais il fut fait priſonnier, par les troupes du roi & envoyé à Paris. Ce ne fut qu'après une longue captivité qu'il obtint ſon rétabliſſement dans ſes états à des conditions humiliantes. Il mourut en 1497, ſans enfans.

Je dois vous obſerver ici, Madame, que Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, & comme je l'ai dit un peu plus haut, ſecond fils de Bernard VII, forma une branche connue ſous le nom d'*Armagnac-Nemours*, en épou-

ſant Eléonore de Bourbon, comteſſe de la Marche & ducheſſe de Nemours, fille unique de Jacques de Bourbon II du nom, roi de Sicile. Jacques d'Armagnac, ſon fils, connétable de France, s'étant laiſſé entraîner dans les conjurations formées contre Louis XI, fut arrêté dans ſon château de Carlat, & amené à Paris, ou après avoir été condamné comme criminel de leſe-majeſté par le parlement, il eut la tête tranchée en 1477. Je vous ai dit ailleurs que le barbare Louis XI fit placer les malheureux enfans du connétable ſous l'échaffaud, afin que le ſang de leur pere ruiſſelât ſur leur tête. L'un d'eux nommé *Louis*, duc de Nemours, fut viceroi de Naples, ſous Louis XII, & fut tué à la bataille de Cérignoles en Italie l'an 1503. En lui finit cette branche d'Armagnac-Nemours.

Quant à la ſucceſſion du comté d'Armagnac, voici la fin de ce qui la concerne. Après la mort du comte Jean V, le comté d'Armagnac fut déclaré confiſqué & réuni au domaine par lettres patentes de l'an 1481. Charles, duc d'Alençon, petit-fils de

Marie d'Armagnac, ſœur de Jean V, prétendit que la confiſcation ne pouvoit avoir lieu, au préjudice des anciennes ſubſtitutions de la maiſon d'Armagnac, auxquelles il étoit appellé : il avoit de plus en ſa faveur le teſtament de Charles I d'Armagnac, frere de Jean V. Pour terminer ce différend, le roi François I maria Marguerite de Valois, ſa ſœur, au duc d'Alençon, & en conſidération de ce mariage, lui rendit ainſi qu'à leurs deſcendans, le comté d'Armagnac, mais à condition que ce comté reviendroit au domaine à défaut d'héritiers.

Le duc d'Alençon mourut en effet ſans enfans. Marguerite de Valois épouſa en ſecondes noces Henri d'Albret, roi de Navarre, avec les avantages portés par ſon premier contract de mariage. Ce ſouverain étoit d'ailleurs petit-fils d'Anne d'Armagnac, ſœur de Jean IV. Il ne laiſſa qu'une fille Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui épouſa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, dont le fils unique Henri, devenu roi de France ſous le nom de Henri

IV, réunit l'Armagnac à la couronne.

En 1645 Louis XIV disposa d'une partie de ce pays en faveur d'un prince de la maison de Lorraine, second fils du duc d'Elbœuf. C'est de ce prince qu'est sortie la branche de Lorraine-Armagnac, encore subsistante dans la personne des princes de Lambesc & d'Elbœuf.

Le comté d'Armagnac renferme deux diocèses, celui d'*Ausch*, & celui de *Leictoure*. Je vais, Madame, vous mettre sous les yeux un petit tableau des différens pays de ce comté, dans le même ordre que je les ai vus.

La partie qui avoisine le plus les Pyrenées s'appelle les *quatre vallées*; canton qui a ses priviléges & même de petits états. Ces quatre vallées que j'ai déja nommées, sont celles de Magnoac, dont la capitale s'appelle *Castelnau de Magnoac*; de Nestes, dont le chef-lieu est *la Barthe*, qui a donné son nom à une ancienne famille de Guienne; de Barrousse où se trouve *Mauleon*, & celle d'Aure, qui renferme *Arreu* & *Sarrancolin*, fameux par ses carrieres de marbre.

Il y a auſſi dans cette vallée des mines de fer & de plomb. Ce pays eſt entouré de hautes montagnes qui ſont partie des Pyrenées.

Entre ces quatre vallées & le pays de Couſerans j'ai trouvé une autre vallée plus grande, mais encore moins fertile : c'eſt la vallée d'*Aran*, dont la capitale s'appelle *Viella* ou *la Vieille*. C'eſt là que prend ſa ſource la Garonne, qui a preſque tout ſon cours dans la Guienne. Cette vallée eſt, pour ainſi dire, neutre & indépendante entre la France & l'Eſpagne : elle eſt du diocèſe de Comminges.

Dans ce même diocèſe, mais décidément en France, eſt le bourg de *Bagnéres de Luchon*, ſi peu connu il y a deux cents ans, que nos auteurs du ſeizieme ſiecle n'en ſont point mention. Aujourd'hui il eſt en réputation par ſes eaux minérales beaucoup plus ſalutaires que celles de Bagnères en Bigorre : mais il s'en faut bien que le lieu ſoit auſſi agréable.

En tirant à l'orient vers la Garonne, je ſuis entré dans le petit pays de *Verdun*, dont le principal

lieu eſt ſur les bords du fleuve, auſſi-bien que *Grenade*; l'un & l'autre ſont par conſéquent dans une ſituation agréable. Verdun a environ deux mille habitans, & Grenade beaucoup moins.

Je me ſuis enſuite rapproché du centre de la province & j'ai parcouru un petit canton nommé le *pays de Riviere*, parce qu'il eſt en effet arroſé de pluſieurs rivieres & ruiſſeaux qui ſe jettent dans la Garonne. Une des plus conſidérables eſt la Save, ſur laquelle eſt l'*Iſle-Jourdain*, jolie ville qui a environ trois mille habitans, & où il y a une ſénéchauſſée. Elle a reçu le nom qu'elle porte, parcequ'elle eſt ſituée dans une île formée par la riviere, & qu'elle a appartenu à des comtes nommés *Jourdain*. Au ſeizieme ſiecle elle étoit fortifiée, & elle a ſoutenu pluſieurs ſieges; mais ſes fortifications ont été démolies.

A l'occident de ce petit pays, eſt l'*Aſtarac*, dont la capitale eſt *Mirande*, petite ville bâtie au treizieme ſiecle, qui contient, tout au plus, un millier de perſonnes. Il y a pluſieurs autres petites villes ou bourgs encore moins

conſidérables. L'Aſtarac eſt fertile & coupé de rivieres. Cependant on n'y fait pas un grand commerce; mais les vivres y ſont à bon marché. Ce pays a eu, dès le dixieme ſiecle, ſes comtes particuliers qui deſcendoient des ducs de Gaſcogne. Leur branche ſubſiſta juſqu'à l'an 1504, que Marthe, fille du dernier comte, épouſa Gaſton de Foix-Grailly, qui portoit le titre de comte de Candale, en vertu d'une prétention que ſa maiſon avoit ſur une comté-pairie d'Angleterre. L'arriere-petite-fille & héritiere de celle-ci épouſa, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, Jean Louis de Nogaret duc d'Epernon, & lui porta en dot le comté d'Aſtarac, & pluſieurs autres terres dont les anciens comtes avoient hérité. Mais les ducs d'Epernon n'en poſſéderent aucune qu'à titre de ſimple ſeigneurie, Gaſton de Foix-Candale ayant abandonné au roi toutes ſes prétentions ſur la ſouveraineté d'Aſtarac. En 1661 les biens du dernier duc de Candale-Nogaret ayant été vendus par décret, le duc de Roquelaure les acheta; & l'Aſtarac a du paſſer à ſes petites-filles les prin-

ceſſes de Léon, de Rohan-Chabot & de Pons-Lorraine.

Après être ſorti de l'Aſtarac par le nord, & à une petite diſtance de ce canton, je ſuis arrivé à la ville d'*Auſch*, ſituée ſur la riviere de Gers, & regardée comme la capitale de la Gaſcogne : elle l'eſt du moins de l'Armagnac. C'eſt une métropole ancienne & illuſtre, & un des plus riches bénéfices du royaume. L'évêché exiſtoit dès le quatrieme ſiecle ; mais il ne fut erigé en archevêché qu'au dixieme. Cette ville a pris ſon nom de ſes anciens habitans qui s'appelloient *Auſcii* : La ville même étoit nommmée *Auguſta Auſciorum*. Elle avoit été, dit-on, priſe par Craſſus, & ne fut regardée comme colonie latine que ſous Tibere. Les comtes d'Armagnac y faiſoient leur réſidence, ſans préjudice des droits des archevêques, qui en ont toujours été ſeigneurs en partie, ne relevant que des rois de France & des ducs de Guienne.

Cette ville ſe diviſe en haute & baſſe. Pour paſſer de l'une à l'autre on monte quelques marches. La

cathédrale & le palais archiépiſcopal ſont dans la haute. L'égliſe eſt vaſte & fort ancienne; car on prétend qu'elle eſt du temps de Clovis, par conſéquent gothique & de mauvais goût : mais elle a été ornée & décorée magnifiquement à différens temps par ſes archevêques. La boiſerie du chœur paſſe pour un chef-d'œuvre : elle eſt d'un goût un peu moins que gothique, mais fort bien travaillée pour les ornemens & la fécondité de génie que l'on remarque de tous les côtés. Le vitrage de cette égliſe eſt regardé comme un ouvrage incomparable. Le palais du prélat a une très-belle vue.

Il y a dans la ville d'Auſch un préſidial, une ſénéchauſſée & une généralité. Cependant on n'y compte que trois ou quatre mille habitans, le commerce y étant peu conſidérable. Mais on s'y procure à peu de frais tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & même tout ce qui peut la rendre douce & agréable.

A quelques lieues nord-oueſt d'Auſch, j'ai vu les reſtes de l'ancienne ville d'*Eauſe*, autrefois *Eluſa*, capitale

du pays des *Eluſates*, & enſuite de toute la Novempopulanie ou troiſieme Aquitaine. Les goths s'en emparerent au cinquieme ſiecle; & quelque temps après, Clovis la conquit ſur eux. Les gaſcons s'y maintinrent ſous la protection de ce monarque & de ſes ſucceſſeurs. Mais dans le neuvieme ſiecle, ſous le rêgne de Louis *le Débonnaire*, elle fut ruinée par les Normands. Les habitans qui ſurvécurent à ce déſaſtre, ſe réfugierent à Auſch, où l'évêché d'Eauſe fut transféré. La place où étoit l'ancienne ville, s'appelle encore *la Ciutat* (la Cité). On y voit des reſtes d'antiquités, des ruines; & l'on y découvre fréquemment, en labourant la terre, des maſures de marbre & d'anciennes monnoies romaines. A quelque diſtance, eſt le bourg qui a retenu le nom d'*Eauſe*: le canton des environs s'appelle l'*Eauſan*.

A l'occident de la ville d'Auſch, ſur la riviere de Midouze, eſt *Nogaroi*, ville autrefois conſidérable & capitale du bas Armagnac. Elle eſt aujourd'hui réduite à cinq ou ſix cents habitants, & elle dépend du duché

d'Albret. Il s'y eſt tenu deux conciles aux treizieme & quatorzieme ſiecles; elle n'eſt cependant pas épiſcopale.

En revenant vers l'orient je ſuis entré dans le comté de *Fezenſac*, dont les ſeigneurs ont autrefois dominé dans l'Armagnac même, puiſque, comme je l'ai dit plus haut, ils étoient les aînés des comtes de ce dernier nom. La capitale qui s'appelle *Vic-de-Fezenſac*, a environ deux mille habitans. Du Fezenſac dépend le *Fezenſaguet*, dont le chef lieu eſt *Mauvezin*, & qui ne renferme aucun lieu conſidérable.

Au nord de la ville d'Auſch, ſur la riviere de Gers, eſt la petite ville de *Fleurance*, peuplée d'environ deux mille cinq cents perſonnes. Elle eſt la capitale d'un canton qui s'appelle *le Gavre*, & qui a eu ſes comtes particuliers de la maiſon de ceux de Fezenſac & d'Armagnac.

Le bourg de *Leyrac*, peu éloigné de la Garonne, eſt le chef-lieu d'un petit pays que l'on appelle le *Brullois*. On y compte environ deux mille habitans.

Enfin la *Lomagne*, ſituée au nord-

eſt de l'Armagnac, forme une aſſez grande partie de ce diſtrict. Elle a pour capitale *Leictoure*, où il y a un évêché, un préſidial, une ſénéchauſſée & pluſieurs couvens. Quelques auteurs prétendent qu'elle s'appelloit anciennement *Tauropolium* (*la ville des Taureaux*). Mais ce mot qui eſt dans une inſcription qu'on lit ſur le perron de la priſon de l'officialité, ſignifie *un ſacrifice de taureaux* fait à la mere des dieux.

Cette ville étoit très-forte avant l'invention du canon, étant entourée d'une triple muraille, & defendue par un bon château. Au commencement du quatorzieme ſiecle, le roi Philippe *le Bel* en acquit le domaine d'un comte de Talleyrand-Périgord. Elle eſt aujourd'hui une des villes les plus conſidérables de l'Armagnac. Nos anciens coſmographes lui donnoient même le titre de capitale. Cependant les anciens ſeigneurs réſidoient à *Vic-de-Lomagne*, autrement *Lavit* ou *Labit*, bourg qui renferme environ deux mille habitans.

Il y avoit dans ce même canton une autre petite ville nommée *Au-*

villars, avec titre de vicomté & un chateau : elle eſt ſituée ſur la Garonne. Le château a été démoli, & la vicomté unie au comté d'Armagnac.

Au reſte, les anciens ſeigneurs de Lomagne n'avoient rien de commun avec ceux d'Armagnac. Depuis le commencement du quatorzieme ſiecle cette ſeigneurie a paſſé ſucceſſivement dans pluſieurs grandes maiſons, & a été enfin réunie à celle d'Armagnac, dont elle a ſuivi le ſort. Cependant des cadets de la maiſon de Lomagne ont formé des branches qui après avoir ſubſiſté long-temps, ſe ſont éteintes dans les maiſons de Caſſagnet-Fimarcon & de Groſſoles-Flamarens, &c. Les derniers de la maiſon de Lomagne portoient le ſurnomde *Terride*.

Je ſuis, &c.

A Leictoure, ce 18 ſeptembre 1761.

FIN.

TABLE
DES
MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE CDXXX.

Suite du Languedoc.

Diocèse d'*Aleth*, ses limites, *page* 1
Mines & productions de ce pays. 2
La ville d'Aleth, son évêché, &c. 3
La ville de *Limoux*; le comté de *Razès* & son histoire. 4
Le village de *Rennes*, fontaine d'eau minérale. 5
Autres lieux de ce diocèse. Le pays de Sault. Ibid.
Diocèse de *Carcassonne*, ses limites, son terroir, ses manufactures. 6
Situation de la ville de *Carcassonne*; fables concernant son origine. 7
Les goths s'y établissent. Sieges que soutient cette ville. Elle est prise par Charlemagne; conduite d'une Héroïne qui la défendoit. 8
Fondation remarquable de l'abbaye de *Notre-Dame la Grasse*. Poëme en langue catalane. 10.
Comtes établis à Carcassonne. Ibid.

Les Trincavel y rentrent. Elle eſt priſe par les croiſés, & le comté réuni à la couronne. 11
Diviſion de la ville de Carcaſſonne ; ce qu'on voit dans la haute. 12
Deſcription de la baſſe-fontaine remarquable. 13
Le village de *la Canette* ; mine d'argent. 14

LETTRE CDXXXI.e

Suite du Languedoc.

Haut-Languedoc. Son climat, ſon terroir & ſa diviſion. 15
Le *Lauraguais* ; ſon hiſtoire, ſeigneurs qui l'ont ſucceſſivement poſſédé ; comment réuni à la couronne. 16
Le haut *Lauraguais*. Diocèſe de *Saint-Papoul*, & ſon territoire. Ville de ce nom. 18
La ville de *Caſtelnaudarry* ; ſa ſituation. Grands hommes qu'elle a produits. 19
Mas-Saintes-Puelles-Avignonet. 20
Le bas *Lauraguais*. Diocèſe de *Lavour* & ſes productions. Ibid.
Hiſtoire de la ville de *Lavour* ; ſiege qu'elle a ſoutenu. 21
Expédient dont ſe ſervent les aſſiégeants pour s'en emparer, maſſacre horrible qui s'y fait. 22
Trait de cruauté de Simon de Montfort ; chevaliers mis à mort, albigeois brulés. 23
Concile tenu à Lavour, ſes fortifications détruites, ſon évêché. 24

Les petites villes de *Revel*, de *Soreze* & de *Puy-Laurens*. 25

LETTRE CDXXXII.

Suite du Languedoc.

L'*Albigeois*. Diocèſe de Caſtres & ſes productions. 27
La ville de *Caſtres*, ſon origine & ſon hiſtoire. Ibid.
Palais épiſcopal, jardins remarquables; commerce de la ville de Caſtres; grands hommes qu'elle a produits. 29
Mines de turquoiſes; ce qu'elles ont de ſingulier. 30
Belle chartreuſe près de *Faix*. 31
Le village de *la Roquette*. Le roc qui tremble; ce que c'eſt. Grotte ſouterraine. Ibid.
Le diocèſe d'*Albi*, & ſes productions. 33
Hiſtoire de l'Albigeois; vicomtes d'Albi. Ibid.
Hérétiques albigeois; marque à laquelle on les reconnoiſſoit. 35
Evêques d'Albi; cathédrale remarquable, palais de l'archevêque. 36
Belle promenade autour de la ville. 38
Le faubourg de *Chateau-Vieux*; population & manufactures d'Albi. Ibid.
La petite ville de *Gaillac*; commerce de ſes vins. 39
Les petites villes de *Lautrec*, de *Rabaſtins* & de *Réalmont*. Ibid.

LETTRE CDXXXIII.

Suite du Languedoc.

Le pays *Toulouſain*; ſon étendue. 40
Le diocèſe de *Toulouſe* & ſes productions. Ibid.

Situation de la ville de *Toulouſe*; ſa prétendue origine; côteau appellé le *Puy-David*. 41
Toulouſe capitale des Volces-Tectaſages; expédition que font ces peuples. 42
Annibal traverſe leur pays. 43
Les romains s'en rendent les maîtres. 44
Lieux où étoient deux anciens châteaux. Moulin du *Baſacle*. Ibid.
Deſcription de ce moulin remarquable. 45
Château narbannois; par qui anciennement habité; ſa deſcription. 46
Ancien temple d'Apollon; tréſors qu'on y gardoit ſous le nom d'*or de Toulouſe*. 48
Conſul romain qui s'empare de ce tréſor. Circonſtance qui a donné lieu à cette expreſſion d'*or de Toulouſe*. Ibid.
Etabliſſement du chriſtianiſme dans Toulouſe. 50
Ancien capitole de cette ville. Origine de l'égliſe du *Taur*. Ibid.
Fondation de l'égliſe cathédrale; cloche appellée *la Carraillac*. 51
Egliſe de *la Daurade* & de *Saint-Sernin*; ce qu'elles étoient anciennement. 52
Temple de Pallas transformé en égliſe de *la Daurade*; par qui & comment; Statue de *Notre-Dame la Noire*. 53
Ancien tombeau de la reine Ragnachilde. Pourquoi fut-elle ſurnommée *Pedauque* ou *Pied-d'Oie*. 54
Ruines d'anciens bains. Ibid.
Embelliſſemens faits à l'égliſe de *la Daurade*; hiſtoire de ſon chapitre. 55
Cimetiere de cette égliſe. 56
Monaſtere des bénédictins de St-Maur. Ibid.

Temple

Temple d'Apollon transformé en égliſe de *Saint-Sernin*; reliques qu'on y raſſemble. 57
Deſcription de cette égliſe; chapelles ſouterraines, châſſe remarquable. 58
Egliſe des *Carmes*; tableau curieux; à quelle occaſion il fut placé. 59
Egliſe des *Dominicains*; ancienne cellule de St. Dominique; commencement de l'inquiſition. 60
Tombeau de St. Thomas d'Aquin. 61
Egliſe des *Cordeliers*. *Charnier* fameux; corps de la *belle Paule*. Ibid.
Prieuré de l'ordre de Malte. 62
La Chartreuſe. Confrérie de pénitens. 63
Ancien temple du capitole transformé en chapelle. 64
Capitouls de Toulouſe; leurs priviléges. Ibid.
Remarques ſur la nobleſſe que ces magiſtrats acquerent; anciens capitouls des maiſons les plus illuſtres. 65
Corps de garde du capitoul. 68
Conſiſtoires du capitole. Statue de *Clémence Iſure*; jeux floraux. Ibid.
Remarques ſur l'exiſtence de cette femme célebre. 70
Petit conſiſtoire; regiſtres de l'hôtel-de-ville, ornés de belles miniatures; ce qu'elles repréſentent. 71
Galerie des hommes illuſtres. 72
Buſtes d'autres hommes illuſtres qu'on voit dans cette galerie. 73
Colléges de Toulouſe; beau morceau de ſculpture. 74
Amphithéâtre d'anatomie; ſéminaires, maiſons religieuſes, &c. 75

cathédrale & le palais archiépiſcopal ſont dans la haute. L'égliſe eſt vaſte & fort ancienne; car on prétend qu'elle eſt du temps de Clovis, par conſéquent gothique & de mauvais goût : mais elle a été ornée & décorée magnifiquement à différens temps par ſes archevêques. La boiſerie du chœur paſſe pour un chef-d'œuvre : elle eſt d'un goût un peu moins que gothique, mais fort bien travaillée pour les ornemens & la fécondité de génie que l'on remarque de tous les côtés. Le vitrage de cette égliſe eſt regardé comme un ouvrage incomparable. Le palais du prélat a une très-belle vue.

Il y a dans la ville d'Auſch un préſidial, une ſénéchauſſée & une généralité. Cependant on n'y compte que trois ou quatre mille habitans, le commerce y étant peu conſidérable. Mais on s'y procure à peu de frais tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & même tout ce qui peut la rendre douce & agréable.

A quelques lieues nord-oueſt d'Auſch, j'ai vu les reſtes de l'ancienne ville d'*Eauſe*, autrefois *Eluſa*, capitale

du pays des *Elusates*, & ensuite de toute la Novempopulanie ou troisieme Aquitaine. Les goths s'en emparerent au cinquieme siecle; & quelque temps après, Clovis la conquit sur eux. Les gascons s'y maintinrent sous la protection de ce monarque & de ses successeurs. Mais dans le neuvieme siecle, sous le règne de Louis *le Débonnaire*, elle fut ruinée par les Normands. Les habitans qui survécurent à ce désastre, se réfugierent à Ausch, où l'évêché d'Eause fut transféré. La place où étoit l'ancienne ville, s'appelle encore *la Ciutat* (la Cité). On y voit des restes d'antiquités, des ruines; & l'on y découvre fréquemment, en labourant la terre, des masures de marbre & d'anciennes monnoies romaines. A quelque distance, est le bourg qui a retenu le nom d'*Eause*: le canton des environs s'appelle l'*Ausan*.

A l'occident de la ville d'Ausch, sur la riviere de Midouze, est *Nogaret*, ville autrefois considérable & capitale du bas Armagnac. Elle est aujourd'hui réduite à cinq ou six cents habitants, & elle dépend du duché

Etymologie du mot Rouſſillon ; diviſion de cette province. 107
Premiers habitans du Rouſſillon. 108
Peuples qui l'habitoient lors du paſſage d'Annibal. 109
Conquête qu'en font les Romains. Ibid.
Les barbares s'y établiſſent ; le roi Pepin les en chaſſe. 110
Premiers comtes du Rouſſillon, diviſé en deux comtés. 111
Il tombe ſous la domination des rois d'Aragon. Ibid.
Il devient le partage des rois de Majorque ; guerres qui l'agitent ; le roi d'Aragon s'en empare. 112
Le Rouſſillon cédé en engagement à Louis XI, eſt réuni à la France. 113
Il eſt rendu au roi d'Aragon, devenu roi d'Eſpagne. 114
Il ſe donne à la France, & lui eſt cédé par un traité. 115
Etabliſſement du chriſtianiſme dans le Rouſſillon. Ibid.
Création du tribunal de *l'inquiſition* & autres. 116
Ancien évêché d'*Alne* ; ſa tranſlation à Perpignan. 117
Séparation du Rouſſillon des provinces voiſines ; deſcription générale de celles-ci. 118
Montagnes du Rouſſillon ; plaines qu'on voit ſur leur ſommet. 119
Le *Canigou* ; ſa deſcription. 120
Tours anciennes ſur les montagnes du Rouſſillon. Ibid.
Grottes ſouterraines ſous ces montagnes. 121
Deſcription de l'enſemble de ces montagnes. Ibid

Terroir du Rouſſillon. 122
Rivierres qui l'arroſent, la *Tet*, le *Tec*, l'*Agly*, l'*Aude*, la *Segre*. 124
Etangs & lacs du Rouſſillon. 125
Mines de cette province. 126
Température du climat. Ibid
Vents qui ſoufflent dans le Rouſſillon. 127
Population & caractere des habitans. 128
Leur amour pour le travail ; montagnes qu'ils cultivent. Ibid
Commerce du Rouſſillon. 129
Conſeil ſupérieur de cette province. 130
Autres tribunaux. 131

LETTRE CDXXVI.

Suite du Rouſſillon.

Comté de Rouſſillon ; deſcription de la plaine de ce nom. 133
Canaux remarquables. 134
Productions de cette plaine. 135
La ville de Perpignan ; ſa ſituation ; pont remarquable. 136
Egout curieux à voir. 137
Hiſtoire de la ville de Perpignan. Ibid
Fauxbourgs, remparts, places, rues & fontaines de cette ville. 139
Fortifications. 141
Citadelle. 142
Donjon ; dextrochere qu'on y voit. Ibid
Puits remarquable. 143
Egliſe cathédrale de Perpignan ; ſa déſcription. 144
Grande figure de Saint Jean ; ſuperbe oſtenſoire. 145

Tréſor de cette égliſe. 146
Clergé de ce chapitre ; ſon habillement. 147
Bourſiers de ces eccléſiaſtiques ; *Paioffe* ; ce que c'eſt. 148
Privilége des eccléſiaſtiques de cette égliſe. 149
Autres égliſes & maiſons religieuſes de Perpignan. Ibid
Univerſité ; chaires dornées au concours, & ce qui ſe pratique dans cette circonſtance. 150
Election du recteur. 151
Hôtel des monnoies. 152
Conſuls de Perpignan ; dans quel corps ils ſont pris Ibid
Leur habit de cérémonie. 153
Beau privilége accordé à ces officiers municipaux. 154
Siéges qu'a ſoutenu cette ville ; pourquoi les habitans appellés *mange-rats* ; trait admirable de patriotiſme d'un commandant. 156
Décoration des égliſes, les jours des grandes fêtes 158
Décoration de la cathédrale le jeudi-ſaint. Ibid
Décoration de la même, le jour de la fête-dieu. 160
Autres décorations théâtrales. Ibid
Cérémonies religieuſes 161
Proceſſion des flagellans ; par qui ouverte ; pénitens & leurs *myſteres*. 162
Repréſentation de J. C. montant au calvaire. 164
Perſonnages ſinguliers ; *les Saints Jérômes* & les *traîneurs de chaînes*. 165
Les *damejaunes*. les *barres de fer*, les *flagellans*. 166
Danſes publiques ; quelle eſpece de danſes. 167

Décoration de la place de l'hôtel-de-ville dans les bals publics, & dans les bals masqués. 169

LETTRE CDXXXVII.

Suite du Roussillon.

La petite ville de *Vernet*; ce qu'elle offre de curieux. 171
Château-Roussillon, reste de l'ancienne *Ruscino*. 172
La vicomté de *Canet*. Ibid
La petite ville de *Rivesalte*; ses vins muscats. 173
L'ancienne petite ville d'*Opol*. Ibid
Le village de *Salses*; sa fontaine d'eau salée. 174
Château fort. Ibid
La ville de *Ille*; la beauté de ses environs; couvent de cordeliers. 175
Le village de *Corbere*, grotte souterraine. 176
La ville d'*Elne*; son ancien nom; origine de celui qu'elle porte. 177
Camp d'Annibal; tombeau de l'empereur Constant. 178
Eglise d'Elne; sa description. 179
Statue de cette église; statue remarquable. 180
Restes de la ville d'Elne; sa situation. 181
Les villages de *Saint-Jean-de-pla-de-cors* & de *Volo*. 182

LETTRE CDXXXVIII.

Suite du Roussillon.

Le *Vallespir*; ses bornes & sa division. 184
Description générale du *Haut-Vallespir*. Ibid

—du *Bas-Valleſpir.* 185
La petite ville d'*Argelès.* 186
Collioure; deſcription de cette place forte. Ibid
Port-Vendres; ſon ancien nom; ſa deſcription; rétabliſſement de ce port. 188
Crypte du *Bernadell.* 189
Bellegarde, ſa forteresſe; ſa deſcription. 190
Prats-de-Mollo, place forte; ſa deſcription. 191
Eaux thermales de *la Preſte.* 193
Le village de *Cuſtujas*; ſon ancienne égliſe. Ibid
La ville d'*Arles*; origine de ſon nom. 194
Tombeau qui contient une eau qui ne tarit jamais; ſon hiſtoire. Ibid
Le *Fort-des-Bains*, forteresſe. 196
Le village *des Bains*; antiquité & deſcription de ces bains. 197
La ville de *Ceret*; par qui bâtie. 198
Fontaine curieuſe; environs de cette ville. 199
Par quoi elle eſt connue dans notre hiſtoire. 200
Pont remarquable. Ibid.
Reſtes d'une ancienne égliſe. 201

LETTRE CDXXXIX.

Suite du Rouſſillon.

Le *Conflent*; deſcription générale de ce pays. 202
La petite ville de *Vinça*; fontaines qu'on y voit. 203
Siéges qu'a ſoutenus cette ville; eaux minérales. 204
Le village de *Moitx*; ſes eaux thermales. Ibid.
Couvent de *Notre-Dame de Corbiaç.* 205

La petite ville de *Prades*; par qui bâtie. Ibid.
Sa ſituation; belle pleine de Prades. 206
L'abbaye de *Saint-Michel de Cuxa*; par qui fondée. 207
Le village d'*Arriat*; famille illuſtre qui y a pris naiſſance. 208
La petite ville de *Cornella*; ſon ancien palais, ſon égliſe. 209
Les bourgs de *Vernet* & d'*Anyer*; leurs eaux thermales. 210
Villefranche; origine de ſon nom; ſa deſcription. Ibid.
Situation de cette ville forte; ſon château; priſon ſouterraine. 211
Caverne remarquable. 212
Deſcription générale du Capſir; productions du ſol de ce pays. 213

LETTRE CDXL.

Suite du Rouſſillon.

La *Cerdagne*; origine de ſon nom; ſes bornes. 215
Cerdagne françaiſe; ſa deſcription générale. 216
Colline nommée *Col de la perche*. Ibid.
Qualité du ſol. 217
La ville de *Mont-Louis*; ſa ſituation, ſa deſcription. Ibid.
Forme de ſon enceinte. 218
Deſcription de ſa citadelle. 219
Villages de la Cerdagne françaiſe, *Planés*, *Eſcaldas*; deſcription de ſes bains. 221
Vallée de Carol. 222

LETTRE CDXLI.

Le comté de Foix.

Bornes & diviſion du comté de *Foix*. 214
Hiſtoire abrégée de ce pays ; ſes révolutions ; ſes ſouverains. 225
Climat, productions, forêts & mines du haut-comté de Foix. 226
Productions & agrémens du bas-comté. 227
Rivieres qui arroſent ce pays : l'*Ariège* ; maniere d'en tirer l'or qu'elle roule. 228
Cours remarquable de la riviere de *Riſe*. 229
Source qui a ſon flux & reflux ; eaux minérales. 230
Ce que renferment les montagnes ; lin minéral. Ibid.
Ce qu'on fait de ce fil ; poſſibilité de le mettre en œuvre. 231
Explication d'un ſavant à ce ſujet. 232
Caractere des habitans du comté de Foix. 234
Etat de cette province, ordres qui les compoſent. Ibid.
Quand & comment ils s'aſſemblent. 235
Adminiſtration judiciaire du comté de Foix. 236
Adminiſtration eccléſiaſtique de ce pays. 237

LETTRE CDXLII.

Suite du comté de Foix.

Bornes & productions du *Donnezan*. 238
Par qui ce pays a été poſſédé. Ibid.
Son ſeigneur actuel, & ſes deux paroiſſes. 239
Bornes & productions de la vallée ou pays

d'*Andorre*. 240
Le village d'*Ourdines*. 241
La ville de *Foix* ; ſa ſituation & ſon origine. Ibid.
Abbaye de Saint-Vclufien ; par qui fondée. 242
La petite ville de *Taraſcon*. Ibid.
La ville de *Ramiers* ; ſon ancien nom. 243
Ce qu'elle a été autrefois, & par qui poſſédée. Ibid.
Ce qu'on y voit de remarquable. 244
La petite ville de *Saverdun* ; ſon château, ce qu'il étoit autrefois. 245
Notice ſur le pape Benoît XII, natif de cette ville. 246
La petite ville de *Mazeres*. 247
Le village du *Carlat* ; notice ſur *Bayle* qui y a pris naiſſance. 248

LETTRE CDXIII.

Le Béarn.

Etendue & bornes du Béarn. 250
Son hiſtoire, ſon état ſous les romains & ſous les goths. Ibid.
Les gaſcons s'y établiſſent ; ſes premiers vicomtes. 251
Centulle I, & ſes ſucceſſeurs. 252
Centulle IV, & Gaſton III, ce que l'on conſerve de lui. 253
Centulle V. Les *Gavaret* deviennent vicomtes de Béarn. 254
La principauté de Béarn paſſe dans la maiſon de *Moncade*. Election ſingulierc de l'un des deux jumeaux. Ibid.
Gaſton 255

Gaſton VII ; établiſſement de la *Cour Majour*. 256
Les comtes de *Foix* deviennent princes du Béarn. Gaſton ſur-nommé *Phœbus*, & pourquoi. 257
Maiſon de *Foix-Grailly*. Gaſton XIII, & ſes ſucceſſeurs. 258
Le Béarn porté dans la maiſon d'*Albret* : les erreurs de Calvin s'y répandent. 259
Qualité & productions du ſol du Béarn. 260
Mines, arbres antiques ; eaux thermales. 261
Gaves ou rivieres du Béarn, & leur cours. 262
Population & commerce du Béarn. 264
Etats du Béarn ; de combien d'ordres compoſés. 265
Barons de ces états ; *abbés laïcs*, *abrégé des états*. 266
Ces états donnent leur avis ſur le mariage d'une reine de Navarre ; prétendans qui ſe préſentent. 267
Raiſons qui détermine l'avis de ces états. 268
Baronnies illuſtres du Béarn ; de *Navaille* d'*Andouins*. 269
Baronnies de *Leſcun*, de *Mioſſens*. 270
Baronnies d'*Arros*, de *Doumy*. 271
Conſeil ſouverain & parlement de Béarn. 272
Sénéchauſſée ; juges appellés *Jurats*. Ibid.
Fors & coutumes du Béarn. 273
Articles remarquables écrits en béarnois. 275
Serment prêté par Louis XIII. 277
Evêchés de Béarn. 278

LETTRE CDXLIV.

Suite du Béarn.

Sénéchauſſée d'*Oléron* ; ſon étendue. 279

La ville d'*Oléron*; bourg de *Sainte-Marie*; établiſſement du ſiége épiſcopal; commerce. 280
La petite ville de *Moneius*; ſon terroir, ſes mines. 281
Sénéchauſſée de *Pau*, ſon terroir; ſituation de la ville de ce nom. Ibid.
Origine du nom qu'elle porte. 282
Son ancien château. 283
Fabrique de la monnoie. 284
Académie de Pau, ſa manufacture, ſon commerce; hommes célebres qu'elle a produits. 285
Environs de Pau; quartier de *Juranſon*. 286
La ville de *Leſcar*, où & comment elle a été bâtie. Ibid.
Son évêché; dommages qu'elle a ſoufferts de la part des calviniſtes. 287
La petite ville de *Nay*; ſes manufactures. 288
Le bourg de *Gan*; ſource d'eau remarquable; notice ſur un homme de lettres célebre. Ibid.

LETTRE CDXLV.

Suite du Béarn.

Sénéchauſſée de *Morlos*; ville de ce nom, & ce qu'elle a été. 291
Ancienne fabrique de monnoie dans cette ville, & le nom qu'elle portoit. 292
La petite ville de *Lambaye*. 293
Sénéchauſſée d'*Orteʒ*; ville de ce nom; maux qu'elle a ſoufferts de la part des calviniſtes. Ibid.
Ancienne fortereſſe appellée le *Château-Noble*. 294

Mort tragique du fils d'un prince de Béarn. 295
Sénéchauſſée de *Sauveterre*; ville de ce nom. 296
La ville forte de *Navarreins*. Ibid.
La petite ville de *Saillis*; ſource d'eau ſalée. 297

LETTRE CDXLVI.

La Baſſe-Navarre.

Bornes de la *Baſſe-Navarre*; petite partie du royaume de ce nom. 298
Ses premiers habitans; ſon premier roi. Ibid.
Deſcendans de ce prince. 299
Le roi de France devient roi de Navarre : ce royaume eſt porté dans la maiſon d'*Evreux*. Charles *le mauvais*, ſon caractere & ſa mort. 300
Son ſucceſſeur. Ce royaume eſt uſurpé par le roi d'Aragon. 301
Merindades qui le compoſoient alors. 302
La Baſſe-Navare réunie à la couronne de France. Ibid.
Terroir & rivieres de ce pays. 303
Montagnes, mines, caractere des habitans, & commerce. 304
Etats de la Baſſe-Navarre. Ordre du clergé. 305
Ordre de la nobleſſe. Terre d'*Agramont* ou de *Gramont*, de *Bidache*, d'*Oſtabat* & de *Luxe*. 306
Tiers-état. Don gratuit. Maniere d'opiner en matiere de finances. 307
Alcades ou juges d'épée. Code de la Baſſe-Navarre. Article remarquable. 308
Prieurés-cures de ce pays. 309
La ville de *Saint-Jean-pied de-port*. Ibid.

Le *Val-Carlos*. 310
La ville de *Saint-Palais*. Ibid.
Le duché-pairie de *Gramont*. 311

LETTRE CDXLVII.

La Gaſcogne.

Ancienne étendue de la *Gaſcogne* : pourquoi certains peuples ſont appellés *gaſcons*. 312
Bornes de la Gaſcogne ; ancienne Aquitaine, & ſes trois diviſions. 313
Les goths maîtres des trois Aquitaines. 314
Les gaſcons s'établiſſent dans la Gaſcogne. 315
Premier duc de cette province. 316
Eudes I ; ſes conquêtes, ſa puiſſance, ſes pertes. Ibid.
Herald & ſes ſucceſſeurs. 318
L'arriere-garde de l'armée de Charlemagne défaite par les gaſcons. 320
Fils de Charlemagne né en Gaſcogne, & établi roi d'Aquitaine. Ibid.
Duc amovible de Gaſcogne, & ſes ſucceſſeurs. 322
Hiſtoire de la Gaſcogne liée à celle de la Guyenne. 323
Terroir, productions & climat de la Gaſcogne. 324
Rivieres qui l'arroſent. Ibid.
Caractere des habitans de ce pays. 325
Différentes contrées de cette province. 326

LETTRE CDXLVIII.

Suite de la Gaſcogne.

La *Couſerans*, ſes bornes, ſon terroir, ſes rivieres, ſon climat. 327

Premiers habitans du Couſerans, & ſes vicomtés. 328
La ville épiſcopale de *Saint-Lizier*, & *Saint-Giron*. 329
Le *Comminges*, ſes bornes, ſes anciens habitans. Ibid.
Premiers comtes de ce pays. 330
Maiſons encore ſubſiſtantes, qui portent le nom & les armes de Comminges. 331
Haut-Comminges; ſon climat & ſes productions. 333
Bas-Comminges; ſon terroir & ſon climat. Ibid.
Habitans de ce pays, leurs priviléges. 334
Evêché & ville de *Lombez*. Ibid.
La petite ville de *Muret*; ſiége mémorable qu'elle a ſoutenu; action de Saint-Dominique. 335
La petite ville de *Montrejau*, ſa ſituation. 336
Le *Rebouzan*, ſon climat, ſon terroir, ſes vicomtes. Ibid.
La ville de *Saint-Gaudens*; ce qu'il y a de curieux. 337
Le village de *Caſſagnadere*; notice ſur le cardinal d'*Oſſat* qui y prit naiſſance. 338
La ville de *Saint-Bertrand*; ſa fondation. 339
Evêché de Comminges; la petite ville de *Saint-Béat*. 340
Le comté de *Bigorre*, & ſon hiſtoire abrégée. Ibid.
Diviſion de ce comté en trois parties; climat, terroir, montagnes, le *Pic du midi*, *Arbejté*. 341
Etat du Bigorre. 343
Vicomtés de *Lavedan* & d'*Aſter*; baronnie de *Benac*. 344
Baronnie d'*Antin*; notice ſur madame de Monteſpan. 345

Seigneurs de *Beaudau*, & ceux d'*Oſſun*. 346
Caractere des habitans du Bigorre. Ibid.
La ville épiſcopale de *Tarbes*. 347
La petite ville de *Vic de Bigorre*; bourg de *Bagnieres*, ſes eaux. Ibid.
Bains de *Barège*, & eaux de *Cauterets*. 348
Le bourg de *Lourde*; ſon château. Ibid.
Le *Ruſtan*, le bourg de *Saint-Sever*. 349
Notice ſur des peuples de Bigorre, appellés *Cagots*, *Capots*, ou *Gahets*. Ibid.

LETTRE CDXLIX.

Suite de la Gaſcogne.

Le *Pays des Baſques*, & ſadiviſion. 353
La vicomté de *Soule*; ſes bornes, & ſon hiſtoire abrégée. Ibid.
Production de ce pays; rivieres qui l'arroſent; ſon commerce, ſes montagnes, ſes bois. 355
Etats du pays de *Soule*. 359
Juriſdictions de ce canton. 357
Le lieu de *Mauléon*; homme célebre qui y naquit. 353
Le pays de *Labourd*; origine de ce nom & de celui des *Baſques*. 359
Hiſtoire abrégée du *Labourd*. 360
Productions & rivieres de ce pays. Ibid.
Aſſemblée appellée le *Beliac*; caractere des baſques, expédition qu'ils ont faite en Amérique. 361
La ville de *Bayonne*, ſa ſituation & l'origine de ſon nom. 362
Diviſion de cette ville, ſa deſcription. 364
Citadelle de Bayonne. 365
Evêché de cette ville; notice ſur *Saint-Léon*. Ibid.

—du *Bas-Valleſpir.* 185
La petite ville d'*Argelès.* 186
Collioure; deſcription de cette place forte. Ibid
Port-Vendres; ſon ancien nom; ſa deſcription; rétabliſſement de ce port. 188
Crypte du *Bernadell.* 189
Bellegarde, ſa forteresſe; ſa deſcription. 190
Prats-de-Mollo, place forte; ſa deſcription. 191
Eaux thermales de *la Preſte.* 193
Le village de *Cuſtujas*; ſon ancienne égliſe. Ibid
La ville d'*Arles*; origine de ſon nom. 194
Tombeau qui contient une eau qui ne tarit jamais; ſon hiſtoire. Ibid
Le *Fort-des-Bains*, forteresſe. 196
Le village *des Bains*; antiquité & deſcription de ces bains. 197
La ville de *Ceret*; par qui bâtie. 198
Fontaine curieuſe; environs de cette ville. 199
Par quoi elle eſt connue dans notre hiſtoire. 200
Pont remarquable. Ibid.
Reſtes d'une ancienne égliſe. 201

LETTRE CDXXXIX.

Suite du Rouſſillon.

Le *Conflent*; deſcription générale de ce pays. 202
La petite ville de *Vinça*; fontaines qu'on y voit. 203
Siéges qu'a ſoutenus cette ville; eaux minérales. 204
Le village de *Moitx*; ſes eaux thermales. Ibid.
Couvent de *Notre-Dame de Corbiac.* 205

La petite ville de *Prades*; par qui bâtie. Ibid.
Sa ſituation; belle pleine de Prades. 206
L'abbaye de *Saint-Michel de Cuxa*; par qui fondée. 207
Le village d'*Arriat*; famille illuſtre qui y a pris naiſſance. 208
La petite ville de *Cornella*; ſon ancien palais, ſon égliſe. 209
Les bourgs de *Vernet* & d'*Anyer*; leurs eaux thermales. 210
Villefranche; origine de ſon nom; ſa deſcription. Ibid.
Situation de cette ville forte; ſon château; priſon ſouterraine. 211
Caverne remarquable. 212
Deſcription générale du Capſir; productions du ſol de ce pays. 213

LETTRE CDXL.

Suite du Rouſſillon.

La *Cerdagne*; origine de ſon nom; ſes bornes. 215
Cerdagne françaiſe; ſa deſcription générale. 216
Colline nommée *Col de la perche*. Ibid.
Qualité du ſol. 217
La ville de *Mont-Louis*; ſa ſituation, ſa deſcription. Ibid.
Forme de ſon enceinte. 218
Deſcription de ſa citadelle. 219
Villages de la Cerdagne françaiſe, *Planés*, *Eſcaldas*; deſcription de ſes bains. 221
Vallée de Carol. 222

de ce pays. 395
Le pays des *Quatre-Vallées*. Ibid.
La vallée d'*Aran*. 396
Le bourg de *Bagneres de Luchon*; ſes eaux minérales. Ibid.
Le petit pays de *Verdun*. Ibid.
Le pays de *Riviere*; la ville de l'*Iſle-Jourdain*. 397
L'*Aſtarac*, & *Mirande* ſa capitale. Ibid.
Comtes particuliers de ce pays. 398
La ville d'*Auſch*; ſa métropole, ſon ancienneté. 399
La cathédrale de cette ville, ſa population. 400
Reſtes de l'ancienne ville d'*Eauſe*; ce qu'elle a été. Ibid.
La petite ville de *Nogarot*. 401
Le comté de *Fezenſac*. 402
La petite ville de *Fleurance*; le bourg de *Leyrac*. Ibid.
La *Lomagne*; *Leictoure* ſa capitale; le bourg de *Vic-Lomagne*. Ibid.
La petite ville d'*Auvillars*. 403
Ce qu'eſt devenue la ſeigneurie de Lomagne. 404

Fin de la table du tome XXXIII.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building